

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

L'emploi et la citoyenneté : une fragile alliance
Étude du lien entre l'emploi et la citoyenneté

par
Stéphane Grenier

Sciences humaines appliquées
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de docteur
en sciences humaines appliquées

Janvier 2009

©Stéphane Grenier, 2009



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Cette thèse intitulée :

L'emploi et la citoyenneté : une fragile alliance
Étude du lien entre l'emploi et la citoyenneté

présentée par :
Stéphane Grenier

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Pierre-Joseph Ulysse, président-rapporteur
Gérard Boismenu, directeur de recherche
Pascale Dufour, membre du jury
Jean-Pierre Deslauriers, examinateur externe
Paul Sabourin, représentant du doyen de la FAS

Résumé

Cette thèse de doctorat traite du lien qui unit l'emploi et la citoyenneté. La citoyenneté s'est développée durant les derniers siècles en parallèle avec le marché de l'emploi. Chacun des développements du marché de l'emploi a repoussé les frontières de la citoyenneté jusqu'à ce qu'on lui accole les droits sociaux. Peu d'études se sont penchées sur le lien entre la citoyenneté et l'emploi. L'originalité de cette thèse de doctorat est qu'elle s'intéresse à ce lien qui unit l'emploi à la citoyenneté à partir des propos de citoyens en emploi. En effet, certaines études ont tenté de saisir ce lien, mais cela à partir de citoyens étant exclus du marché de l'emploi.

Le cadre conceptuel de cette thèse de doctorat est basé sur l'exposé de T. H. Marshall (1964) : *Class, citizenship and social development*. La citoyenneté, qui est un statut égalitaire qui permet de justifier les inégalités socioéconomiques entre citoyens, a été redéfinie en trois sous-dimensions : l'identité citoyenne, la participation citoyenne et les droits et responsabilités du citoyen. Ces trois sous-dimensions permettaient à la fois de répondre aux nombreuses modifications du marché de l'emploi et de rendre le concept plus dynamique pour une analyse en lien avec l'emploi. La question centrale à cette recherche est : Quelle est la nature du lien entre l'emploi et la citoyenneté? L'hypothèse de recherche est : L'emploi permet un meilleur accès à la citoyenneté dans la mesure où il permet à la personne de se définir comme citoyen, de participer comme citoyen en remplissant ses responsabilités et en jouissant de ses droits, mais lorsque l'emploi devient envahissant en termes de temps de travail ou lorsqu'il n'offre aucune protection ou sécurité, les citoyens en restent aux seules dimensions plus formalisées de la citoyenneté.

Une méthodologie qualitative a été employée pour la cueillette des données. Vingt-quatre entrevues semi-directives ont été nécessaires pour l'atteinte de la saturation théorique. L'échantillonnage a été réalisé principalement dans la région de Montréal. Le type d'échantillon privilégié a été l'échantillon par contraste. Des citoyens ayant des

situations socioprofessionnelles différentes ont ainsi été interrogés sur leur citoyenneté et leur emploi.

Les résultats montrent que le lien entre l'emploi et la citoyenneté peut se définir comme un lien d'inclusion, un lien identitaire qui lie la personne à sa communauté, un lien qui détermine le type de participation citoyenne entre citoyens et un lien permettant de justifier les inégalités objectives et matérielles entre citoyens. La famille vient elle aussi grandement modifier le lien entre l'emploi et la citoyenneté en exerçant une pression sur l'identitaire citoyen. L'hypothèse de départ a été partiellement invalidée, car les résultats ont montré que les emplois envahissants en termes de temps de travail étaient aussi des emplois jouissant d'une excellente reconnaissance sociale. Cette reconnaissance sociale, loin de provoquer un retrait vers les dimensions plus formalisées de la citoyenneté, provoquait un engagement social accru.

Mots-clés : Citoyenneté, emploi, marché du travail, identité, participation, droits, responsabilités.

Abstract

This doctoral thesis looks into relationships between employment and citizenship. Citizenship has developed in parallel with the employment market over the course of the last centuries. Each developmental aspect of the employment market had the effect of pushing further and further the frontiers of citizenship until its social rights were recognized. Few studies have been concerned with this type of relationship. Examining the relationships between employment and citizenship from the point of view of employed citizens constitutes the prime originality of this research. Indeed, some studies have attempted to understand these relationships, however, they did so from the perspectives of citizens who are excluded from the employment market.

This doctoral thesis conceptual framework is based on T.H. Marshall's (1964) *Class, Citizenship and Social Development*. The concept of citizenship has an egalitarian status which permits a justification of social and economic inequalities between citizens. It has been redefined in three dimensions: the citizen's identity, the citizen's participation and the citizen's rights and responsibilities. These three sub-dimensions facilitate a response to the numerous modifications brought about by the employment market. It also enhances the dynamism of the concept's analysis in relation to employment. The central question of this research is: What is the nature of the relationship between employment and citizenship? The following hypothesis constitutes its starting point: employment permits an easier accessibility to the status of 'citizen' since it confers the possibility of defining oneself as a 'citizen' as the person is fulfilling its responsibilities and may enjoy its rights as citizen. However, when one's employment becomes invasively time consuming due to an overwhelming workload or when it fails to offer protection and security, the citizenship of such employees remains purely at its formal basic level.

A qualitative methodology was utilized for the data collection. Twenty four semi-directive interviews were conducted before attaining theoretical saturation. The greater

Montreal region has been chosen as the principal target population. Interviewees were selected mainly by way of the contrasts between them. Individuals with various social and professional statuses have thus been interviewed regarding their employment as it relates to their citizenship.

The results indicate that the relationship between employment and citizenship may be defined in three ways: it is an inclusive relationship, that is, an identity which links the individual to his community; a relationship that determines the type of participation of the citizen; a relationship that permits a justification of objective and material inequalities between citizens. The family also greatly modifies the relationship between employment and citizenship as it creates a certain pressure on the citizen's identity. The hypothesis of this research has been partially invalidated since the results indicate that time invading employments confer excellent social recognition. Far from diminishing social implication and creating a retreat towards a formal, basic citizenship, social recognition has the effect of enhancing social engagement.

Keywords: Citizenship, employment, work market, identity, participation, rights, responsibilities.

Table des matières

Résumé.....	iii
Abstract	v
Liste des tableaux.....	x
Remerciements.....	xii
Introduction.....	1
La citoyenneté et son histoire.....	1
La citoyenneté moderne et l'éthique du travail.....	3
L'approche du problème à l'étude	4
Chapitre 1 : Multidimensionalité et effritement du modèle de la citoyenneté moderne.....	8
L'histoire de la citoyenneté moderne et l'acquisition de droits	9
« Class, citizenship and social development »	9
En bref.....	17
Quand le marché du travail se dérobe.....	18
Changements relatifs au marché de l'emploi.....	19
En somme.....	29
Chapitre 2 : L'emploi, fondement de la citoyenneté ?.....	31
Redéfinir la citoyenneté et l'emploi.....	32
La citoyenneté	32
Revisiter la citoyenneté à partir des trois assises fondamentales.....	34
L'emploi.....	43
Lien emploi et citoyenneté au cœur de la citoyenneté : hypothèses de recherche	51
L'emploi et la société.....	51
Le citoyen face à l'autre citoyen : rapport sociaux différenciés	54
Hypothèse de recherche	55
Chapitre 3 : Investiguer le terrain de la pratique de la citoyenneté.....	58
Une interrogation par les méthodes qualitatives.....	58
Les entrevues semi-directives	59

L'échantillonnage.....	62
Cueillette des données.....	70
L'interprétation les données.....	73
Un processus non linéaire en trois temps.....	73
Re-catégorisation et typification des entrevues.....	75
En somme.....	87
Chapitre 4: Les résultats.....	89
Droits et responsabilités.....	89
Droits, responsabilités et avoir un emploi.....	90
Droits, responsabilités et situation familiale.....	92
Droits, responsabilités et culture de l'emploi.....	94
Droits, responsabilités et classes sociales.....	97
Participation citoyenne.....	99
La participation politique.....	99
Participation sociale et culturelle.....	104
La participation économique.....	112
L'identité citoyenne.....	120
La communauté comme lieu de citoyenneté (particulièrement pour les familles)	121
La reconnaissance sociale de l'emploi et l'identitaire.....	122
Une reconnaissance des emplois qui s'en va en diminuant (lien formation, emploi, classe sociale)	127
Ne pas avoir d'emploi et l'identitaire.....	130
Discrimination.....	133
En somme.....	135
Chapitre 5 : le lien qui unit la citoyenneté à l'emploi.....	137
La nature du lien entre l'emploi et la citoyenneté.....	137
L'inclusion citoyenne.....	138
L'emploi et la communauté : positionnement et identitaire citoyen.....	139

Participation, emploi et citoyenneté.....	142
L'identitaire citoyen et la participation sociale.....	146
Emploi, classes sociales et responsabilités et droits citoyens.	147
En bref.....	150
La famille comme premier lieu d'implication citoyenne et le retour de la communauté comme point de repère identitaire.....	150
Marshall et son actualité.....	154
La centralité de l'emploi dans la définition de ce qu'est un citoyen.....	155
L'effondrement du marché de l'emploi et l'affaiblissement du compromis citoyen.	156
La famille et la citoyenneté selon Marshall	160
En bref.....	162
Considérations pour l'intervention sociale et perspectives d'applications pratiques des résultats	163
Intégration en emploi et citoyenneté : un lien qui n'est pas direct.....	163
Bénévolat et reproduction des statuts socioprofessionnels	169
Y-a-t'il des formes d'engagement politique moins valables que d'autres?	173
En conclusion.....	177
Conclusion	179
La citoyenneté moderne et le lien qu'elle entretient avec l'emploi	179
Pertinence et retombées de cette étude dans le développement des connaissances	181
Limites	183
Des recherches à poursuivre.....	185
Bibliographie.....	187
Annexe 1 : Grille d'entrevue.....	I
Annexe 2 : Formulaire éthique.....	VI
Annexe 3 : Fiche pour le recrutement des participants.....	XIII
Annexe 4 : Liste des répondants et leurs caractéristiques.....	XX

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des répondants en fonction du genre et des enfants. P. 67

Tableau 2 : Répartition des répondants en fonction des critères de sélection. P.67

Tableau 3 : L'emploi. P. 77

Tableau 4 : Situation familiale. P. 77

Tableau 5 : « Classes sociales ». P. 80

Tableau 6 : Culture de l'emploi. P. 84

Tableau 7 : Historique de travail et sécurité d'emploi. P. 87

*À tous ceux qui s'appauvrissent en
travaillant! Pour qu'un jour, on cesse de
vous exploiter!*

Remerciements

Mes premiers remerciements vont aux personnes avec lesquelles j'ai travaillé dans les restaurants. Elles sont les premières remerciées parce qu'elles sont les premières à m'avoir mis sur la piste de l'emploi et de la citoyenneté. Travailler avec elles, au salaire minimum et dans de piètres conditions, m'a permis de voir ce que représentait, pour l'estime de soi et l'identitaire citoyen, le fait d'être un employé jetable. C'est à elles que je dédicace d'ailleurs cette thèse. J'aimerais remercier en second lieu mon épouse Anne-Laure qui m'a toujours encouragé dans cette aventure. Sans elle, j'aurais plusieurs fois abandonné ce projet. Finalement, mes remerciements vont à mon directeur de recherche et à l'ensemble des professeurs qui ont fait de ce projet doctoral une expérience riche en apprentissages.

Introduction

La citoyenneté et son histoire

L'histoire de la citoyenneté est une longue histoire qu'il est possible de faire débiter à l'époque de la Grèce Antique. Bien entendu, la citoyenneté était définie bien différemment à cette époque qu'elle ne l'est actuellement. « Le mot citoyenneté vient du latin *civitas*. » (Le Port, 1999) Dans sa signification latine, le mot *civitas* signifie qu'une personne adhère aux règles d'une cité, ce qui lui confère un « droit de cité », c'est-à-dire une citoyenneté. Cette adhésion donne, bien entendu, un ensemble de droits au citoyen, mais aussi un ensemble de devoirs. Cette dimension de réciprocité entre les droits et responsabilités est très importante pour comprendre l'évolution du concept.

Dans les faits, on peut remonter encore plus loin dans le temps pour voir les origines de la notion de citoyenneté (Le Port, 1999). Le terme grec *politeica* serait le précurseur de la notion de citoyenneté. Au cinquième siècle avant notre ère, la démocratie se développe dans les « Cités-États » de la Grèce Antique. C'est donc la naissance du « citoyen ». « Le citoyen participe à l'assemblée du peuple et peut y prendre la parole sur l'agora. » (Le Port, 1999:3) Les différentes fonctions de l'activité publique sont réparties entre les citoyens qui le veulent bien, moyennant une faible rémunération, pour un temps déterminé (ce qui n'est pas sans nous rappeler la ressemblance avec l'emploi). La démocratie athénienne est donc une démocratie directe et le citoyen prend une part active aux décisions ; ce n'est pas la démocratie représentative des systèmes politiques actuels.

Pourtant, la notion de citoyenneté de l'époque reste bien loin de la notion actuelle. En effet, « le citoyen d'Athènes est (...) un homme libre dans une société démocratique (...) à ceci près que les citoyens (nécessairement majeurs) ne sont qu'une faible minorité dans l'ensemble de la population (...). » (Le Port, 1999: 3) Ainsi, la citoyenneté athénienne est fermée et fortement restreinte. Aujourd'hui, elle est confrontée au problème inverse, c'est-à-dire à une demande toujours de plus en plus grande d'ouverture.

Il faudra attendre la Rome républicaine pour voir la notion de citoyenneté s'élargir (Le Port, 1999). Au départ, la citoyenneté n'est donnée qu'à certains citoyens prestigieux jouissant de pouvoirs réels, mais plus tard, lorsque la République s'étend à d'autres territoires et que des contradictions se multiplient jusqu'à la transformer en empire, la citoyenneté sera offerte à un nombre grandissant de personnes (Le Port, 1999). Les conséquences de cet élargissement de la citoyenneté sont de deux ordres. La première, plus positive, est que la citoyenneté romaine sera beaucoup plus intégrative que la citoyenneté athénienne. Malheureusement, la deuxième conséquence de cet élargissement sera que la notion de citoyenneté perdra toute signification. En fait, en étant ainsi élargi à l'ensemble de la population, le terme citoyen n'est devenu qu'un symbole de la domination romaine qui ne donnait aucun droit et aucun pouvoir (Leterre, 1997).

Suite aux périodes romaine et athénienne, le concept de citoyenneté sera oublié pour plus d'un millénaire (Le Port, 1999). Avec l'arrivée du système féodal, le citoyen n'est plus, car les rois reçoivent maintenant leur pouvoir de Dieu et non plus des « citoyens ». Il ne sera redécouvert qu'à la fin du Moyen-Âge avec la traduction de certains textes d'Aristote et avec la réactivation de l'idée républicaine par Machiavel (Le Port, 1999).

Ce n'est finalement qu'avec les écrits de la philosophie politique, tels ceux de Montesquieu et de Rousseau, que l'idée d'un citoyen actif va réapparaître (Robert Castel & Haroche, 2001; Le Port, 1999). Ces écrits vont préparer l'acceptation de la citoyenneté dans la modernité. Les événements qui aideront à la diffusion et à l'acceptation générale de cette idée sont les révolutions française et américaine. Ces deux révolutions ont contribué à constitutionnaliser pour la première fois la notion de citoyen ayant des droits et des responsabilités (Allemand, 1998).

La citoyenneté moderne et l'éthique du travail

Cette thèse de doctorat s'intéressera à la citoyenneté moderne telle que définie par Marshall (1964). En effet, depuis les révolutions française et américaine, la notion de citoyenneté s'est encore beaucoup développée et modifiée. Une des principales modifications que la citoyenneté a subies au cours des deux derniers siècles est le fait qu'au titre de citoyen s'est greffé une multitude de droits et de responsabilités.

Comme Marshall (1964) l'explique, ces droits et responsabilités citoyens ont beaucoup à voir avec l'industrialisation des pays et avec la naissance d'un marché de l'emploi. En fait, la naissance d'un marché de l'emploi a demandé de nombreuses modifications aux pratiques courantes de commerce et a fait sortir plusieurs activités de la sphère domestique dans laquelle il était traditionnellement produit (Polanyi, 1983). Par ailleurs, la liberté des gens sur le territoire d'un pays s'est beaucoup accrue pour permettre une libre circulation de la main-d'œuvre (Polanyi, 1983). On assista progressivement, avec l'expansion du marché de l'emploi, à la naissance du citoyen travailleur et à la naissance de l'éthique du travail.

En effet, l'éthique du travail, celle qui fait que l'on justifie ses gains par la force de notre travail, n'a pas toujours été aussi présente dans la constitution de ce qu'est un citoyen (Taylor, 1998). Il fut une époque où les gens énonçaient sans gêne qu'ils n'avaient pas besoin de travailler, car ils bénéficiaient de l'héritage d'une grande famille. Le travail était réservé aux autres et était une malédiction héréditaire. Aujourd'hui, l'éthique du travail a une place importante dans nos vies et dans la constitution de l'identité citoyenne moderne. Cette éthique du travail, déguisée sous la forme de l'affirmation de la vie ordinaire, est un des traits majeurs et incontournables dans l'étude de la citoyenneté aujourd'hui. Voici comment Charles Taylor (1998: 278) en décrit l'importance :

«Ce que j'ai appelé l'affirmation de la vie ordinaire est un autre trait majeur de l'identité moderne, et pas seulement dans sa forme «bourgeoise» : les principaux courants de pensée révolutionnaire ont aussi exalté l'homme en tant que producteur, qui trouve sa dignité la plus haute dans le travail et dans la transformation de la nature au service de la vie.»

En somme, l'emploi, pris comme une relation structurelle à la société par le biais d'un employeur, est aujourd'hui central pour comprendre ce qu'est un citoyen. Pourtant, peu d'études se sont arrêtées au lien qui lie l'emploi à la citoyenneté. Certaines études ont abordé la citoyenneté en entreprise, mais elles restent marginales dans l'ensemble de la littérature. D'autres études, plus nombreuses celles-là, ont abordé la citoyenneté des personnes sans-emploi et des personnes en situation d'exclusion sociale.

La citoyenneté d'une personne sans emploi ou la citoyenneté d'une personne vivant une exclusion sociale sont des éléments intéressants à traiter et contribuent énormément à l'avancement des connaissances sur ce qu'est la citoyenneté actuelle. Pourtant, le lien qui lie l'emploi à la citoyenneté reste incomplètement dévoilé. On assiste ici à la même problématique que les études sur les corps malades. Il vient un moment où le chercheur, connaissant bien la problématique de la maladie affectant le corps, doit se référer à la dynamique d'un corps en santé, d'où l'importance capitale de l'étude des corps sains et en santé. Il en va de même pour l'étude de la citoyenneté. Même si plusieurs études ont cherché à élucider le lien entre l'emploi et la citoyenneté à partir de personnes étant partiellement privées d'une pleine citoyenneté, il est maintenant nécessaire de chercher du côté des gens bénéficiant d'une pleine citoyenneté et pouvant transmettre des éléments sur la nature du lien unissant l'emploi à la citoyenneté. L'objectif de cette thèse sera donc de contribuer à l'avancement des connaissances sur le lien unissant l'emploi à la citoyenneté.

L'approche du problème à l'étude

Pour ce faire, il sera question, dans le premier chapitre, de la théorisation de la citoyenneté de Marshall (1964). La conceptualisation qu'il a laissée de la citoyenneté est

encore très intéressante aujourd'hui pour une étude en sciences humaines appliquées sur le lien unissant l'emploi à la citoyenneté. En effet, la conceptualisation qu'il laisse, à travers une périodisation en trois phases, montre particulièrement bien le lien entre le développement du marché de l'emploi et la citoyenneté. La conceptualisation qu'il a laissée servira donc d'assise au cadre théorique du présent projet de recherche et cela malgré les différences notables qui existent entre l'état du marché de l'emploi et de la société au moment où il a écrit cet exposé, et le marché de l'emploi et la société actuel.

D'ailleurs, pour répondre à cet écart et aux critiques qui sont adressées à la conception de la citoyenneté de Marshall, la seconde partie du premier chapitre sera consacrée à un survol des différentes modifications que le marché de l'emploi et la société ont subies ces dernières années. Il sera question des ajustements structurels auxquels il est nécessaire de faire face, ou de prendre en compte, pour utiliser la conceptualisation de la citoyenneté de Marshall (1964). De plus, ce survol du marché de l'emploi permettra de mieux camper le contexte dans lequel cette recherche a eu lieu.

À partir de ce travail, le prochain chapitre s'attachera à la tâche de décomposer le lien entre l'emploi et la citoyenneté. Ce second chapitre sera divisé en quatre parties. Chacune des trois premières parties renverront à une des dimensions fondamentales du lien entre l'emploi et la citoyenneté. Le concept de citoyenneté sera présenté et redéfini de façon plus opérationnelle en la positionnant sur les trois assises proposées par Marshall (1964). La seconde partie du chapitre s'attaquera au juste usage de la notion d'emploi. En fait, il est important de bien définir ce deuxième concept clé de la présente recherche de façon à ce qu'il ait une signification univoque à travers ce texte. La deuxième partie du présent chapitre servira aussi à définir les différentes dimensions du concept d'emploi, qui permettront par la suite de sélectionner un échantillon d'employés sur le marché de l'emploi et de différencier les emplois entre eux dans l'analyse des résultats et de la discussion. La troisième partie de ce chapitre présentera la mise en relation des deux concepts centraux de cette recherche. Il sera question de voir quelle place l'emploi donne

au citoyen dans la société en général et comment il permet aux citoyens de se différencier entre eux. Finalement, la quatrième partie posera l'hypothèse de recherche et les questions qui ont guidé ce travail de recherche.

Le troisième chapitre s'attaquera à la tâche d'illustrer et de justifier la méthodologie qui a été utilisée pour définir et explorer le terrain de la pratique de la citoyenneté. Dans un premier temps, l'approche qualitative par des entrevues semi-structurées sera justifiée et expliquée. Par la suite, c'est de l'échantillonnage dont il sera question. L'échantillon sera justifié et expliqué en fonction des principes de la saturation théorique et de l'échantillonnage par contraste. Les résultats de ce travail seront présentés sous forme de tableaux synthèses. Finalement, la façon d'interpréter les données sera présentée. Dans cette thèse, une interprétation des données en trois temps a été privilégiée. Chacune des étapes de ce processus d'interprétation sera présentée jusqu'à l'arrivée aux catégories finales qui ont guidé l'analyse et la présentation des principaux résultats de la recherche.

Dans le quatrième et avant dernier chapitre, les résultats seront présentés. Ces résultats seront présentés dans l'ordre inverse par rapport à celui proposé dans le chapitre 2 pour faciliter la discussion. Chacune des sous-dimensions du concept de citoyenneté sera présentée avec le lien qu'elle entretient avec l'emploi. Ce chapitre permettra aux lecteurs de voir comment l'emploi interagit avec chacune des sous-dimensions de la citoyenneté. À la fin de ce chapitre, le lecteur bénéficiera de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du développement du lien entre l'emploi et la citoyenneté.

Finalement, le dernier chapitre de cette thèse sera consacré à la discussion des résultats de la présente recherche. Ce chapitre sera divisé en trois parties. Dans la première de ces parties, une réponse à l'hypothèse de recherche sera proposée. Le lecteur sera amené à voir comment on peut définir le lien entre l'emploi et la citoyenneté et si tous les emplois mènent nécessairement vers une plus grande citoyenneté. Dans la deuxième partie de ce chapitre, il sera question de l'actualité de la conceptualisation de Marshall (1964). En effet, cette conceptualisation date d'une soixantaine d'années; plusieurs changements ont eu lieu,

ce qui soulevait certaines questions par rapport à l'utilisation de cette conceptualisation. À la lumière des résultats présentés au chapitre 4, une réponse aux questions soulevées sera suggérée. Finalement, ce chapitre conclura sur des applications pratiques des résultats de cette recherche doctorale.

Chapitre 1 : Multidimensionalité et effritement du modèle de la citoyenneté moderne

Pour parler de la citoyenneté aujourd'hui, on ne peut passer à côté de l'exposé de Thomas Humphrey Marshall (1964). Cet exposé a le mérite d'être encore bien actuel malgré les nombreuses modifications que la société et le marché de l'emploi ont subit ces dernières années, car l'auteur y expose clairement les principes et dimensions à la base de la citoyenneté moderne. Plusieurs études sur la citoyenneté font référence à cet exposé et d'autres études, comme celle de Kershaw (2005), s'en servent directement comme cadre théorique. Ce travail de recherche s'appuie lui aussi sur cet exposé, car il aide à comprendre ce qu'est la citoyenneté moderne, mais aussi parce que son auteur y fait beaucoup de liens entre la citoyenneté, le marché et l'emploi. En regardant de plus près les hypothèses et questions auxquelles l'auteur tente de répondre, on voit bien que le marché, la libre entreprise et la citoyenneté sont intimement liés. Ce dernier élément fait du cadre théorique proposé par Marshall (1964) pour comprendre la citoyenneté, un incontournable dans le sujet de cette recherche doctorale : l'étude du lien entre la citoyenneté et l'emploi. Cela étant dit, la théorisation proposée par Marshall (1964) a subi de nombreuses critiques ces dernières années. On lui reproche entre autres choses d'être exclusivement basées sur des notions juridiques et de ne plus tout à fait correspondre aux réalités du marché de l'emploi.

En effet, le marché de l'emploi a bien changé depuis la rédaction de *Class, citizenship and social development* par Marshall (1964). Les changements récents du marché de l'emploi ont provoqué un affaissement des prémisses sur lesquelles le débat sur la citoyenneté se déroulait. Le présent chapitre propose donc de revenir sur ce texte fondateur pour en mettre en évidence les liens théoriques que l'auteur établissait entre la citoyenneté et l'emploi. Il sera aussi possible d'avoir une meilleure idée des caractéristiques de la citoyenneté moderne et des liens qu'elle entretient avec l'emploi. Cette relecture aura son importance pour établir les concepts clés de cette recherche. Ce chapitre propose aussi de revenir sur les principaux changements relatifs au marché de l'emploi pour voir

comment il serait possible d'utiliser la théorie de Marshall (1964) tout en contournant les critiques qui lui sont adressées.

L'histoire de la citoyenneté moderne et l'acquisition de droits

« Class, citizenship and social development »

Marshall (1964), dans son exposé, montre comment la citoyenneté s'est formée en trois temps à travers l'acquisition de droits : les droits civiques, les droits politiques et les droits sociaux. Plusieurs auteurs qui font référence à cet exposé s'arrêtent à cette périodisation et n'en retirent que le principe politique et juridique d'acquisition des droits. Cette périodisation historique est intéressante, mais c'est la raison pour laquelle il la découpe en trois parties qui est la plus pertinente à étudier, car il fait mention de différents facteurs et forces économiques, dans lesquels l'emploi est central, ayant influencé l'élargissement des frontières de la citoyenneté. Pour bien établir la relation socioéconomique entre la citoyenneté et l'emploi, il est nécessaire de revenir sur la définition que l'auteur fait de la citoyenneté et sur les raisons qui ont mené à chacune de ces périodes historiques.

La définition de la citoyenneté selon Marshall

Pour Marshall (1964), la citoyenneté est un statut égalitaire entre tous les membres d'une même communauté permettant de rendre légitimes les inégalités sociales. Cette conception implique donc une dimension juridique et une dimension sociologique. La dimension juridique unit tous les citoyens ensemble sur la base des mêmes droits. La dimension sociologique est le fait que les classes sociales distinguent les citoyens en fonction de leur consommation, de leur éducation et de leur accès à la propriété. On se retrouve donc avec une citoyenneté qui est un statut juridique égalitaire donné à tous les membres d'une même communauté et un statut socioéconomique émergent de

l'interrelation d'une variété de facteurs relatifs à la propriété privée, à l'éducation et à la structure économique d'une société. La citoyenneté est sous une tension continue, c'est-à-dire qu'elle est un statut égalitaire qui doit vivre dans la contradiction d'inégalités sociales flagrantes. Cette tension n'est possible pour Marshall que parce que le mouvement égalitaire introduit par la notion de citoyenneté (des citoyens égaux en droits) est conscrit par un mouvement de nécessité économique qui légitime en partie les différences de classes sociales.

La dimension sociologique se divise en deux constituantes pour Marshall (1964) : l'identité citoyenne et la participation citoyenne. L'identité renvoie au sentiment d'appartenance à une communauté citoyenne. Ce sentiment d'appartenance a progressivement changé pour passer d'une appartenance locale à une appartenance nationale. La participation, quant à elle, renvoie à l'implication des citoyens dans leur communauté. La participation peut être politique, lorsque les citoyens utilisent leur pouvoir politique, ou elle peut être sociale, lorsque les citoyens s'impliquent à un niveau communautaire. Cela dit, elle est d'abord économique pour Marshall (1964), car c'est un des devoirs les plus importants du citoyen que de travailler.

Cette conception de la citoyenneté, entre égalité de droits et inégalité de faits, est le fruit d'une lente évolution de plus de 250 ans qui pourrait être réversible, car comme Marshall le laisse entendre, la citoyenneté est un compromis social fort fragile.

L'acquisition des droits civils

Pour en arriver à cette conception de la citoyenneté, il a d'abord été nécessaire qu'une conquête des droits civils soit achevée. Avant cette conquête, les droits civils faisaient partie d'un amalgame avec les institutions sociales, les rôles que les gens y jouaient et le statut dont ils jouissaient.

« (...) a man's social rights, (...) were part of the same amalgam [the fusion of political and civil institution and rights], and derived from the status

which also determined the kind of justice he could get and where he could get it, and the way in which he could take part in the administration of the affairs of the community of which he was a member. » (Marshall, 1964: 79)

Par conséquent, même s'il existait une certaine citoyenneté à l'époque, elle était bien différente de celle que l'on connaît aujourd'hui; une citoyenneté dans laquelle tous les citoyens sont égaux en droits. Dans cette citoyenneté préindustrielle, le statut de citoyen était fortement attaché à une localité précise et à un statut fonctionnel bien particulier. Les droits civils des citoyens dépendaient de leur statut dans la localité.

Pour Marshall (1964), le premier changement survient lorsqu'un changement d'attitude se produit par rapport aux droits civils individuels. La vieille croyance voulait que l'organisation sociale et la différenciation des droits civils fussent nécessaires au bon fonctionnement de la cité. L'intérêt du public ne pouvait être respecté que si les citoyens étaient gouvernés par des gens dont le statut leur permettait d'être souverains. Il en va de même en ce qui concerne les droits et obligations des gens dont le statut les obligeait à être au service de la collectivité par leur force de travail.

Cette restriction de droit est graduellement remise en question par le début de l'industrialisation de l'Angleterre. Les industries naissantes ont besoin d'une main-d'œuvre libre de leur offrir sa force de travail. Comme l'ancienne coutume voulait que les hommes aient leur rôle dans une communauté précise et sous l'autorité précise d'un nombre restreint de personnes, cela rendait impossible le développement d'un véritable marché de l'emploi.

« The old assumption that a local and group monopolies were in the public interest, because "trade and traffic cannot be maintained or increased without order and government", was replaced by the new assumption that such restriction were an offence against the liberty of the subject and a menace to the prosperity of the nation. » (Marshall, 1964: 82)

C'est à partir de cela que les droits civils ont été conquis. Il devenait important de remplacer les législations et les coutumes par une législation nationale égalitaire pour permettre la libre circulation de la main-d'œuvre sur le marché de l'emploi.

« The explanation lies in the fact, that the core of citizenship at this stage was composed of civil rights. And civil rights were indispensable to a competitive market economy. They gave to each man, as part of his individual status, the power to engage as an independent unit in the economic struggle (...)» (Marshall, 1964: 96)

Il n'est pas étonnant de découvrir que l'ultime droit civil acquis durant cette période n'a pas été l'habeas corpus, mais bien le droit au travail, le droit d'offrir sa force de travail à qui la voulait en échange d'un salaire.

« (...) The basic civil right, is the right to work, that is to say the right to follow the occupation of one's choice in the place of one's choice, subject only to legitimate demands for preliminary technical training. » (Marshall, 1964:82)

À cette époque les termes citoyenneté et liberté auraient pu être interchangeables. Les individus venaient de gagner la liberté de s'affranchir de leur seigneur et d'essayer d'améliorer leur sort.

On change également de conception du territoire de la citoyenneté. Les citoyens ne sont plus citoyens d'une ville ou d'une commune, mais d'un État. C'est exactement au même changement de conception du marché que l'on assiste. La citoyenneté et le marché sont passés au même moment d'une institution locale à une institution nationale.

L'acquisition des droits politiques

Certains citoyens retirent de nouveaux avantages grâce à leur force de travail et commencent à s'établir comme nouveaux « gentlemen ». En réussissant économiquement, ces citoyens peuvent revendiquer une voix politique et une place dans « l'administration de la cité ».

Cette nouvelle indépendance de fortune relevée par Marshall (1964) pour décrire la période précédant l'acquisition des droits politiques du citoyen est un élément récurrent dans toutes les discussions entourant le concept de citoyenneté. On peut dire que certains citoyens, traditionnellement exclus de l'exercice des droits politiques, ont pu démontrer leur « capacité » d'exercer ces droits politiques en faisant des épargnes. Ils faisaient la démonstration de leur indépendance économique.

Marshall (1964) fait remonter à 1918 la reconnaissance officielle des droits politiques des citoyens. Pour Marshall (1964), l'adoption du suffrage universel venait de faire passer la base des droits politiques de l'accomplissement économique (faire la preuve de son indépendance économique) à celle du statut de droit du citoyen.

Les citoyens allaient tous avoir le droit d'élire et d'être élu. La pression exercée par le fait que de plus en plus de personnes pouvaient se proclamer aptes à voter et à administrer la communauté citoyenne a eu raison des privilèges réservés à un groupuscule d'hommes. Un autre élément qui pourrait expliquer cet extraordinaire changement est le fait que les tensions sociales étaient à leur comble à cause de la progression fulgurante de l'économie et de la production de biens. Cette concentration urbaine de plus en plus grande d'une masse de travailleurs conscients de leur importance dans la production économique a laissé présager des révoltes. Dans ces circonstances, accorder le droit de vote aux ouvriers était une des solutions les plus conservatrices qui soit. En effet, en leur accordant le droit de vote, on s'assure d'apaiser leur mécontentement en sachant très bien qu'ils ne seraient pas candidats aux élections faute, de capital financier.

L'acquisition des droits sociaux

L'élargissement de la citoyenneté par l'acquisition de droits politiques a permis un nouvel élargissement progressif de la citoyenneté en y greffant de nouveaux droits sociaux (Marshall, 1964).

L'acquisition des droits civils a donné aux citoyens qui étaient désavantagés par le manque d'opportunités économiques et par leur statut social un pouvoir légal, une identité juridique valable. L'acquisition des droits politiques a donné aux citoyens un moyen de faire changer les institutions politiques, de changer le rôle du gouvernement.

Les droits sociaux qui ont été greffés à la notion de citoyenneté moderne l'ont été en partie par nécessité. On ne voulait pas que se reproduisent les événements affreux des Première et Seconde Guerres mondiales (Fortin-Legrès & Rancourt, 2005). Les États ont accordé des droits sociaux à leurs ressortissants (Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, 1976). Accorder les droits sociaux minimaux signifiait s'assurer d'une paix sociale malgré les inégalités. La pauvreté dans un monde capitaliste en pleine expansion économique était - et est encore - considérée, par bien des personnes, comme un terreau fertile de révolte et de rage des classes opprimées ou simplement structurellement désavantagées.

Pour Marshall (1964) des facteurs économiques ont agi dans l'acquisition de ces nouveaux droits sociaux. Selon lui, trois facteurs ont principalement facilité l'élargissement des frontières de la citoyenneté : une augmentation du revenu dans l'ensemble des classes sociales, un nouveau système d'imposition graduel et une augmentation de la production de masse.

Le premier facteur facilitant l'acquisition de droits sociaux est l'arrivée de la production de masse. En effet, celle-ci a provoqué une augmentation des profits des industriels, mais aussi la nécessité pour ceux-ci de trouver un marché pour vendre l'ensemble de leur production. Ainsi, la nécessité de redistribuer les profits pour que les employés puissent consommer la production grandissante s'est rapidement établie et généralisée.

Ce compromis a permis une augmentation des revenus dans l'ensemble des classes sociales. En même temps, cette production de masse et cette consommation de masse ont

aussi permis une stratification des classes sociales; une division de la société en unités. De ces unités plus facilement identifiables en termes de revenus, il a été possible d'établir un système d'imposition et de taxation progressive pour financer des programmes sociaux. C'est là que débute réellement l'acquisition des droits sociaux et l'élargissement final des frontières de la citoyenneté. Comme Marshall (1964: 124) l'affirme :

« Collective bargaining must involve, even in its elementary forms, the classification of workers into groups, or grades, within which minor occupational differences are ignored. As in mass schooling, so in mass employment, questions of rights, standards, opportunities and so forth can be intelligibly discussed and handled only in terms of a limited number of categories and by cutting up a continuous chain of differences into a series of classes whose names instantly ring the appropriate bell in the mind of the official. As the area of negotiation spreads, the assimilation of groups necessarily follows on the assimilation of individuals, until the stratification of the whole population of workers is, as far as possible, standardized. Only then can general principles of social justice be formulated. There must be uniformity within each grade, and difference between grades. These principles dominate the minds of those discussing wage claims, even though rationalization produces other arguments, such as that profits are excessive and the industry can afford to pay higher wages, or that higher wages are necessary to maintain the supply of suitable labour or to prevent its decline. »

L'acquisition des droits sociaux passe donc par un processus d'égalisation entre les gens d'une même classe sociale et non pas entre tous les citoyens de toutes les classes sociales. Pour Marshall (1964), les citoyens des différentes classes sociales n'ont pas à avoir le même niveau de revenus et les mêmes avantages liés à l'utilisation de ces revenus. Pourtant, il faut qu'ils puissent se reconnaître en termes de revenus, d'imposition et de pouvoir d'achat dans une même classe sociale. Il faut qu'ils puissent subjectivement se dire, qu'en fonction de l'éducation qu'ils ont reçu et de la fonction qu'ils occupent socialement, qu'ils ont ce qu'il faut pour mener une « bonne vie ».

« Equalization is not so much between classes as between individuals within a population which now treated for this purpose as though it were one class.

Equality of status is more important than equality of income. » (Marshall, 1964: 113)

Cela amène à préciser deux choses dans la conception de Marshall (1964) de la citoyenneté : la notion d'égalité de statut et la notion d'inégalité de faits ou de revenus. Pour lui, les droits sociaux accolés à la citoyenneté ne peuvent l'être que si la tension entre ces deux antagonistes est présente.

Pour que les citoyens puissent se sentir respectés comme des citoyens à part entière, il faut tout d'abord qu'ils puissent avoir accès aux services de base qui garantissent les droits sociaux, peu importe leur statut socioéconomique. C'est pourquoi les services de santé, l'éducation, le revenu minimum garanti et un logement décent doivent être accessibles à tous. On doit s'assurer que tous les citoyens aient une égalité de statut leur permettant d'avoir les mêmes chances. Ainsi, lorsque Marshall (1964) parle d'une égalité de statut, cela signifie que tous les citoyens doivent avoir les mêmes chances de concourir au « Monopoly » des classes sociales. Un tel système permet en quelque sorte d'éviter que les citoyens soient confinés dans une communauté où les privilèges hérités de leurs parents soient ceux qui déterminent le plus les opportunités d'atteindre une classe sociale spécifique.

Les droits sociaux introduisent seulement le droit à une égalité des opportunités. Ils introduisent le droit pour tous de participer citoyennement et d'améliorer leur sort. En même temps, ils laissent la possibilité de se démarquer, d'être reconnu comme quelqu'un qui a réussi économiquement.

« The right of the citizen in this process of selection and mobility is the right to equality of opportunity. Its aim is to eliminate hereditary privilege. In essence, it is the equal right to display and develop differences, or inequalities; the equal right to be recognized as unequal. » (Marshall, 1964: 120)

Le processus de sélection et de mobilité dont parle Marshall dans la citation précédente est un processus qui dépend beaucoup du système d'éducation. Pour Marshall (1964), le système d'éducation joue un rôle fondamental, non seulement parce qu'il forme les citoyens à participer et connaître leurs droits, mais aussi parce que plus un citoyen recevra d'instruction, plus sa mobilité sociale sera grande et plus ses chances de pouvoir progresser dans les classes sociales seront élevées.

« The conclusion of my argument is that, through education in its relations with occupational structure, citizenship operates as an instrument of social stratification. There is no reason to deplore this, but we should be aware of its consequences. The status acquired by education is carried out into the world bearing the stamp of legitimacy, because it has been conferred by an institution designed to give the citizenship his just rights. That which the market offers can be measured against that which the status claims. »
(Marshall, 1964: 121)

Les droits sociaux, qui sont les derniers droits à s'être joints à la notion de la citoyenneté moderne, agissent comme des égalisateurs des chances, empêchant la transmission de privilèges héréditaires dus à la fortune des parents, permettant aux citoyens d'avoir leur chance d'améliorer leur sort par leur force de travail. Encore une fois, c'est l'emploi qui est au cœur des droits sociaux et des mécanismes de protection sociale mis en place. Grâce à l'emploi, les citoyens adhèrent à une classe sociale et retirent des protections sociales qui les prémunissent contre le pire effet des inégalités socioéconomiques : la pauvreté. Les droits sociaux sont très importants dans la conception canadienne de la citoyenneté (Matthews & Erickson, 2005). Ils sont incontournables, car ils définissent la façon dont nous nous projetons comme citoyens.

En bref...

Marshall donne à l'emploi (ou au travail rémunéré) une position centrale dans la conception que l'on se fait de la citoyenneté. Dès les débuts de la redécouverte du citoyen, dans la première période au cours de laquelle les droits civils étaient acquis, le marché de

l'emploi agissait déjà comme base de la transformation. Nul doute que l'emploi et le marché de l'emploi jouent encore aujourd'hui un rôle similaire dans la citoyenneté, ou du moins dans la conception que l'on a de celle-ci.

Le devoir le plus important du citoyen moderne est de travailler. Cela dit, l'effet du seul travail d'une personne sur le bien-être de l'ensemble d'une société est tellement petit qu'il est parfois possible de l'oublier.

Of paramount importance is the duty to work, but the effect of one man's labour on the well-being of the whole society is so infinitely small that it is hard for him to believe that he can do much harm by withholding or curtailing it. » (Marshall, 1964: 129)

Un point est préoccupant dans cet exposé de Marshall : la période de référence est marquée par le plein emploi et le fordisme, qui ne représentent plus des données majeures à partir du milieu des années 1970. En quoi le marché de l'emploi s'est-il modifié et quel pourrait être l'impact de ses modifications sur la citoyenneté décrite par Marshall (1964)?

Quand le marché du travail se dérobe

Comprendre la citoyenneté actuelle nécessite de rendre compte des changements survenus dans l'organisation du marché de l'emploi. Dans cette partie, il sera question de clarifier les modifications majeures ayant été subies par le marché de l'emploi. S'approprier la différence entre l'époque pendant laquelle Marshall a écrit son exposé et l'époque actuelle est important pour saisir quels sont les repères et les frontières de la citoyenneté. Il n'est pas question ici de faire une revue de littérature exhaustive des changements relatifs au marché de l'emploi, mais bien d'en jeter les grandes lignes sur papier pour comprendre sur quel terrain les tentatives de redéfinition de la citoyenneté se jouent et dans quelle perspective les débats sur cette même citoyenneté prennent place.

Changements relatifs au marché de l'emploi

« The number of men in part-time employment doubled between 1984 and 1999. Radical changes in the labour market (job sharing, casualization, flexibility, downsizing, and new management strategies) have disrupted work as a career. While for employers functional and numerical flexibility has broken down rigidities in the work place, these strategies have compromised job security. These changes in work and career structures constitute a significant « corrosion of character ». With the obsolescence of the social relevance of the concept of career (even among the professional classes), there is also an erosion of commitment to the company. » (Turner, 2001: 194)

Cette citation de Turner (2001) résume bien ce qui a fondamentalement changé entre l'époque pendant laquelle Marshall a écrit son exposé et ce qu'est le marché de l'emploi aujourd'hui. L'idée même que l'on se fait de ce qu'est un emploi aujourd'hui n'est plus la même qu'elle était à l'entrée de la période des « Trente Glorieuses ». D'ailleurs, on fait maintenant une distinction entre les emplois « réguliers » et les « nouveaux » emplois « atypiques », car ces derniers prennent de plus en plus d'importance sur le marché de l'emploi et deviennent progressivement une réalité qu'on ne peut plus contourner.

L'emploi régulier renvoie habituellement à une situation dans laquelle :

« les tâches sont exécutées par une seule personne contre un salaire, en vertu d'un contrat de travail; la salariée ou le salarié n'occupe qu'un seul emploi; le lieu de travail est indiqué par l'employeur (il s'agit le plus souvent de sa place d'affaires); la durée du contrat de travail est indéterminée; le travail s'exerce à temps plein, toute l'année, le plus souvent selon une durée hebdomadaire variant entre 35 et 45 heures; des régimes d'avantages sociaux s'appliquent » (Tremblay, 2004:46)

C'est ce type de contrat qui prévalait au plus fort de l'industrialisation et de la période des « Trente Glorieuses » qui est en perte de vitesse. La progression des emplois atypiques se fait de plus en plus rapidement. De 1976 à 1995, l'emploi atypique a progressé de plus de 29% alors que l'emploi régulier n'a progressé que de 6,6% (Tremblay, 2004). Ce qui constituait la référence durant la période d'acquisition des droits sociaux - ce sur quoi les programmes sociaux et les mécanismes de redistribution ont été construits - est en train de disparaître.

Selon Tremblay (2004: 50), parlant de la redéfinition de l'emploi en Amérique du Nord, tendance qui est exemplaire d'une réalité plus large, « si l'on définissait [aujourd'hui] l'emploi régulier ou standard comme un emploi à temps plein, permanent, du lundi au vendredi, de « 9 à 5 », occupé à l'extérieur de la maison pour un employeur unique, ce qui correspond à la définition la plus courante, cela signifierait qu'à peine un travailleur canadien sur trois (32,9%) détient ce genre d'emploi. »

Le travail atypique pourrait bien devenir la norme dans les prochaines années (Potvin, Bernier, Bertrand, & Boisjoly, 2001). D'ailleurs, Matte et als.(1998), prévoient que, dès 2017, l'emploi atypique sera le type d'emploi dominant en tenant compte de la croissance de l'emploi en général.

« Le travail atypique fait référence à toutes les autres formes de travail qui ne correspondent pas à ces caractéristiques. Le travail atypique comprend donc tout ce qui se distingue de la forme régulière du point de vue de la durée du travail, du lien d'emploi ou des régimes d'avantages sociaux. Cela inclut le travail à temps partiel, le travail autonome, le travail temporaire, les contrats de travail, le travail occasionnel ou saisonnier et, selon certains, le travail à domicile et le télétravail. » (Tremblay, 2004: 46)

Ce type de travail est particulièrement préoccupant parce que l'on y retrouve une difficulté d'application des lois et des normes du travail. En réalité, le code du travail et les normes en vigueur sont difficilement applicables dans les emplois atypiques. Cela est particulièrement frappant dans le domaine de l'industrie des services. Comme les normes et

lois du travail sont difficilement applicables dans ces secteurs et comme il n'existe pas de véritable mécanisme de vérification, on y retrouve des conditions de travail inférieures à celles des emplois réguliers et une plus grande précarité (Tremblay, 2004). Les femmes sont particulièrement touchées par cette augmentation de l'emploi atypique. Les femmes sont beaucoup plus présentes dans le secteur de l'industrie des services, là où le travail atypique s'est le plus développé. Certaines personnes affirment que ce sont ces dernières qui recherchent ce genre d'emploi pour avoir une plus grande possibilité de conciliation entre le travail et la famille. Le travail à temps partiel leur permettrait de pouvoir passer plus de temps avec leurs enfants. Malheureusement, le temps partiel et la flexibilité des horaires de travail ne signifient pas nécessairement la même chose pour les employés que pour les employeurs.

« Si les uns comme les autres, employeurs et employés, cherchent à gagner en flexibilité, il faut garder à l'esprit que la flexibilité désirée par les premiers ne correspond pas nécessairement à celle voulue par les seconds. Pour les uns, la flexibilité se comprend en fonction avant tout des besoins de la production et de la productivité. Pour les autres, elle se conçoit d'abord en fonction des besoins de la famille et des individus. Aussi la flexibilité des uns risque-t-elle de devenir une rigidité pour les autres. » (Tremblay, 2004: 55)

Ce fait laisse croire à Tremblay (2004; Tremblay, 2005) que ces emplois atypiques ne sont pas des emplois véritablement choisis par celles qui les occupent. À pouvoir choisir, plusieurs opteraient pour un emploi de type régulier offrant plus d'avantages salariaux et sociaux.

Par ailleurs, l'emploi atypique est aussi préoccupant parce qu'un grand nombre de travailleurs ayant un emploi atypique n'arrive plus à bénéficier des protections et avantages proposés aux citoyens occupant un emploi régulier. La relation entre la formation, l'emploi occupé et les avantages économiques retirés est malmenée. Souvent, avec une même formation et un même type de travail à accomplir, le travailleur ayant un emploi de type

atypique n'aura pas accès à autant d'avantages sociaux que le travailleur ayant un emploi régulier.

Cette flexibilisation accrue du marché de l'emploi - « tendance de fond qui caractérise l'ensemble du marché du travail nord-américain depuis les années 70 » (Tremblay, 2004: 47) - a aussi provoqué de nombreux bouleversements dans la façon dont les classes sociales se distribuaient à l'époque pendant laquelle Marshall a écrit son exposé. Les classes sociales qu'il décrivait étaient assez linéaires, c'est-à-dire qu'une formation menait à un type de métier, à un type de salaire, à un type de consommation et par conséquent à un type de classe sociale. Aujourd'hui, cela ne semble plus être le cas.

On peut aussi constater que la précarité de l'emploi s'est accrue de façon importante durant les vingt dernières années (Potvin et al., 2001). Le taux de chômage reste élevé même en période de reprise économique. Les mises à pied temporaires font maintenant place à des mises à pied permanentes. Par ailleurs, « la plupart des emplois se trouvent en dehors des grandes entreprises » (Potvin et al., 2001: 376). Les nouveaux emplois créés le sont par de petites entreprises. Ces petites entreprises ont souvent « les reins » moins solides que les grandes entreprises. Leur situation fait en sorte qu'elles ne peuvent pas offrir les mêmes avantages sociaux et le même salaire que les grandes entreprises. Elles sont aussi moins surveillées quant à leur respect des normes du travail. On peut y observer des conditions de travail inférieures que celles offertes aux employés typiques de grandes entreprises (Tremblay, 2004). Elles offrent une moins bonne garantie d'emploi. Par contre, elles offrent peut-être par moments un environnement de travail qui peut être moins dépersonnalisant et individualisant que dans les grandes manufactures d'autrefois.¹

¹ Marshall (1964) disait d'ailleurs dans la conclusion de son exposé que des pressions se faisaient de plus en plus grandes pour que les usines s'humanisent un peu. Il citait à titre d'exemple une étude qui disait que les jeunes garçons d'une école secondaire préféreraient dans 86% des cas avoir un emploi intéressant qu'un emploi payant. Pour Marshall, il ne faisait aucun doute que ces résultats, probablement dus à l'introduction des droits sociaux et de la couverture des besoins essentiels, allaient faire naître des contestations par rapport à la standardisation des emplois

On change aussi plus souvent d'emploi qu'autrefois. Le rendement au travail est devenu un des déterminants majeurs de la progression en emploi si on en croit la multiplication des primes au rendement et des licenciements pour cause de non compétitivité économique de l'entreprise. La notion de carrière en est complètement bouleversée. On ne travaille plus pour une même entreprise toute sa vie. On pourrait même dire qu'on n'aura pas qu'un seul métier dans sa vie. La formation continue est devenue un enjeu autant pour les travailleurs que pour les entreprises, car tous deux doivent conjuguer avec les nombreux changements technologiques.

On désigne de plus en plus notre société comme étant une société du savoir, c'est-à-dire une société qui dépend de plus en plus d'« un capital humain sans cesse accru, au sens où ces personnes qui détiennent ce capital sont de plus en plus scolarisées et spécialisées, tout en étant plus expérimentées » (CETECH, 2004, in Lapointe, 2005: 25).

« En comparant société industrielle et société du savoir, on se retrouve devant deux figures contrastées du travail. Dans la société industrielle, la figure typique du travail, ce sont les ouvriers d'usine et les employés de bureau. Ces derniers sont le plus souvent confinés à l'exécution de tâches bien définies, dans le cadre d'un travail manuel et répétitif. (...) Ils doivent se mettre à la disposition de leur employeur qui leur indique quoi faire et comment faire. Ils doivent faire leur possible et donner un rendement normal dans l'exécution de leur travail. Quant aux professionnels du savoir, ils accomplissent un travail intellectuel et orienté vers la résolution de problèmes complexes. (...) Ils doivent donner un livrable quelconque : déposer un rapport, résoudre tel ou tel problème, organiser telle ou telle activité, etc. Ils ont le plus souvent une grande autonomie dans le choix des moyens à utiliser et dans la planification de leur temps de travail. Mais le problème majeur, c'est que les résultats ou plus généralement les performances à atteindre sont très mal définies, en plus d'être en progression constante » (Lapointe, 2005: 26)

Cette dynamique provoque une réduction du temps hors travail, car les travailleurs du savoir sont tentés d'augmenter leur performance - et leur employabilité - sur le marché de l'emploi en travaillant de plus en plus. Plus de 80% des heures travaillées par les

travailleurs du savoir sont des heures non payées (Lapointe, 2005). Ces travailleurs ont de moins en moins d'heures à consacrer à leur vie extraprofessionnelle, ce qui rend leur conciliation travail-famille très difficile (Tremblay, 2004). Il est fort à parier que ces derniers n'auront pas plus de temps à consacrer à la participation sociale et politique propre à la citoyenneté. Comme Nicole De Sève (DeSève, 2005: 49) le laisse entendre, ce « travail tentaculaire invisible » fera perdre aux travailleurs « ce temps si précieux pour l'engagement dans des activités collectives, telles l'environnement, l'action politique large, la défense des droits sociaux, le bénévolat, la dynamisation de la vie de quartiers ou du conseil d'établissement. »

Cette flexibilisation accrue du marché de l'emploi a aussi fait augmenter le stress associé au travail de manière significative depuis la fin des années 1970 (Tremblay, 2004). Trois facteurs expliquent principalement ce fait. Le premier facteur est l'intensification des responsabilités qui reposent sur le dos des travailleurs et la compétitivité toujours de plus en plus grande à laquelle ils doivent faire face. Aussi la crainte de perdre son emploi explique cette augmentation du stress au travail.²

« On peut supposer, comme Diane-Gabrielle Tremblay, que l'augmentation du chômage et de la précarité d'emploi, selon les groupes et les secteurs d'activité, se traduit aussi par une hausse des niveaux de stress au travail. La hausse du chômage n'exerce-t-elle pas une pression supplémentaire sur ceux qui occupent un emploi, une pression qui se traduit notamment par une anxiété due à la crainte de perdre cet emploi? Bien que le taux de chômage ait diminué au Québec dans les dernières années, plusieurs personnes ont de la difficulté à s'intégrer durablement au marché du travail. » (Tremblay, 2005: 64)

² Dejours (1998) ira même jusqu'à dire que cette crainte de perdre son travail se transformera progressivement en syndrome du survivant du travail, c'est-à-dire que le travailleur vivra dans l'angoisse constante d'être mis à pied et cela même s'il gagnerait probablement plus à changer par lui-même d'emploi.

Finalement, c'est la difficulté de plus en plus grande de concilier la vie familiale avec la vie professionnelle qui fait augmenter le stress. Ce stress amène les parents à modifier leurs temps libres et leur participation hors travail de façon importante.

« Avec un enfant, tant les mères que les pères réduisent en moyenne leur temps libre de deux heures par semaine et s'ils ont deux enfants en bas âge, de cinq heures. (...) En d'autres termes, le temps consacré aux jeunes enfants affecte autant la structure du temps quotidien des parents que son contenu : le sommeil chez les femmes; la durée du temps de travail et de loisir chez les deux parents. » (Pronovost, 2005: 38)

De plus, l'âge des enfants influence aussi la façon dont les parents modifient leur temps hors travail. Chez les parents d'enfants de moins de douze ans, on peut voir une diminution importante du temps accordé à la vie associative, aux tâches domestiques et aux activités éducatives. Chez les parents d'adolescents, on remarque une augmentation progressive du temps accordé aux activités sportives et à la vie associative (Pronovost, 2005).

Pour bien comprendre l'importance que la conciliation travail-famille prend aujourd'hui, il faut se rappeler que la situation des femmes sur le marché de l'emploi constitue aussi une nouveauté par rapport à la période pendant laquelle Marshall a écrit son exposé. Alors que le modèle familial de la femme au foyer et du père pourvoyeur était majoritaire lorsque ce dernier a écrit son exposé, il ne constituerait plus aujourd'hui que 19% des ménages, et peut-être même moins (Tremblay, 2004).

« De 1976 à 1999, le taux de participation des femmes ayant un enfant de moins de 16 ans est passé de 39% à 71%. (...) C'est chez les mères d'enfants d'âge préscolaire que le taux de participation au marché du travail a le plus augmenté. Entre 1976 et 1999, le taux de participation des femmes dont l'enfant le plus jeune était âgé de 3 à 5 ans est passé de 37% à 66%. Cette augmentation est encore plus radicale chez les mères de nourrissons et de bambins; en effet, le taux de participation des femmes dont le plus jeune enfant avait moins de 3 ans a plus que doublé, passant de 28% en 1976 à 61% en 1999. » (Tremblay, 2004: 26)

« Par contre, chez les hommes, le taux d'activité est resté à peu près stable, si ce n'est qu'il a connu une très légère diminution. En général, les taux de participation des hommes et des femmes se rapprochent drôlement. Entre les femmes de 25-44 ans et les hommes du même groupe d'âge, l'écart est seulement de 10%. » (Lapointe, 2005: 14)

Ce que cette augmentation de la participation des femmes sur le marché du travail traduit, c'est la nécessité pour les ménages d'avoir deux revenus pour soutenir leur pouvoir d'achat. En effet, le pouvoir d'achat des ménages n'a cessé de diminuer depuis les années 1970. Alors que l'on considérait le salaire des femmes comme un salaire d'appoint à l'époque pendant laquelle Marshall a écrit son exposé, il est devenu évident aujourd'hui qu'il est un salaire complémentaire au ménage aussi important que celui des hommes. Par ailleurs, le désinvestissement de la sphère familiale par les femmes, l'étalement des familles et la pression croissante de l'emploi sur le temps hors travail provoquent une marchandisation de plus en plus importante de plusieurs activités qui se déroulaient dans la sphère domestique auparavant (Frédéric Lesemann, 2002). Les ménages ont donc recours à l'achat de services de proximité comme les services d'entretien ménager ou des services de gardiennage. En résumé, les ménages, ont en général (surtout pour les jeunes ménages ne bénéficiant que de petits salaires), besoin de plus en plus de revenus pour soutenir leur pouvoir d'achat.

Parallèlement à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, les revenus d'emploi semblent aussi s'être polarisés (Potvin et al., 2001). L'écart se creuse entre les professions libérales et les emplois non-qualifiés; entre les professionnels du savoir et les salariés traditionnels. La disparition des emplois manufacturiers semi-qualifiés assez bien rémunérés et bien protégés au profit de pays comme le Mexique et la Chine semble responsable de ce fait. On retrouve donc une masse de travailleurs de plus en plus importante dans des emplois se rapprochant du salaire minimum et une autre masse de travailleurs œuvrant dans l'industrie du « savoir » qui gagne des salaires supérieurs revenu national moyen.

Cette polarisation touche particulièrement les hommes, car ce sont surtout ces derniers qui sont touchés par la diminution des salaires (Tremblay, 2004). Les femmes sont moins touchées par la polarisation des revenus, mais cela est en grande partie dû au fait que leurs revenus ont toujours été inférieurs à ceux des hommes. Dans bien des cas aujourd'hui, les salaires des femmes restent quand même inférieurs à celui des hommes pour un même travail effectué et cela bien que des lois concernant l'égalité salariale aient été votées.

Les statistiques révèlent que ce sont surtout les jeunes qui écopent de cette polarisation. Souvent, ils n'ont pas pu bénéficier de la protection des droits acquis et des privilèges reliés à l'emploi salarié tel qu'il se développait du temps de leurs parents. La période post-études semble se prolonger pour les jeunes et elle se prolonge dans l'occupation d'emplois atypiques. En effet, la majorité des nouveaux emplois créés sont des emplois atypiques qui mènent difficilement à une permanence ou à une stabilité d'emploi. Alors que l'entrée dans la vie adulte nécessite des investissements importants (maison, enfants, remboursement des prêts étudiants), les jeunes travailleurs ont à traverser une longue période de précarité et d'instabilité en emploi. Pour Ellfsen et Hamel (2000), il s'agit d'un grand drame pour l'accès de la jeunesse à une pleine citoyenneté. Ils ne peuvent être pleinement reconnus dans ce lieu de reconnaissance sociale qu'est l'emploi (Eme & Laille, 1994). En réalité, cette polarisation du marché de l'emploi pénalise énormément les jeunes, selon Ellefsen et Hamel (2000: 135), car le travail « est le pivot en vertu duquel tout citoyen trouve sa raison d'être en tant qu'individu et lie aux autres pour contribuer à la vie de l'organisation collective qui prend alors le visage de nation ou de société. »

En somme, les dernières modifications du marché de l'emploi soulèvent beaucoup de questions. On semble être passé d'un système de production économique dans lequel les classes sociales étaient bien définies et qu'il était possible de faire un lien entre la formation et les avantages retirés d'un emploi à un système dans lequel le temps de travail et les revenus retirés des emplois se polarisent.

D'un côté, on a les gagnants de cette polarisation : ceux qui bénéficient des revenus les plus élevés et des emplois offrant un bon accès aux protections sociales (les professionnels du savoir). Ce sont aussi eux qui risquent de manquer le plus de temps pour s'engager dans des activités citoyennes extraprofessionnelles à cause de la pression de plus en plus grande de leurs activités professionnelles sur leur temps hors emploi.

De l'autre côté, on retrouve les « perdants » de cette polarisation du marché de l'emploi : ceux qui ont des emplois atypiques. Ceux qui occupent des emplois dans lesquels les normes du marché du travail ont de la difficulté à s'appliquer. Ceux qui ne bénéficient que de faibles revenus, inférieurs à la moyenne nationale, et qui peinent à arrondir leurs fins de mois. Ceux qui sont très sensibles aux aléas des fluctuations économiques et à la délocalisation de la production dans des pays en voie de développement.

Puis, il y a ceux qu'on ne peut passer sous silence. Ceux qui sont simplement exclus du marché de l'emploi par leur non compétitivité, comme les personnes handicapées, ou simplement du fait de l'inadaptation du marché de l'emploi à leur condition comme les femmes monoparentales. L'exclusion du marché du travail renvoie plusieurs de ces personnes dans une sorte de citoyenneté de seconde zone. Comme Lévesque et Ninacs (1998, in Bernard, 1999: 37) le disent, « La citoyenneté à part entière et la démocratie exigent que tous et chacun aient la même capacité de participer aux processus de décision qui affectent leur vie. Cette capacité est minée par l'apathie et la perte de dignité humaine que l'exclusion économique peut entraîner. » Depuis toujours, la participation sociale passe majoritairement par les réseaux de production sociale (Castel, 1995a; 1995b; 1996; 1998). Ainsi, comme Robert Castel (1996: 32) le dit : « Sont « intégrés » les individus et les groupes inscrits dans les réseaux producteurs de la richesse et de la reconnaissance sociale. Seraient « exclus » ceux qui ne participeraient en aucune manière à ces échanges réglés. »

En somme

En fonction du contexte socioéconomique actuel, il est possible de soulever deux questionnements par rapport à la théorisation qu'a fait Marshall de la citoyenneté. Le premier questionnement se situe par rapport à l'importance centrale de l'emploi dans la conception de la citoyenneté. Lorsqu'il a écrit son exposé, Marshall ne se doutait probablement pas que les économies des pays industrialisés allaient vivre un autre bouleversement important en arrivant dans la période post-industrielle marquée par l'informatisation et la robotisation. Il ne se doutait probablement pas que certains allaient prévoir « la fin du travail » (Rifkin, 1996) ou la fin de la valeur du travail (Méda, 1995). Est-ce que ce dernier aurait fait la même affirmation s'il avait su que l'emploi se ferait plus rare et précaire en ce début de siècle?

« It is no easy matter to revive the sense of the personal obligation to work in a new form in which it is attached to the status of citizenship. It is not made any easier by the fact that the essential duty is not to have a job and hold it, since that is relatively simple in conditions of full employment, but to put one's heart into one's job and work hard. » (Marshall, 1964: 130)

Certains, comme Klausen (1995, in Baldwin, 1997: 97), rappellent tout de même le fait qu'il reste un sentiment dans l'ensemble de la population qu'il faudrait que tout le monde gagne sa vie sur le marché de l'emploi : « There remains a strong sense in which even social benefits must be « earned » in market terms to be considered legitimate ». Ceci laisse croire que la centralité de l'emploi est toujours aussi importante dans la notion de citoyenneté.

L'autre questionnement part du fait que nous assistons aujourd'hui à une forte polarisation de la société (Tremblay, 2004). Cette polarisation est grandement due aux changements relatifs au marché de l'emploi. En effet, le nombre d'emplois à temps plein et à durée indéterminée ne cessent de s'effondrer au profit d'emplois à temps partiel ou à durée déterminée. Cela est préoccupant puisque, comme nous l'avons vu précédemment,

les droits sociaux ont été acquis parce qu'il a été possible de stratifier les programmes d'aide en fonction de classes sociales facilement repérables d'après les revenus et la consommation qui y sont associés. « If a large discrepancy appears, the ensuing attempts to eliminate it will take the form, not of a bargain about economic value, but of a debate about social rights. » (Marshall, 1964:121).

Pour que les droits sociaux soient garantis, il faut que soit mis en place un mécanisme permettant que tous les citoyens aient les mêmes chances. Ce mécanisme prend la forme de prestations sociales et de services. Traditionnellement, la majeure partie des mécanismes de protection sociale ont été collées à l'occupation d'un certain type d'emploi ou a été financée par une imposition progressive, mais aujourd'hui on remet de plus en plus en question ces façons d'agir à cause des changements relatifs à l'économie, au marché de l'emploi et à l'emploi lui-même, un peu comme si de fréquentes inconstances apparaissaient dans le lien entre l'emploi, les classes sociales et la citoyenneté.

Ces deux questions sont importantes et les réponses proposées pas les chercheurs travaillant à partir du cadre théorique développé par Marshall (1964) sont incomplètes et ne permettraient pas de bien saisir le lien entre l'emploi et citoyenneté. Il est ainsi très important de redéfinir plus opérationnellement la citoyenneté, en la faisant sortir d'une définition presque uniquement juridique, et en la faisant prendre en compte les dimensions socioparticipative et socio-identitaire. Tout de même, la théorisation proposée par cet auteur a le mérite de bien exprimer le compromis social sur lequel est assis la citoyenneté. Sa théorisation reste particulièrement pertinente pour l'étude du lien entre l'emploi et la citoyenneté, car comme on l'a vu, l'emploi est central dans cette théorie de la citoyenneté. Les résultats de cette recherche montreront si l'emploi est toujours aussi central dans la définition de ce qu'est un citoyen et si l'effritement des droits et responsabilités engendre une modification du compromis social sur lequel la citoyenneté est assise.

Chapitre 2 : L'emploi, fondement de la citoyenneté ?

Deux concepts sont centraux pour se plonger dans l'étude du lien entre l'emploi et la citoyenneté : le concept de citoyenneté et le concept d'emploi. L'étude de la littérature entourant ceux-ci montre qu'ils sont définis de différentes manières selon les auteurs et selon les disciplines. Toutefois, cette recherche s'appuiera en grande partie sur la théorisation proposée par Marshall (1964). Ce présent chapitre partira de cette théorie pour ensuite aller vers une redéfinition plus complète de la citoyenneté. En effet, les conclusions du précédent chapitre obligent à redéfinir plus en profondeur la citoyenneté pour que le concept puisse prendre en compte l'évolution que le marché de l'emploi et de la société a subie depuis la période pendant laquelle Marshall (1964) a écrit son exposé. Suite à cette redéfinition opérationnelle du concept de citoyenneté, il sera question du concept d'emploi. Bien que l'emploi, dans sa définition la plus simple, renvoie à une relation structurelle à la société par le biais d'un employeur, il n'en reste pas moins que ce concept doit lui aussi être redéfini plus globalement pour permettre d'étudier le lien qu'il entretient avec la citoyenneté. La seconde partie de ce chapitre sera consacrée à cette tâche. Finalement, la dernière section de ce chapitre sera consacrée aux interactions entre ces deux concepts. En fait, il est important de saisir le jeu des relations sociales se développant entre les employés, entre les employés et les employeurs et entre les employés et la société. Cette dernière partie servira de charnière pour établir les questions et hypothèses de cette recherche. L'intention globale de ce chapitre est de montrer comment la relation entre l'emploi et la citoyenneté pourrait se décomposer.

Redéfinir la citoyenneté et l'emploi

La citoyenneté

La conception de la citoyenneté chez Marshall (1964) est tout à fait pertinente pour une opérationnalisation de cette notion dans une recherche appliquée portant sur le lien entre l'emploi et la citoyenneté et c'est pour cela qu'elle servira de base à cette recherche. Pour utiliser cette théorisation, il est important d'en extraire les concepts de base pour pouvoir procéder par la suite à une redéfinition plus large du concept de citoyenneté. En quoi consistent les dimensions fondamentales du concept de citoyenneté tel que défini par Marshall (1964)?

Pour ce dernier, la citoyenneté est un statut égalitaire entre tous les membres d'une même communauté permettant de rendre légitime les inégalités sociales. Cette conception implique une dimension juridique et une dimension sociologique, la dimension juridique étant celle qui unit tous les citoyens ensemble sur la base des mêmes droits et la dimension sociologique étant le fait de classes sociales répartissant les citoyens en fonction de leur consommation, de leur éducation et de leur accès à la propriété. La citoyenneté est un statut juridique égalitaire donné à tous les membres d'une même communauté. Tous ceux qui possèdent ce statut sont soumis aux mêmes droits et responsabilités. Ils ont, s'ils ont accès à suffisamment d'informations (Leonard, 2003), la capacité de bénéficier de tous ces droits pour réduire l'effet des inégalités socioéconomiques.

L'idée de citoyenneté de Marshall (1964) est tiraillée par la présence légitime de classes sociales. Alors que la citoyenneté est un statut de droit donné par une institution démocratique, les classes sociales ne sont pas établies par une institution et ne constituent pas un statut de droit. Les classes sociales émergent de l'interrelation d'une variété de facteurs relatifs à la propriété privée, à l'éducation et à la structure économique d'une société. L'emploi joue un rôle dominant dans l'établissement des classes sociales.

Cette idée de classes sociales se divise en deux constituantes pour Marshall (1964) : l'identité citoyenne et la participation citoyenne. L'identité renvoie au sentiment d'appartenance à une communauté citoyenne. Dans l'historique qu'il a laissé de la citoyenneté, ce sentiment d'appartenance est passé d'une appartenance locale (avant l'industrialisation) à une appartenance nationale.

La participation renvoie à l'implication des citoyens dans leur communauté. La participation peut être politique (lorsque les citoyens utilisent leur pouvoir politique) ou sociale (lorsque les citoyens s'impliquent à un niveau communautaire) (Dufour, 2000). Cela dit, elle est d'abord économique pour Marshall (1964). En fait, les régimes de redistribution étant fortement basés sur l'emploi, ils ne pourraient fonctionner si les citoyens ne travaillaient pas.

En somme, nous avons d'un côté la dimension juridique de la citoyenneté. Les droits et responsabilités des citoyens sont donnés par le régime de citoyenneté en vigueur. Cette dimension donne une définition de qui peut être citoyen et quels seront les mécanismes formels à sa disposition (droit de vote, accès aux programmes sociaux, etc.) pour assurer sa participation. De l'autre côté, nous avons une dimension sociologique qui se rapporte aux classes sociales. Cette dimension se subdivise en deux. Une sous-dimension renvoie à la dimension identitaire de la citoyenneté. Le citoyen, en étant inscrit par son emploi, serait à même de développer une certaine identité citoyenne. Ce qui est important dans cette première sous-dimension est que l'identitaire citoyen n'apparaît que par un processus d'interaction symbolique avec d'autres citoyens de la même classe ou de classes différentes. L'idée est que le citoyen puisse être en mesure de s'identifier et de se différencier. La deuxième sous-dimension renvoie, quant à elle, à la notion de participation citoyenne. Pour Marshall (1964), la participation citoyenne se limite surtout aux dimensions formelles de la citoyenneté comme le droit de vote.

En reprenant les assises de la définition de Marshall (1964), trois éléments sont centraux : les droits, les identités et les participations. La définition qu'il a laissée de la citoyenneté est cependant assez linéaire et limitée pour expliquer certains phénomènes comme la constitution des identités (Balibar, 2004; McAll, 1995, 1999) ou la participation des sans-emploi (Dufour, 2000). Il est donc nécessaire de procéder, à partir de ces trois assises, à une redéfinition plus large et plus dynamique du concept de citoyenneté. La citoyenneté sera donc définie dans cette thèse à partir des trois dimensions évoquées précédemment : 1) les participations (politique, sociale et économique), 2) les identités (identité sociale, politique et économique) et 3) les droits et responsabilités (droits sociaux, politiques et économiques).

Revisiter la citoyenneté à partir des trois assises fondamentales

En partant de ces trois assises fondamentales dans la théorisation de Marshall (1964), il est maintenant nécessaire de revisiter chacune de ces assises ou sous-dimensions pour les opérationnaliser. Il est important de ne pas oublier que le concept de citoyenneté, tel que développé par Marshall, est un tout et que chacune de ses sous-dimensions se renvoient les unes aux autres pour assurer le côté dynamique du concept. Qu'entend-t-on par le dynamisme du concept? Eh bien, une lacune dans une de ces sous-dimensions entraînera nécessairement un affaiblissement des deux autres sous-dimensions. La citoyenneté n'est qu'un résultat de l'interaction entre ces trois dimensions. Ce qu'il est important de comprendre, c'est que si la participation citoyenne laisse à désirer, l'identité du citoyen et sa capacité à faire valoir ses droits s'en trouve nécessairement affectée. La prochaine partie sera consacrée à revisiter chacune de ces sous-dimensions (la participation, l'identité, les droits et les responsabilités) pour les redéfinir opérationnellement pour entreprendre l'étude du lien entre la citoyenneté et l'emploi.

La participation

La participation d'un citoyen, première assise de la citoyenneté, ne peut plus être considérée seulement comme sa simple participation politique (Taylor, 1992). Dans la périodisation de Marshall (1964), l'acquisition du droit de vote a été un moment charnière, mais il est aussi important de considérer la participation politique à l'extérieur de ces droits formels. Il faut regarder la participation citoyenne de trois façons différentes. Premièrement, il faut regarder la participation politique du citoyen, car c'est là qu'il s'engage dans des causes et qu'il fait pression sur le gouvernement. Puis, il faut observer sa participation sociale et culturelle. C'est par sa participation sociale et culturelle qu'il sera possible de bien situer l'espace dans lequel le citoyen se définit, car il sera possible de voir à quel groupe d'appartenance il se réfère. Finalement, il faut se référer à sa participation économique, car c'est là qu'on devrait voir une variance en termes de catégories sociales ou de classes sociales.

Politique

La participation des citoyens surpasse la simple participation aux élections. Cela dit, cette participation basée sur les droits politiques formels ne doit pas non plus être sous-estimée, car si ces droits politiques ne sont plus reconnus, les individus sont renvoyés dans une zone d'exclusion et de non reconnaissance, comme ce fut longtemps le cas des femmes (Marques-Pereira, 2003). Il ne faut plus simplement voir le citoyen comme un électeur ou un élu, il faut aussi le voir comme un acteur sociopolitique (Leonard, 2003) qui doit lutter pour la reconnaissance de ses droits (Dubois, 2003). Si la participation politique ne se limite plus qu'aux simples élections, on pourrait la voir comme le fait d'une participation militante à différents mouvements sociaux (Turner, 2001).

En effet, le militantisme est une forme d'expression de la citoyenneté. Celui-ci est, par nature, politique, car il s'adresse toujours à un pouvoir en place. Pourtant, le

militantisme peut aussi être social et économique. Lorsque les militants abordent la question des droits sociaux, leur militantisme les propulse dans la sphère des mouvements sociaux. Les corporations professionnelles et les syndicats sont aussi des lieux d'engagement que l'on pourrait considérer comme des mouvements sociaux. En effet, ils favorisent le regroupement de travailleurs ayant des intérêts communs en renforçant leur pouvoir politique (Bourque & Duchastel, 2003; Bourque, Duchastel, & Pineault, 1999).

Les mouvements sociaux sont à la base des configurations de la citoyenneté. Ulysse (2001) a d'ailleurs montré toute l'importance des mouvements sociaux dans la citoyenneté américaine. Les citoyens qui participent à différents mouvements sociaux permettent certains réarrangements des régimes de citoyenneté (Jenson, 2000; Jenson & Papillon, 2003).

Militer dans un mouvement social, ce n'est pas que pour la cause. Certaines personnes finissent par s'identifier au groupe et au mouvement. En fait, leur militantisme devient une partie de leur identité, car c'est dans cette activité militante qu'ils font la plupart de leurs rencontres. Dufour (2000) disait qu'il était possible que des personnes assistées sociales se créent un espace de citoyenneté à l'extérieur des réseaux formels ou, si l'on veut être plus précis, dans les groupes défendant leurs droits.

Pour Gilles Bourque et Jules Duchastel (2003; 1999), les mouvements sociaux sont une des parties intégrantes du nouvel arrangement capitaliste qui se crée dans cette période de globalisation. Les mouvements sociaux sont maintenant des lieux d'engagement citoyen. Ce sont des lieux qui sont devenus proactifs devant la montée des injustices de la mondialisation (Coutu, 1999). On ne peut donc pas nier leur importance dans l'étude de la citoyenneté, car ils viennent mettre en place des stratagèmes pour contrôler l'important mouvement de « marchandisation » de la société que décrit Sassen (2003).

Sociale et culturelle

Une partie non négligeable d'activités culturelles peut être considérée comme des activités citoyennes. Comme la citoyenneté est souvent une question de culture et d'identité, il est possible de considérer ces activités culturelles comme des activités citoyennes. Les activités sociales et culturelles, telles les loisirs, les spectacles ou les représentations artistiques, sont un élément important de la construction de l'acteur citoyen, car elles représentent des lieux de participation imprégnés d'un grand symbolisme. Elles permettent aux citoyens de se représenter dans une catégorie sociale qui leur est propre. La participation à des activités sociales et culturelles aide le citoyen à se construire, car ces activités constituent des lieux d'interaction intercatégoriels où les citoyens sont en mesure de se construire un certain type d'identité collective fondée en grande partie sur l'identification à autrui (McAll, 1995, 1999).

Pour Umberto Eco (1997: 69), la culture est ce qui permet de s'extraire du labeur relié au travail et de grandir comme citoyen : « La culture est d'autant plus intéressante qu'elle sert à corriger la nature. La nature est rude, ennemie, tandis que la culture permet à l'homme d'agir avec un gain d'effort et de temps. La culture libère le corps de l'esclavage du travail, elle le dispose à la contemplation. » Malheureusement, la culture a un coût dans nos sociétés. Plusieurs personnes sont aux prises avec de tels problèmes financiers qu'il leur est difficile de participer à ces activités culturelles (McAll, 1995, 1999).

De surcroît, la participation sociale et culturelle peut vraiment aider à mieux saisir la citoyenneté, ou si l'on préfère, les relations entre citoyen. La culture et les loisirs sont représentatifs d'une certaine hiérarchie sociale: Goffman (1973), dans *La mise en scène de la vie quotidienne*, montre que ces petites choses ont une importance capitale. Sans référent culturel commun, les gens se retrouvent rapidement démunis. Les référents culturels servent d'ailleurs à caractériser la position sociale (la classe sociale) de chacun des acteurs comme si la vie n'était qu'une vaste mise en scène. Apprendre à être citoyen a un rapport

avec la culture, puisqu'il faut connaître en partie cette culture pour y être admis. De la même manière que les immigrants doivent apprendre à conjuguer avec une nouvelle culture et de nouveaux loisirs comme le patin au Québec l'hiver, les travailleurs qui changent d'emploi doivent apprendre à conjuguer avec une nouvelle culture représentant leurs nouveaux statuts sociaux et de nouveaux loisirs.

Économique

On sait que l'emploi est un de ces intégrateurs sociaux par excellence. Marshall (1964), comme plusieurs autres auteurs, voyait dans la participation à un emploi rémunéré un facteur important de l'intégration citoyenne. Même s'il est possible de développer des espaces politiques à l'intérieur d'une exclusion du marché de l'emploi (Dufour 2000), il n'en reste pas moins que cela est plus difficile. Les sociétés industrialisées ont fait passer une grande partie de leur régime de citoyenneté par l'emploi (Jenson, 2000; Turner, 2001). L'emploi est le mécanisme par lequel les droits sociaux sont redistribués, mais aussi un devoir, selon certains auteurs, pour les citoyens. Il permet à la personne de participer socialement parce qu'il procure non seulement un revenu, mais aussi un statut et une identité (Marshall 1964). Le revenu est très important, car la majorité des échanges économiques demande un certain revenu et un certain paiement. Ainsi, le revenu d'emploi permet de fonctionner dans la société, mais aussi d'établir une certaine distinction entre les personnes.

Pourtant, le revenu ne dit pas tout. Le revenu peut être considéré comme le moteur ou l'essence de la participation économique du citoyen. Même si le revenu permet de participer, il ne dit que peu de choses sur le statut du citoyen. Il est important de regarder la participation économique du citoyen non pas à partir du seul revenu, mais bien à partir du statut de l'emploi qu'il occupe (Rocher, 1999). Les emplois ne permettent pas tous de jouir de la même reconnaissance sociale. Comme Rocher (1999) le laisse entendre, les classes sociales sont aujourd'hui basées sur le revenu, mais aussi sur le mérite retiré d'un emploi

(un emploi qui demande une formation spécialisée, par exemple, serait probablement plus prestigieux qu'un autre qui ne demande que peu de formation).

Finalement, la participation économique est aussi une forme de contribution directe à la construction de la société (Dubois, 2003). Le travailleur produit toujours quelque chose qu'il laisse entre les mains d'autres citoyens. Que ce soit un produit ou un service, le travailleur se fait connaître par son travail, par sa contribution à la communauté citoyenne. Cette reconnaissance est importante, car elle marque la participation réelle du citoyen. L'emploi est central à tous les régimes de citoyenneté des pays industrialisés (Jenson, 2000).

À l'emploi, il est nécessaire d'ajouter certaines formes de bénévolat qui constituent presque une forme d'emploi aujourd'hui. Ce bénévolat en est un de plus en plus réglementé; il en vient même à ressembler à un emploi (le salaire sous forme monétaire en moins). Les tâches de plus en plus lourdes qu'on donne aux bénévoles sont responsables de ce changement. Ces bénévoles reçoivent une formation pour effectuer leur bénévolat. Ils sont soumis à des tests de classement. Ils doivent respecter un code éthique comme des professionnels de la santé. Ils sont surveillés. Ils peuvent être renvoyés s'ils ne respectent pas ces règles. En résumé, très peu de choses, si ce n'est le salaire, différencient ce bénévolat d'un emploi. On peut considérer certaines formes d'engagement bénévole de la même façon que l'on considère un emploi régulier. Il s'en retrouve des espaces où il est possible de développer un sentiment d'appartenance et une citoyenneté pleine et active (Dufour, 2000).

L'identité

L'identitaire citoyen, deuxième assise de la citoyenneté, est nécessaire pour engendrer la participation citoyenne. Si la personne ne développe pas un sentiment de faire partie de la communauté citoyenne, il y a de fortes chances pour qu'elle ne prenne pas part aux décisions. La plupart des auteurs s'entendent sur ce fait (Balibar 2004; Coutu 1999;

Dubois 2003; Jenson 2000; McAll 1995; McAll 1999). La liberté de participer socialement et politiquement comme citoyen ne peut être ressentie que si la personne a le sentiment qu'elle fait partie d'un tout citoyen.

L'identité n'est pas quelque chose de statique (Balibar 2004; Dufour 2000; McAll 1995). L'identité citoyenne n'est pas quelque chose que l'on a, mais bien quelque chose qu'on construit. Elle est une manière d'être dans la communauté. Dans différentes situations sociales, les individus se présentent comme ils se voient et comme ils aimeraient être vus. Cela donne un jeu de relations intercatégorielles (McAll 1995) dans lequel les citoyens se définissent et s'identifient à une catégorie, un groupe ou une classe sociale qui fait sens pour eux.

Pour McAll (1995), l'identité citoyenne est un processus continu de construction de sens sur la base d'attributs culturels, politiques et économiques qui se confrontent à d'autres identités citoyennes construites de la même façon sur un territoire donné. Dans cette perspective, il faut voir l'identité citoyenne comme le résultat de l'interaction d'acteurs sociaux entre eux qui tentent de se construire un espace politique « relativement autonome » (Dufour 2000). Les citoyens ne pouvant vivre dans un non-sens, ils doivent attribuer des causes aux comportements de leurs interlocuteurs. Souvent, c'est en catégorisant les individus sur la base de leur travail ou de leur statut socioéconomique qu'ils attribuent les causes d'un comportement donné. La place qu'occupe le citoyen sur le marché du travail est donc très importante.

L'identité citoyenne n'est pas la propriété d'une seule personne. Elle est quelque chose qui se partage socialement. Pour être plus explicite, l'identité citoyenne se crée dans la routine des interactions de la vie de tous les jours. La qualité de ces interactions - ou si l'on préfère, la texture de l'interaction - résulte des opportunités et de l'habilité à participer dans différentes situations sociales. Ces situations sociales peuvent être des situations intimes (celles-ci ne concernent pas la citoyenneté), des situations économiques (comme dans un emploi) et des situations politiques (comme lors de manifestations). On voit donc

aisément que la participation sociale de l'individu dans un lieu donné contribue à la construction de son identité citoyenne (Coutu 1999).

Par ailleurs, l'emploi occupé procure un repère social aux interlocuteurs (Packard, 1959). Souvent, lorsque l'on rencontre de nouvelles personnes, on s'enquiert rapidement de leur occupation, de leur profession. L'emploi procure un repère social incontournable. Blumer (1990) écrivait en 1959 que chaque emploi avait son niveau de prestige et sa place dans le nouvel arrangement social qui se produisait. Et avec ce positionnement :

« A body of norms and social expectations emerges with regard to how the occupant of the position or job is to carry on his social life. These expectations are likely to cover such things as type of housing, type of household furnishing, type of clothing or dress, type of possessions, type of family life, care and education of children, recreational life, and saving and expenditures. Positions and occupations that are similar in income, rank, and social rewards will tend to develop similar codes and patterns of living. »
(Blumer 1990: 43)

Les droits et responsabilités

La dernière sous-dimension, troisième assise de la citoyenneté, est celle des droits et responsabilités. La citoyenneté n'est ni une question que de droits, ni une question que de responsabilités (Allemand, 1998). La citoyenneté est un état de balance entre les droits individuels et les responsabilités sociales (Rocher, 1999). Elle ne peut se saisir sans cette réciprocité (Allemand 1998).

Parmi les droits citoyens, il y a d'abord les droits civils, les premiers droits à avoir été acquis. Le droit de vendre sa force de travail à qui la veut bien. Ces premiers droits sont à la base du développement des économies capitalistes. On pourrait même aller jusqu'à avancer que ce sont des droits économiques qui sont reconnus aux citoyens. D'un côté, il y a la propriété privée et la libre entreprise qui permettent aux citoyens de faire des affaires et de l'autre une multitude de lois régissant le marché de l'emploi qui protègent les travailleurs contre les abus du libre marché. Ce régime juridique protégeant les citoyens

individuellement est nécessaire au bon fonctionnement de l'économie. La stabilité du marché de l'emploi est le résultat d'un compromis de droits entre les citoyens et les entreprises. Dans la conception de Sassen (2003), ces droits civils et individuels sont les moins affectés par la mondialisation, alors que les droits sociaux eux, sont véritablement remis en question.

Puis, il y a les droits politiques; le droit d'élire ou d'être élu. Dans le cadre de cette thèse, ce ne sont pas ces droits qui sont centraux, car la participation politique est définie de façon beaucoup plus large. Ce qui importe c'est le droit de manifester politiquement dans différentes associations et regroupements; dans des mouvements sociaux. La participation politique citoyenne passe dorénavant beaucoup par ces mouvements (Bourque et al., 1999). Ces droits politiques impliquent la nécessité pour le citoyen d'être minimalement informé des débats politiques qui ont cours et de participer à l'occasion à certaines mobilisations (élection, manifestation, ...) (Leonard, 2003).

Ensuite, il y a les droits sociaux. Ceux-ci garantissent aux citoyens le respect de leurs droits les plus fondamentaux. Le droit au logement, à l'éducation, au travail et à un revenu décent pour assurer sa subsistance et celle de sa famille font partie de ces droits sociaux (Fortin-Legris & Rancourt, 2005). Les droits sociaux ont été gagnés dans une période de plein emploi et sont dangereusement remis en question par les modifications que le marché de l'emploi subit actuellement. D'ailleurs une thèse vivement soutenue par certains auteurs est que les droits sociaux disparaissent progressivement (Sassen 2003). Ces droits sociaux permettent à tous les citoyens de « participer pleinement » à la société (Leonard 2003).

Finalement, il faut retenir que les droits sont un construit historique. Il ne faut pas nier cet aspect, car souvent, bien des individus ont été brimés dans leurs droits fondamentaux à cause de discriminations de tous genres (Rappard, 1991). On n'a comme droits que ceux que l'on parvient à se faire reconnaître et ceux qu'on nous reconnaît

finalement (Dubois, 2003). C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on peut parfois parler d'élargissement des frontières de la citoyenneté (Jenson & Papillon, 2003).

En bref,

En somme, la citoyenneté est considérée comme quelque chose qui se réinvente tous les jours (Schnapper, 2000) dans l'interaction du quotidien (Dufour, 2000; McAll, 1995). Pour bien la comprendre, il n'y a qu'à saisir l'interaction entre les trois sous-dimensions explorées précédemment. En revisitant chacune de ces sous-dimensions, un élargissement a été nécessaire pour permettre de tenir compte des modifications relatives au marché de l'emploi et à la société. Avec ce nouvel appareillage conceptuel, il est possible d'aller interroger des citoyens-travailleurs sur leur citoyenneté. L'interaction de ces différentes dimensions devrait pouvoir permettre de saisir le lien unissant l'emploi à la citoyenneté, mais avant cela, il est nécessaire de définir plus clairement le deuxième concept en importance dans cette recherche : l'emploi.

L'emploi

Pour bien cerner la problématique de ce projet de recherche, il est important de définir le concept d'emploi. Il est d'autant plus important de bien le définir, car le marché de l'emploi et la société ont subi de nombreux changements. Il sera question, dans cette partie, du « juste emploi » du concept d'emploi. Dans un premier temps, il sera question de la définition même du concept d'emploi. L'idée est de dégager ce qui fait qu'un travail devient emploi ou peut être considéré comme un emploi. Dans un deuxième temps, il sera question des cinq dimensions qui seront retenues dans cette étude pour différencier les emplois entre eux pour les fins de cette étude. Globalement, cette partie propose une conceptualisation plus dynamique du concept d'emploi qui permettra de mieux saisir le lien qu'il entretient avec la citoyenneté.

Le juste emploi...de la notion d'« emploi »

Qu'entend-t-on par emploi ? Le terme « emploi » vient du latin *im-plicare* qui signifie « plier dans », envelopper ou enlacer (Michel, 2001). On voit bien que, même dans son étymologie, le terme « emploi » ne correspond pas à ce que l'on définit comme du travail. En fait, l'utilisation du terme « emploi » vient de la fin du 18^{ème} siècle et son utilisation a suivi celle du terme « employeur ». Du terme « employeur », le terme « employer » – dans son sens technique, qui qualifie souvent un usage plus ou moins bien adapté aux propriétés d'une chose - sera dérivé et ce n'est que par la suite que le terme « emploi » apparaîtra, toujours dans un sens technique.

L'emploi avec sa signification latine et sa désignation technique offre une position dans un espace social. Le terme « emploi » serait « remplir » une fonction précise, dans un lieu précis et à un moment précis. Pourtant, ce terme signifie un peu plus, car avoir un emploi, c'est aussi être un employé et avoir un employeur. Ainsi, l'emploi devient « une relation structurelle à la société par le biais d'un employeur » (Michel, 2001: 10). Un emploi signifie être un membre, un participant – ou simplement être inclus - dans une organisation ou dans une institution. Il a un caractère inclusif.

L'emploi procure une certaine visibilité sociale. Il prend la forme d'une inclusion sociale et institutionnelle. Cette forme se manifeste lorsque l'on demande aux gens de se présenter : « Je suis François et je travaille chez Meubles Denis! ». Le premier réflexe est de se présenter par son emploi et non par son travail, car l'emploi, à la différence du travail, donne des repères à l'interlocuteur sur la position sociale, spatiale (quartier, ville, province) et juridique (professionnel, artisan, travailleur non qualifié) de la personne qui parle.

En considérant ces faits, on peut définir l'emploi comme « toute place que l'on occupe dans la société afin d'y réaliser un travail en échange d'une rétribution » (Michel, 2001: 10). Certaines caractéristiques se rattachent à cette définition.

Ses caractéristiques

La première de ses caractéristiques est de donner un statut et une désignation. En effet, l'emploi désigne toujours une forme de contrat de travail qui varie énormément : salarié en contrat à durée indéterminée, travailleur autonome, fonctionnaire. Il offre même des variantes de statut à l'intérieur d'une même forme de contrat (par exemple : agent de recherche, assistant de recherche, professionnel de recherche). L'emploi permet en quelque sorte « d'être quelqu'un » socialement.

À cette première caractéristique, on peut en ajouter une autre qui y est directement liée : la rémunération. Celle-ci est la contrepartie offerte à l'employé en échange de la contribution qu'il a apportée sous forme de travail. Cette caractéristique est reliée à la première par le mode de calcul spécifique et différentiel de la rémunération en regard au statut et à la fonction de l'employé. Cet aspect est important, car la rémunération est un indice dans la comparaison d'employés effectuant les mêmes tâches. En résumé, pour un même travail, la rémunération variera en fonction du statut de l'employé et de différentes distinctions, telles que l'ancienneté ou les primes de rendement.

Les cinq dimensions à retenir

Dans cette thèse, certaines dimensions du concept d'emploi sont à préciser pour faire une comparaison entre les emplois des personnes interrogées. En effet, pour voir un lien entre l'emploi et la citoyenneté, il faut jouer avec les différentes dimensions de l'emploi selon le principe de l'échantillonnage par contraste (Kuzel, 2000). Les différents types d'emploi peuvent se différencier en fonction des contrats de travail, du revenu et de la nature de celui-ci, de la présence ou non d'une syndicalisation, de la sécurité d'emploi (segmentation économique) et de la reconnaissance professionnelle. Ces cinq dimensions du concept d'emploi seront retenues. Elles permettront de faire des distinctions entre les employés interrogés. C'est à l'aide de ces dimensions que l'échantillon sera construit.

Le contrat

Le contrat de travail est une des dimensions de l'emploi qui pourrait influencer le lien avec la citoyenneté, d'autant plus que la nature des contrats de travail se modifie de plus en plus. En fait, l'emploi à temps plein et à durée indéterminée, qui était une quasi norme durant la période d'après-guerre, n'est plus une constante de l'embauche. Aujourd'hui, on engage des gens selon plusieurs types de contrat de travail. Les travailleurs autonomes sont en hausse, de même que ceux à temps partiel (Chang & Chelladurai, 2003). Ainsi, une des dimensions importantes de l'emploi est le type de contrat établi entre l'employeur et l'employé (J. Coyle-Shapiro & Kessler, 2000; J. A. M. Coyle-Shapiro & Kessler, 2003). De ce type de contrat, il va découler un contrat moral différent selon le cas.

Le contrat de travail n'est pas défini directement par les lois, mais il est à tout le moins présent dans les jurisprudences. Le contrat de travail à la base de l'emploi serait un contrat par lequel une personne réalise un travail au profit d'une autre personne (morale ou physique) contre une rémunération en se plaçant sous sa subordination juridique. Longtemps, les penseurs d'orientation marxiste ont évité de parler de la citoyenneté des employés étant donné cet état de subordination. Pourtant, cet état de subordination n'est valable que dans l'exécution d'un travail bien précis (Legoff, 1991). Ainsi, on peut dire que le travailleur garde une large partie de sa citoyenneté même en étant soumis juridiquement à son employeur.

Pour qu'il y ait un contrat de travail, il faut que trois conditions soient réunies. D'abord, il faut un travail à effectuer pour le compte d'un employeur. Cet employeur peut être une entreprise ou une organisation, mais il peut aussi être un client. En effet, les clients sont les patrons des travailleurs autonomes.

La deuxième condition est la rémunération. Celle-ci est la contrepartie que l'employé reçoit en fonction de son travail. Cette rémunération peut être versée en espèces

ou sous d'autres formes. En effet, outre le salaire, il y a de nombreuses façons de rémunérer les employés. Par exemple, les dirigeants de compagnies sont souvent munis de comptes de dépenses personnelles. Ces formes de rémunération peuvent se multiplier à l'infini.

La dernière condition est le contrat en lui-même. Il est garant des responsabilités des parties. Si l'employé a la responsabilité de bien faire son travail, il a aussi la responsabilité de respecter les manières de faire de son employeur. De l'autre côté, l'employeur a la responsabilité de payer l'employé, mais aussi de lui fournir les outils et matériaux nécessaires à son travail. Ainsi, une entreprise qui ne fournirait pas les matériaux à ses employés ne pourrait pas les tenir responsables de leur non travail.

Le revenu

Le revenu monétaire de l'emploi est la deuxième des dimensions à considérer. Le lien entre l'emploi et la citoyenneté pourrait bien différer, que le revenu soit élevé ou bas. En effet, le revenu permet à la personne de fonctionner socialement à l'extérieur de son travail. Il permet aussi d'acheter des biens et des services. En fait, le revenu sert de monnaie d'échange contre une multitude de choses. Il permet aussi au citoyen d'économiser pour se créer une marge de manœuvre en période creuse ou en cas de difficulté. Ce dernier élément est important, car ce ne sont pas tous les citoyens qui ont le privilège d'économiser.

Les revenus d'emploi englobent une autre sous-dimension : les avantages sociaux retirés de l'emploi. Les avantages sociaux peuvent prendre différentes formes, comme la location d'une voiture ou des bons repas. Dans certain cas, les avantages sociaux se traduisent en actions privilégiées d'une entreprise ou en bons d'achat. Il faut regarder ces avantages sociaux pour avoir une idée exacte du vrai salaire des gens.

La syndicalisation

La syndicalisation est un autre élément à tenir en compte dans le concept d'emploi. Les emplois syndiqués jouissent généralement de meilleures conditions que les emplois non syndiqués (Paugam, 2000a, 2000b). L'employé syndiqué a un rapport de force privilégié avec son employeur par rapport à un employé non syndiqué. La protection et la représentation offertes par le syndicat sont des éléments essentiels du lien entre l'employeur et l'employé. En effet, comme Bernard et Boisjoly (1991: 160) l'affirment, les employés peuvent monnayer leur travail en fonction de deux paramètres. Premièrement, ils peuvent quitter leur travail en fonction du marché de l'emploi en quittant un employeur qui ne paie pas suffisamment, par exemple. Deuxièmement, s'ils sont syndiqués, ils peuvent aussi rester en emploi et bloquer la production par des mécanismes comme la grève. Les travailleurs syndiqués jouissent d'une importante force de négociation comparativement aux autres travailleurs. Voici ce qu'en disent Bernard et Boisjoly (1991: 159) :

« Les diverses catégories de travailleurs présents dans les entreprises se retrouveront vraisemblablement en position différente à cet égard : les syndiqués seront probablement mieux placés que les autres, tout comme les travailleurs à qui leur qualification, leur position hiérarchique ou simplement leur appartenance à des groupes dominants (comme celui des hommes) confèrent un pouvoir de négociation dans la répartition des bénéfices. »

La sécurité (segmentation économique)

Une autre sous-dimension de l'emploi est celle de la sécurité de l'emploi. Le développement récent du marché de l'emploi laisse voir une modification majeure. Les entreprises se départissent de plus en plus de leur secteur de production non essentielle. Rifkin (2001) explique ce processus. Selon lui, les entreprises envoient en sous-traitance toutes leurs opérations non essentielles pour obtenir une plus grande productivité en bourse. En envoyant certaines opérations en sous-traitance, les entreprises centrales arrivent à exercer une pression à la baisse sur leurs coûts de production. Ce sont les sous-traitants, qui n'ont souvent qu'un client majoritaire, qui doivent absorber ces coûts de production. On retrouve donc un marché de l'emploi constitué d'emplois dans les entreprises centrales et

dans des entreprises périphériques. Les employés des entreprises périphériques ou les travailleurs autonomes ne jouissent pas des mêmes garanties que les employés des entreprises centrales. « Les plus grandes firmes offrent souvent les emplois les mieux protégés et les plus rémunérateurs, tandis que les entreprises périphériques, soumises à la pression de la concurrence, traduisent généralement ces contraintes en faibles salaires et en instabilité d'emploi. » (Bernard & Boisjoly, 1991: 155)

Certaines entreprises sont en mesure d'offrir certaines garanties que d'autres entreprises n'ont pas. Les grandes entreprises offrent plus de prises pour une meilleure garantie d'emploi et l'organisation syndicale que les petites entreprises (Bernard & Boisjoly, 1991).

Il est important d'estimer le positionnement de l'emploi sur le marché pour avoir une idée des garanties auxquelles l'employé peut s'attendre. Par exemple, il faut savoir si l'emploi est dans une petite, une moyenne ou une grande entreprise. Il faut voir si l'entreprise dépend entièrement d'un contrat d'affaire (sous-traitance) ou si elle est en bonne position sur le marché de l'emploi; c'est-à-dire dans un secteur en expansion et n'ayant pas beaucoup de concurrence.

Reconnaissance professionnelle

Finalement, la dernière dimension est celle de la reconnaissance sociale de l'emploi. En effet, il y a certains métiers dans la société qui sont plus valorisés que d'autres. Comme l'identité d'une personne se forme dans la façon dont les autres portent le regard sur elle, il est bien évident que la reconnaissance professionnelle y joue un rôle non négligeable.

Il existe un phénomène intéressant dans la reconnaissance professionnelle de certains métiers. En effet, certaines professions sont régies par des codes très stricts. Cela limite la compétition à l'intérieur d'un secteur d'activité bien précis. Goffman (Goffman, 1973: 50) évoque d'ailleurs ce fait :

« (...) Ce n'est pas un hasard s'il existe une sorte de « rhétorique de l'apprentissage », au moyen de laquelle les syndicats, les universités, les firmes, et d'autres organisations chargées de délivrer brevets, patentes et autorisations d'exercer, demandent à leurs membres actifs de se soumettre pendant un certain temps à une formation initiatique, en partie pour maintenir un monopole, mais en partie aussi pour donner l'impression que le praticien diplômé, est un être que son apprentissage a refaçonné et qui se distingue maintenant des autres hommes. »

Les professionnels de la santé en sont un bon exemple. Comme leur profession est régie par des organismes extérieurs, ils doivent satisfaire à plusieurs obligations avant de pouvoir exercer. Cela fait en sorte qu'un marché fermé se crée. Les professionnels ainsi régis peuvent demander des avantages impressionnants en compensation des exigences auxquelles ils sont soumis.

En bref

L'emploi est le deuxième concept clé de l'étude. L'emploi n'est pas que le travail. En effet, il n'a jamais été question d'une tâche à accomplir. L'emploi est un contenant dans lequel on met un travail. Selon cette perspective, c'est l'emploi qui joue un rôle prédominant dans la citoyenneté et non pas le travail. L'emploi donne un positionnement social au citoyen. Il procure aussi à ce dernier un revenu qu'il peut utiliser pour sa participation sociale. Il a aussi été question dans ce chapitre des cinq dimensions qui serviront à sélectionner les différents participants de l'étude, mais aussi à différencier leurs emplois. Les cinq dimensions retenues sont le contrat, le revenu, la syndicalisation, la sécurité d'emploi et la reconnaissance sociale de l'emploi. Grâce à cette redéfinition plus large du concept d'emploi, il sera possible, en faisant varier les répondants, de voir le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté.

Lien emploi et citoyenneté au cœur de la citoyenneté : hypothèses de recherche

Maintenant que les deux concepts centraux de l'étude ont été redéfinis opérationnellement, il est nécessaire d'en faire une première mise en relation. Cette dernière partie aura pour premier but de situer la relation entre l'emploi et la citoyenneté dans la société. En effet, la relation entre ces deux concepts ne pourrait se comprendre sans qu'on ne tienne compte qu'elle a lieu dans un système social (système de production) (Blumer, 1990). Le deuxième but de cette partie sera de situer la relation entre l'emploi et la citoyenneté dans l'établissement d'une interaction entre citoyens. En effet, ces interactions quotidiennes ont une importance capitale pour comprendre ce lien, surtout lorsqu'il est question de l'établissement de l'identitaire citoyen. Finalement, cette dernière partie débouchera sur les hypothèses qui guideront ce travail de recherche.

L'emploi et la société

Pour comprendre le lien entre la citoyenneté et l'emploi, il est important de comprendre le système de production dans lequel ce lien se développe. La place occupée par un emploi en termes de reconnaissance sociale et d'avantages dépend de ce système de production qui varie énormément dans le temps.

Qu'est-ce qu'un système de production? Un système de production dépend des interactions qui s'y déroulent. Aujourd'hui, dans le système de production actuel, les interactions sont de plus en plus marchandes (Bourque et al., 1999; Turner, 2001).

On peut aussi dire que chaque système de production apporte de nouvelles structures d'occupation et de nouvelles positions sociales. Ce ne sont pas toujours les mêmes qui jouissent de prestige. Même si certaines positions, comme celles de médecin ou d'avocat, semblent jouir d'une longue tradition de prestige, il arrive que certaines

disparaissent au profit d'autres. Les cordonniers en sont un bon exemple : à une certaine époque, ils jouissaient d'un certain prestige social, car leur emploi leur procurait une certaine notoriété. Avec l'arrivée de l'industrialisation et des chaussures prêtes à porter, ils ont perdu la position privilégiée qui leur revenait dans l'organisation des communautés. Chaque système de production apporte avec lui son lot de structures, d'occupations et de positions. C'est pourquoi il est important de prendre en considération la reconnaissance sociale de l'emploi. Tous les citoyens ne vaquent pas aux mêmes occupations et n'ont pas les mêmes positions dans une communauté.

Lorsqu'un système de production divise les tâches d'une certaine façon, il crée des positions, des emplois et de nouvelles normes. Lorsqu'une nouvelle position est créée, un ensemble d'attributs la suit (Packard, 1959). Par exemple, lorsqu'on imagine un directeur de banque, on l'imagine avec un bel habit, une belle voiture et une éducation de type « hautes études commerciales ». Il serait peu rassurant de savoir que son directeur de banque est en fait un ex-mécanicien qui quitte son complet-cravate dès qu'il le peut pour aller faire de la mécanique et qui montre peu d'intérêt pour la finance. Cela dit, ce directeur-mécanicien peut très bien jouer le jeu du directeur de banque et tenter de garder partiellement secrète sa vie hors travail. Les efforts qu'il devra déployer seront passablement exigeants. Ainsi, pour chaque position sociale ou emploi créée, on demande des attributs qu'il devient vraiment difficile de changer par la suite. Il est toutefois possible que des changements surviennent, car la relation entre la position sociale, les attributs demandés et l'emploi n'est pas aussi stable et linéaire que l'on pourrait croire. Malgré cela, les attributs qu'on accorde à tous les emplois sont doivent être pris en considération dans l'étude de la citoyenneté. Dépendamment de l'emploi occupé, un style de vie et des attributs particuliers seront accordés à chaque citoyen.

Toutes ces positions sociales et toutes ces occupations se concrétisent dans les institutions chargées de les réguler. Dans l'interaction quotidienne, les acteurs sociaux en viennent à se donner des institutions capables de tempérer, protéger et assurer un minimum

de stabilité aux interactions. Par exemple, Stiglitz (2002) explique très bien qu'il est à toutes fins impossible de passer d'un système économique planifié à un système économique capitaliste en un temps court. Ce qui fait défaut, c'est la non-présence des institutions économiques chargées de réguler les transactions et interactions économiques. Pour Stiglitz (2002), l'échec de la transition des États de l'est vers le capitalisme vient de ce fait. C'est ce qui explique le développement de la corruption et du marché noir. Ainsi, à l'intérieur de tous les systèmes de production, il existe des institutions chargées de réguler les interactions. Les ordres professionnels, les syndicats, les regroupements de producteurs et les organismes publics chargés de faire respecter les lois font partie de ces institutions. Elles gèrent en quelque sorte les balisent de l'interaction au jour le jour. Leur puissance relative explique certaines différences qu'il est possible de retrouver dans l'emploi. Pour cette raison, il est nécessaire de savoir si l'emploi d'une personne est un emploi syndiqué ou si la personne fait partie d'un regroupement.

Toutes ces positions sociales, relations, institutions et interactions produisent une forme d'arrangement social. Les gens se regroupent en groupes d'intérêts. À une époque, ils ont pu se regrouper différemment, mais aujourd'hui c'est le regroupement sur une base d'intérêts qui les rejoint (Bourque et al., 1999). C'est ce qui explique aussi l'importance grandissante des mouvements sociaux. Ils agissent sur des enjeux bien particuliers, mais regroupent des gens de différents horizons (Turner, 2001).

Lorsque le concept d'emploi a été présenté dans les pages précédentes, il a été montré que l'emploi a un caractère intégrateur. L'emploi intègre la personne socialement en lui donnant une place dans les structures d'occupation de la société. L'emploi finit par englober une bonne partie de l'identité de la personne. La personne en vient à calquer son rythme et son mode vie sur ce que son emploi lui procure en revenus et temps libres.

Par rythme de vie, il faut entendre plusieurs choses. Premièrement, ce qui vient à l'idée c'est le rythme des dépenses; les sorties et entrées d'argent dans la vie du citoyen travailleur. Effectivement, une personne qui gagne plus d'argent en viendra à dépenser

beaucoup plus et à avoir accès à de nombreux loisirs. Ses sorties culturelles pourront être plus variées et plus nombreuses. Le citoyen aura accès plus facilement à du crédit. Il pourra ainsi varier ses investissements et ses placements. Le contrat d'emploi a une importance dans ce rythme de vie. Si un emploi est payant monétairement, mais qu'il n'est qu'à contrat limité dans le temps, le citoyen devra garder un rythme de vie modéré pour pourvoir à ses besoins dans les périodes creuses.

Deuxièmement, le type de contrat peut aussi influencer la vie de la personne dans sa participation à des activités extérieures au monde professionnel. Par exemple, une personne qui travaille à son compte comme graphiste aura probablement de la difficulté à maintenir une activité de bénévolat ou une activité militante constante dans l'année à cause des périodes fluctuantes de son travail. De la même manière, une personne qui travaille en soirée aura de la difficulté à participer socialement dans des regroupements. En effet, la majorité des réunions et des rencontres sont faites pour des personnes qui travaillent le jour et non pas le soir. Finalement, on peut dire que l'exercice professionnel modifie profondément la vie des citoyens.

Le citoyen face à l'autre citoyen : rapport sociaux différenciés

Toute personne aimerait pouvoir vivre une vie de loisir sans avoir à subir les contraintes d'un emploi. Pourtant, cela pose un grand problème dans une communauté de citoyens. La citoyenneté n'est pas qu'une affaire de droit, mais elle est aussi don de soi. Une personne vit non seulement des difficultés à se construire une estime personnelle si elle n'a pas d'emploi, mais aussi une forte stigmatisation (Feather, 2002; McAll, 1995).

Les citoyens agissent socialement en fonction du sens que les choses ont pour eux. L'emploi donne un bon repère pour savoir à qui les citoyens ont affaire. La première impression qu'on se fait des gens part souvent de ce simple fait. D'ailleurs, Goffman (1973: 11) annonce que le statut socioéconomique, grandement déterminé par l'emploi est important pour la conduite de l'interaction sociale :

« Lorsqu'un individu est mis en présence d'autres personnes, celles-ci cherchent à obtenir de l'information à son sujet ou bien mobilisent les informations dont elles disposent déjà. Elles s'inquiètent de **son statut socioéconomique**,³ de l'idée qu'il se fait de lui-même, de ses dispositions à leur égard, de sa compétence, de son honnêteté, etc. Cette information n'est pas recherchée seulement pour elle-même, mais aussi pour des raisons très pratiques : elle contribue à définir la situation, en permettant aux autres de prévoir ce que leur partenaire attend d'eux et corrélativement ce qu'ils peuvent en attendre. »

En présence d'autres citoyens, les citoyens sont préoccupés de savoir qui ils sont pour pouvoir ajuster leur action à la situation.

Dans cette perspective, l'emploi a beau être un déterminant important de l'interaction sociale, il n'explique pas tout. Il y a beaucoup d'autres paramètres qui entrent en ligne de compte. Même si l'emploi est important dans l'acquisition de la citoyenneté, il faut toujours considérer que le citoyen se construit dans l'interaction. Ainsi, certaines personnes jouiront de certains privilèges que d'autres n'auront pas en fonction de certains faits historiques ou biographiques. Toutefois, les citoyens n'agiront qu'en fonction de la représentation symbolique qu'ils se feront de l'autre citoyen.

« The first premise is that human beings act toward things on the basis of the meanings that the things have for them. (...) The second premise is that the meaning of such things is derived from, or arises out of, the social interaction that one has with one's fellows. The third premise is that these meanings are handled in, and modified through, an interpretative process used by the person in dealing with the things he encounters » (Blumer, 1969: 2)

Hypothèse de recherche

Quelle est la nature du lien qui unit l'emploi et la citoyenneté? L'emploi semble être un puissant intégrateur social qui mène à la participation sociale et à la citoyenneté dans

³ Le caractère gras est de l'auteur du présent texte.

bien des cas. Les personnes exclues du marché de l'emploi se retrouvent dans des conditions qui ne permettent pas vraiment une pleine participation citoyenne. Ces personnes sans emploi se trouvent progressivement exclues d'une multitude de droits sociaux, de moyens de participation culturelle et économique. Pourtant, on ne peut pas dire que l'emploi mène nécessairement à une plus grande citoyenneté dans tous les cas. Il existe des cas d'employés qui sont littéralement submergés par leur emploi et qui ne peuvent plus faire autre chose comme participation citoyenne que de travailler. On pourrait dire qu'ils perdent leur vie citoyenne en tentant de la gagner. L'emploi, dans leur cas, les priverait d'une part de leur citoyenneté.

La nature du lien unissant l'emploi et la citoyenneté n'est pas claire. Elle n'est surtout pas aussi rectiligne que ce que l'exposé de Marshall (1964) ne le laissait penser à l'époque. L'emploi serait comme un médaillon à deux faces; c'est-à-dire qu'il peut jouer sur une face un rôle de facilitation permettant l'accès à la citoyenneté, alors que sur l'autre face, il joue un rôle limitatif en coupant la personne de ses possibilités citoyennes.

Il serait possible de poser l'hypothèse suivante : L'emploi permet un meilleur accès à la citoyenneté dans la mesure qu'il permet à la personne de se définir comme citoyen et de participer comme citoyen en remplissant ses responsabilités et en jouissant de ses droits. L'emploi permet un meilleur accès à la citoyenneté en offrant au citoyen un statut social, un revenu et une sécurité lui permettant d'interagir avec les autres citoyens sur la place publique. Par contre, cette relation entre l'emploi et la citoyenneté n'est pas linéaire. Dans certaines circonstances particulières, lorsque l'emploi devient envahissant en termes de temps de travail ou lorsqu'il n'offre aucune protection ou aucune sécurité, les citoyens peuvent en rester aux seules dimensions plus formalisées de la citoyenneté telles qu'aller voter et s'inscrire dans une forme de désinvestissement citoyen dans les sphères politique, économique et culturelle.

Poser cette hypothèse, c'est en quelque sorte dire qu'il y a des emplois qui seraient de meilleurs points d'appui pour une pleine citoyenneté que d'autres. Peut-être les emplois

que l'on retrouve dans l'industrie des services ne procurent-ils pas plus de citoyenneté aux personnes que les emplois de cadres supérieurs dans l'entreprise privée? Les emplois de l'industrie des services ne permettent pas de dégager un pouvoir économique suffisant pour exercer une pleine citoyenneté et les emplois de cadres supérieurs ne permettent pas de s'impliquer autrement que de manière économique dans la communauté citoyenne! Peut-être qu'un sans emploi sera tout aussi citoyen qu'un professeur d'université tellement pris dans son travail (demandes de subventions, réunions, publications et communications) qu'il n'a même plus le temps de prendre la parole sur la place publique!

Pour répondre à ce questionnement de recherche, pour comprendre la nature du lien unissant l'emploi et la citoyenneté, il faut aller voir comment les citoyens se construisent en rapport avec leur emploi. Il faut voir dans quelle mesure l'emploi influence la participation citoyenne des gens. Il faut voir comment l'emploi facilite cette construction citoyenne et comment il l'empêche.

Pour ce faire, il faut recourir au discours des gens. Dans ce discours, il est possible de déceler la nature du lien unissant l'emploi et la citoyenneté. Le lien entre l'emploi et la citoyenneté se matérialisera en termes d'attitude et d'identité citoyenne. En faisant varier les situations d'emploi chez les citoyens, le lien unissant l'emploi et la citoyenneté variera de façon à aider à en saisir la nature. On verra comment l'emploi vient empiriquement modifier les paramètres. En observant l'écart entre la façon dont un citoyen qui a un « bon emploi » s'exprime et un autre ayant un emploi différent, peut-être « moins bon », il sera possible de voir comment différents emplois peuvent faciliter ou empêcher l'exercice d'une pleine citoyenneté.

Chapitre 3 : Investiguer le terrain de la pratique de la citoyenneté

La perspective dans laquelle le concept de citoyenneté et son ancrage méthodologique ont été élaborés conduit à privilégier les approches en du constructivisme social et de l'interactionnisme symbolique. Comme Savoie-Zajc (2003: 293) le dit à propos de la méthodologie utilisée : « Le sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité est privilégié et la recherche s'inscrit dans une dynamique de co-construction de sens qui s'établit entre interlocuteurs (...) ». La méthodologie qui a été employée pour la construction de la preuve scientifique est qualitative, car c'est à partir des propos des citoyens que la nature du lien entre la citoyenneté et l'emploi a été dévoilée.

Les méthodes qualitatives désignent en fait un vaste ensemble d'outils méthodologiques qui tentent de décrire et d'expliquer les comportements et interactions sociales sans l'utilisation de procédures statistiques ou de quantifications (Fossey, Harvey, McDermott, & Davidson, 2002). Ces méthodes sont tout indiquées pour l'étude de phénomènes complexes et peu explorés, car elles s'inscrivent dans une perspective d'innovation en restant ouvertes à plusieurs pistes de recherche significatives suggérées par le terrain (Savoie-Zajc, 2003).

Une interrogation par les méthodes qualitatives

Par ailleurs, le choix de la méthodologie de ce projet constitue la suite logique de la question de recherche posée. Il s'agissait de voir comment les acteurs donnent du sens aux interactions sociales pour se construire une représentation de ce qu'est la citoyenneté ou de ce qu'est un citoyen. Il ne s'agissait pas de tester une hypothèse spécifique (Fossey et al., 2002), mais bien de voir quelle place l'emploi prenait dans cette construction. Le projet de recherche s'inscrit dans cette perspective, car il s'agissait de construire une structure de

réponse à la question posée en mettant au jour les connections et les relations entre les données recueillies (Fossey et al., 2002). En fait, le projet visait à combler le creux théorique autour du lien entre l'emploi et la citoyenneté.

Une série d'entrevues semi-directives a été conduite pour amasser l'information nécessaire à la construction d'une preuve scientifique donnant une réponse satisfaisante à la question de départ de ce projet de recherche. Les données recueillies ont été analysées selon les principes d'une approche inductive, c'est-à-dire que l'analyse s'est construite progressivement, les relations entre variables et les hypothèses se précisant jusqu'à saturation théorique. Un principe d'aller et retour entre le cadre théorique développé et les propos des répondants a été respecté tout au long de l'analyse des données de façon à ce que les résultats finaux ou le lien entre l'emploi et la citoyenneté soient co-construits ou construits conjointement par l'interviewer et les interviewés.

Les entrevues semi-directives

Pour mener à bien cette recherche, 24 entrevues semi-directives ont été menées. Selon Savoie-Zajc (2003: 296) :

« L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé. »

Ce type d'entrevue favorise des questions ouvertes qui n'exigent pas de bonnes ou de mauvaises réponses et qui laissent au répondant l'opportunité d'insister sur ce qui lui semble le plus important (Mayer & St-Jacques, 2000). L'ouverture et la flexibilité du schéma d'entrevue a garanti la fidélité du chercheur envers les aux propos des répondants,

mais en plus, le chercheur a pu à tout moment intégrer de nouvelles pistes de réflexion qui s'avéreront importantes pour la compréhension du phénomène à l'étude.

La grille d'entrevue a été divisée en trois parties.⁴ La première partie de la grille d'entrevue s'est intéressée à l'histoire de travail de la personne. Les questions ont porté directement sur l'emploi. Elles ont porté sur l'emploi présent de la personne, mais aussi sur son passé de travailleur. Il était évident que, dans le sujet de cette thèse, les questions relatives à l'emploi actuel ont été les plus importantes. Pourtant, l'itinéraire d'emploi a fourni beaucoup plus d'informations qu'il ne l'avait été pressenti au début de cette étude sur le développement de l'identité et de la participation citoyenne. Il est à noter que 50 % des répondants ont offert leur C.V. en entrevue, à la demande du chercheur, pour compléter les données.

Cette demande a été faite à la fin de la première partie de l'entrevue, car en utilisant la technique du pas à pas, il était plus probable d'obtenir une réponse positive. En effet, en travail social, cette technique du pas à pas est souvent utilisée dans les interventions délicates dans lesquelles on sait que l'on rencontrera beaucoup de résistance de la part des personnes présentes. Cette technique consiste à faire certaines demandes qui ont peu d'importance pour ensuite faire la demande problématique. Il est d'ailleurs recommandé de commencer avec des demandes générales dans des entrevues semi-structurées pour établir une certaine confiance (Savoie-Zajc, 2003). Dans le langage populaire ou commercial, on appelle aussi cette technique la technique du pied dans la porte. Cette technique n'a été utilisée que pour la demande du C.V. des gens interrogés, car c'est une demande qui aurait pu être refusée. Pour les répondants qui n'ont pas fait parvenir leur C.V., leur refus était motivé par le fait qu'ils ne possédaient aucun C.V. à jour ou qu'ils n'avaient pas vraiment le temps de s'en procurer des copies. Une des répondantes était quant à elle analphabète

⁴ Voir annexes.

fonctionnelle⁵ et n'avait pas de C.V. (aucune demande pour en avoir un n'a été faite). Dans le cas de refus de la part des participants, seules les informations recueillies en entrevue ont servi à l'analyse. En fait, les C.V. recueillis ont surtout servi à consolider les catégories d'analyse. Ces C.V. ont été détruits dès la consolidation des catégories d'analyse complétée à cause du risque élevé de compromettre la confidentialité des participants à l'étude.

Toujours dans la première partie de l'entrevue, des questions relatives aux revenus, à la sécurité d'emploi, à la syndicalisation,¹ au type de contrat et au type d'emploi occupé ont été posées pour construire un portrait des personnes interrogées en tant qu'employés. L'idée était de savoir comment la personne se positionnait par rapport aux autres travailleurs sur le marché de l'emploi. Outre la grille d'entrevue, une fiche de données socioéconomiques a été complétée pour chaque personne en leur demandant des informations plus spécifiques.

Dans la deuxième partie de l'entrevue, les questions ont porté sur la citoyenneté. Aucune question contextuelle explicite n'a été posée aux répondants. Les dimensions de la citoyenneté explorées dans la présentation du concept de citoyenneté ont été utilisées pour construire la grille d'entrevue. Les questions dans cette partie ont été divisées en trois catégories : l'identité, la participation et les droits et responsabilités. Dans la première section de cette deuxième partie, les questions ont porté sur comment la personne se projetait en tant que citoyen sur l'échiquier social. Cette série de questions visait à mieux saisir à quelle identité la personne faisait référence lorsqu'elle s'engageait dans une participation citoyenne.

Dans la deuxième section, il a été question de la participation sociale/culturelle, économique et politique de la personne. Les questions ont été orientées de manière à dresser un portrait de la participation de la personne. Ces questions avaient pour but de voir

⁵ Lors de la présentation de la recherche et de la feuille de consentement éclairé, la participante a mis beaucoup de temps à lire les questions. Finalement, elle a demandé de l'aide pour lire le formulaire à une voisine qui semblait familière avec les difficultés de cette dernière.

si la personne participait et dans quelle mesure elle participait dans ces différentes sphères citoyennes. Ces questions ont toujours été posées dans le but de savoir si, au moment de l'analyse, l'emploi avait un rôle à jouer dans ces participations.

Dans la troisième section de cette deuxième partie, il a été question des droits et responsabilités citoyennes. Les questions qui ont été posées tournaient autour du droit de vote, des droits sociaux, de la solidarité et des différences qui existent entre les citoyens. L'objectif était d'amener la personne à une réflexion sur les différences qui existent en termes de droits et responsabilités entre les citoyens. Grâce à ces questions, il a été possible d'expliquer comment l'emploi modifie l'actualisation des droits et des responsabilités citoyennes.

Finalement, la troisième partie de la grille d'entrevue a été consacrée à un récit particulier. La méthode employée dans cette troisième partie était particulière en ce sens qu'une plus grande liberté était laissée à la personne. Le chercheur n'est pratiquement pas intervenu sauf pour faire certaines relances. Dans cette troisième partie, une seule question a été posée. Il était demandé aux personnes interrogées de raconter une expérience citoyenne, c'est-à-dire de raconter un moment où elles sont intervenues comme citoyen pour faire changer les choses. Cette dernière partie a servi à observer l'intégration dynamique de toutes les composantes de la citoyenneté dans le discours des personnes. En fait, il s'agissait de voir comment le citoyen « travailleur » intervient dans la communauté citoyenne en fonction de son identité sociale, politique et économique. Cette dernière étape de la grille d'entrevue a été beaucoup plus ouverte que les deux parties précédentes. Elle visait à contrecarrer le fait que le chercheur, dans les entrevues semi-structurées, se fasse promoteur de ses propres visions de la réalité (Savoie-Zajc, 2003).

L'échantillonnage

Cette recherche a été menée auprès de personnes qui travaillaient dans différents types d'emplois ou qui n'avaient pas d'emploi. En effet, les recherches qui ont été faites sur

le sujet du lien entre la citoyenneté et l'emploi se sont peu adressées à ces deux populations à la fois. Certaines recherches, comme celle de Dufour (2000), ont regardé spécifiquement la citoyenneté des personnes hors travail, alors que d'autres, comme celle de Hodson (2002), ont seulement regardé la citoyenneté de personnes en emploi. Comme cette thèse visait à élucider le lien entre l'emploi et la citoyenneté, un échantillon composé de personnes en emploi et de personnes sans emploi a été constitué. Des éléments intéressants sont d'ailleurs ressortis des entrevues des personnes privées d'un emploi, comme de celles en emploi.

L'échantillonnage dans la recherche qualitative demande autant, sinon plus, de précautions que l'échantillonnage d'un projet quantitatif. Ceci dit, on ne peut évaluer l'échantillon d'une recherche qualitative de la même façon que celui d'une recherche quantitative (Fossey et al., 2002; Kuzel, 2000). Premièrement, on n'évalue pas un échantillon qualitatif selon sa représentativité au regard de sa grandeur (moins de 20 unités d'analyse en général). Deuxièmement, on n'évalue pas un échantillonnage qualitatif selon son degré de généralisation. Les recherches qualitatives n'ont généralement pas la prétention de pouvoir généraliser leurs résultats empiriques. Troisièmement, on ne peut juger un échantillonnage qualitatif sur la distribution des caractéristiques à l'étude dans l'échantillon. On cherche même le contraire; c'est-à-dire que l'on cherche beaucoup plus les unités d'analyses qui vont donner le plus d'informations souhaitées. Selon Patton (1990, in Kuzel, 2000: 33), « the validity, meaningfulness, and insights generated from qualitative inquiry have more to do with the information-richness of the case selected and the observational/analytical capacities of the researcher than with sample size. »

L'échantillonnage a été réalisé au Québec dans la région métropolitaine de Montréal. Premièrement, le temps disponible et les ressources financières ont obligé le chercheur à restreindre son champ de recherche à cette région. Deuxièmement, une recherche voulant couvrir autant de dimensions et composantes n'aurait pas pu se faire facilement dans des métropoles ou des pays différents, car cela aurait demandé trop de

temps et d'efforts pour comptabiliser les variables indépendantes comme les lois et politiques d'immigration de chaque pays. À contrario, le développement mondial des mégacités rend urgente la compréhension des formes de socialité qui leur sont propres. En ce sens, l'échantillon garde une excellente pertinence scientifique et sociale. Par ailleurs, l'élément le plus important est qu'il reste pertinent par rapport au cadre théorique développé (Fossey et al., 2002).

Le nombre exact de personnes interviewées n'a pas été défini au départ, car les exigences de la recherche qualitative obligent le chercheur à atteindre une saturation théorique - c'est-à-dire que les nouvelles entrevues et données n'arrivent plus à apporter de nouvelles informations et ne remettent plus en cause les hypothèses - avant de mettre fin à son travail de terrain (Savoie-Zajc, 2003). La représentation sociologique a été assurée par la diversité des types de données recueillies et rencontrées dans la recherche (Beaud, 2003). Cette diversité a permis de découvrir des expériences communes et parfois différentes à travers lesquelles se dégagent des processus (Kuzel, 2000). Même si les groupes à l'étude ne constituaient pas une entité homogène, l'analyse des données a permis l'atteinte de la saturation théorique de certaines catégories d'analyse (Corbin & Strauss, 1990). Seize entrevues ont été nécessaires pour arriver à un commencement de saturation théorique autour de certaines dimensions de la citoyenneté et, à la vingt-quatrième entrevue la saturation était atteinte. Les recherches qualitatives ont généralement un échantillonnage tournant autour de 10 à 20 unités étudiées (Kuzel, 2000).

L'échantillon a été construit en fonction des dimensions attribuées à l'emploi dans le cadre théorique : le contrat d'emploi, le revenu de l'emploi, la syndicalisation, la sécurité et la reconnaissance. Une approche d'échantillonnage par cas contraires a été privilégiée, c'est-à-dire que les entrevues ont été faites avec des employés dans des situations qui s'opposaient (Kuzel, 2000). Par exemple, si une personne syndiquée était interrogée, la prochaine personne recrutée était une personne non syndiquée. Dans certains cas, il n'a pas

été possible de suivre cette logique pour des raisons d'horaire. Dès que possible, la personne était passée en entrevue.

Un aller-retour a été privilégié entre la réalisation des entrevues et l'analyse. Cet aller-retour a permis de spécifier quelles personnes interroger. Une fois les cinq dimensions du concept d'emploi couvertes (10 entrevues (cas contraires)), l'échantillon s'est précisé par rapport aux questionnements soulevés par les entrevues. Par exemple, suite à une entrevue avec un courrier à vélo - qui était aussi revendeur de drogue - un questionnement est apparu sur la fiabilité de ses dires quant à ses revenus et sur sa participation économique et sociale. Une autre entrevue avec un courrier à vélo a donc été réalisée pour valider les informations. Dans d'autres cas, c'est un besoin d'approfondissement qui est à l'origine du choix d'une personne interrogée. Chaque entrevue supplémentaire a permis de confirmer ou d'infirmier les premières analyses faites dans les entrevues précédentes.

Pour ce qui est des personnes sans emploi, elles ont été sélectionnées en fonction de deux caractéristiques significatives. Dans un premier temps, une personne qui était depuis peu de temps sans emploi et une personne qui était sans emploi depuis longtemps ont été sélectionnées. La ligne de démarcation entre les personnes qui sont depuis peu sans emploi et celles qui y sont depuis longtemps a été de plus ou moins de deux ans. Cette démarcation m'est suggérée par un mémoire sur l'employabilité (Grenier, 2002), qui laisse voir que l'employabilité d'une personne chute progressivement jusqu'à deux ans pour se stabiliser par la suite. Dans un deuxième temps, une personne qui était impliquée dans une organisation et une personne qui n'était pas impliquée ont été sélectionnées. Cette sélection a été suggérée par la thèse de Dufour (2000), qui montre qu'il est possible pour les sans emploi de se créer un espace de citoyenneté dans ces organisations bénévoles. Lors du recrutement des participants, aucune référence n'a été faite pour une personne sans emploi depuis peu et qui ne s'impliquait pas. Une autre personne sans emploi depuis un peu plus de deux ans a été recrutée pour corriger la situation.

Un équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes a été respecté dans la sélection pour éviter certains biais, les hommes et les femmes ayant parfois des rapports différents au travail. Dans un même ordre d'idées, des citoyens canadiens de naissance ont été privilégiés pour se concentrer plus spécifiquement sur le lien entre l'emploi et la citoyenneté. L'échantillonnage a aussi tenté de trouver des répondants qui se répartissaient entre 30 ans et 60 ans. Il a été très difficile de trouver des personnes de plus de trente ans travaillant dans l'industrie des services. Deux personnes plus jeunes ont été sélectionnées dans ce cas particulier.

En somme, l'échantillon n'est pas un échantillon probabiliste, car il ne respecte pas les règles statistiques de la probabilité. Il s'agit plutôt d'un échantillon non probabiliste. C'est un échantillon typique (Ouellet & St-Jacques, 2000). Dans ce type d'échantillon, on choisit les répondants dans la population mère à partir de certaines caractéristiques qui représentent les différentes facettes du problème à l'étude. Voici comment l'échantillon se répartit :

Tableau 1 : Répartition des répondants en fonction du genre et des enfants

Homme (n=10)	Avec enfants (n= 4)
	Sans enfants (n= 6)
Femme (n=14)	Avec enfants (n= 10)
	Sans enfants (n= 4)

Tableau 2 : Répartition des répondants en fonction des critères de sélection de l'échantillon

Contrat de travail	Un travailleur ayant un contrat de travail à	(Ent. 1) Homme, conseiller syndical (Ent. 2) Homme, concierge résident	Un travailleur ayant un contrat de travail	(Ent. 3) Femme, médecin psychiatre (Ent. 5) Homme, assistant gérant d'une
---------------------------	---	---	---	--

	durée indéterminée et à temps plein	(Ent. 7) Femme, enseignante au primaire (Ent. 9) Femme, chef administrative d'un hôpital (Ent. 10) Femme, Coordinatrice d'un centre de femmes (Ent. 12) Femme, Agente d'information et Webmestre (Ent. 13) Homme, Ingénieur civil (Ent. 14) Femme, Ébavureuse (Ent. 19) Femme, agente de relations humaines	atypique (industrie des services)	boutique de vêtements (Ent. 6) Femme, médecin en soins palliatifs (Ent. 8) Homme, Conseiller en finances personnelles (Ent. 11) Femme, Gérante de boutique de vêtements (Ent. 15) Homme, travailleur autonome (Ent. 16) Homme, Courrier à vélo (Ent. 17) Femme, Conseillère financière (Ent. 20) Femme, artiste en résidence (Ent. 21) Homme, courrier à vélo
Revenus	Un travailleur ayant un excellent salaire (Un avocat dans une firme)	(Ent. 3) Femme, médecin psychiatre (Ent. 6) Femme, médecin en soins palliatifs (Ent. 9) Femme, chef administrative d'un hôpital (Ent. 12) Femme, Agente d'information et Webmestre (Ent. 13) Homme, Ingénieur civil	Un travailleur à faible revenu (Un travailleur du communautaire)	(Ent. 2) Homme, concierge résident (Ent. 5) Homme, assistant gérant d'une boutique de vêtements (Ent. 10) Femme, Coordinatrice d'un centre de femmes (Ent. 11) Femme, Gérante de boutique de vêtements (Ent. 16) Homme,

				<p>Courrier à vélo (Ent. 18) Homme, organisateur communautaire (Ent. 20) Femme, artiste en résidence (Ent. 21) Homme, courrier à vélo</p>
Syndica- -lisation	Un travailleur syndiqué	<p>(Ent. 1) Homme, conseiller syndical (Ent. 7) Femme, enseignante au primaire (Ent. 8) Homme, Conseiller en finances personnelles (Ent. 14) Femme, Ébavureuse (Ent. 17) Femme, Conseillère financière (Ent. 19) Femme, agente de relations humaines</p>	Un travailleur non-syndiqué	<p>(Ent. 2) Homme, concierge résident (Ent. 5) Homme, assistant gérant d'une boutique de vêtements (Ent. 9) Femme, chef administrative d'un hôpital (Ent. 10) Femme, Coordonnatrice d'un centre de femmes (Ent. 11) Femme, Gérante de boutique de vêtements (Ent. 12) Femme, Agente d'information et Webmestre (Ent. 16) Homme, Courrier à vélo (Ent. 21) Homme, courrier à vélo</p>
La sécurité	Un travailleur jouissant d'une	<p>(Ent. 1) Homme, conseiller syndical (Ent. 3) Femme, médecin</p>	Un travailleur qui est sur la « corde raide »,	<p>(Ent. 5) Homme, assistant gérant d'une boutique de vêtements</p>

	excellente sécurité d'emploi (un fonctionnaire ou un policier)	psychiatre (Ent. 6) Femme, médecin en soins palliatifs (Ent. 7) Femme, enseignante au primaire (Ent. 9) Femme, chef administrative d'un hôpital (Ent. 12) Femme, Agente d'information et Webmestre (Ent. 13) Homme, Ingénieur civil (Ent. 14) Femme, Ébavureuse (Ent. 17) Femme, Conseillère financière	c'est-à-dire qui risque de perdre son emploi sous peu	(Ent. 10) Femme, Coordinatrice d'un centre de femmes (Ent. 11) Femme, Gérante de boutique de vêtements (Ent. 15) Homme, travailleur autonome (Ent. 16) Homme, Courrier à vélo (Ent. 18) Homme, organisateur communautaire (Ent. 20) Femme, artiste en résidence (Ent. 21) Homme, courrier à vélo
La reconnaissance	Un travailleur qui fait un emploi reconnu socialement (un médecin spécialiste)	(Ent. 3) Femme, médecin psychiatre (Ent. 6) Femme, médecin en soins palliatifs (Ent. 13) Homme, Ingénieur civil	Un travailleur qui fait un métier non reconnu socialement (courrier à vélo)	(Ent. 2) Homme, concierge résident (Ent. 5) Homme, assistant gérant d'une boutique de vêtements (Ent. 11) Femme, Gérante de boutique de vêtements (Ent. 14) Femme, Ébavureuse (Ent. 16) Homme, Courrier à vélo (Ent. 21) Homme, courrier à vélo
Les	Une personne		Une personne	(Ent. 22) 40 ans,

sans emplois	sans emploi depuis peu		sans emploi depuis plus de deux ans	Femme, sans emploi depuis toujours (Ent. 24) Femme, sans emploi depuis de trois ans (secrétaire sans formation)
Les sans emplois impliqués	Une personne sans emploi depuis peu qui participe à un groupe politique ou communautaire	(Ent. 4) Femme, sans travail (ingénieur minier)	Une personne sans emploi depuis plus de deux ans qui participe à un groupe politique ou communautaire	(Ent. 23) Homme, sans emploi depuis plus de trois ans (commis de bureau)

Cueillette des données

Recrutement

Au départ de la cueillette des données, des contacts de l'organisme Force Jeunesse (www.forcejeunesse.qc.ca) devaient participer au recrutement des participants. Cet organisme, qui s'est principalement illustré par sa lutte contre les « clauses orphelines », devait être le principal vecteur de ce recrutement. Malheureusement, comme l'organisme a traversé une crise majeure durant l'été 2004, il a été impossible d'avoir accès aux listes de membres et de contacts. La stratégie de recrutement a consisté en une participation informelle de membres de cet organisme. Les participants de l'étude ne sont pas des membres de l'organisme. Les personnes interrogées ont été référées aux chercheurs par des membres de l'organisme qui ont des contacts dans plusieurs lieux de travail. Une grille de

recrutement⁶ a été distribuée à une dizaine de membres de l'organisme. Le chercheur a accepté au plus deux références d'une même personne pour son échantillonnage. Chaque personne était libre de présenter une personne à interroger dans une des catégories de son choix.

Une fois cette première sélection terminée, le chercheur a utilisé le principe de la méthode boule-de-neige dans laquelle des entrevues antérieures suggèrent les répondants ultérieurs (Ouellet & St-Jacques, 2000). Il a été demandé aux personnes interrogées de suggérer d'autres personnes susceptibles de répondre aux critères de sélection. Dans le cas de ces demandes, le chercheur spécifiait à la personne interrogée quel type de participant il recherchait pour poursuivre son travail. À ce moment du processus de recherche, le chercheur en était à spécifier son échantillon. Cette deuxième stratégie de recrutement a été avantageuse car elle a permis la spécification de l'échantillon et l'approfondissement de certaines analyses.

Déroulement

Les personnes qui ont été sélectionnées et qui ont accepté de participer aux entrevues ont eu le choix du lieu de l'entrevue. Cette manière de procéder donne un certain pouvoir à la personne interrogée et la rend à l'aise et en confiance (Savoie-Zajc, 2003). Il leur a été demandé de choisir un lieu où ils se sentaient confortables pour répondre aux questions. La plupart ont choisi d'être interrogés à la maison. Quatre ont choisi d'être interrogés sur leur lieu de travail et une dans un endroit public (terrasse). La seule restriction qui a été exigée dans le choix du lieu de l'entrevue par le chercheur a été le calme relatif de l'endroit pour éviter que la concentration de la personne ne soit dérangée et une trop grande contamination par des bruits ambiants de l'enregistrement.

⁶ Voir annexe.

Pré-test

Pour vérifier la fiabilité de la grille d'entrevue, deux pré-tests ont été effectués. Le premier pré-test a été réalisé avec un homme travaillant dans une compagnie de transport comme mécanicien/soudeur. Le deuxième pré-test a été fait avec une femme travaillant comme acheteuse de pièces de quincaillerie pour une chaîne connue de magasins de rénovation. La grille d'entrevue étant fonctionnelle, peu de changements y ont été apportés. Cela dit, un pré-test aurait dû être fait avec une personne sans emploi, car les questions auraient dû être légèrement adaptées à la réalité vécue par ces personnes. Malgré ces petites difficultés, il n'y a pas eu de problèmes majeurs dans la réalisation des entrevues.

L'échéancier

La cueillette des données a débuté au mois de juin 2004. Elle s'est poursuivie sur une période de quatre mois. Durant cette période, le chercheur a alterné entre entrevue, transcription et codification primaire. Au mois de novembre 2004, l'analyse plus en profondeur des entrevues a pu débiter.

Éthique

Comme cette recherche a utilisé des êtres humains en leur posant des questions, les exigences de la politique des trois conseils ont été respectées. Le protocole de recherche et la grille d'entrevue ont été soumis au comité éthique de l'Université de Montréal. L'anonymat des participants a été respecté. Les transcriptions des entrevues ont été faites de manière anonyme et certains menus détails ont été légèrement changés pour qu'il soit impossible de reconnaître les personnes qui ont bien voulu répondre aux questions. De plus, dès la transcription des entrevues sur papier, les enregistrements ont été détruits. Chaque personne a été informée de ses droits.⁷

⁷ Voir formulaire en annexe.

L'interprétation des données

L'analyse des données a été divisée en trois parties importantes, qui doivent être vues non pas comme des étapes successives et linéaires, mais bien comme une spirale. En effet, un aller-retour entre chacune de ces parties a été privilégié pour construire de façon provisoire des hypothèses qui ont été vérifiées au cours du processus d'analyse. Cette manière de fonctionner a permis la construction d'une preuve scientifique qui explore la nature du lien entre la citoyenneté et l'emploi.

L'analyse des données a été faite à partir du verbatim de chaque entretien. À chaque verbatim correspondait une grille standardisée, remplie lors de l'entrevue, permettant de retracer les différents aspects du déroulement de l'entrevue : le climat général, les éléments de communication non-verbale, le lieu et les idées ressorties à chaud après l'entrevue. Les verbatims ont été transférés sur format RTF ou TEXT. Ils ont été par la suite mis en page et enregistrés sur un logiciel informatique de traitement des données (Atlas TI).

Un processus non linéaire en trois temps

L'analyse des données a suivi un processus non linéaire en trois temps. Premièrement, une analyse thématique a été produite lors de la première codification. Les données ont été rassemblées sous les différentes catégories associées au concept d'emploi et de citoyenneté. Ce premier temps de l'analyse a été une étape de classification des données recueillies et de regroupement en catégories de pré-analyse (Paillé, 1994, in Laperrière, 1997: 174). Ce premier temps a permis d'informatiser les résultats de la cueillette de données à l'aide du logiciel Atlas TI pour faciliter les autres temps de l'analyse et pour compiler l'ensemble de l'information.

L'utilisation du logiciel Atlas TI a permis de faire plusieurs types de regroupements sous différents thèmes. L'arbre de codification s'est développé au fur et à mesure de

l'accumulation des entrevues et des données. Chaque nouveau projet⁸ créé par l'accumulation des données a été conservé.⁹ Grâce à cette technique, il a été possible de revenir à au moins une reprise sur le travail effectué et de reprendre une mauvaise analyse. Toutes les modifications faites à l'arbre de codification et tous les changements de projet ont été conservés en ordre chronologique. Cette façon de faire a donné une cartographie de toutes les décisions prises au cours de l'analyse.

Deuxièmement, une analyse dynamique a été effectuée. Ce deuxième temps de l'analyse a servi à établir des liens entre les catégories et thèmes recueillis dans le premier temps de l'analyse. « Cette opération peut se faire à partir d'une reproduction de la logique des répondants, sous la forme d'un schéma illustrant « la logique du discours des répondants, intégralement, avec ses paradoxes, ses contradictions (et ses omissions) » » (Lapperrière, 1986, in Dorvil, Morin, & Grenier, 2003: 31). Cette deuxième partie de l'analyse a été l'occasion d'émettre les premières hypothèses explicatives et surtout d'améliorer la codification pour la rendre moins mécanique. Une nouvelle série de codes, dont il sera question dans la prochaine section, a été créée à cette étape de l'analyse.

Cette deuxième partie de l'analyse est considérée comme étant déterminante par Mayer et Deslauriers (2000). Il s'agissait de dégager des relations possibles entre les thèmes et catégories créés à l'étape précédente. Selon Paillé (1994, in Mayer & Deslauriers, 2000), le chercheur doit fonctionner de façon spéculative à cette étape. Il doit se poser des questions comme : « À quelle autre catégorie cette catégorie devrait-elle logiquement être liée? », « Quels sont les types de liens qui normalement unissent ces deux catégories? » ou « Devrait-il y avoir une catégorie qui précède ou qui suit cette autre catégorie? » (Paillé, 1994, in Mayer & Deslauriers, 2000: 174). En résumé, un premier modèle explicatif est né et une catégorisation particulière a été créée pour en tenir compte.

⁸ On utilise le terme projet pour parler des arbres de codification informatisés

⁹ Les possibilités de stockage de données informatiques sont quasi-inépuisables vu l'espace maintenant disponible sur les disques durs et la possibilité de transfert sur CD-ROM.

Finalement, une analyse comparative a été réalisée. Les entrevues ont été mises en relation les unes aux autres à l'aide des hypothèses explicatives préalablement établies. Ce troisième temps de l'analyse a permis de se rendre compte des points de divergences et de convergences dans les entrevues quant par rapport hypothèses lancées. « Plus l'analyse avance, plus les catégories sont formelles et leur contenu théorique se précise : les catégories conceptuelles peuvent être arrimées à des contextes théoriques plus larges, (parfois déjà repérés dans la revue de la littérature, parfois issus d'autres champs) qui peuvent amener à développer d'autres catégories d'observation ou d'analyse. » (Dorvil et al., 2003: 31) En quelque sorte, ce dernier temps de l'analyse a été la vérification finale des hypothèses explicatives du lien qui unit la citoyenneté et l'emploi.

Recatégorisation et typification des entrevues

Lors de l'analyse des données, un regroupement a été réalisé sous de nouveaux codes et familles pour permettre une analyse plus dynamique. Des familles d'entrevues ont été créées à partir du résumé de la partie du questionnaire qui portait sur l'emploi et des codes qui s'y rattachaient.

Certains types de regroupement ont été écartés parce qu'ils ne donnaient aucun résultat intéressant avec les croisements potentiels. Un de ces regroupements est celui du genre. Bien qu'il ait été testé avec toutes les catégories possibles de codes, il ne donnait aucun résultat significatif. En fait, les regroupements d'entrevues qui n'apportaient rien à l'enrichissement de l'explication du lien entre l'emploi et la citoyenneté ont été écartés.

L'hypothèse à la base de cette recherche présuait l'existence d'un lien entre la structure d'un emploi - c'est-à-dire les conditions dans lesquelles le travail s'effectuait - et la citoyenneté. Pourtant, les croisements faisant appel à cette hypothèse se sont montrés infructueux. Peu de différences pouvaient être vues entre une personne exerçant un métier à temps partiel et une autre à temps plein. Seuls les croisements entre emplois et professions

différents donnaient des résultats, un peu comme si la nature de la tâche de travail, la difficulté de son exécution et le prestige qui s'y accole étaient les seules choses faisant varier le lien entre l'emploi et la citoyenneté.

La première famille d'entrevue retenues pour l'analyse finale des données a été celle de l'emploi. Cette famille comprenait deux sous-catégories : « en emploi » et « sans emploi ». Cette famille a été choisie et expérimentée dès le départ, car beaucoup d'études, comme celle de Dufour (2000), ont démontré que les personnes sans emploi démontraient une participation sociale et une identité sociale différente des gens qui sont en emploi. Cette première famille a effectivement donné des résultats intéressants à l'analyse des données.

Tableau 3 : L'emploi

Emploi	En emploi	Sans emploi
	Entrevues 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21	Entrevues, 4, 22, 23, 24

La deuxième famille d'entrevues retenue a été celle de la situation familiale. Cette famille de code comprenait trois sous-catégories : « sans enfants ou personnes à charge », « avec enfants ou personnes à charge », « avec enfants ayant quitté la maison ou personnes à charge ayant quitté la maison ». C'est dans cette famille que les résultats les plus inattendus ont été dégagés. En effet, la situation familiale des personnes interrogées joue un rôle important dans le lien unissant l'emploi et la citoyenneté. Il semble que le fait d'avoir des personnes à charge pour un employé produise chez lui une redéfinition de sa conception de la citoyenneté. La troisième sous-catégorie, dans laquelle les enfants ou personnes à charge ont quitté la famille, sera particulièrement éclairante sur ce processus de redéfinition de la citoyenneté chez les citoyens travailleurs.

Tableau 4 : Situation familiale

Situation familiale	Sans enfants	Avec enfants à charge	Enfants non à charge
	Entrevues 1, 2, 3, 8, 11, 12, 15, 18, 24	Entrevues 4, 6, 7, 9, 10, 13, 16, 19, 21, 22, 23.	Entrevues 14, 17, 20.

La troisième famille d'entrevues retenue est celle des « classes sociales ». En fait, il était difficile de trancher simplement en considérant le revenu que les personnes déclaraient de leur emploi. Certaines personnes préféraient plutôt parler de leur revenu de ménage que de leur revenu d'emploi. D'autres, comme une répondante sans emploi qui s'occupait de ses enfants à la maison, parlait du revenu de son conjoint comme s'il était le sien. Ainsi, une alternative a été choisie pour catégoriser les entrevues. Les avantages sociaux, le revenu du ménage et la « liberté économique » ont été pris en compte pour catégoriser les entrevues en trois sous-catégories : classe sociale inférieure, classe moyenne et classe supérieure ou aisée.

Les trois sous-catégories créées dans la famille « classes sociales » font référence à une forme différente de relation avec la précarité ou l'aisance économique ou, si l'on préfère, les allusions faites à la consommation de biens et de services. Les entrevues qui ont été codées dans la classe sociale inférieure sont des entrevues dans lesquelles les répondants se montraient particulièrement préoccupés par le fait de manquer d'argent. On peut noter que ces répondants vivent approximativement tous avec un revenu de ménage inférieur à 30 000\$ par année. La question monétaire se pose de façon récurrente dans leur vie. Plusieurs fois au cours de l'entrevue, ils ont fait part de leurs stratégies pour arriver à « boucler leurs fins de mois » et pour ne pas manquer d'argent. Il faut aussi mentionner que, dans cette première sous-catégorie, les citoyens qui ont répondu aux questions posées ont souvent mentionné qu'ils avaient vécu des situations de précarité pendant lesquelles l'argent était venu à manquer. Cela ne veut pas pour autant dire que tous ces répondants ont vécu des périodes sans emploi - car plusieurs ont toujours conservé leur emploi - mais bien

que les revenus dont ils disposaient étaient insuffisants pour surmonter leurs difficultés économiques.

Dans la deuxième sous-catégorie, cette préoccupation incessante pour l'argent disparaît. Les répondants qui sont dans la classe sociale moyenne ont généralement un bon emploi qui donne accès à des avantages sociaux. Sans parler d'une aisance monétaire sans limites, ils mentionnent durant l'entrevue que leur revenu leur permet de bien vivre. Parfois, ils mentionneront qu'il faut faire attention à la façon dont on dépense l'argent, mais ce n'est que pour signifier qu'ils ont gagné cet argent en travaillant durement. On peut noter que ces répondants vivent tous avec plus de 30 000\$ de revenus pour le ménage par année.

La dernière sous-catégorie est celle des répondants qui se trouvent dans une classe sociale supérieure. On retrouve dans cette catégorie des travailleurs ayant une formation de pointe et qui sont généralement assurés de ne jamais manquer de travail et cela, même s'ils quittent leur emploi actuel. Une première répondante, qui illustre bien les personnes dans cette sous-catégorie, est médecin. Elle mentionnera lors de son entrevue ce que veut dire vivre avec un revenu et des avantages plus élevés que la moyenne des gens : « Ben moi si le frigo brise, je vais m'en chercher un autre, je me casse pas la tête, ça c'est être riche, ça c'est de vivre bien, (...) » (Entrevue 6) Les citoyens qui appartiennent à cette sous-catégorie vivent assez aisément et ne sont pas soumis à des situations de précarité économique comme les répondants qui ont été inscrits dans la sous-catégorie d'analyse « classe sociale inférieure ».

On doit aussi noter que ces trois sous-catégories ne doivent pas être vues exclusivement sous l'angle du revenu ou des avantages sociaux procurés par un emploi. En effet, il a déjà été mentionné que, dans cette catégorisation, le revenu des ménages avait été pris en compte. On peut aussi dire que la situation familiale de ces mêmes ménages a pu faire varier dans un cas ou deux de notre échantillon l'attribution à une de ces sous-catégories. Dans les deux cas, les répondants avaient deux enfants et plus à charge et cela faisait en sorte que leurs propos s'apparentaient ceux de la catégorie « classe sociale

moyenne » que de la catégorie élevée et cela, malgré leur situation professionnelle et leur revenu enviable.

Tableau 5 : « Classes sociales »

Classes sociales	Classe inférieure	classe moyenne	classe supérieure ou aisée
	Entrevues 2, 5, 10, 11, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23	Entrevues 1, 4, 7, 8, 14, 15, 24	Entrevues 3, 6, 9, 12, 13, 17

Une quatrième catégorie qui s'est imposée d'elle-même dans l'analyse des données est celle de la culture dans laquelle l'emploi du répondant baignait. Au départ, aucun doute ne laissait penser qu'un détail de la sorte aurait pu faire varier certains résultats. Pourtant, la façon dont les répondants parlaient de la culture qui régnait dans leur emploi laissait présager que la façon qu'ils avaient de se représenter la citoyenneté en serait modifiée. Après quelques tests, il est devenu clair que les résultats variaient suffisamment pour que ce phénomène soit pris en compte dans l'analyse des données. Ainsi, dans la famille « culture d'entreprise » trois sous-catégories ont été créées : la culture de la performance, la culture du regard des pairs et la culture d'entreprise.

On peut définir la première sous-catégorie, la culture de la performance, comme étant celle où les règles les plus simples du marché sont appliquées à l'évaluation du travail des employés. On a retrouvé ce type de culture chez les répondants travaillant particulièrement dans l'industrie des services. Ainsi, les répondants travaillant dans ce type de culture d'entreprise sont tous préoccupés par leur performance car leurs résultats au travail constituent leur sécurité d'emploi. S'ils ne rencontrent pas les objectifs visés, ils peuvent être mis à la porte. Ce qu'il y a de plus surprenant avec les employés de cette sous-catégorie, c'est qu'ils intègrent cette rhétorique et cela même si ce sont leurs supérieurs qui leur imposent les objectifs à atteindre. On pourrait croire qu'ils seraient, dans ces conditions, favorables au syndicalisme, mais dans les faits, c'est plutôt le contraire. Un des

employés interrogés qui travaillait comme vendeur dans une boutique de vêtements dira lors de son entrevue :

« (...) je pense que, les compagnies où il y a des syndicats, puis des endroits comme ça, les employés se démotivent très facilement, parce que ils savent qu'ils ont une sécurité d'emploi, ils savent qu'ils ne peuvent pas se faire mettre à la porte pour rien. Tandis que moi, si je me fais mettre à la porte, je le sais que mon rendement est rendu à zéro. » (Entrevue 5)

Ce même répondant s'était vu refuser peu, de temps auparavant, le droit de savoir quels avantages sociaux il aurait s'il restait assez longtemps dans la compagnie. Pourtant, il persiste, comme toutes les personnes œuvrant dans une culture de la performance, à dire qu'un syndicat serait une nuisance à sa performance et que le fait de verser une partie de son salaire (partie que les travailleurs de cette catégorie surestiment en grande partie) serait ridicule. La citation précédente est assez représentative des idées qui circulent chez les employés travaillant dans une culture de la performance. Une impression se dégage des propos des répondants dans cette culture. Cette impression est celle qu'on ne peut réellement que compter sur soi pour réussir dans ces milieux de travail et que l'échec, lui aussi, n'est causé que par des facteurs individuels. En résumé, cette culture d'entreprise est une culture assez individualiste qui ne prend en considération que les résultats obtenus par les employés. La crainte de perdre son emploi est véritablement présente et on note chez plusieurs de ces employés, surtout ceux qui n'ont pas une formation spécialisée, comme une maîtrise en finances, un historique de travail comprenant beaucoup de changements d'emploi.

La deuxième sous-catégorie de cette famille est celle de la culture du regard des pairs. Dans cette catégorie, on retrouve beaucoup de professionnels ayant des formations de pointe comme les ingénieurs, médecins et autres professionnels de la relation d'aide. Cette culture du regard des pairs est vraiment différente de la culture précédente en ce sens que ce n'est plus la performance qui est préoccupante pour ces employés, mais bien le regard de leurs pairs. Curieusement, cette culture encourage probablement plus à la productivité que

celle de la performance, car chaque employé œuvrant dans cette culture tâche de montrer qu'il peut en faire plus ou faire mieux que ses pairs. Comme ils œuvrent tous dans une même culture, ils « surenchérissent » leur charge de travail. À titre d'exemple, une des répondantes interrogées, qui était médecin spécialiste, racontait qu'elle prenait des rendez-vous à cinq minutes d'intervalle comme ses collègues, alors qu'elle avait évalué qu'elle prenait en moyenne 10 à 12 minutes avec chacun de ses patients. Pour être vraiment dans le temps, elle aurait dû prendre ces rendez-vous aux sept minutes (elle y ajoutait certaines annulations durant la journée), mais comme ses collègues les prenaient aux cinq minutes elle préférait les prendre aux cinq minutes et terminer un peu plus tard.

Cette culture du regard des pairs est vraiment aussi « sanctionnante » que celle vue précédemment. Une personne qui ne répondrait pas aux attentes de ses pairs serait en quelque sorte exclue du groupe de pairs. Lorsque l'on parle d'exclusion, on parle plutôt d'exclusion symbolique. Deux exemples illustrent bien ce fait dans les entrevues. Le premier est celui du médecin spécialiste dont nous venons de parler. Après ses études, elle a choisi de ne travailler qu'à mi-temps à partir de sa maison pour élever ses enfants plutôt que d'aller travailler à temps plein, 12 heures par jour, dans un hôpital. Elle a bien réussi, mais après quelques années de cette pratique, ses collègues ont arrêté progressivement de lui faire des références, comme si elle ne faisait plus partie du circuit, et elle a dû revenir en pratique institutionnelle. Encore là, ce ne fut pas facile pour elle, car on avait, selon elle, une crainte à l'intégrer dans des équipes de travail. Pour un autre répondant, qui est ingénieur, la mise à l'écart s'était produite dans un emploi précédent. Il s'était mis à refuser de faire des journées supplémentaires sur les chantiers de construction lorsque se présentaient des erreurs d'exécution. Avec de jeunes enfants à la maison, il ne voulait plus et ne pouvait plus se permettre de passer des semaines à l'extérieur de chez lui. Il respectait ses engagements et faisait même des jours supplémentaires si les problèmes étaient le fait d'erreurs d'ingénierie, mais il refusait de perdre son temps familial pour corriger les erreurs des autres. Graduellement, le groupe d'ingénieurs pour lequel il travaillait a commencé à lui attribuer les contrats les moins intéressants, comme refaire l'installation chauffante

d'une école. Finalement, cet ingénieur a préféré quitter pour se trouver un emploi dans une autre compagnie, car la pression de ses pairs était trop forte.

La culture du regard des pairs a donc été retenue comme deuxième sous-catégorie. Elle est une sous-catégorie qui influence la perception et l'exercice de la citoyenneté. En effet, l'importance attribuée au regard des autres, en particulier celui des pairs, est considérable et modifie le type de comportements et d'attitudes que ces professionnels auront dans l'exercice de leur citoyenneté. Loin d'être individualiste, cette sous-catégorie est plutôt collectiviste en ce sens qu'elle nécessite souvent toute la participation d'un corps de métier pour s'établir.

La dernière sous-catégorie d'analyse dans cette famille est celle de la culture d'entreprise. Le terme est peut-être mal choisi et peut porter à confusion, mais il renvoie aux propos des personnes interrogées dans cette sous-catégorie. La culture d'entreprise pourrait se définir comme une culture dans laquelle les employés s'identifient à leur employeur. En fait, ils ne disent pas en entrevue de prime abord ce qu'ils font comme travail ou tâche de travail, ils disent pour quel employeur ils travaillent. Les personnes de cette sous-catégorie ne sont pas préoccupées par le regard des autres ou par leur productivité. Ils montrent peu d'inquiétude par rapport à leur sécurité d'emploi.¹⁰ Ils expriment par contre la nécessité de bien faire la tâche de travail qu'on leur a assignée. Dans cette sous-catégorie, les gens sont assez solidaires les uns des autres. Certains des répondants interrogés font aussi partie de syndicats d'entreprise et y voient là une expression de leur citoyenneté ou parfois de leur importance dans l'entreprise en tant que salarié. Les personnes dans cette sous-catégorie diffèrent passablement des deux autres catégories vues précédemment, tout comme leur participation citoyenne.

¹⁰ Cependant, il n'y avait pas dans cette sous-catégorie de répondants travaillant dans une entreprise en difficulté financière ou de répondant travaillant dans une entreprise ayant annoncé des coupures de postes. Il est peut-être plus sage de dire que les répondants de cette sous-catégorie pourraient être inquiets de leur sécurité financière s'ils se retrouvaient dans ce genre de situation.

Tableau 6 : Culture de l'emploi

Culture de l'emploi	culture de la performance	culture du regard des pairs	culture d'entreprise
N.B. : Entrevues inclassables 16, 20, 21, 22, 23	Entrevues 5, 8, 9, 11, 17,	Entrevues 1, 3, 4, 6, 10, 13, 18, 19	Entrevues 2, 7, 12, 14, 24

Les quatre prochaines familles d'analyse qui ont été retenues au départ sont devenues, au fur et à mesure que l'analyse s'est raffinée, un tout. En effet, ces catégories, bien qu'elles renvoient à des dimensions différentes des emplois, ont pu, à la longue, se regrouper sous la forme de deux itinéraires en emploi chez les citoyens interrogés. Peut-être est-ce le fait de l'échantillon ou peut-être est-ce des itinéraires assez fréquents dans les deux profils qui seront décrits ? Sur ce point, Potvin, Bernier, Bertrand et Boisjoly (2001: 382) élargissent la notion de précarité en définissant « les travailleurs précaires comme ceux qui manquent de contrôle sur leur trajectoire professionnelle, c'est-à-dire ceux qui sont incapables de se trouver un bon emploi ou de le conserver, ou encore de quitter un mauvais emploi pour un meilleur. » Cet élargissement se rapproche beaucoup du regroupement proposé, car il permet de tenir compte du contrôle que les travailleurs ont réellement sur leurs conditions de travail dans leur rapport avec l'employeur.

La première famille retenue dans ces quatre familles qui deviendront un tout a été celle de la sécurité d'emploi. Dans cette famille, deux sous-catégories ont été créées : la sécurité d'emploi et l'insécurité en emploi. En observant le résumé des entrevues, il est apparu que certaines personnes n'avaient pas des emplois « vraiment assurés ». Lors de l'échantillonnage, un choix avait été fait d'inclure des gens en situation d'insécurité en emploi. Il semblait important de voir si des gens ayant une bonne sécurité d'emploi développaient un même type de participation citoyenne. L'intuition était bonne, car les gens

ayant des emplois stables développent un type de citoyenneté quelque peu différent de ceux vivant une insécurité en emploi.

Il est à noter que cette famille n'a pas seulement été composée à partir des propos des gens se disant dans une position d'insécurité en emploi, car certaines personnes manifestaient beaucoup trop d'insécurité, alors que d'autres n'en manifestaient pas alors qu'ils auraient dû. Par exemple, un des répondants travaillant dans l'industrie des services et dans une culture de la performance disait qu'il avait une sécurité d'emploi à toute épreuve. Pourtant, cette même personne n'était en emploi dans cette entreprise que depuis trois mois et dans son historique de travail, il n'était jamais resté plus de quatre mois chez un même employeur. D'ailleurs, lors d'un passage suivant l'entrevue, la personne n'était plus à l'emploi du même employeur depuis un bon moment. Un autre exemple est celui d'une femme dans un poste cadre d'une grande institution du système de santé. Pour cette femme, il n'était pas question de sécurité d'emploi. Elle disait pouvoir perdre son emploi du jour au lendemain. Pourtant, elle travaillait pour le même employeur depuis plus de 20 ans. Elle faisait souvent référence aux coupures qui avaient eu cours dans son institution au début des années 1980. Depuis, elle disait qu'elle n'avait jamais vu de mises à pied. En résumé, outre la parole des gens sur leur sécurité en emploi, nous avons choisi de regarder du côté de l'historique de travail des gens.

Cela a amené la deuxième famille de ces quatre familles qui deviendront un tout : l'historique en emploi. En fait, les entrevues ont été caractérisées par l'histoire de travail que les gens présentaient. Il s'agissait de départager dans cette famille les gens qui avaient une histoire de travail continue de ceux qui avaient une histoire de travail discontinu pour voir si cela aurait affecté leur façon de se percevoir comme citoyen ou de participer comme citoyen. Encore une fois, il y avait une certaine relation entre ces aspects.

De cette famille, l'idée de regarder si les répondants avaient choisi leur emploi est apparue. Une autre famille d'entrevue a été créée avec trois sous-catégories : Avoir choisi son emploi, ne pas avoir choisi son emploi, avoir choisi par pression familiale. Pourquoi

avoir créé trois sous-catégories? Et bien, il est apparu dans les entrevues que certains avaient choisi leur emploi, d'autres non, mais que plusieurs avaient choisi leur emploi en fonction de pressions familiales. Cela n'est pas étranger au fait qu'encore aujourd'hui on trouve majoritairement son emploi par des relations familiales. Ainsi, une sous-catégorie supplémentaire a été créée pour voir si cela avait un effet sur la relation avec la citoyenneté.

Finalement, une dernière famille a été créée par rapport à la marge de liberté que les répondants disaient avoir en emploi. Cette famille ne comprenait que deux sous-catégories : une certaine liberté et sans liberté. Les entrevues ont toutes été divisées en fonction de ces deux sous-catégories pour voir s'il y avait une relation avec la citoyenneté.

Ces quatre dernières familles sont devenues un tout à la fin de l'analyse, que nous appellerons historique de travail et sécurité d'emploi, pour deux raisons principales. La première de ces raisons est que les puissances analytiques de ces quatre familles ne suffisaient pas à elles seules à bien expliquer la relation entre l'emploi et la citoyenneté, alors que regroupées dans un tout, la relation semblait plus claire.

D'ailleurs, c'est à cause du fait que les catégories semblaient s'imbriquer les unes dans les autres que le regroupement a été possible. En effet, les répondants qui n'avaient pas une bonne sécurité d'emploi n'avaient généralement pas choisi leur emploi, avaient peu de liberté dans celui-ci et présentaient un historique de travail discontinu. Pour les autres répondants, c'était l'inverse. En bout d'analyse, il était donc possible d'observer deux grands groupes de répondants pour l'analyse en amalgamant les familles d'entrevue : ceux qui ont eu un historique de travail complexe, une faible sécurité d'emploi, peu de liberté dans leur travail et qui n'ont pas choisi leur emploi actuel et ceux qui ont eu un historique simple de travail, qui ont choisi leur emploi et qui ont une bonne sécurité d'emploi.

Il est aussi intéressant de constater que les C.V. recueillis montrent aussi des ressemblances entre les membres d'un même groupe et des dissemblances entre les membres de ces deux groupes. Le premier élément qui retient l'attention est le fait que plus

souvent, les gens bénéficiant d'une bonne stabilité d'emploi, ayant un historique de travail simple et ayant choisi leur emploi n'ont pas de C.V. mis à jour sous la main. Chez les personnes dans cette condition qui ont laissé leur C.V., on pouvait noter la simplicité de la démarche de travail ainsi qu'une importance mise sur les implications extraprofessionnelles ou sur les formations d'appoint. On pourrait avancer l'hypothèse que ces C.V. avaient pour fonction d'obtenir un poste supérieur ou de se faire connaître d'organismes extraprofessionnels. Les personnes ayant un historique de travail discontinu avaient généralement un C.V. prêt à envoyer. Leurs C.V. cependant, présentaient une multitude d'expériences professionnelles différentes, mais peu d'expériences extraprofessionnelles.

Tableau 7 : Historique de travail et sécurité d'emploi

Historique de travail et sécurité d'emploi	Historique de travail discontinu et faible sécurité d'emploi	Historique de travail continu et bonne sécurité d'emploi
	Entrevues 2, 5, 8, 10, 11, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24.	Entrevues 1, 3, 4, 6, 7, 9, 12, 13, 14, 15, 17.

Voici donc les familles analytiques qui ont servi à l'interprétation des données. Ces familles ont servi d'appareillage pour l'analyse des données en regroupant des types de réponses ensemble et en rendant ainsi l'analyse plus dynamique. C'est en grande partie à l'aide de ces familles analytiques que les résultats seront présentés.

En somme

En somme, voici comment ont été colligées, analysées, et interprétées les données nécessaires pour répondre aux questions et valider l'hypothèse de cette recherche. Le choix d'une méthodologie qualitative s'est imposé de lui-même à cause de la nature des questions

posées, mais aussi de la nature constructiviste du cadre théorique. Les outils, des questionnaires semi-directifs, ont été construits de façon à mettre en relation l'emploi des personnes interrogées avec la façon dont ils vivent leur citoyenneté. L'analyse des données s'est quant à elle faite en trois temps. Plusieurs allés et retours entre les données et le cadre analytique ont été nécessaires pour saisir la nature du lien entre l'emploi et la citoyenneté. Pour y arriver, plusieurs catégories analytiques, autres que celles présagées avant les entrevues, ont dû être créées pour enrichir l'analyse. Le chapitre suivant sera consacré à la présentation de ces résultats.

Chapitre 4: Les résultats

Le chapitre suivant est consacré aux principaux résultats obtenus du travail sur le terrain. Les résultats seront abordés selon les différentes dimensions de la citoyenneté, c'est-à-dire les droits et responsabilités, la participation et l'identitaire citoyen. Ces trois dimensions seront présentées dans un ordre inversé pour faciliter la logique argumentative qui prendra place dans la discussion. Ainsi, les réponses des répondants sur la citoyenneté seront abordées à la fin. La dimension des droits et responsabilités sera la première à être explorée. La seconde sera celle de la participation citoyenne. Finalement, il sera question de la dimension de l'identité citoyenne. Chacune de ces dimensions sera présentée en considérant les sous-dimensions développées dans le cadre théorique. Par moments, des pistes d'analyse seront dévoilées, mais sans vraiment être explorées en profondeur.

Droits et responsabilités

*« Ça inclut des droits économiques, sociaux, culturels, je veux dire l'accès à l'éducation. Tous les droits économiques, sociaux, culturels et politiques. C'est tous ces droits-là. Les responsabilités, essentiellement, c'est, moi je pense, dans la mesure où on a ces droits-là, c'est de s'en servir pis en respectant ceux des autres. Respecter ceux des autres, ça veut dire aussi écouter aussi les autres, être ouvert aux autres points de vue aussi. Ben là, je fais une réponse courte sur une question qui pourrait donner eh... ben des débats »
(Entrevue 18)*

Les droits et responsabilités sont une des trois dimensions importantes de cette étude du lien entre la citoyenneté et l'emploi. Pourtant, les réponses que les participants ont données sont celles qui sont le moins développées. Une impression se dégage des résultats de l'analyse. Les citoyens considèrent que la question des droits et responsabilités est une question statutaire à laquelle on ne peut répondre qu'en consultant les lois. La dimension des droits et responsabilités est une dimension statutaire, c'est-à-dire qu'elle balise juridiquement l'exercice de la citoyenneté. Ainsi, les répondants ne se sont pas beaucoup

avancés dans leurs réponses par rapport à cette dimension, préférant sûrement rester plus évasifs et généraux.

De surcroît, la dimension des droits et responsabilités citoyennes est peut-être moins affectée que les deux autres dimensions par le lien avec l'emploi. La citoyenneté donne en effet une égalité de droits, mais laisse persister une inégalité de fait. C'est ce que Marshall (1964) évoquait comme nécessité au développement des classes sociales et d'un marché de l'emploi fonctionnel. Cette égalité devant la loi de tous les travailleurs ne devrait pas être mise en question sans risquer de remettre en question le compromis sur lequel est construite la citoyenneté moderne. Remettre en question l'égalité de tous les travailleurs-citoyens devant la loi serait en quelque sorte remettre en question le fragile équilibre maintenant la paix sociale qui se maintient malgré les inéquités socioéconomiques.

Toutefois, l'emploi affecte tout de même un peu cette dimension de la citoyenneté. Il ne l'affecte peut-être pas aussi directement que les deux autres dimensions que sont l'identité citoyenne et la participation citoyenne, mais il y joue un certain rôle de l'ordre des représentations. Dans cette première partie de la présentation des résultats, il sera question de l'impact du non emploi, de la famille, de la culture de l'emploi et des classes sociales sur la définition et la représentation qu'ont les citoyens des droits et responsabilités.

Droits, responsabilités et avoir un emploi

Existe-t-il une distinction possible à faire entre les gens qui ont un emploi et ceux n'en ayant pas par rapport à leur perception de leurs droits et responsabilités et à l'exercice de ceux-ci? Il est difficile de le dire, car peu de gens sans emploi ont été interrogés par rapport à beaucoup de personnes ayant des emplois. Il y a cependant quelques différences dans les réponses qui ont été données.

Par rapport à la perception des droits et responsabilités, le droit au travail préoccupe beaucoup plus les personnes sans emploi. On sent chez eux un sentiment d'exclusion. Le travail, ou avoir un emploi, signifie pouvoir bénéficier de certaines protections sociales.

« Non, le droit c'est plus large que ça, je vois que c'est plus large que ça, je vois maintenant les droits des citoyens, il y a beaucoup de choses à dire. Je dis d'avoir un emploi, de trouver un emploi qui me permet de vivre, de bien vivre, pour subvenir à mes besoins et vivre convenablement, d'être un citoyen. Aussi les droits, je sais pas jusqu'où la protection qu'un citoyen qui se sent en sécurité, soit sécurité, qui vit bien, la santé et tout ça. » (Entrevue 23)

Dans leur entrevue, ils insistent beaucoup plus sur ce droit alors que les répondants en emploi, particulièrement ceux bénéficiant d'une situation financière stable et d'un emploi bien rémunéré, insistent beaucoup plus sur le fait que certaines personnes ont accès trop facilement à des droits sans avoir à prendre leurs responsabilités.

« Je pense que je suis tannée d'entendre parler des droits et des responsabilités. Le monde a droit à tout, ils ont droit à mourir sans douleur, ils ont droit aux services, ils ont droit, ça me rend folle ça. Oui, moi je me dis qu'il va falloir retourner aux, tiens, il va falloir, je pense ça souvent, il va falloir retourner à l'entraide, ça c'est une forme de responsabilité de citoyen. Les droits c'est à l'infini pis on fourni plus de toute façon à répondre aux droits, il faut retourner un petit peu plus vers les responsabilités, je pense que, en tout cas, il me semble qu'il y a eu un focus sur les droits les dernières années. (...) Ben mettons, je vais prendre ça dans le concret, concret là, moi des droits économiques liés à mon travail j'ai droit mettons à des déductions d'impôt parce qu'il y a des dépenses que je fais qui m'aident dans mon travail. Alors ça c'est un droit économique mettons. Une responsabilité ben c'est de payer mon impôt. (...) Des droits, je trouve ça des privilèges moi, j'aime mieux le mot privilège que droit, un droit on le réclame, un privilège on le reçoit, c'est un cadeau socioculturel. Moi, les arts mettons, je trouve que c'est, quand je profite de quelque chose, je sens que je reçois beaucoup. Quand un artiste se donne généreusement, même s'il est payé, il donne de lui même, je me sens privilégiée de recevoir » (Entrevue 6)

Cette différence dans les réponses concernant les droits et responsabilités ne sont pas étrangères au fait qu'une bonne partie des droits sociaux sont accolés à l'emploi. D'un côté, les personnes sans emploi ressentent vivement la difficulté de pouvoir prétendre à un même accès aux droits sociaux, car ils n'ont plus d'emploi. De l'autre côté, les personnes en emploi ont le sentiment qu'ils paient pour des gens qui ne travaillent pas. Cette réalité renvoie donc à une organisation sociale dans laquelle l'emploi joue un rôle important dans l'exercice de la citoyenneté (Schnapper, 1996, 2000).

Les personnes n'ayant pas d'emploi perdent en quelque sorte une partie de leur citoyenneté, non pas parce qu'ils ne peuvent plus se dire citoyens, mais bien parce qu'une bonne partie des droits offerts aux citoyens passe par l'emploi. Les autres aides, comme l'aide sociale, ont été créées comme aide temporaire de dernier recours et les répondants sans emploi ont bien intégré ce message. L'augmentation des contres-parties à l'aide sociale sont un symptôme du mécontentement des travailleurs qui refusent de payer pour une catégorie de la population qui n'exerce pas « sa responsabilité citoyenne de travailler. »

Droits, responsabilités et situation familiale

La situation familiale des travailleurs est un élément qui affecte beaucoup la perception que ces derniers ont de leurs droits. Il y a une relation entre le fait d'avoir des enfants et la façon dont on perçoit les droits et responsabilités de la citoyenneté. Les personnes qui ont des enfants à charge expriment leur conception en termes de droits et responsabilités communautaires. La communauté est pour eux un lieu où les citoyens doivent se respecter mutuellement et construire un espace sécuritaire et propice au développement des enfants. On pourrait dire que leur conception des droits et responsabilités est orientée vers leurs enfants. Le fait d'avoir des enfants plonge les travailleurs, indépendamment de leur emploi, dans une redéfinition de ce qu'ils perçoivent comme droits et responsabilités. Cela n'est pas étranger au manque de temps et à la difficile conciliation de leur vie familiale et de leur vie professionnelle ; ces préoccupations,

exprimées par les répondants en entrevue, les poussent à se repositionner dans des activités qui sont plus proches de leur collectivité et plus proches de leurs nouveaux besoins parentaux. Comme une grande partie de leur attention est prise par la communauté rapprochée, leur définition des droits et responsabilités prend elle aussi une teneur communautaire. La répondante (dont la citation suit) a par exemple une vision axée sur la communauté. Elle servira d'exemple pour illustrer ce fait, car sa perception des droits et responsabilités citoyens reste fortement axée sur la communauté l'entourant, sur les parcs qu'elle fréquente avec ses enfants, sur les rues qu'elle emprunte et sur les services qu'elle peut obtenir pour ceux-ci.

« Oui, c'est ça. Surtout la responsabilité. Des droits, c'est sûr qu'on a des droits en tant que citoyens. Pis c'est à nous à décider si on les fait respecter ou pas, en. Y en a qui seront jamais capables. Y en a qui ont peur de l'autorité. Y en a que, tsé. Mais ça c'est leur problème. Je pense qu'on est dans un, le plus beau pays du monde, criss. Y faut avoir voyagé pour savoir qu'on est. On a les meilleures instances, pis tu peux te défendre, tu peux, tsé. N'importe qui peut se défendre. Tu peux poursuivre. En tout cas, what ever, là c'est. Mais aux droits des responsabilités, c'est là que, je veux dire, à tous les jours, je pogne les nerfs. Moé, j'suis dans le centre-sud, le quartier le plus pauvre de Montréal, où y a de l'action, des putes, pis tout ce que tu voudras. Fait que quand tu sors, le matin, de chez vous là, pis ça commence là, tout de suite, pas que je chiale toute la journée, sauf que en sortant sur le trottoir, si je vois un junkie dans le parc en train de se piquer, ben moé je vais aller le voir, pis je vais dire « t'as le droit de faire ça, sauf que ta responsabilité c'est que ta seringue t'as ramasse, t'as câlisse dans la poubelle, parce qu'y a des enfants qui viennent jouer ici, tsé ». C'est tout le temps, tout le temps, tout le temps. En auto, on vit ça, tsé le monde, y va pas laisser passer une vieille personne, tsé eh. Y faut être responsable si on veut, pis on a pas le choix de vivre en, en, avec du monde là eh. » (Entrevue 19)

Les répondants qui n'ont pas d'enfants à leur charge ont répondu différemment des personnes ayant des enfants. Leurs réponses se concentrent surtout sur les droits et responsabilités citoyens à un niveau plus global. On ne retrouve pas, par exemple, de référence à des services qu'ils pourraient obtenir de leur communauté. On retrouve davantage de références à la responsabilité citoyenne de travailler et d'être ouvert à la

différence. Bref, leur perception de leurs droits et responsabilités est beaucoup moins orientée vers la communauté.

« Droits et responsabilités. Mes droits de dire, en terme de droits, il faut que mes droits viennent par deux, droits et responsabilités, c'est deux choses distinctes. En tant que citoyen, tu as des responsabilités, exemple, tantôt tu parlais de l'environnement, mais en tant que citoyen tu as des responsabilités de faire du recyclage exemple. De préserver la planète, de pas polluer, d'aller voter. Mes droits, c'est aussi encore d'aller voter mais mon droit aussi en tant que citoyen c'est de mon droit, j'ai plein de droits en tant que citoyen, tout ce que j'ai c'est un droit de citoyen. » (Entrevue 3)

Ainsi, il est possible de constater que le fait d'avoir des personnes à sa charge change la perception que l'on a de ses droits et responsabilités. La famille s'installe donc en contre-partie de l'emploi pour venir donner un type de perception particulière de la citoyenneté en termes de droits et de responsabilités. Les répondants qui ont une charge familiale voient leur perception s'accrocher de plus en plus à leur communauté rapprochée, car ils y trouvent les services nécessaires pour s'assurer un fonctionnement social, de surcroît en emploi, agréable. Les personnes qui n'ont pas de personnes à charge n'ont pas à se préoccuper dans leur quotidien de ces services à proximité. Leur réalité citoyenne ne se forge pas de la même façon que les répondants ayant des personnes à charge. En effet, ils développent une conscience de leurs droits et responsabilités en tant que citoyen qui tient moins compte de cette dimension communautaire simplement parce qu'ils n'ont pas à y trouver de services spécifiques.

Droits, responsabilités et culture de l'emploi

La culture de l'emploi occupé est un élément qui fait varier la perception que les répondants ont eu de leurs droits et responsabilités. Ce qui change, c'est l'équilibre entre les droits et responsabilités. La façon dont les répondants voyaient leurs droits et responsabilités variait en laissant soit plus de place aux responsabilités, soit aux droits.

Chez les personnes qui évoluent dans un milieu où il y a une culture de l'emploi compétitive, on remarque une certaine tendance à dire que les gens ont trop de droits par rapport à leurs responsabilités. Cette différence semble être le résultat d'un discours appris dans le cadre de leur travail. Par exemple, on sait que chez certains d'entre eux, la responsabilité de leur sécurité d'emploi leur incombe. Dans ce cadre, ils trouvent horrifant que les syndicats protègent des personnes qui ne sont plus performantes ou qui ne répondent plus aux attentes de la compagnie. Tout devient un jeu de relations. Comme ils sont soumis à une forte pression de la part de leur employeur et qu'ils ont la responsabilité pour tous les types d'erreurs, ils en viennent à intégrer le fait que certaines personnes ont des privilèges qu'ils ne méritent simplement pas à cause de leurs faibles efforts. C'est en ce sens que leur discours sur les droits est modifié. Ils comparent leur situation à celle des autres et reconnaissent ainsi que certains ont des droits, mais sans vraiment en faire autant qu'eux pour qu'ils soient reconnus. Pour eux, ce qui est le plus important ce sont les responsabilités citoyennes. Un citoyen doit prendre en charge ses responsabilités avant de revendiquer des droits.

Chez les répondants qui évoluent dans une culture du regard des pairs, la situation diffère. Les répondants de cette catégorie ont généralement beaucoup de responsabilités professionnelles dans le cadre de leur emploi. Pensons simplement aux médecins qui ont la vie de leurs patients entre leurs mains et aux ingénieurs qui construisent des superstructures sur lesquelles plusieurs personnes circuleront à chaque jour. Ces personnes connaissent le poids des responsabilités dans le quotidien de leur travail. Ils jouissent souvent de droits et de privilèges supérieurs à d'autres catégories de travailleurs dans le cadre de leur emploi. Cette situation particulière où les responsabilités et pouvoirs sont omniprésents leur fournit un cadre référentiel pour expliquer la balance entre droits et responsabilités. Pour ces travailleurs, qui baignent dans une culture du regard des pairs, il est évident que certaines personnes ont droit à plus de droits, car ils ont plus de responsabilités à respecter au

quotidien. En fait, les responsabilités qu'ils ont à respecter au quotidien dans leur emploi deviennent une partie intégrante de leur perception des droits et responsabilités du citoyen.

Les répondants qui sont dans une culture de l'entreprise, quant à eux, situeront leurs réponses entre les droits et responsabilités. En fait, ils ne parleront pas du fait que certains ont plus de droits que d'autres ou que certains ont plus de responsabilités que d'autres. À la question sur les droits et responsabilités, ils parleront simplement du fait que chacun a sa part de droits et de responsabilités et que l'important est de bien utiliser ses droits et de bien remplir ses responsabilités. Encore une fois, la culture de l'emploi dans laquelle baignent ces travailleurs semble jouer un rôle important dans la façon dont ils perçoivent l'exercice des droits et responsabilités. Dans ce type de culture, c'est l'idée de faire partie d'un tout, d'une organisation plus grande que soi, qui prédomine. Les répondants interrogés à l'intérieur de cette culture d'entreprise perçoivent leurs droits et responsabilités de la même façon, c'est-à-dire qu'ils font partie du même tout. Dans leurs réponses, lorsqu'ils parlent de leurs responsabilités de bien faire leur travail, ils nous parlent avant tout du droit de leurs collègues de travail de ne pas subir leur travail incomplet ou mal fait.

En somme, la culture de l'emploi est un élément important qui fait varier la perception qu'ont les gens de leur droits et responsabilités. En fait, il serait même possible de dire que la façon dont on exerce ses droits et responsabilités dans le cadre de son emploi viendra teinter la conception que l'on a de l'ensemble de nos droits et responsabilités citoyens. La culture de l'emploi structure en quelque sorte la façon de percevoir droits et responsabilités.

Droits, responsabilités et classes sociales

« Si des fois tu as un droit en tant que citoyen tout dépendamment de ta situation dans la société en tant que citoyen il y a des fois où tu vas être capable de plus faire respecter tes droits de par ta situation, ton travail, au niveau de tes connaissances, au niveau de tes contacts, c'est triste à dire mais c'est ça. » (Entrevue 3)

Une des choses qui ne varient pas dans les entrevues, c'est que les citoyens n'auraient les mêmes droits et responsabilités qu'en théorie. En effet, l'ensemble des répondants, lorsqu'on leur demande si les citoyens sont égaux en droits et en responsabilités, sont d'accord pour dire que le statut socioéconomique des citoyens influence fortement leurs capacités à faire valoir leurs droits et à respecter leur responsabilité. Les explications sont par contre de différentes natures, mais elles convergent toutes vers le fait que les citoyens ne sont pas égaux dans leur capacité de faire respecter leurs droits et à respecter leurs responsabilités.

Les répondants qui se trouvent dans la catégorie « classe sociale supérieure » vont expliquer que ce ne sont pas tout les citoyens qui ont eu droit à la même éducation et aux mêmes capacités. Par conséquent, il est normal qu'ils aient plus de difficulté à faire valoir leur droit qu'eux. Ceux qui sont dans la catégorie « classe sociale inférieure » vont dire que ce sont les moyens financiers et la crédibilité qui manquent aux citoyens pour faire valoir leurs droits et respecter leurs responsabilités.

Les répondants qui sont dans la classe sociale moyenne répondent généralement que les citoyens ne connaissent pas également leurs droits et responsabilités, mais ils ont une tendance à dire qu'il faut s'en remettre à ceux qui détiennent l'information pour apprendre et comprendre ces droits et responsabilités. Il n'y a pas d'injustice, il n'y a que le fait que certaines personnes ne connaissent plus que d'autres. La citation suivante d'une femme travaillant sur une chaîne de production résume bien cette position.

« Souvent c'est l'influence de notre entourage parce qu'on les connaît pas tous nos droits fait que là je vais dire, je sais pas quel exemple je pourrais donner, quelqu'un qui va se séparer, c'est quoi mes droits dans la séparation, mais là je vais dire j'ai passé là tu as droit à ci, tu as droit à ça. Je donne ça comme exemple là. C'est quoi les droits, faut pas que nécessairement que tu prennes des conseils, ben des conseils, tu peux leur expliquer c'est quoi nos droits mais c'est toujours d'aller voir une personne ressource pour aller savoir c'est quoi nos droits dans différentes choses, tout dépend. » (Entrevue 14)

Ce qui est intéressant de constater, c'est qu'en fonction du revenu ou de la classe sociale, l'attribution des inégalités citoyennes change. Plus on est favorisé socialement, plus on a tendance à dire que certains attributs personnels tels que l'éducation, la formation, le « sens du travail » et même l'intelligence favorisent certains citoyens au profit des autres. Inversement, plus on se retrouve dans une position défavorisée socialement, plus on attribue les inégalités à des facteurs extérieurs aux personnes, c'est-à-dire à des facteurs structurels telle que le faible salaire minimum, l'impossibilité de se payer un avocat, etc. Lorsque l'on se retrouve au milieu de ce combat entre « classes sociales », on avoue l'inégalité entre citoyens, mais on affirme que cela n'est qu'une question d'information.

Au total, le statut socioéconomique des travailleurs ne modifie pas leur perception des droits et responsabilités, mais il modifie la perception qu'ils ont de la cause des inégalités sociales.

En somme, deux choses influencent véritablement la perception qu'ont les citoyens de leurs droits et de leurs responsabilités : leur situation familiale et la culture de l'emploi dans laquelle ils évoluent. Leurs revenus, ou si l'on préfère leur « classe sociale », influencent beaucoup leur perception de la cause des inégalités en termes de capacité à faire valoir leurs droits et leurs responsabilités. Pour ce qui est des personnes sans emploi, elles revendiquent, avant tout, le droit au travail en sachant très bien qu'en n'ayant pas d'emploi elles perdent beaucoup de possibilités et de capacités à faire valoir leurs droits et à respecter leurs responsabilités.

Participation citoyenne

La participation citoyenne ne peut se comprendre comme le seul fait d'aller voter aux élections. Les dimensions qui seront présentées ici sont celles de la participation politique, de la participation sociale et culturelle et de la participation économique. Chacune de ces dimensions sera explorée une fois de plus à l'aide des réponses que les répondants ont données aux questions posées sur ces dimensions particulières en prenant en considération l'influence que l'emploi avait sur celles-ci.

La participation politique

La participation politique des personnes interrogées ne semble que très légèrement influencée par leur emploi sauf pour une catégorie de répondants dont les emplois les portent à agir politiquement (organiseurs communautaires et représentants syndicaux). Ce qui semble influencer le plus la participation politique des répondants de cette étude est l'implication politique en elle-même.

En fait, la participation à des mouvements sociaux ou à des organisations bénévoles semble davantage forger la confiance des gens en la politique et en la participation politique. Les propos recueillis donnent l'impression que la participation à des mouvements sociaux ou à des organisations bénévoles vient transmettre aux gens une certaine confiance en le droit de vote et le système politique. À la lecture des entrevues, on s'aperçoit que les gens font un certain apprentissage dans les mouvements sociaux. Ces apprentissages des rouages des systèmes politiques et des enjeux qui y sont reliés sont ce qui permet aux gens de croire et de comprendre l'importance de leur droit de vote.

La participation à des activités politiques ou à des mouvements sociaux (même des activités caritatives selon les propos recueillis) est l'élément qui influence le plus la participation sociale des citoyens. La participation politique du citoyen à ces organisations

lui permet de se créer comme acteur politique beaucoup plus que la participation par son emploi. Les gens qui s'impliquent peu dans ce genre d'organisations ou de mouvements sociaux à l'extérieur de leur emploi, sont ceux qui croient le moins à leur pouvoir d'acteur politique. Ils ne croient pas en leur droit de vote et ne s'intéressent pas à la politique de façon générale.

Plus l'implication est récente dans un mouvement social, plus les personnes croient en leur pouvoir politique. Plus leur implication est éloignée dans le temps, plus elle semble s'estomper. Au moment où les entrevues ont été réalisées, plusieurs personnes avaient encore en mémoire les grandes manifestations contre la guerre en Irak. Cette démonstration a montré aux gens que les mouvements de masse pouvaient avoir une influence politique. Ce fait est revenu à plusieurs reprises dans les propos des personnes, un peu comme si leur participation à cette marche leur servait de preuve pour justifier leur action politique.

Toutefois, l'emploi ou le non emploi peuvent avoir une certaine influence sur la participation politique et les propos sur la participation politique des personnes interrogées. Le premier impact est relatif, non pas à une des catégories d'analyse, mais bien à la nature même du travail effectué par certains répondants dans le cadre de leur emploi. Ces trois répondants ont tous en commun d'avoir dans leur tâche de travail la représentation politique. Ainsi, une femme et deux hommes, deux organisateurs communautaires et un conseiller syndical, deux personnes ayant des enfants et une sans enfant, se sont démarquées du reste des répondants par leur participation politique. À la lecture des entrevues, il est évident que ces trois répondants participent politiquement beaucoup plus que les autres. En fait, une grande partie de leur tâche de travail est reliée à la participation politique comme l'avoue ce répondant :

« Moi, mon emploi me permet de participer beaucoup à la vie collective, parce que, je veux dire, on est impliqué dans la lutte contre la pauvreté en général pis pour améliorer les lois sociales pour défendre les gens. Fait que c'est une intervention, on intervient sur la chose publique, là. Alors. Puis beaucoup, y a des campagnes qu'on a faites, des fois, qui sont parties du

groupe ici, qui ont un impact dans la société. Quand on a commencé la campagne pour un barème plancher à l'aide sociale, pour qui est un minimum à l'aide sociale, ben on n'a pas gagné ça, mais en cours de ça, on a quand même fait tomber plusieurs pénalités et coupures qui existaient auparavant, parce que bon. Y a définitivement un impact dans la société. Alors, oui, c'est un emploi où on peut intervenir dans la société, ça c'est une, une des choses qui sont gratifiantes à propos de cet emploi-là, là. » (Entrevue 18)

Cependant, ces mêmes répondants ont en commun de fuir toute forme d'implication politique à l'extérieur de leur emploi. En fait, lorsqu'ils parlent de loisirs ou de temps hors travail, ils marquent une distance avec toute forme de participation politique.

Paradoxalement, les personnes qui ont comme tâche de travail la représentation politique sont aussi celles qui participent le moins politiquement à l'extérieur de leur emploi, même si parfois elles confondent une participation dans le cadre de leur emploi à une forme de bénévolat ou de participation politique personnelle. À ce titre, l'exemple de la répondante organisatrice communautaire est évocateur. Lors de la question sur le bénévolat voici ce qu'elle répond :

« S : Faites-vous du bénévolat?

M : Oui.

S : Beaucoup?

M : Ben tu vois, j'ai 1-2-3...là j'ai 3 conseils d'administration qui sont du bénévolat le soir sur mes heures de travail. » (Entrevue 10)

L'emploi de ces répondants, qui comporte des tâches de représentation politique, finit par devenir la participation politique officielle de ces gens. On peut dire, que dans leur cas, leur emploi a un impact fort et direct sur leur participation politique. Cela est d'autant plus vrai que, s'ils participaient politiquement, peut-être ne défendraient-ils pas les mêmes orientations que celles de leur organisme. Les deux hommes ont exprimé que, s'ils le pouvaient, ils défendraient des choses ou des positions plus nuancées que dans le cadre de leur travail.

Un autre élément qui semble influencer les propos des répondants sur leur participation politique est celui de la culture de l'emploi. On note une différence dans les réponses des répondants qui travaillent dans une culture de la performance par rapport aux réponses des autres répondants. Les personnes travaillant dans une culture de la performance ont tendance à dire qu'elles croient peu en leur pouvoir politique et elles sont aussi plus nombreuses à affirmer qu'elles ne vont pas voter. Mais cela reste une tendance, car le fait de participer à un mouvement social vient complètement changer les choses.

Si on s'attarde à l'impact de la catégorie analytique « classe sociale » sur la participation politique des répondants, on remarque peu de choses. La seule tendance qui est observable est que les personnes de la classe moyenne sont celles qui participent le moins politiquement et qui y sont le moins intéressées. Par contre, la participation à un mouvement social invalide complètement cette tendance chez certains. On peut aussi remarquer que, dans cette catégorie, ce sont les répondants travaillant dans des entreprises (culture d'entreprise) et dans des emplois laissant peu de liberté dans l'exécution de la tâche de travail qui sont le moins enclins à s'intéresser à la politique. Ces répondants ne s'investissent que s'ils sont directement touchés par quelque chose.

Si on observe les gens qui ont eu un historique de travail plus précaire et une sécurité d'emploi plus précaire, les répondants se montrent plus pessimistes que les autres dans l'utilité même de leur droit de vote. Ils vont dire qu'il y a peu de chances pour que les choses changent même s'ils exercent leur droit de vote. Cependant, s'ils participent à un mouvement social, s'ils s'investissent dans une activité bénévole, leur confiance en leur capacité de faire changer les choses augmente significativement. Parmi les répondants qui ont eu un historique de travail plus précaire et une sécurité d'emploi plus précaire, ce sont précisément ceux qui ont une liberté limitée dans l'organisation de leur travail qui semblent participer le moins politiquement ou qui semblent se montrer le moins intéressés à participer politiquement.

Dans le même ordre d'idées, on peut noter que les répondants qui ont des personnes à charge sont plus positifs dans leurs capacités d'action politique. Ils vont voter et croient que leur vote peut changer les choses. En même temps, ces mêmes personnes sont aussi celles qui s'impliquent le plus au niveau de leur participation sociale et culturelle du fait de leurs enfants. Cela confirme que l'emploi n'est peut-être pas la bonne porte d'entrée pour comprendre la participation politique. Ce sont peut-être les opportunités de participation politique qui sont déterminantes dans celle-ci.

L'emploi ou le non emploi ne sont peut-être pas la bonne porte d'entrée pour comprendre la participation politique des gens. L'emploi joue un rôle qui est plutôt secondaire, bien qu'on rencontre certaines tendances. Par exemple, les gens qui ont un emploi qui exige une certaine performance ne sont généralement pas favorables envers les mouvements sociaux, car ils brisent le cercle vertueux de la conformité et de la stabilité sociale. Comme cet ingénieur - qui participe à des conseils d'administration et activités caritatives - l'affirme, le militantisme, qui vise à faire changer les structures ou les positions, n'est pas une bonne chose :

« Q : Est-ce que tu penses que le militantisme, à l'intérieur des mouvements sociaux, c'est une participation citoyenne?

R : Non. Je pense pas que c'est la porte du militantisme, je pense pas ça apporte de quoi de positif au mouvement. Ok. Tu te ramasses avec une gang qui, qui voient un extrême, pis c'est ce... comme on dit, y tordent, y distordent des fois le but du mouvement ou y donnent une mauvaise image au mouvement. » (Entrevue 13)

Un autre fait qu'il est important de noter, c'est qu'il est possible d'être citoyen, ou si on veut être plus précis, un acteur politique même si on n'a pas d'emploi. La participation à des organisations de défense de droits et la participation à des mouvements sociaux crée un espace politique où l'acteur peut développer une certaine citoyenneté, même s'il n'a pas d'emploi (Dufour 2000). Le tout semble comprendre et saisir à l'intérieur de ces participations le jeu des pouvoirs politiques et les possibilités de **se créer un espace**

citoyen, c'est-à-dire un espace où il est possible d'apprendre à revendiquer, militer et agir politiquement (Dufour, 2000, 2002). C'est dans l'interaction avec ces réseaux de participation que sont les mouvements sociaux et organismes de défense de droits que la personne, le citoyen, fait les apprentissages nécessaires au développement d'une participation politique.

Participation sociale et culturelle

C'est dans cette sous-dimension que les résultats les plus surprenants sont apparus. Alors que, dans l'hypothèse de départ, il avait été postulé que les personnes ayant des emplois très envahissants n'allaient pas s'investir dans leur participation sociale et culturelle et s'en tenir aux dimensions plus formelles de la citoyenneté comme aller voter, c'est plutôt le contraire qui est apparu dans les résultats. La participation sociale et culturelle devient en quelque sorte le prolongement des emplois occupés par les répondants de cette étude. Dans les prochaines lignes, ce trait particulier sera expliqué plus en détail à l'aide des réponses offertes sur le bénévolat.

Le bénévolat comme participation citoyenne sociale et culturelle est révélateur du lien entre l'emploi et la citoyenneté. Alors que, dans l'hypothèse de départ, il était question que ce soient les horaires et charges de travail qui influencent le plus les pratiques citoyennes, il s'avère que ce soit plutôt le contraire, c'est-à-dire que la nature même du travail influence le plus les pratiques citoyennes.

Lorsque l'on se réfère à la structure de l'emploi, on se réfère à ce qui structure l'exécution de la tâche de travail, c'est-à-dire les horaires, le salaire et le type de contrat de travail. La structure de l'emploi peut tout de même jouer un rôle dans ce que certains répondants peuvent donner comme quantité d'implication. Bien que le bénévolat semble être le prolongement de l'emploi, il semble qu'un élément de cette structure de l'emploi diminue la fréquence de l'implication bénévole. Cet élément, c'est le travail de soir. Ce ne

sont ni le temps partiel, ni les horaires de travail surchargés, mais bien les horaires en soirée.

Quatre répondants travaillant dans l'industrie des services, deux dans une banque et deux dans la vente au détail, ont mentionné leur difficulté à s'impliquer à l'extérieur de leur emploi à cause de leur horaire de travail. Deux des répondants seront plus spécifiques sur leurs difficultés en disant, par exemple, qu'ils ne peuvent s'engager sur des conseils d'administration ou même s'inscrire dans des cours du soir, car leur emploi ne leur offre pas ou peu de temps libres en soirée.

« C'est sûr que si on finit tous les jours à six heures oublie ça les activités collectives » (Entrevue 8)

Cet aspect est particulièrement présent dans le domaine de la vente. Les deux personnes interrogées dans le domaine de la vente ont parlé au cours de leur entrevue de leur horaire de travail variable durant l'année. À certains moments, ils travaillent tous les soirs de la semaine. À d'autres moments, ils ne travaillent que quelques soirs par semaine. Ils n'ont que peu de liberté pour choisir leur horaire de travail et doivent souvent accepter des horaires de soir. Il faut se souvenir qu'ils sont fréquemment évalués sur leur performance de vente (leur sécurité d'emploi comme ils le rappellent en entrevue) et que, par conséquent, ils doivent absolument être présents lors des périodes d'achalandage pour remplir les objectifs de vente fixés par la compagnie ou leur patron.

Bref, le seul aspect qui fait vraiment varier la quantité d'implication bénévole à l'extérieur de l'emploi est l'horaire de travail en soirée. On pourrait poser l'hypothèse que la société est encore basée sur l'idée qu'une majorité de travailleurs a des horaires d'emploi réguliers, soit de 8 à 5, et que par conséquent une bonne partie des lieux d'implication citoyenne est inaccessible pour les employés qui ont un horaire de travail en soirée. Comme le rappelle cette répondante en parlant de l'influence du travail sur l'implication :

« (...) c'est sûr que j'ai de mes amies qui sont infirmières ou qui font, bon...Du travail de nuit, du travail sur des « shift », participer dans la communauté, ça devient difficile parce que là, un, t'as moins de contacts avec eux, t'sais la fatigue pis le roulement constamment, fait que t'as moins de contacts, le temps que tu as de libre, si c'est le jour pis que tout le monde travaille...

S :Ça donne pas grand chose...

M :Ça donne pas grand chose. Les réunions se font souvent le soir, fait que si t'es pas là le soir 2 semaines sur 3, ça va mal. Fait que il y a plein...Je pense que oui. Pis il y a aussi, je pense que le milieu où tu travailles va influencer aussi. » (Entrevue 10)

Les gens qui ont des emplois très exigeants en termes d'investissement personnel ou ceux qui ont des horaires de travail très lourds n'ont pas vraiment tendance à ne pas s'investir bénévolement. Ils s'impliquent autant que les autres, mais leur implication prendra simplement une autre forme et souvent ils choisiront de s'impliquer d'une façon différente.

Il est intéressant de constater à quel point la nature de l'emploi se répercute dans le bénévolat. Il se répercute à un tel point que l'on a l'impression que le bénévolat devient le prolongement de l'emploi du répondant.

« Mais des fois, notre profession nous amène à avoir des implications en-dehors du milieu de travail comme tel. Y a surtout beaucoup de médecins qui peuvent être impliqués dans toutes sortes d'organismes qui ont aucun lien avec leur employeur principal. Comme bon, j'ai déjà fait partie d'un conseil d'administration pour un organisme (...). Ça c'est un exemple, là. » (Entrevue 6)

La répondante citée précédemment illustre bien cela en montrant une tendance assez explicite chez les médecins d'avoir une implication à l'extérieur de leur emploi. Cette implication ne consiste pas à faire du ménage bénévolement dans un organisme communautaire ou vendre des billets dans un centre commercial pour faire du bénévolat.

L'implication dont elle parle reflète en quelque sorte la nature de son travail et elle l'a choisi d'une façon bien différente qu'un travailleur qui serait employé d'une compagnie. Dans les prochaines lignes, il sera question de ce phénomène. Il sera question de la façon dont les gens choisissent leurs activités bénévoles, des tâches qu'ils y effectuent, de ce que l'on attend d'eux.

Une fois de plus, il est important de différencier une catégorie d'employés dont il a été question précédemment, car leurs réponses se distinguent clairement de celles des autres : celle qui dans leurs tâches de travail doivent faire de la représentation pour leur employeur (un organisateur syndical, une et un organisateurs communautaires). Ces trois répondants se démarquent dans leurs réponses par le fait qu'ils confondent bénévolat et travail, c'est-à-dire qu'ils ne font du bénévolat que dans le cadre de leur emploi. Pour le répondant qui est organisateur syndical, l'implication bénévole est une nécessité de son travail. En fait, il considère que ses heures travaillées non payées, c'est-à-dire celles qui dépassent « le raisonnable » selon ses propos (il est payé à forfait) sont du bénévolat. Lorsqu'il quitte ses fonctions d'organisateur syndical, il ne s'engage et ne s'implique plus dans aucune activité. On peut dire à sa défense que ses horaires de travail sont assez inconsistantes et assez chargées par moment.

« Je peux pas garantir que je vais être là le mardi parce que ça se peut que le mardi soir je travaille pis ça c'est, tu vois des choses comme ça organisées là, spécifiques pis qui disent à chaque semaine de telle heure à telle heure, ça je peux pas embarquer là-dedans. » (Entrevue 3)

Ainsi pour ce premier répondant, l'engagement dans des 'activités d'organisation syndicale devient du bénévolat. Il faut remarquer ici qu'il travaille effectivement avec des travailleurs tâchant de se syndiquer. Ces travailleurs qui tentent d'organiser un syndicat dans leur entreprise font bel et bien une forme de bénévolat ou de pratique citoyenne qui vise à long terme à améliorer leurs conditions de travail. Par un jeu de correspondance, peut-être en vient-il aussi à identifier ses heures de travail à du bénévolat comme ces derniers.

Pour ce qui est des deux organisateurs communautaire rencontrés, c'est relativement la même chose qui se produit mais pour une raison bien différente. En fait, c'est l'historique de travail de ces deux personnes qui permet de bien saisir le phénomène que l'on rencontre. Leur historique d'emploi ou même d'implication se confond. En fait, ces deux répondants ont eu un long parcours d'implication bénévole et militante. C'est par ce chemin qu'ils en sont venus à un emploi d'organisateur communautaire. Ainsi, on pourrait dire que leur implication bénévole et leur implication militante est devenue leur emploi. Lorsqu'ils parlent de leur implication militante et de leur implication bénévole, ils la confondent facilement à leur emploi, puisque justement leur emploi est constitué des mêmes genres de tâches. En gros, la nature de leurs tâches de travail est de s'impliquer de la même façon que certains bénévoles le font.

Ne pas avoir d'emploi ne semble pas modifier la façon qu'ont les répondants de parler de leur implication bénévole. Tout ce que l'on peut dire sur ce croisement est qu'il existe un lien entre l'implication bénévole des répondants et leur récit de travail antérieur. Seules les personnes ayant un historique de travail discontinu ne semblent pas avoir de correspondance entre emploi et bénévolat. Par contre, pour ceux qui ont un historique de travail continu on remarque le même phénomène que ceux qui sont en emploi, c'est-à-dire que la nature du travail qu'ils occupaient précédemment à leur période de non emploi se retrouve dans le bénévolat qu'ils choisissent. Ils sont en quelque sorte marqués par leur itinéraire professionnel.

Les répondants ayant des enfants à charge s'impliquent bénévolement et ils s'impliquent autant que toutes les autres personnes, et cela, malgré la charge supplémentaire qu'occasionne le fait de devoir s'occuper des enfants. Ce qui change, c'est le lieu de leur implication bénévole. Elles ne semblent pas portées à s'impliquer dans des organisations politiques et militantes, dans des organisations nationales ou même régionales. Elles s'impliquent davantage dans des activités bénévoles touchant leurs enfants. Certains parents vont s'impliquer dans des clubs sportifs, des comités de garderies

et conseils d'école. Ils s'impliquent à un niveau plus local. Inversement, dès que les enfants quittent le domicile familial, les parents changent de type de bénévolat. Ce nouveau type de bénévolat est souvent plus large et ne se relie plus à la communauté de proximité. Par exemple, une mère de famille dont les enfants ont quitté le domicile va recommencer à s'impliquer pour la coopération internationale, comme elle le faisait avant d'avoir des enfants, alors qu'une autre, dont les enfants partiront bientôt, veut aller donner de son temps en prévention de la santé en région éloignée. Ainsi, le fait d'avoir des enfants à charge ne modifie pas réellement la quantité de l'implication citoyenne (on voit que les parents s'impliquent autant, voire plus, que des gens qui n'ont personne à leur charge), mais cela modifie par contre le type d'implication de ces personnes.

Lorsque l'on observe la participation bénévole et la classe sociale, on remarque que tous les répondants n'ont pas la même façon d'aborder leur participation. Il se produit une division sociale marquée entre les classes sociales qui sont supportées par la nature des emplois occupés.

Lorsqu'on demande aux personnes de la classe sociale supérieure comment ils en sont venus à faire du bénévolat ou à participer socialement dans leur communauté, ils répondent qu'on les a sollicités pour s'impliquer. Ce ne sont pas eux qui ont fait les premiers pas. On leur a demandé de participer à une activité ou à un organisme. On remarque aussi que certains d'entre eux ont eu plus d'une demande et qu'ils se sont permis de sélectionner en fonction de leur intérêt pour une cause ou pour un organisme. Cela invalide partiellement l'hypothèse de travail de cette étude, car les personnes appartenant à cette classe sociale sont souvent des employés fort occupés et avec beaucoup de responsabilités. Pour respecter l'hypothèse émise, nous aurions dû voir que ces personnes se limitaient dans leur participation citoyenne à une participation formelle comme celle du droit de vote. Il n'en est cependant rien.

D'ailleurs, les personnes appartenant à la classe sociale inférieure et moyenne semblent participer tout autant socialement que ceux de la classe sociale supérieure.

Seulement, ils répondent différemment à la question de cette participation. Dans bien des cas, les personnes ont fait les premiers pas pour s'impliquer socialement. Ils ont cherché un endroit où ils pourraient faire du bénévolat et on leur a proposé quelque chose à faire. La démarche est bien différente pour les gens appartenant à la classe sociale supérieure. Ces gens ne sélectionnent pas leur lieu d'implication, ils demandent s'il y a une possibilité d'implication.

On voit se profiler un rapport à la participation sociale et culturelle très différent en fonction de la classe sociale. Ce rapport est principalement en lien avec la nature de l'emploi occupé. On retrouve chez les gens de la classe sociale supérieure une plus grande participation des personnes dans des tâches de type gestion et planification (conseil d'administration, organisation d'activités, etc.) et un certain dédain pour les tâches routinières comme les levées de fonds ou la vente de billets. Si on fait un lien avec l'emploi de ces personnes, on remarque un prolongement de leurs activités professionnelles hors travail. Ils rappellent d'ailleurs parfois que c'est pour leurs compétences qu'ils ont été recrutés. Un des répondants insiste même pour dire que ce ne sont pas toutes les personnes qui ont les mêmes compétences et qui peuvent faire les mêmes choses. Comme entraîneur d'une équipe de football, il marque sa différence par rapport à d'autres parents qui font partie du même club :

« Même des fois, y en a qui ont de la difficulté pour certaines choses, mais y ont un background de connaissances, y sont capables de s'organiser, d'aller chercher des connaissances. Comme moi, j'ai jamais joué au football collégial, mais j'ai pris mes cours de ça, j'ai la capacité d'apprendre assez facilement fait que. J'ai travaillé avec d'autres coachs qui ont quasiment pas d'éducation, t'essayes de leur montrer, tu leur expliques comment faire quelque chose, la pratique d'après, ils l'ont pas encore acquise. » (Entrevue 13)

Les tâches que l'on donne à faire aux personnes de la classe sociale inférieure et moyenne sont aussi en lien avec leurs tâches au travail. Ils ne se retrouvent pas dans des implications sociales qui leur demanderaient de gérer et de planifier des activités. Plus

souvent qu'autrement, ils s'impliquent de façon concrète et manuelle. Un concierge interrogé résume bien cela en montrant exactement le contraire de la citation précédente :

« Oui, parce que d'après moi, la personne cumule un emploi, mettons comme, je te dis mettons moi je suis un concierge donc un concierge va, ça a changé depuis 10 ans la mentalité là-dessus mais, quand même, il reste encore des bribes de ça, dire, c'est un concierge donc je peux pas avoir de poids, ma voix n'a pas de poids pour changer quoi que ce soit même en politique, même si je vais voter parce que c'est un concierge. Je suis le simple gars moi qui ramasse les vidanges et qui nettoie. Donc, l'implication dans la société comme citoyen est comme diminuée un peu. Mais, il y en a qui trouve leur place pareil là-dedans. Il y en a qui vont s'impliquer socialement comme, j'ai fait partie d'un groupe d'aide aux gens dans le syndicat pour leur montrer à se débrouiller dans la vie, parce qu'il y en a beaucoup dans le domaine de l'entretien ménager, c'est pas un domaine où la scolarisation est forte, alors comment se débrouiller avec ça, où frapper, à quelle porte frapper quand on a des problèmes » (Entrevue 2)

La culture de l'emploi ne fait pas varier les réponses sauf pour la culture d'entreprise. Dans ce groupe de répondants, il n'y en avait aucun qui participait bénévolement au moment de l'entrevue, sauf pour la femme sans emploi (Entrevue 24) qui meuble son temps en faisant de la comptabilité (cela faisait partie de ses tâches de travail dans ses emplois antérieurs) pour son groupe de condominium et pour son groupe de dépendants affectifs. Les réponses à la question du bénévolat sont toutes similaires. Les gens disent manquer de temps pour s'impliquer bénévolement un peu comme si l'emploi prend tout leur temps. Ce fait est relativement étrange puisque ces personnes ont généralement un horaire stable et n'est généralement pas atypique. Peut-on dire que la culture de leur emploi, la culture d'entreprise, s'imprègne en eux d'une telle façon qu'ils n'ont pas le réflexe de participer à l'extérieur de leur emploi ? Ce genre de culture d'emploi n'est pas propice au développement de l'initiative personnelle. On pourrait avancer l'hypothèse que les personnes dans ce genre de culture n'ont simplement pas l'habitude d'aller de l'avant sans être invitées dans des activités citoyennes. On pourrait aussi suggérer

que ces personnes doivent se sentir partie prenante d'un tout pour s'impliquer. Un peu comme le sentiment qui les accompagne dans leur travail.

La participation économique

Est-ce que l'emploi influence la participation économique des gens? La réponse est simple selon l'ensemble des répondants : les revenus que l'on retire de l'emploi occupé sont garants de la participation économique. Cela étant dit, on remarque une modulation particulière des réponses en fonction de la classe sociale des personnes interrogées. Cette section s'intéressera à la participation économique des citoyens en fonction de leur emploi, mais aussi, et surtout, en fonction de leur classe sociale. Les réponses seront principalement observées en fonction du revenu disponible et de ce qui est nécessaire pour vivre convenablement. Pour soutenir cette présentation des résultats, un clin d'œil sera fait aux loisirs que les répondants ont dit vouloir avoir ou ont.

Le rapport aux revenus change en fonction de la classe sociale des personnes interrogées. On remarque différents phénomènes qui se rapportent aux propos des répondants. Il sera question de ces convergences de réponses à l'intérieur d'une même classe sociale dans les prochaines lignes. Chaque convergence de réponses sera présentée en fonction d'une classe sociale.

La convergence de réponses principale à l'intérieur de la classe sociale inférieure est relative au revenu. Dès qu'une personne dit avoir un revenu inférieur à 30 000\$ par année, son discours change. Il semble évident, selon les réponses des répondants, qu'un revenu inférieur à 30 000\$ complique énormément la gestion quotidienne des achats et des dépenses courantes. Le répondant suivant explique que son petit revenu ne le dérange pas, mais qu'il lui faut user d'imagination pour arriver à payer toutes les choses dont il a besoin dans le mois.

« Oui, mais ça me dérange pas, je veux dire, ça fait user l'imagination. Quand tu sais que oups, ça s'en vient serré, donc, il faut que j'utilise l'imagination, qu'est-ce que je fais, où est-ce que je vais tricoter d'abord, moins de l'autre et ainsi de suite et on y va là pis on arrange les flûtes. C'est comme administrer un portefeuille quoi » (Entrevue 2)

Avoir un petit revenu ne signifie pas manquer d'argent, cela signifie davantage devoir travailler très fort pour arriver à ses fins. Une personne dans cette situation doit planifier longtemps à l'avance toutes les dépenses qu'elle a à faire. Comme disait le répondant dans la situation précédente, c'est comme administrer un portefeuille. Malgré le manque de moyens financiers, il s'avère que les personnes arrivent à s'aménager des périodes de vacances et à s'acheter un peu de luxe. Pour ce faire, elles doivent souvent couper dans des activités comme les sorties ou les achats superflus (de nouveaux vêtements). Le répondant suivant explique qu'il arrive à faire des économies pour se payer des « morceaux de carbone » sur ses vélos (il en a trois à cause de son métier de courrier à vélo).

« Écoute, j'arrache le diable par la queue, des fois, c'est certain, que j'arrache le diable, on arrache le diable par la queue, là. Mais non, je manque pas de bouffe, pis j'ai tout le temps payé mes bills pareil pis tout. Pis eh, je réussis à, je réussis à me payer des petites vacances, là. Pis un je vis pas dans le gros luxe, là. J'ai pas de char, tsé. Mais je réussis quand même avec le temps à me ramasser des morceaux. C'est certain que j'ai des beaux morceaux de carbone en avant sur mes vélos, pis tout ça. Mais, j'ai fait des sacrifices, pis eh j'ai fait des économies, pis envoye, pis toute. » (Entrevue 21)

Si avoir un petit revenu ne signifie pas manquer d'argent, cela signifie par contre vivre dans la crainte de manquer de choses de première nécessité comme la nourriture. Selon les propos des répondants vivant dans cette classe sociale, on consomme autant comme citoyen qu'une personne ayant des moyens plus élevés, mais on consomme seulement ce qui est vraiment nécessaire pour assurer sa subsistance. Toutes dépenses superflues doivent être préparées longtemps à l'avance. L'argent est une préoccupation

constante. Dépenser, pour ces répondants, c'est se demander si on a fait le bon choix, si on a acheté la bonne chose. On ne peut pas se dire qu'on va magasiner pour le plaisir, on y va par nécessité, lorsqu'on a absolument besoin de quelque chose. Le fait d'aller magasiner n'est pas un loisir.

«Ben c'est sûr que si t'as un emploi pour consommer, tu consommes. Tsé, c'est ça. Mais si t'as un emploi qui que t'es pas là pour consommer, ben c'est sûr que tu participes pas beau... ben, à part de, on participe toujours quand même là, parce que on a pas le choix de manger comme tout le monde là, mais je veux dire eh, c'est juste qu'on consomme moins de produits inutiles, si tu veux, tsé. Mais là, y faut s'entendre. Faut s'entendre aussi par produits inutiles, parce que ce qui peut être une priorité pour toi, est peut-être différent pour l'autre, aussi là, tsé. Tsé, on met nos valeurs où on veut aussi. C'est ça. » (Entrevue 20)

Les répondants qui sont dans cette classe sociale ont un discours qui est teinté par la précarité de leur situation. L'argent devient un enjeu de leur quotidien et une préoccupation constante. Il n'est pas question de bien payer ses taxes et ses impôts, mais bien d'avoir suffisamment pour pouvoir ne manquer de rien. Ils ne se disent pas pauvres, ils disent seulement devoir faire attention à leur argent et faire attention à ne pas dépenser pour des choses dont ils n'ont pas besoin.

Au niveau de la convergence des réponses dans la catégorie classe sociale moyenne, on remarque qu'une idée apparaît dans le discours des répondants : « payer ses taxes comme tout le monde ». En effet, leur discours est teinté d'une volonté de bien faire les choses et d'arriver à payer correctement tous les comptes. La préoccupation financière que les répondants de la classe sociale précédente avaient semble avoir disparu. Il n'a pas été question de bien faire son budget et de prévoir des dépenses. Les répondants de la classe sociale moyenne ont suffisamment d'argent pour leurs besoins de première nécessité.

Les répondants de cette catégorie se définissent comme de bons payeurs et insistent sur la nécessité de mettre de l'argent de côté et de faire des placements pour « sécuriser leur futur ». Par moment, ils insistent sur le fait que c'est une responsabilité de mettre de

l'argent de côté. On remarque une forme de moralité sous-jacente à leurs propos qui rappelle la fable de *La cigale et la fourmi* de Jean de la Fontaine. Cette forme de moralité, on la retrouve beaucoup moins dans la classe sociale suivante et on ne la retrouve pas dans la classe sociale précédente. Il semble que pour ces répondants bien gérer son argent recoupe l'idée de mettre de l'argent de côté pour prévoir les mauvais coups de la vie. Les personnes dans ce groupe ne manquent pas d'argent. Pour eux, c'est important de mettre de côté pour prévoir le futur. Une personne prévoyante, c'est une personne bien qui restera autonome.

Au niveau de la classe sociale supérieure, les réponses convergent de façon différente. Les répondants de cette catégorie analytique expriment aussi la nécessité de mettre de l'argent de côté et de faire des investissements, mais cela ne semble plus être une difficulté et une chose prioritaire. Ils ont une aisance financière évidente. Ce qui leur importe c'est de ne pas être contraints dans leurs décisions par un manque monétaire. Dépenser, aller au cinéma, magasiner ne doit pas avoir une incidence sur le budget. La différence est nette par rapport aux répondants appartenant à la catégorie classe sociale inférieure.

« Convenablement c'est que tu es logé, tu es nourri, tu payes tes dettes pis tu peux faire des loisirs quand même, donc, tu peux te permettre d'aller, je sais pas moi, que ce soit aller jouer au bowling si ça te tente ou encore d'aller souper au restaurant un bon samedi soir, tu peux le faire pis ça dérangera pas ton budget là » (Entrevue 17)

Aussi étrange que cela puisse paraître, c'est dans ce groupe de personnes que la crainte de manquer d'argent est la plus présente. Ce ne sont pas tous les répondants qui avaient cette crainte que leurs revenus soient insuffisants, mais on sent qu'ils ont l'impression de trop payer ou de ne pas avoir assez pour faire ce qu'ils voudraient. Par exemple, l'agente d'information et webmestre dit pouvoir faire des investissements et des économies sans problème, mais dit manquer d'argent pour aller en Europe à tous les ans. Ses loisirs sont nombreux et ses voyages fréquents (même s'ils ne sont pas tous en Europe).

En fait, on remarque à ses propos qu'elle marque une différence entre partir dans le sud au mois de janvier et partir en Europe. Partir dans le sud n'a rien d'extravagant, alors que partir en Europe c'est plus extravagant. Ce n'est donc pas une véritable crainte de manquer d'argent qui est présente dans leurs propos, mais beaucoup plus une crainte de ne pas pouvoir marquer une différence par rapport à ce que les autres font.

Un ingénieur interrogé montre ce besoin de marquer une différence dans le type d'investissement qu'il fait :

« Rien que par l'ordre de grandeur de ton revenu va donner une participation, c'est... Moi, mon revenu me permet de, d'investir pis, comme on dit, dépenser. Si je travaillais au salaire minimum, je pense que j'aurais pas cette possibilité-là, là. On va dire, je mets de l'argent dans les REER, des choses comme ça, je pourrais investir sur le starmarket, je pourrais le faire, je choisis de pas le faire. Mais si je travaillais au salaire minimum, je n'aurais pas la possibilité de le faire. Je n'aurais même pas la connaissance de le faire. Je peux suivre les stocks un peu, les pâtes et papiers, pis une couple d'industries que je connais, pis prédire un peu. » (Entrevue 13)

Il choisit de ne pas le faire, de ne pas investir sur le « starmarket ». En fait, il essaie de faire comprendre que même s'il ne le fait pas, il est capable de le faire. On voit dans sa réponse l'insistance à marquer une différence par rapport à sa participation économique.

Chez les personnes de cette catégorie on ne retrouve pas les préoccupations financières de la première catégorie présentée. On ne retrouve pas non plus une préoccupation morale de mettre de l'argent de côté. Ce que l'on retrouve, c'est bien plus une préoccupation de marquer sa différence et son goût par rapport aux autres. Lorsque ces personnes parlent de leur participation économique, outre le fait qu'ils disent participer plus que les autres (ils dépensent plus), il y a une préoccupation « d'en avoir pour son argent ».

Si on met en relation l'ensemble des réponses de ces trois catégories analytiques, on remarque que la notion même de ce qui est convenable pour bien vivre est différente d'un groupe à l'autre. Les réponses des répondants étaient spontanées. S'ils hésitaient parfois à

parler du lien entre le revenu et la participation économique, tous ont répondu sans hésiter ce qu'était un revenu convenable pour vivre.

Pour les gens qui sont dans la catégorie classe sociale inférieure, avoir un revenu convenable pour vivre c'est avoir un revenu qui permet de couvrir l'essentiel, c'est-à-dire un revenu qui permet de ne pas manquer de nourriture, de payer son loyer et de s'acheter des vêtements. Avoir un revenu convenable, ce n'est pas avoir un revenu qui permet de se payer des vacances ou de mettre de l'argent de côté, mais c'est un revenu qui permet de ne manquer de rien.

« Y a des gens qui trouveraient pas ça convenable, parce que je possède très peu de gadgets, je veux dire, j'ai pas, ... je possède très peu, je possède très peu de choses. Mais eh, je veux dire, je considère que je manque jamais des choses essentielles, que ce soit nourriture, vêtements ou soins dentaires ou toutes les choses essentielles, j'en manque pas. Je peux pas avoir tout le luxe que je voudrais ou les, que je pourrais, les eh. Mais je manque de rien d'essentiel. Mais y a beaucoup, je sais qu'y a beaucoup de gens qui seraient malheureux avec ça, pis qui seraient pas, qui s'en contenteraient pas. Mais y faut dire aussi, je sais pas, moi j'ai eu... j'ai pas tendance à, j'ai vu tellement de gens très très pauvres et aussi eh, tsé, j'suis content, ma compagne quand elle était jeune, je veux dire, elle était tellement tellement plus pauvre. J'ai des amis aussi, de d'autres pays aussi eh... » (Entrevue 18)

Cela dit, on sent aussi la lourdeur de cette situation. La répondante suivante illustre ce fait en faisant une différence entre un revenu convenable et le fait de vivre convenablement. Après avoir expliqué qu'un revenu convenable permet de couvrir tous les besoins essentiels, elle explique que, pour elle, vivre convenablement ce n'est pas cela. Vivre convenablement, ce serait pouvoir faire une activité sans avoir besoin de la planifier longtemps à l'avance.

« Je pense que vivre convenablement, c'est de pouvoir à moment donné partir pis te dire que tu t'en vas juste magasiner parce que ça te tente de magasiner. Pas parce que là il y a ça qu'il faut que t'achètes absolument, là. Je pense que c'est ça convenablement, en tout cas, je pense. » (Entrevue 10)

Cette difficulté disparaît lorsque les personnes de la catégorie « classe moyenne » parlent. Justement, pour eux, vivre convenablement c'est pouvoir se payer de petits extras sans que cela ne vienne modifier leur budget : « Pouvoir aller au restaurant sans se casser la tête ». Il n'est plus question des biens de première nécessité, il n'est pas non plus question de mettre de l'argent de côté ou de faire des économies (une personne responsable doit le faire spontanément). Il est maintenant question pour ces personnes de pouvoir se payer de petits plaisirs qui rendent le quotidien moins lourd à supporter.

Lorsqu'on arrive aux réponses de la catégorie « classe sociale supérieure », les répondants répondent qu'ils ont un revenu convenable pour vivre et expliquent pourquoi il est convenable selon eux. Leur revenu permet de faire des économies - parfois des placements - et il leur permet aussi de ne pas se casser la tête avec les tracasseries quotidiennes. En fait, ils expliquent qu'ils sont autonomes financièrement et qu'ils ne risquent pas de manquer d'argent. La répondante suivante donne une réponse catégorique sur la question lorsqu'on lui demande ce qu'est un revenu convenable.

« Ben moi si le frigo brise, je vais m'en chercher un autre, je me casse pas la tête, ça c'est être riche, ça c'est de vivre, c'est ça pour moi être riche, qu'est-ce que je ferais de plus » (Entrevue 6)

Les réponses concernant ce qu'est un revenu convenable sont très différentes d'une catégorie analytique à l'autre. Ce fait traduit une conscience citoyenne bien différente. On peut avancer que ces citoyens ont intégré leur statut socioéconomique. Ils répondent spontanément à la question du revenu convenable comme si cela allait de soi. Ils se positionnent par rapport aux autres citoyens en énonçant ce qu'est un revenu convenable pour eux.

Un autre élément remarquable dans les réponses qui ont été données est le fait que la plupart des répondants avaient suffisamment de moyens financiers pour faire les loisirs qu'ils souhaitaient. Une seule répondante n'a pas répondu comme les autres, mais après

avoir répondu qu'elle avait tout l'argent nécessaire pour ses loisirs personnels (café avec des amis, cinéma et lecture), elle a affirmé manquer d'argent pour aller voir « des comédies musicales ».

« Oui, peut-être, c'est niaisieux là mais l'opéra. J'ai écouté un film justement, tsé, *Pretty Woman*, ça joué pis la femme regardait l'opéra. Tsé j'aimerais ça aller là, dans des musées, dans des pièces de théâtre, des choses comme ça mais c'est assez dispendieux là. Tsé je voulais aller voir *Don Juan* mais regarde c'est 60\$ le billet, c'est quand même assez dispendieux donc je peux pas y aller. Je peux pas y aller, je pourrais mais il faudrait que je me serre les vis pendant 1 semaine ou 2 pour pouvoir me payer ça »
(Entrevue 11)

Ce qui est intéressant, c'est que l'on observe une division des réponses quant aux classes sociales des personnes. Les personnes n'ont pas les mêmes loisirs en fonction de leur revenu et de la classe sociale à laquelle elles appartiennent. Par exemple, on remarque dans les résultats que les personnes de la classe supérieure partent en vacances (voyage à l'étranger, location de chalet, expédition sportive, etc.), alors que ceux de la classe sociale inférieure restent sur place durant leurs temps libres et utilisent plutôt les services publics mis à leur disposition (piscines, parcs et bibliothèques).

Lors de la réalisation des entrevues, lorsque les résultats se précisaient, une des personnes interrogées a répondu de façon contradictoire par rapport aux autres répondants à la question concernant les loisirs. En effet, son statut socioéconomique et sa classe sociale (supérieure) auraient dû lui faire parler de loisirs comme des voyages ou des sorties dans les restaurants. Pourtant, elle a répondu qu'elle faisait du camping avec son mari, un peu comme si elle débutait sa vie professionnelle et qu'elle avait ses enfants à sa charge (cela l'aurait probablement mise dans une classe sociale moyenne). Comme cela contredisait les résultats que les répondants avaient donnés jusqu'à ce moment (cette répondante était la 17^e à passer en entrevue), des précisions ont été demandées quant à ses activités de camping.

« Non, j'ai une roulotte. On l'a changée l'année passée, là c'est une 25 pieds ultra légère parce qu'on se prépare pour la retraite naturellement donc j'avais

pas une salle de bain complète. C'est sûr que j'avais la toilette, la douche mais j'avais pas ce qui était séparé avec un lavabo tout ça, donc on l'a changée en 2002 et on se prépare, je voulais plus faire le lit le matin, tu repousses le divan, le soir tu retires le divan, sors les couvertes, donc je voulais avoir une chambre fermée et comme je viens de dire on se prépare pour la retraite donc je voulais être installée comme il faut. » (Entrevue 17)

Ainsi, ce n'était pas du même genre de camping que celui dont la jeune gérante de boutique de vêtements parlait. Sous le loisir « camping » se cachait une réalité qui n'est pas accessible à beaucoup de gens des classes moyenne et inférieure. Le camping dont cette répondante me parlait était un camping de voyage (États-Unis, Floride) et de festivals.

Bien que les répondants de cette étude s'entendent pour dire qu'ils ont tous les moyens nécessaires pour avoir les loisirs qu'ils souhaitent, on remarque une modulation du type de loisir en fonction de la classe sociale. On pourrait même avancer que pour les gens plus aisés financièrement, les loisirs sont une question d'intérêts et de liberté, alors que pour les personnes qui ne jouissent pas de revenus supérieurs à 30 000\$ par année, les loisirs sont une question de débrouillardise et d'utilisation de services publics mis à leur disposition. L'emploi a donc une répercussion sur le type de loisirs que les gens choisissent pour leur temps libre.

L'identité citoyenne

Dans cette section, il sera question de l'identitaire citoyen et de son lien avec l'emploi. Est-ce que l'emploi modifie l'identité des citoyens? La question sera abordée en regardant chacune des trois dimensions de l'identité : politique, sociale et économique, mais aussi - et surtout - en respectant le cadre théorique développé, comment les personnes se perçoivent comme citoyen, comment elles pensent être perçues comme citoyen et comment elles perçoivent les autres. Pour cette raison, les sous-dimensions de l'identité ne seront pas vues séparément comme dans les autres sections des résultats, mais ensemble comme un tout. D'ailleurs, les répondants ne font pas vraiment de distinction dans leurs

propos lorsqu'il est question de l'identitaire et l'identifient à un tout global. Cette manière de procéder permettra donc d'illustrer les propos des répondants en montrant un portrait plus global de l'identitaire citoyen en lien avec l'emploi.

La communauté comme lieu de citoyenneté (particulièrement pour les familles)

La première chose qu'il est possible de remarquer dans les résultats est que l'identitaire citoyen n'est pas un identitaire national. Aucun répondant n'a mentionné une affiliation à l'État québécois. Certains ont référé au fait que, juridiquement, ils étaient citoyens canadiens (passeport). En effet, la plupart des répondants reflètent plutôt dans leurs propos un attachement à la communauté locale. On est d'abord citoyen de sa localité et ensuite de son pays ou de sa province. Il en aurait probablement été différemment si l'échantillonnage avait été composé de personnes récemment immigrées au Québec.

Lorsque l'on observe les réponses, on remarque que l'attachement à la communauté locale est encore plus présent chez les personnes ayant à leur charge des enfants. Chez ces derniers, la communauté citoyenne est relativement précise : la localité environnante qui comprend les services qu'ils utilisent. Lorsqu'ils se définissent comme citoyen, c'est d'abord par la communauté rapprochée. Ils ne font que peu référence à la province ou au pays comparativement aux autres répondants. Comme ils participent à différentes activités dans leur communauté à cause de leurs enfants, ils se voient davantage comme un citoyen de cette localité. D'ailleurs, ils estiment important que les gens s'impliquent localement. Ils sont très attachés à leur participation sociale et aux gens qui participent avec eux.

« Je pense que c'est quelqu'un qui a des obligations envers sa communauté. Qui eh... Donc, c'est pas seulement une question de faire sa vie, aller travailler, pis faire de l'argent, s'occuper de ses enfants, de sa famille, ça va au-delà de là. » (Entrevue 9)

Cet enracinement de l'identitaire citoyen dans la communauté change lorsque les enfants quittent. Trois répondantes étaient dans cette situation. Ces trois répondantes ont noté que depuis le départ de leurs enfants, elles recommençaient à s'impliquer à d'autres niveaux que celui local (école, club sportif, organisme communautaire). En fait, en observant de plus près leur définition d'un citoyen et leur définition en tant que citoyenne et en les comparant à celles des personnes ayant des enfants à charge, on s'aperçoit que leur conception de la communauté citoyenne s'élargit. Elles mentionnent d'ailleurs vouloir s'impliquer à un niveau plus national ou international. Une de ces répondantes mentionnait même vouloir recommencer à faire de la coopération internationale comme elle le faisait avant d'avoir des enfants.

On peut en conclure que l'identitaire citoyen se construit d'abord et avant tout à un niveau local. La participation des personnes à leur communauté leur permet de se développer une identité. C'est pour cette raison que les personnes ayant des enfants à charge sont celles qui ont l'identité la plus rapprochée, c'est-à-dire la plus locale. En effet, ces personnes utilisent de nombreux services dans la communauté (école, terrain de jeux, service de santé) et elles y participent aussi. Leur attachement identitaire est par conséquent plus grand que les personnes qui n'ont pas autant d'interaction avec la communauté locale. On pourrait aussi supposer que les parents, dont les enfants quittent la maison, regagnent leur identité citoyenne plus large en retrouvant des centres d'intérêt et de participation extérieurs à leur communauté locale.

La reconnaissance sociale de l'emploi et l'identitaire

Un des résultats les plus importants qui relie l'emploi à la citoyenneté est le lien que les répondants font avec la reconnaissance sociale de l'emploi. Les emplois et ceux qui les occupent ne sont pas tous considérés sur un pied d'égalité. On remarque une certaine distinction entre les emplois en fonction du prestige qui est accolé à l'emploi. Ce prestige se construit relativement de la même façon que Marshall (1964) le décrivait, c'est-à-dire qu'il

y a un lien entre la formation, les fonctions et les salaires de ces emplois. On retrouve les répondants ayant des emplois reconnus socialement dans les catégories classes sociales supérieures et culture du regard des pairs.

« Ça dépend peut-être des milieux. Moi, je pense que on est dans un milieu, on vit dans une société qui reconnaît l'argent, qui reconnaît les supposées compétences, qui reconnaît beaucoup les degrés de scolarité, sans même savoir ce que la personne fait (...). » (Entrevue 10)

Les répondants qui occupent des emplois demandant de longues formations ont tendance à se décrire comme citoyens, comme étant des personnes possédant une responsabilité sociale plus grande que les autres citoyens. Ils sont aidés, selon leurs dires, par le regard que les autres posent sur eux. En effet, on s'attend à ce qu'ils aient des réponses à plusieurs questions et des solutions pour plusieurs problèmes qui se posent. Une femme médecin interrogée (Entrevue 6) spécifiait même son malaise quand, lors d'assemblées auxquelles elle avait eu la chance de participer, son opinion semblait avoir plus de valeur que celle d'une autre personne. Cette femme avouait que l'opinion des autres avait autant de valeur que la sienne, car il n'était en rien question de médecine, mais le fait qu'elle soit reconnue comme médecin lui apportait plus de crédibilité. Elle affirme même avoir vu une grosse différence entre le moment où elle n'était pas encore médecin et le moment où elle est devenue médecin. Elle remarque encore ce phénomène dans la vie de tous les jours lorsque les personnes apprennent son emploi.

« J'ai vu une grosse différence dans ma vie entre le moment où j'étais pas médecin et le moment où j'étais médecin ou, je vois encore une grosse différence entre le moment où quelqu'un découvre que je suis médecin, oups, là il va m'écouter mais j'étais la même personne avant et il m'écoutait pas ». (Entrevue 6)

La personne suivante, conseillère financière, décrit bien le phénomène d'attribution favorable que les gens font à l'égard de certaines professions :

« Socialement, si vous allez à quelque part pis il y a des médecins qui sont peu importe de quelle nationalité, va mieux passer parce que c'est soit des médecins, soit des professeurs, que le pompiste » (Entrevue 17)

Inversement, les personnes qui occupent des emplois jouissant de peu de reconnaissance sociale développent un identitaire avec lequel ils voient que leur opinion a moins d'importance que celle des autres. Ce sont aussi eux qui avouent que leur opinion a moins de valeur sur la place publique. Ils basent leur affirmation sur la rétroaction qu'ils perçoivent de leur entourage ou des lieux où ils participent. Dans deux entrevues, cet identitaire citoyen dévalorisé est particulièrement marqué.

Dans le premier cas, la répondante de l'entrevue 11, qui est gérante d'une boutique de vêtements, a dit avoir honte de dire aux gens de sa famille ce qu'elle fait comme métier. Bien qu'elle aime son emploi et qu'elle dise « s'y débrouiller pas mal », elle fait remarquer que ce n'est pas un emploi qui demande une formation universitaire. Dans sa famille, plusieurs personnes ont été à l'université et elles ont bien de la difficulté à comprendre pourquoi elle n'y va pas aussi et garde cet emploi. On remarque dans ses propos que c'est surtout la rétroaction de ses proches et sa famille qui influence son identitaire citoyen. Dans les notes post-entrevue, il est noté que cette personne interrogée sur son lieu de travail était fort craintive de ne pas savoir comment répondre aux questions. D'ailleurs, durant l'entrevue, elle dira à plusieurs reprises qu'elle ne comprend pas la question ou qu'elle n'a pas de réponse car elle n'a pas fait d'études universitaires.

Dans le deuxième cas, le répondant de l'entrevue 2, qui est concierge résident, a mentionné à quelques reprises qu'il ne donnait pas souvent son opinion, car l'opinion de la « personne qui ramasse les poubelles » n'a que peu d'importance aux yeux des autres. On retrouve aussi dans les notes post-entrevue la même mention de nervosité par rapport à la capacité de bien répondre aux questions de l'entrevue. Ceci dit, dans ce cas, on remarque dans les propos de la personne une certaine fierté d'être écoutée par un chercheur universitaire (Notes post-entrevue 2).

Ce qui est aussi intéressant par rapport à l'entrevue précédente, c'est que le répondant mentionne tout de même avoir un espace où son opinion compte. Il mentionne que lors des assemblées syndicales ou dans les réunions de travail, il peut aider et conseiller les plus jeunes que lui qui commencent dans le métier de concierge. Son expérience et le fait qu'il soit passé par plusieurs périodes difficiles dans sa vie lui permettent d'être reconnu aux yeux de ces jeunes qui arrivent dans le métier ou la compagnie.

Le regard que les autres portent sur soi, sur son emploi, est déterminant dans la façon dont les gens se représentent *citoyennement*. La honte ressentie par la répondante de l'entrevue 11 et la confiance qu'elle a dans son opinion citoyenne seraient peut-être beaucoup plus forte si, comme la répondante de l'entrevue 14, elle n'avait pas à être confronté à répétition à une attitude négative face à son emploi :

« C'est sûr qu'il y en a qui vont dire, c'est sûr, mais moi le cercle d'amis ou la famille qu'on est j'ai pas honte de parler que je fais un travail manuel pis que je fais le travail que je fais là. C'est sûr que si je me tenais avec des plus hauts gradés, peut-être que eux-autres ça les intéresseraient pas d'entendre parler de ça mais c'est sûr que ça a une influence, pas une mauvaise influence mais c'est un sujet de conversation » (Entrevue 14)

Si on en revient à cette reconnaissance supérieure que l'on octroie à certains citoyens en fonction de l'emploi qu'ils occupent, on remarque aussi que les rétroactions positives y sont pour beaucoup dans le fait qu'ils développent un identitaire citoyen où ils se perçoivent comme ayant une responsabilité accrue par rapport aux autres citoyens. Dans leur emploi, on leur demande constamment leur opinion et on leur demande d'assumer de nombreuses responsabilités. Il en va de même lorsqu'ils s'impliquent à l'extérieur de leur emploi. Comme on l'a vu dans une section précédente, ils choisissent leur implication et la façon dont ils s'impliqueront de façon bénévole. Leur vie professionnelle se prolonge identitairement à l'extérieur de leur emploi. La reconnaissance dont certains citoyens jouissent est fonction des rétroactions qu'ils reçoivent de la part des personnes avec qui ils participent. Les personnes qui se retrouvent dans cette situation justifient cette rétroaction

en disant que leur formation leur donne effectivement un petit « plus ». L'exemple que donne cet ingénieur, en justifiant le fait qu'on lui donne des tâches d'organisation plutôt qu'à un autre parent, dans son bénévolat (il est entraîneur au soccer) est évocateur de cela.

« Eh, je pense avec certaines responsabilités dont t'as besoin d'un certain bagage de connaissances et d'expériences pour faire. Tu peux pas prendre n'importe qui de la rue, pis le placer là, là 15 minutes, pour y montrer ton emploi là. C'est quelque chose que t'as dû faire un certain sacrifice, un certain travail pour te rendre là. Les gens reconnaissent ça, que t'as un bagage de connaissances, surtout. Les diplômes, ça vaut quelque chose. »
(Entrevue 13)

Comme on peut le voir, la rétroaction que les autres donnent aux citoyens a une importance majeure dans le développement de l'identité citoyenne. La rétroaction en elle-même doit être justifiée par la personne et cela contribue une fois de plus à confirmer l'identité citoyenne de la personne et vient lui confirmer que son statut professionnel lui procure « un petit plus ».

Dans les sections précédentes, on pouvait aussi remarquer une différenciation de ces répondants par rapport aux autres. On l'observait dans leur façon de se représenter les droits et responsabilités citoyennes. Rappelons simplement que les répondants qui se retrouvent majoritairement dans la catégorie d'une culture de l'emploi du regard des pairs sont aussi ceux qui trouvaient qu'ils avaient plus de responsabilités en fonction de l'éducation qu'ils avaient eu la chance d'obtenir. Selon ces derniers, il était normal qu'une personne ayant plus de responsabilités ait plus de droits. Rappelons aussi que les répondants qui se trouvent dans la classe sociale supérieure sont aussi ceux qui mentionnent qu'il est plus facile pour eux de faire reconnaître leurs droits à cause de leur éducation et des compétences qu'ils ont acquises.

Pour résumer, on voit se profiler une relation entre l'emploi occupé et le type d'identité citoyenne que les gens développent. L'emploi occupé par un citoyen, avec ses caractéristiques et la reconnaissance sociale qui y est accolée, influence la façon de voir la

personne, même à l'extérieur de son emploi. Cet état de fait provoque un réaménagement de l'identitaire citoyen, car la construction finale de l'identité d'un citoyen ne peut se faire que sur la place publique par la rétroaction que les autres citoyens lui fournissent. Chaque emploi a une influence sur l'identitaire citoyen à sa façon. Voici comment une répondante résume ce fait :

« Ben je dirais qu'il y a des emplois où les gens sont plus fermés pis il y a des emplois, je sais pas, c'est peut-être vraiment (inaudible), mais j'ai l'impression que le fait d'avoir souvent fait des études universitaires ouvre sur le monde, ouvre sur les besoins autour, sur les choses qu'il y a autour. C'est pas tout le monde parce que j'en ai vu des bornés tsé pis j'en ai vu, mais comme j'ai vu des gens qui ont pas fait d'études universitaires qui sont super ouverts pis qu'y font plein de choses super fantastiques. Mais, en général, j'ai l'impression que ça ouvre sur le monde, sur les besoins, sur, aussi sur tout ce qui s'appelle s'informer pis accumuler de l'information pis aller voir ailleurs ce qu'il se passe » (Entrevue 4)

Une reconnaissance des emplois qui s'en va en diminuant (lien formation, emploi, classe sociale)

Cette réalité qui lie formation, emploi et classe sociale est en train de se réduire selon plusieurs répondants de cette étude. Dans au moins quatre entrevues, il est mentionné de ce bris du lien entre la formation, l'emploi et la classe sociale. Certains emplois gagnent en reconnaissance, alors que d'autres perdent progressivement une partie du prestige qui leur était accordée dans le passé, selon les répondants. Ce changement provoque chez certains répondants une nécessité de se redéfinir comme citoyen. Ce sont les rétroactions que les gens donnent à l'égard de la participation de certains qui modifient la perception qu'ils ont d'eux-même comme citoyens et cela les force en quelque sorte à revoir leur propre identitaire.

Le premier exemple de ce changement est celui d'une jeune femme ingénieure qui parle à plusieurs reprises du fait que son emploi d'ingénieure perd de plus en plus

d'importance parmi l'ensemble des métiers de la construction. Elle finit même par dire que son emploi d'ingénieur est un emploi comme les autres.

« De moins en moins bien je dirais. Je pense qu'avant ça avait une certaine notoriété d'être ingénieur. Je pense que de plus en plus, je sais pas, les gens j'imagine qu'ils ont des mauvaises expériences avec des ingénieurs ou je sais pas. Regarde juste mon père qui est plombier, il chiale ben contre les ingénieurs tsé. Souvent c'est ce qui arrive mais bon. Je sais pas, je pense qu'avant ça avait une certaine notoriété pis que maintenant c'est un travail comme un autre. » (Entrevue 4)

On voit que la rétroaction que cette jeune femme reçoit par rapport à son emploi lui fait réévaluer son identitaire citoyen. Dans ce cas bien précis, cette jeune femme se repositionne comme une simple employée de la construction. Ce qui est intéressant de remarquer lorsqu'on regarde l'ensemble de son entrevue, c'est qu'elle ne manifestera pas, contrairement à un autre ingénieur interrogé (Entrevue 13), qu'elle a un rôle différent des autres ou que l'on attend d'elle quelque chose de plus. Ainsi, le fait que les rétroactions par rapport à son emploi ne lui permettent pas de se représenter citoyennement comme quelqu'un qui a un rôle différent l'apporte à se redéfinir comme citoyenne. Elle se contentera seulement de dire que sa formation universitaire lui a ouvert les yeux sur le monde et lui a fait connaître plein de choses. C'est une des seules allusions à ses études qu'elle fera tout au long de l'entrevue.

Si l'on compare son entrevue à l'entrevue 13, on devrait retrouver une similitude dans la façon de se représenter comme citoyen en fonction du fait que ces deux personnes ont le même emploi, ou plus précisément la même formation. Pourtant, ce n'est pas le cas, et cela même si les deux font mention que leur profession est moins reconnue. Le deuxième ingénieur rencontré (Entrevue 13) ne reçoit pas de rétroactions négatives de son entourage quant au fait qu'il est ingénieur. Il fait cependant remarquer qu'il doit faire un effort pour « bien parler » avec ses collègues pour ne pas qu'il soit identifié à un simple travailleur de la construction (il vient d'un quartier ouvrier de Montréal et son père était ouvrier sur les

chantiers). Dans son cas, tout au long de son entrevue, il tentera de marquer une différence entre lui et des citoyens n'ayant pas de formation universitaire.

Une femme médecin (Entrevue 6), quant à elle, trouve que son emploi est de plus en plus sous-estimé par les médias de façon générale. En fait, c'est la représentation sociale que les gens se font des médecins en tant « qu'enfants gâtés du système » qui la dérange. Dans ce cas, même si, effectivement, on remarque une rétroaction négative par rapport au prestige de la profession médicale, cette personne ne réévalue pas son identité citoyenne à la baisse. Si on observe l'ensemble de l'entrevue de cette dernière, on remarque que, malgré les critiques des médias, les rétroactions positives en faveur de la reconnaissance de son emploi sont nombreuses. Cette personne n'est pas portée à réévaluer son identité citoyenne. Voici un extrait qui résume bien ce fait :

« Je suis sûre moi, pis quand, je diverge, pourquoi je pense que c'est socialement bien vu, oui ça. Le fait que c'est dur de rentrer, le fait qu'on travaille fort pareil, on travaille fort pis, pour parler vraiment, un moment donné je parlais avec ma psychologue puis je lui dis, j'écoutais Stéphane Bureau, même Stéphane Bureau aux nouvelles là, il nous traitait comme si on était des enfants gâtés, pis, je me disais, je suis quelqu'un de privilégié puis je suis redevable pis, c'est elle qui m'a fait réaliser que c'était pas venu tout seul ça, j'ai travaillé tabarnouche, donc, c'est pas vrai que je suis tant que ça un enfant gâté, ben en tout cas, ben bon pourquoi c'est socialement bien vu, il y a aussi, mon grand-père était médecin, après Dieu, dans la ville où j'étais c'était lui. Je sais pas pourquoi, il sauvait des vies mais il était chirurgien lui, c'est sûr qu'une appendicite, si on la traite, on sauve une vie, il a sauvé des vies mon grand-père là, il y avait le médecin, le curé et le notaire dans ce temps là, c'était bien important, le médecin était là-dedans, je sais pas trop. Il y a quelque chose de culturel. » (Entrevue 6)

Pour résumer, on voit que plusieurs personnes se retrouvent dans des professions qui semblent perdre une partie de leur reconnaissance sociale. On pourrait poser l'hypothèse que ce changement de reconnaissance provoquera un changement de leur identité citoyenne. Pourtant, cette explication de simple causalité n'est pas suffisante pour expliquer le changement identitaire. Ce n'est pas tant la perception sociale générale des

emplois qui influence la façon dont les gens se représentent citoyennement, mais bien les rétroactions que ces derniers ont des gens qu'ils fréquentent au quotidien.

En effet, lorsqu'on fait une relecture minutieuse de chacune des entrevues qui mentionne un changement de reconnaissance sociale de leur emploi, on n'observe pas automatiquement un repositionnement identitaire. Ce qu'on observe plutôt est que les personnes qui font l'objet de rétroactions négatives ou positives dans leur quotidien sont aussi celles qui réévaluent leur identitaire citoyen. Ainsi, un conseiller financier (Entrevue 8) va mentionner concrètement que son emploi jouit de plus en plus d'une reconnaissance sociale. Non seulement dans son emploi, il reçoit de plus en plus de rétroactions positives par rapport à ses compétences (plusieurs clients sont étonnés de voir la réduction qu'il peut obtenir pour des assurances), mais aussi dans le groupe d'amis qu'il fréquente il est un de ceux qui ont le mieux réussi professionnellement. Ce répondant réévalue donc à la hausse son identité socioprofessionnelle.

Ainsi, la reconnaissance sociale d'un emploi et l'identitaire citoyen qui en découle ne peuvent pas être pris séparément des interactions qu'un citoyen vit au jour le jour, car ces interactions sont déterminantes dans la façon dont il se positionnera socialement. Les entrevues réalisées dans le cadre de cette thèse ne permettent malheureusement pas d'aller plus loin dans l'explication de ce phénomène. Des entrevues portant plus sur le milieu dans lequel les répondants évoluent auraient été nécessaires.

Ne pas avoir d'emploi et l'identitaire

L'emploi est un puissant intégrateur social. Comme la revue de littérature l'a montré, l'emploi est une relation structurelle à la société par le biais d'un employeur. Les résultats montrent que les personnes sans emploi ont de la difficulté à se sentir pleinement citoyen. Peu importe si les répondants étaient sans emploi depuis moins de deux ans ou depuis plus de deux ans, ils vivaient tous à un degré variable un sentiment d'isolement ou d'éloignement par rapport aux autres citoyens. Toutefois, c'est une personne en emploi, un

conseiller syndical, qui décrit le mieux cette dynamique que vivent les personnes qui ne peuvent pas contribuer par leur force de travail à la société.

« Ben c'est clair, si tu as pas d'emploi, automatiquement tu viens un peu de t'isoler par rapport à la société. Quand tu vas travailler à chaque jour tu pars de chez vous, tu sors de ta maison, tu sors de ton appartement, tu vas aller voir les gens avec qui tu travailles, tu vas entrer en relation avec ces gens-là, tu risques de te faire des connaissances, des amis. Si tu as pas ça, déjà là tu viens de te restreindre donc qui tu vas, ton cercle de connaissance va déjà être plus petit pis automatiquement tu viens un peu de t'isoler en tant que personne au niveau de la société pis, c'est mal vu aussi quelqu'un qui travaille pas. » (Entrevue 3)

Ainsi, au niveau de leur identitaire citoyen, les personnes sans emploi ont de la difficulté à se sentir pleinement citoyen par le manque d'interaction et de participation qu'elles ont avec d'autres citoyens. Il n'est pas question ici de dire que les quatre répondants n'ont pas de réseau social. Simplement, les rétroactions que ces répondants reçoivent sont des rétroactions négatives lors de leur participation sociale et citoyenne. En effet, il semble que plusieurs personnes qui interagissent avec des personnes sans emploi considèrent celles-ci comme des personnes qui ne font que recevoir du système. Les répondants sans emploi intègrent rapidement ces messages et en viennent à se sentir en retrait par rapport aux autres.

« Un bon citoyen, quelqu'un qui paye ses impôts. Tsé, j'sais pas moi. Qui vont consommer ce que la société aimerait qu'y consomment, ce qui veut dire, tsé, acheter leur maison, leur voiture, pis, tsé, contribuer à payer ses impôts, contribuer à la vie de la, à la vie de la société pour que, pour que tout fonctionne, tsé. Dans le fond, ça devrait être ça le but primaire d'un bon citoyen » (Entrevue 16)

Le temps qu'une personne passe à l'extérieur du marché de l'emploi semble déterminant pour ce sentiment d'exclusion. L'échantillon de quatre répondants ne permet pas vraiment de généraliser ce résultat, mais il est quand même intéressant de constater que les deux répondants qui ont passé plus de deux ans à l'extérieur du marché de l'emploi sont

aussi ceux qui ont éprouvé le plus de difficulté à répondre aux questions sur l'identitaire citoyen. On pourrait avancer que plus le temps hors travail est long, plus ces citoyens s'auto excluent.

Un des quatre répondants qui n'avait pas d'emploi avait beaucoup moins de difficulté à se définir comme citoyenne (Entrevue 4). Trois éléments dans son cas pourraient influencer cet état de fait. Premièrement, des quatre personnes sans emploi interrogées, c'est la répondante qui avait le niveau de formation le plus élevé, donc statistiquement le plus de chance de se trouver un emploi. Deuxièmement, c'est aussi celle qui était sans emploi depuis le moins de temps. Finalement, c'est celle qui s'impliquait le plus dans sa communauté. En effet, loin de voir ses journées comme des moments à remplir faute d'occupation, cette répondante avait un agenda bien rempli. Elle passait beaucoup de temps à s'impliquer pour ses enfants dans des comités de quartier, garderie et autres. Dans son cas, on pourrait considérer qu'elle avait la chance d'avoir de nombreuses interactions positives avec des citoyens de son milieu, de telle façon que son sentiment d'exclusion n'était pas aussi fort que celui manifesté par les autres répondants dans la même situation qu'elle. Il est aussi intéressant de voir que cette répondante accorde beaucoup d'importance à la communauté rapprochée dans sa définition d'elle-même en tant que citoyenne. En fait, ce sont ses activités bénévoles qui lui fournissent son image en tant que citoyenne. C'est un peu comme si elle se recréait un espace citoyen hors emploi grâce à ses implications sociales et communautaires.

Le fait que cette dernière répondante puisse arriver à se définir comme citoyenne même à l'extérieur de son emploi grâce à ses activités bénévoles indique qu'il est possible de se définir comme citoyen sans avoir d'emploi. En fait, ce qui semble importer le plus, à la lumière de ces résultats, c'est la contribution sociale, à l'extérieur de la famille, que les citoyens font. Bien sûr, pour plusieurs, la contribution citoyenne principale prend la forme d'une participation par l'emploi, mais pour d'autres, la contribution passe par d'autres genres d'activités qu'elles soient bénévoles ou militantes.

Discrimination

Un autre élément qu'il est intéressant de constater lorsqu'on met en lien le non emploi et l'identitaire citoyen est que, chez les personnes sans emploi, on note aussi une certaine forme d'exclusion et de rejet de l'autre. Les personnes sans emploi semblent exprimer un mépris pour celles qui arrivent à travailler (immigrants) alors qu'eux n'ont pas cette chance. C'est un peu le reflet de cette image qu'on leur renvoie : une image de l'exclu, de celui qui n'a pas les compétences ou la motivation nécessaires pour aller travailler.

Ainsi, trois des répondants dans cette catégorie ont exprimé un certain mépris, soit envers les immigrants ou envers les assistés sociaux (« ceux qui profitent vraiment du système »). Les personnes rencontrées lors de ces entrevues n'en étaient pas à leur première tentative de retour en emploi. Leur mépris envers ces autres personnes à risque d'exclusion du marché du travail pourrait s'expliquer par le fait qu'ils ont l'impression que les places occupées par ces immigrants, ou les formations occupées par ces assistés sociaux, leur revenaient de droit. Leur situation et la façon dont ils se définissent comme citoyen (en retrait ou à l'extérieur d'une pleine citoyenneté) affectent nécessairement leur relation et opinion des autres citoyens qui, eux, arrivent à se trouver du travail. C'est pour cette raison qu'ils ont tendance à exprimer des propos discriminatoires à l'égard de certains groupes de personnes.

Les personnes sans emploi rencontrées s'exposent aussi à un autre type de discrimination. Trois des quatre répondants ont affirmé avoir travaillé au noir durant leur période de non emploi; rien à long terme, mais des petits contrats qui pourraient être soulignés dans leur entrevue en vue d'occuper un emploi régulier. Les répondants dans ces situations ont mentionné que ces emplois au noir ne sont pas considérés par les employeurs lors des entrevues d'embauche. On remarque chez les personnes sans emploi interrogées dans le cadre de cette thèse une difficulté à se repositionner sur le marché de l'emploi; une

difficulté inhérente à leurs qualifications professionnelles qui ne sont plus à jour. Celles-ci peinent à être reconnues comme des travailleurs potentiels. Cela contribue une fois de plus à renforcer leur sentiment d'exclusion. Encore une fois, la répondante qui ne travaille pas au noir ne se sent pas exclue et ne sent pas le besoin de faire valoir un quelconque travail au noir ou du bénévolat dans ses entrevues d'embauche. En ce moment, elle ne cherche pas d'emploi, préférant s'occuper de ses enfants à la maison. Elle sait la situation temporaire, car lorsqu'elle choisira de retourner travailler, elle pourra faire valoir sa formation d'ingénieur. Sa période hors emploi correspond en fait à une période choisie entre deux contrats de travail. Elle ne vit pas de sentiment véritable d'exclusion, malgré quelques allusions au fait que « quand tu es sans emploi tu perds certains droits » et « tu te coupes un peu du monde » (Entrevue 4).

Sans être sans emploi, la répondante suivante, qui est artiste, vit elle aussi de la discrimination lorsqu'elle mentionne qu'elle est artiste.

« Ah, c'est pas toujours bien vu. C'est, c'est ça. Nous autres les artistes, on est pas considéré tant que ça. Pis surtout même, même quand je cherchais un logement là, tu vois, y a des endroits qu'à partir du moment, un moment donné je le disais plus que j'étais artiste, parce que quand tu le dis, y en a que ça les dérange pas, mais y en a d'autres y vont associer artiste à drogue, tout ce que tu voudras, saleté aussi et tu mets l'appartement à l'envers, c'est vraiment associé à ça aussi. Fait que c'est pas aussi bien vu que ça, là, tsé là. C'est pas eh. Je pense que c'est plus, plus considéré si tu fais de l'enseignement en même temps ou je sais pas. C'est pas. » (Entrevue 20)

Les citoyens associent assez rapidement le fait de ne pas avoir d'emploi aux vices et aux problèmes sociaux. En effet, le citoyen qui ne participe pas par sa force de travail à la communauté est rapidement vu comme suspect, comme une personne présentant un risque élevé de déviance sociale. Les rétroactions négatives sont nombreuses et visent à signifier à la personne sans emploi qu'elle aurait avantage à en retrouver un. Comme le nomment les personnes interrogées dans ce travail de recherche, l'emploi est central à l'intégration sociale. Dans la vie de tous les jours, les personnes sans emploi vivent cette réalité de

nombreuses fois. Chaque fois qu'ils sortent de leur domicile, ils s'exposent aux questions simples de la vie quotidienne comme : « Que faites-vous dans la vie? », « Où travaillez-vous? ». N'ayant pas de réponses à offrir aux gens, leur sentiment d'exclusion augmente. C'est peut-être pour cela que la participation à des activités bénévoles ou à des activités d'organismes d'aide aux sans emploi, leur permet de retrouver une partie de leur citoyenneté et d'éviter un sentiment d'exclusion citoyenne.

Dans l'ensemble, l'emploi joue un rôle important dans l'interaction que les citoyens entretiennent entre eux. L'emploi, en tant qu'intégrateur social, joue un rôle dans la façon qu'ont les citoyens de se représenter entre eux. Le citoyen, qui va amorcer un échange avec un autre citoyen, s'inquiète du statut socioéconomique et de l'emploi de son interlocuteur, car cet emploi et ce statut socioéconomique seront un gage de l'honnêteté, de la compétence et du regard que l'autre citoyen posera sur lui.

« Eh, oui... Tellement que, si on est un peu observateur, ça, tu mettrais dix personnes en face de toi, pis tu serais presque capable de savoir dans quels domaines y travaillent. Les gens, y s'identifient tellement, même au niveau de l'habillement, tsé, c'est, ça. C'est rare que, qu'y vont arriver à la maison, pis qu'y vont eh, admettons, enlever leur uniforme de travail, tsé. Souvent, ça va les poursuivre... » (Entrevue 19)

En somme

Dans ce chapitre, il est apparu que l'emploi et la famille ont une grande importance dans l'identité du citoyen. Dans un premier temps, l'employé qui a concilié famille et travail développe une identité citoyenne plus rapprochée de son milieu de vie. Dans un deuxième temps, les emplois n'offrent pas tous la même reconnaissance sociale et cela produit une distinction identitaire entre les citoyens. Cette distinction identitaire doit cependant être nuancée en fonction des rétroactions positives ou négatives que la personne

retrouve dans son entourage. Ces interactions et rétroactions expliquent aussi le sentiment d'exclusion vécu par les personnes sans emploi.

Chapitre 5 : le lien qui unit la citoyenneté à l'emploi

Peut-on confirmer ou infirmer l'hypothèse de départ de cette recherche? Elle peut l'être en grande partie si on accepte d'y intégrer certaines nuances apportées par les résultats. Comme il avait été prévu au départ de cette recherche, la nature du lien qui unit l'emploi à la citoyenneté n'est pas aussi claire et rectiligne que l'exposé de Marshall (1964) le laissait penser à l'époque. En revanche, il est intéressant de constater que les intuitions de Marshall (1964) fonctionnent toujours en grande partie et nous permettent d'expliquer bien des variations dans le développement de la citoyenneté en lien avec l'emploi. Dans cette dernière partie, les résultats seront discutés autour de l'hypothèse de départ de ce travail de recherche pour permettre d'apporter les nuances nécessaires et ainsi bien expliquer la vraie nature du lien qui unit l'emploi à la citoyenneté. Il sera question, dans un premier temps, du lien unissant l'emploi et la citoyenneté. Une définition de ce lien sera établie. Dans un deuxième temps, il sera question de l'actualité de la théorisation proposée par Marshall (1964) dans son exposé. On y montrera les forces et les faiblesses à prendre en compte si on utilise cette théorisation. Finalement, il sera question des retombées pratiques de cette recherche pour l'intervention sociale.

La nature du lien entre l'emploi et la citoyenneté

Le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté est fragile mais tout de même très présent. À la lumière des résultats de la présente recherche, il serait faux de croire que l'emploi n'a aucun rôle à jouer dans l'acquisition d'une pleine citoyenneté. Chaque emploi produit un type de citoyen en venant donner un statut et un positionnement social distincts à chacun. Il suffit de peu de choses pour que le jeu de l'interaction sociale en lien avec l'emploi vienne à inscrire une personne dans un type de rapport citoyen avec les autres citoyens. Il sera donc question ici de définir le lien unissant l'emploi à la citoyenneté et de prendre en

considération les nuances qui viennent faire muter ce lien, sans le faire disparaître complètement.

L'inclusion citoyenne

L'emploi permet un meilleur accès à la citoyenneté dans la mesure où il permet de se définir comme citoyen, de participer comme citoyen en remplissant ses responsabilités et en jouissant de ses droits. Les personnes étant exclues du marché de l'emploi ont toutes démontré une certaine difficulté à se définir comme citoyen, à participer pleinement et, surtout, à jouir pleinement de leur vie au quotidien à cause de leur difficulté à faire valoir leurs droits. Une seule de ces personnes s'en sortait mieux que les autres. Cette personne était ingénieur de profession, sans emploi depuis peu, avec des enfants à charge et elle était très impliquée dans sa communauté. On peut dire que son statut d'ingénieur la suivait même dans sa période hors emploi et que son implication sociale et communautaire avait une grande importance dans le maintien de sa pleine citoyenneté.

L'emploi permet un accès à la citoyenneté en offrant au citoyen un statut social, un revenu et une sécurité lui permettant d'interagir avec les autres sur la place publique. Les personnes qui sont privées d'emploi perdent progressivement leur statut social, leur revenu et leur sécurité. Plus elles s'éloignent de la vie active et du marché de l'emploi, plus elles perdent cette capacité à vivre pleinement leur citoyenneté. Ils en viennent à être considérés comme suspects aux yeux des autres citoyens qui leur reprochent de ne pas avoir d'emploi et de vivre aux « crochets » de la société.

La simple comparaison entre les personnes interrogées sans emploi et les personnes ayant un emploi, dans cette recherche, permet de mettre en évidence le pouvoir intégrateur de l'emploi. Ne pas avoir d'emploi plonge les citoyens dans une zone à haut risque d'exclusion sociale. *Le lien entre l'emploi et la citoyenneté peut d'abord se définir comme un lien d'inclusion.* Dans toutes les dimensions de la citoyenneté, on peut le remarquer. Les citoyens qui sont sans emploi ont une définition d'eux comme des personnes exclues ou

laissées en marge de la société. Ils notent aussi qu'on leur renvoie cette image de personne exclue « qui ne participe pas ». Il est possible de dire qu'ils ne se sentent pas pleinement citoyens. Au niveau de leur participation sociale, économique et politique, il est possible de voir que les personnes sans emploi vivent une grande précarité financière. Leur participation est par conséquent très difficile. On remarque qu'ils cherchent à bénéficier de loisirs peu coûteux faute de pouvoir se payer d'autres loisirs. On remarque que chacune de leurs dépenses doit être planifiée longtemps à l'avance et que, malgré cela, le moindre imprévu les mettrait dans une situation fâcheuse où ils devraient faire des choix difficiles concernant leur budget. Socialement, ils restreignent leurs sorties pour économiser et probablement éviter le regard réprobateur des autres. Pour ce qui est de leurs droits, on remarque qu'ils ne peuvent bénéficier de la plupart des paiements de transferts sociaux, car leur situation de personne sans emploi les relie presque exclusivement aux programmes d'aide sociale qui se veulent temporaires et minimaux (Boismenu, 2000). Bref, dans l'ensemble des dimensions de la citoyenneté, on peut remarquer qu'ils sont partiellement exclus. Le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté est un lien d'inclusion; les personnes sans emploi se retrouvent dans une citoyenneté partielle ou fragile.

L'emploi et la communauté : positionnement et identitaire citoyen

On peut aussi définir le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté comme *un lien identitaire qui lie la personne à sa communauté*. L'emploi donne un statut à la personne qui l'occupe et, par le fait même, une identité sociale (Goffman, 1973). L'identitaire citoyen se construit d'abord en lien avec l'emploi qu'occupe le citoyen. L'emploi est un repère social qui est énormément utilisé dans les interactions quotidiennes (Goffman, 1973). Ce repère social indiquera aux citoyens la crédibilité que l'on peut accorder à l'un et les privilèges que l'on peut accorder à l'autre. Chaque système socioéconomique et régime de citoyenneté produit son système d'occupation et de position sociale (Blumer, 1990). Par ailleurs, selon Marshall (1964), la paix sociale entre citoyens de classes sociales différentes est assurée par le fait que chacun des citoyens d'une même classe sociale a sensiblement le

même style de vie, la même éducation et les mêmes possibilités d'achats. Cette homogénéité entre citoyens d'une même classe sociale crée une identité sociale qui va même jusqu'à définir les goûts et la participation sociale des citoyens (Packard, 1959).

Les résultats de cette recherche montrent une nette distinction entre les répondants quant à leur manière d'utiliser leur emploi pour se présenter et se représenter socialement. Il est intéressant de noter que les personnes qui avaient des emplois où elles n'avaient pas besoin de formation particulière se définissaient davantage par leur lien d'emploi que par leur « profession ». En effet, les entrevues ont montré que les personnes interrogées qui travaillaient dans des lieux où leurs études ne sont pas reconnues mentionnaient d'abord leur employeur plutôt que leur tâche de travail ou leur profession. Déjà, dans la création de l'identitaire citoyen, il est possible de constater l'attachement de ces personnes à un employeur comme si cet attachement était important pour permettre aux autres citoyens d'identifier le statut de ceux-ci. De plus, leur emploi ne leur permet pas de se « qualifier socialement » à l'extérieur dans leur participation citoyenne. Ils ne revendiqueront pas une reconnaissance supplémentaire par rapport à leur qualification, leur compétence dans leur implication extraprofessionnelle. De manière identitaire, leur emploi et leur façon de se représenter indiquent aussi aux autres citoyens que leur interlocuteur n'a pas de profession ou de métier jouissant d'une certaine reconnaissance sociale.

Cela est bien différent dans le cas des répondants qui jouissent d'un emploi reconnu socialement ou qui demande une scolarisation particulière. Ces répondants utilisent le titre de leur profession pour parler de leur emploi. Il est rarement question du lien avec leur employeur. Souvent, la seule évocation dans leur entrevue du lien avec leur employeur ou du lieu de leur travail est lorsque le chercheur leur demande spécifiquement de le nommer. Dans leur cas, c'est leur profession qui leur permet de se représenter socialement et de se positionner.

Il faut aussi noter dans leur cas que la création de cette identité citoyenne semble avoir commencé dès le début des études dans leur profession. La formation permet en

quelque sorte de commencer à se distancer des autres citoyens en montrant qu'on possède une qualification supérieure aux autres. Ce phénomène a aussi été observé par Hughes (1958) et par Goffman (Goffman, 1973). En effet, ils ont remarqué que la formation académique ne servait pas uniquement à transmettre des compétences professionnelles, mais aussi à transmettre des attitudes et une personnalité sociale aux gens suivant ces études. L'enseignement d'une profession ne se limite pas uniquement à un enseignement en salle de classe; cet enseignement se poursuit hors des salles de classe dans l'interaction que les étudiants ont entre eux et avec d'autres membres de leur future profession. On note d'ailleurs que la plupart des professions jouissant d'une reconnaissance sociale ont des stages sous la supervision d'un autre membre du corps professionnel pour compléter la formation. En gros, ces stages sont nécessaires pour transmettre aux étudiants ce qui n'est pas de l'ordre des compétences professionnelles, mais bien de ce qui découle de l'identitaire professionnel, de ses attitudes et de ses intérêts.

Dans les réponses des personnes ayant un emploi reconnu socialement et nécessitant une formation spécifique, leur cheminement d'études est presque toujours évoqué comme une expérience initiatrice. Ce même cheminement d'étude est aussi souvent utilisé pour faire une distinction entre eux et les autres citoyens qui n'ont pas fait d'études. Fait remarquable, certains des répondants ont parlé d'activités extrascolaires dans leur cheminement académique. Par exemple, le répondant 13, ingénieur de profession, parlera dans son entrevue des vins et fromages, organisés par les étudiants et les cabinets d'ingénieurs, auxquels il a participé durant son cheminement scolaire. Il les décrit comme étant des événements importants qui permettent de comprendre comment « cela fonctionne sur le marché du travail ». Fait intéressant, il mentionnera qu'il ne connaissait rien en termes de vin et qu'il ne mangeait pas de fromage lorsqu'il a commencé à fréquenter ces activités pour comprendre comment « cela fonctionne sur le marché du travail. » Lors de l'entrevue qui se déroulait au domicile du répondant, le chercheur a eu droit à une visite de la cave à spiritueux de ce dernier (des vins, il avait évolué à la collection de spiritueux haut

de gamme). Il devient difficile de dire que son cheminement académique n'a pas contribué à lui transmettre certains goûts et intérêts.

En bref, l'hypothèse de Marshal (1964) selon laquelle les classes sociales et l'identité citoyenne se créaient à partir de la formation est encore très valable aujourd'hui. À une certaine formation correspond un certain style et niveau de vie. La formation qui donne accès à l'emploi est donc une première amorce qui permet aux citoyens de se différencier et de se positionner socialement. Il va sans dire que cela donne différents types de participation citoyenne.

Participation, emploi et citoyenneté

Cette recherche permet de conclure que les citoyens se différencient encore bel et bien en fonction de leur emploi et de la formation préalable à leur emploi. Dans la simple façon de se représenter socialement aux yeux des autres et d'évoquer ce que l'on fait dans la vie, il y a une distinction très nette entre les différents types d'emploi. Cette distinction produit différents types de participation citoyenne. En ce sens, *le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté est un lien qui détermine le type de participation citoyenne entre citoyens.*

Dans la présentation des résultats relatifs à la participation citoyenne, il était facile de remarquer les écarts existant entre les différentes personnes interrogées lors de cette recherche. Il existe un décalage à tous les niveaux de participation (politique, économique et sociale) entre les citoyens qui ne partagent pas un même type d'emploi. Ce décalage est par contre beaucoup plus réduit entre citoyens partageant un même type d'emploi.

L'identitaire citoyen comme base de la participation

Lorsqu'on tente de comprendre la différence en termes de participation entre les citoyens, on est directement renvoyé à l'identitaire qu'ils dégagent de leur emploi. La participation citoyenne ne peut être comprise sans qu'on considère la façon dont les

citoyens se représentent – rappelons que la manière dont ils se représentent procède de façon importante à partir de l'emploi qu'ils occupent – et qu'on considère la façon dont les autres citoyens les considèrent.

Étant donné que l'emploi donne un repère identitaire important aux citoyens, l'interaction sociale entre eux partira de cette distinction. Ainsi, le concierge interrogé était bien conscient que son opinion sur la place publique avait moins de valeur aux yeux des autres citoyens, car il n'était que « le gars qui ramasse les poubelle » (Entrevue 2). Cette façon de se représenter avait probablement sur lui l'effet de faire en sorte, que sur la place publique, il n'exprimait pas son opinion. C'est en grande partie la rétroaction des gens à l'égard de son positionnement social (le fait d'être concierge) qui conditionne sa participation sociale. Cette même personne, cette fois entourée de citoyens semblables, c'est-à-dire des hommes travaillant dans la même compagnie de conciergerie, n'avait pas de problème à dire que sa parole et ses propos étaient considérés.

Cette importance de la rétroaction s'est aussi vue chez une femme médecin qui mentionnait que lorsqu'elle parlait en publique, elle avait l'impression que son opinion était d'avantage pris en compte que celui d'autres citoyens parce qu'elle était médecin (Entrevue 6). Elle avait même vu une différence entre le moment du début de ses études et son entrée dans la profession. On pourrait donc considérer que cette citoyenne aurait moins d'hésitation que le citoyen précédent pour prendre la parole sur la place publique.

Il y a cependant une nuance à apporter ici. Le lien entre l'emploi et la citoyenneté n'est pas toujours aussi linéaire. En effet, les entrevues 4 et 11 apportent une certaine nuance par rapport à cette rétroaction relative à l'emploi occupé. Dans le premier cas, la répondante spécifiait que son métier d'ingénieur était de moins en moins reconnu. Pourtant, à l'analyse de l'entrevue, on remarquait que cette femme, qui était pour le moment sans emploi et à la maison avec ses enfants, évoluait dans un milieu ouvrier qui lui renvoyait une image négative de son corps professionnel. Elle ne pouvait donc pas se définir comme ayant une distinction par rapport à d'autres citoyens ayant un emploi différent du sien.

Quant au cas de l'entrevue 11, on voit que cette gérante de boutique de vêtements évolue dans un milieu où plusieurs personnes ont fait des études universitaires. Sa formation collégiale et son emploi ne lui permettent pas de se distinguer positivement par rapport aux autres membres de sa famille. Elle reçoit de nombreuses rétroactions négatives qui l'amènent à réévaluer à la baisse ses compétences professionnelles et son statut. C'est cette répondante qui a le plus souvent spécifié qu'elle ne comprenait pas les questions car elle n'était pas allée à l'université. On parle quand même dans son cas d'une gérante de boutique de vêtements qui doit gérer du personnel et atteindre des objectifs de vente assez importants. Sans ces rétroactions négatives de la part de son entourage, il est fort à parier qu'elle aurait une meilleure confiance en ses capacités professionnelles et qu'elle reverrait à la hausse son positionnement social par rapport aux autres citoyens.

En bref, on peut affirmer que, même s'il existe un lien entre l'emploi et le type de participation et d'identité citoyenne qu'on développe, il n'en reste pas moins que l'environnement social et les interactions sociales que la personne rencontre au jour le jour conditionnent aussi sa citoyenneté. Cette affirmation n'invalide en aucun cas le fait que l'emploi reste central pour comprendre la participation citoyenne des gens et la façon dont ils se définissent, car il faut rappeler que l'emploi prend une place importante en termes d'heures et d'interaction quotidienne dans la vie des gens.

Les revenus, le statut socioéconomique comme base de la participation économique.

Un autre des éléments qui permet aux citoyens de se différencier entre eux est leur participation économique. Les résultats ont montré qu'une division assez nette se faisait à partir de la catégorie classe sociale. Il est important de revenir sur ces résultats pour montrer leur impact en lien avec l'identitaire citoyen.

La participation économique des citoyens, leur consommation, est influencée non seulement par le revenu tiré de leur emploi, mais aussi par le statut que leur procure leur

emploi. La plupart des entrevues de cette recherche ont été conduites aux logements des interrogés. Il a été possible pour le chercheur de remarquer et de noter dans ses notes post-entrevue une différenciation du type de consommation entre citoyens de catégories de classes sociales différentes.

L'emploi ne procure pas qu'un revenu. Il procure aussi un statut social et à ce statut social se rattachent plusieurs éléments particuliers comme le goût, l'intérêt et un type de consommation. Les résultats montrent déjà une différenciation par rapport aux loisirs. Tous les répondants ont mentionné pouvoir faire les loisirs qu'ils désiraient. « Par chance », ces loisirs étaient tous des loisirs correspondant à leur revenu et à leur appartenance à une catégorie de classes sociales.

La visite des lieux de résidence de certaines des personnes interrogées donne aussi des éléments de réponses supplémentaires à ce phénomène de différenciation. Il semble que les gens n'aient pas les mêmes goûts en fonction de la catégorie de classe sociale à laquelle ils appartiennent. Outre les types de loisirs et de vacances, les citoyens se différencient aussi dans ce qu'ils apprécient, achètent et trouvent beau. En fait, on remarque la même chose que Packard (1959) remarquait dans les années 1950 aux États-Unis : il se crée des barrières entre les citoyens de différents statuts socioéconomiques.

Ces barrières ne sont pas réellement tangibles. Elles sont une construction réalisée à partir des habitudes de consommation des citoyens. Encore une fois, cela permet de se positionner socialement entre citoyens. Bien que ces distinctions basées sur les goûts et habitudes de consommation soient parfois trompeuses, il n'en reste pas moins qu'elles sont bien présentes. On a vu plus tôt que l'entrée dans une profession, dans un emploi donné, nécessite une forme d'apprentissage qui ne se limite pas qu'aux simples compétences professionnelles. Avec chaque emploi vient un type de consommation, des goûts et des intérêts particuliers.

L'identitaire citoyen et la participation sociale

Un dernier élément a particulièrement retenu l'attention lors de l'analyse des résultats : la reproduction du statut socioprofessionnel dans les implications bénévoles. En effet, les résultats montrent que l'implication extra professionnelle est un prolongement de l'emploi. Les personnes qui, dans leur emploi, prennent des décisions, gèrent du personnel, planifient des projets, sont aussi celles qui le font lorsqu'il est question de leur implication bénévole. Inversement, les personnes qui, dans le cadre de leur emploi, sont des exécutants, c'est-à-dire qu'elles ont des tâches de travail bien précises à accomplir, sont aussi celles qui, dans le cadre de leur implication bénévole, remplissent des tâches bien précises. Comment peut-on expliquer cela?

Encore une fois l'identitaire citoyen que l'on retire de l'emploi y est pour beaucoup. En effet, l'emploi définit beaucoup le citoyen et lui donne un certain positionnement social. Lorsque vient le moment de participer à l'extérieur de leur emploi, les citoyens ne se départissent pas pour autant de leur identité citoyenne construite en grande partie à partir de l'occupation de leur emploi. On peut avancer que les autres citoyens dans leur interaction avec ces derniers choisissent volontairement de reconnaître à l'autre citoyen une certaine crédibilité et certaines compétences. Cela expliquerait pourquoi, spontanément, on offre à certains citoyens de s'impliquer bénévolement sur des conseils d'administration et dans des tâches d'organisation et planification, alors qu'à d'autres on ne confie que des tâches précises.

En fait, ce n'est pas à une reproduction du statut socioprofessionnel qu'on assiste, mais bien à la concrétisation du citoyen en tant que travailleur. Le lien entre l'emploi et la citoyenneté est si fort qu'il va même jusqu'à caractériser le niveau de participation sociale et bénévole qu'une personne peut atteindre. Si l'on regarde la composition de plusieurs conseils d'administration dans le milieu communautaire, qui est supposé plus démocratique et égalitaire que la société en général, on est généralement surpris de

remarquer le nombre important de représentants de la communauté qui sont pour le moins très bien nantis par leur emploi. La composition d'un conseil d'administration dans ce domaine constitue souvent un enjeu politique de haute importance que les organismes tentent de gérer en suivant les principes les plus démocratiques possibles (Lamoureux, Lavoie, Mayer, & Panet-Raymond, 2002). Certains organismes tentent de limiter les places à des non usagers pour s'assurer d'une bonne représentativité de ceux-ci dans la prise des décisions les concernant. Pourquoi limiter les postes aux non usagers? On pourrait avancer que c'est pour éviter ce mouvement de sélection de citoyen « compétent » du fait de leur emploi. Par expérience, il est possible de constater que les usagers sélectionnés sur plusieurs conseils d'administration sont aussi ceux qui ont l'identitaire citoyen le plus proche de celui du « citoyen qui a un travail ».

En bref, l'identitaire citoyen retiré de l'emploi occupé par une personne conditionne sa participation citoyenne en lui procurant certaines opportunités que d'autres citoyens n'ont pas. On ne choisit pas aléatoirement une personne pour siéger sur un conseil d'administration. On ne choisit pas non plus d'accorder plus de crédibilité à une personne plutôt qu'à une autre lorsqu'elle parle en public. Les interactions au quotidien sont souvent basées sur le positionnement social donné par l'emploi. Ainsi, dépendamment de la reconnaissance sociale qu'un citoyen retire de son emploi, il sera amené à avoir différentes opportunités de participation sociale.

Emploi, classes sociales et responsabilités et droits citoyens.

Finalement, on peut définir le lien entre l'emploi et la citoyenneté comme étant un lien permettant de justifier les inégalités objectives et matérielles entre citoyens. Le lien entre l'emploi et la citoyenneté permet cela, car il cache les inégalités sociales et économiques sous les différenciations octroyées par les différents statuts socioprofessionnels. Ce dernier lien est le plus fragile, car il est le dernier conquis, si on suit l'historique qu'à fait Marshal (1964) de la citoyenneté moderne, et il est le plus souvent

remis en question en cette période de restructuration du marché de travail et d'effritement des mécanismes de protection sociale (Robert Castel, 1995a; Turner, 2001). La citoyenneté fonctionne parce que les citoyens sont égaux en droits et en responsabilités, même s'ils sont inégaux en faits. La citoyenneté est toujours en tension entre ces deux pôles égalitaires et inégalitaires. Lorsque les tensions sont trop grandes et que l'emploi ne procure plus de justificatif socioéconomique à ces inégalités, il y a un brit dans le lien entre la citoyenneté et l'emploi. Par exemple, lorsqu'il n'y a pas de lien entre la formation, les tâches de travail, la reconnaissance sociale de l'emploi, le salaire et les avantages octroyés, les citoyens manifestent leur mécontentement et perdent progressivement confiance dans le système démocratique.

Ce que l'emploi procure, c'est un système de justification qui permet de légitimer les inégalités de faits entre citoyens. Les citoyens interrogés dans cette recherche n'ont pas osé dire qu'ils étaient inégaux en droits et ils se sont peu avancés en ce qui concerne les inégalités socioéconomiques. Dans les faits, l'emploi sert d'argument pour leur permettre de justifier ces inégalités. Il devient normal aux yeux des citoyens, dans leurs interactions quotidiennes avec les autres citoyens, de voir certains d'entre eux jouir d'une plus grande fortune et de plus grands avantages. Cela se justifie par leur emploi. Ceux ayant des emplois mieux rémunérés sont ceux qui ont fait le plus d'études et ont les plus lourdes responsabilités. D'ailleurs, lorsque ces privilèges, ou avantages, basés sur le lien entre formation, responsabilité et emploi sont remis en question, les détenteurs de ceux-ci rappellent rapidement ce lien justifiant ces inégalités. Par exemple, lors de l'entrevue 6, la répondante, parlant d'un animateur de télévision qui a traité les médecins d'enfants gâtés du système, rappelle qu'elle a du travailler très fort pour être médecin et que cela n'est pas accessible à tous. Elle insiste pour dire qu'elle n'est redevable à personne pour cela et que c'est elle qui a fait ces études. Bref, l'emploi est au cœur de la justification des différences entre citoyens.

D'ailleurs, les personnes qui sont privées d'emploi se retrouvent sans véritable argument pour revendiquer de meilleures conditions de vie. Il serait possible de dire qu'une partie du sentiment d'exclusion et des situations d'exclusion qu'elles vivent vient de ce manque de justificatif. On pourrait dire que c'est aussi pour cette raison qu'il reste toujours un fort sentiment dans la population pour que les protections sociales et autres services sociaux soient gagnés sur le marché de l'emploi pour être légitimes. Cela permettrait de comprendre pourquoi une personne sans emploi recevant de l'assurance emploi est beaucoup mieux perçue que les personnes recevant de l'aide sociale et pourquoi les personnes sans emploi depuis peu de temps se sentent moins exclues que celles qui sont sans emploi depuis un moment.

Les résultats ont surtout montré que le lien entre l'emploi et la citoyenneté, en ce qui concerne les droits et responsabilité, faisaient principalement varier les réponses par rapport à la capacité des personnes à faire valoir leurs droits. Même si la culture de l'emploi et la présence d'enfants ou de personnes à charge influençaient les résultats, ce sont surtout les réponses entourant la capacité à faire valoir ses droits et à assumer ses responsabilités qui attirent l'attention. En effet, l'emploi est le justificatif principal. Comme les résultats le montrent, si on interroge des gens appartenant à la catégorie classe sociale supérieure, ils attribuent rapidement leur plus grande capacité à faire valoir leurs droits à des éléments individuels comme leur plus grande scolarité, leurs compétences, etc. L'emploi qu'ils occupent leur sert de base à ce justificatif. Lorsque les personnes moins favorisées doivent expliquer cette différence en termes de capacité à faire valoir leurs droits, l'emploi ne leur est plus d'une grande utilité. Il est donc mis de côté au profit d'injustices sociales et de facteurs structurels.

En bref, le lien entre l'emploi et la citoyenneté est le liant qui permet de justifier les inégalités objectives et matérielles entre citoyens. Cela n'est possible que parce que les citoyens sont égaux en droits et parce qu'ils peuvent justifier les inégalités de faits par les emplois et les repères socioéconomiques qu'ils procurent. Encore une fois, si le lien entre

formation, responsabilité, reconnaissance sociale d'un emploi s'effrite, ce sont tous les privilèges et avantages qui y sont accolés qui sont remis en question.

En bref

En somme, on peut définir le lien qui unit l'emploi et la citoyenneté comme étant un lien d'inclusion, un lien identitaire qui lie la personne à sa communauté, un lien qui détermine le type de participation citoyenne entre citoyens et un lien permettant de justifier les inégalités objectives et matérielles entre citoyens. Ces quatre paramètres constituent la définition de ce qu'est le lien entre la citoyenneté et l'emploi. La citoyenneté moderne ne peut se comprendre sans faire référence à l'emploi et au lien qui l'unit à la citoyenneté. Essayer de comprendre la citoyenneté sans prendre en compte l'emploi reviendrait à ne prendre en considération qu'une seule partie de ce que le concept de citoyenneté peut couvrir.

La famille comme premier lieu d'implication citoyenne et le retour de la communauté comme point de repère identitaire

Un autre résultat marquant de cette recherche est l'importance que la famille a prise dans le lien entre l'emploi et la citoyenneté. En effet, il semble y avoir une difficile conciliation entre la vie familiale et le marché de l'emploi. Cette difficile conciliation entre le marché de l'emploi et la vie familiale influence énormément le lien entre la citoyenneté et l'emploi et il est nécessaire de prendre cet élément en compte pour ne pas perdre de vue le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté. En effet, la pression occasionnée par le fait d'avoir des enfants ou des personnes à charge crée une modification importante du lien entre l'emploi et la citoyenneté. Cette modification importante peut se voir dans toutes les dimensions de la citoyenneté. Il sera ici question de cet élément modifiant le lien entre la citoyenneté et l'emploi et de la façon dont on peut l'anticiper.

La chose à laquelle il faut être attentif lorsqu'on parle de citoyen ayant des personnes à charge est le fait que leur identitaire citoyen est un identitaire fortement rattaché à la communauté. En fait, lorsqu'ils décrivent leur communauté citoyenne, ils décrivent avant toute chose leur communauté rapprochée. Comme vue précédemment, ces citoyens accordent une grande importance aux services de proximité leur permettant de s'occuper de leurs enfants ou de leurs proches. Ce simple fait en vient à déterminer la relation et l'identité qu'ils entretiennent par rapport à la communauté dans laquelle ils vivent. Cela est bien différent pour les citoyens qui n'ont pas d'enfant ou de proche à leur charge; ceux-ci sont plutôt enclins à avoir un identitaire citoyen plus large que leur simple communauté, car ils n'ont pas à utiliser énormément les services de proximité.

Le lien entre l'emploi et la citoyenneté est présent chez les personnes ayant des enfants ou des personnes à charge malgré cette modification majeure. En revanche, lorsqu'on considère le lien entre la citoyenneté et l'emploi chez ces citoyens, il faut prendre en considération que leur identitaire citoyen est orienté vers leur communauté rapprochée. Ainsi, les projets politiques, sociaux et culturels à valeur internationale et nationale, qui n'apporteront rien directement comme retombée dans leur communauté citoyenne, leur localité, ne seront pas d'un grand intérêt pour eux puisqu'ils risquent de considérer que ces projets ne font justement pas partie de leur communauté et de leur réalité. Par contre, la façon dont ils s'impliqueront et la façon dont les autres citoyens les considéreront dans leur implication citoyenne restera énormément marquée par l'emploi. Ainsi, le parent ou le proche occupant d'un emploi d'ingénieur se verra confier des tâches d'organisation et de planification, alors que le parent ou le proche œuvrant dans l'industrie des services se verra confier des tâches ponctuelles et techniques.

On observe le même phénomène par rapport à la participation sociale des citoyens ayant des enfants ou des personnes à charge. Une des hypothèses implicites de cette recherche était que les parents ou les proches ayant des personnes à charge ne seraient pas des citoyens ayant une grande participation sociale, politique et culturelle. L'hypothèse

penchait plutôt vers une participation plus formelle et réduite de ces citoyens en considérant la difficile conciliation travail-famille qu'ils doivent subir au jour le jour. Les résultats ont montré qu'il n'en était rien. En fait, les parents ou les personnes ayant une personne à charge s'impliquent autant que les autres citoyens. Ce qui change, c'est le type d'implications citoyennes vers lesquelles les citoyens se tournent. En effet, leur intérêt les pousse naturellement vers des implications qui tournent autour de leur communauté rapprochée ou vers les services ou activités qui touchent leurs enfants ou leurs proches. Ce phénomène a aussi été observé par Pronovost (2005) pour les parents d'adolescents.

Malgré cette modification, la nature du lien entre l'emploi et la citoyenneté demeure inchangée. En effet, les implications choisies par les parents ou les personnes ayant des personnes à charge suivent le même raisonnement. L'entrevue 13, celle d'un ingénieur faisant du bénévolat pour l'équipe de soccer de ses enfants, était éclairante sur la nature du lien entre l'emploi et la citoyenneté et cela malgré la présence d'enfants. Ce citoyen disait clairement qu'il avait choisi de s'impliquer bénévolement dans les activités de soccer de son garçon, mais qu'il refusait de faire des tâches répétitives comme de la sollicitation pour de l'argent. Ce citoyen préférait diriger les activités et les planifier. On voit que son emploi a une répercussion dans la façon dont il s'implique bénévolement. Les tâches qu'il aime faire et qu'on lui demande de faire sont sensiblement les mêmes que dans le cadre de son travail. Pour ce qui est de la répondante de l'entrevue 14, qui est ébavureuse, c'est complètement le contraire. Elle s'impliquait dans les associations sportives de ses enfants parce que c'est à cet endroit qu'on avait besoin d'elle. Elle faisait des levées de fonds et d'autres tâches ponctuelles quand il y avait un besoin. Comme on peut le voir, deux citoyens ayant les mêmes types d'implications et la même situation familiale, mais ayant des emplois différents, donne une citoyenneté différente en bout de ligne.

En ce qui concerne les droits et responsabilités, les parents ou les citoyens ayant des personnes à charge ont une vision plus communautaire. Leur conception des droits et responsabilités tourne autour des services de proximité (vus comme des droits) et des

responsabilités de la vie en collectivité (civisme). Les citoyens n'ayant pas d'enfant et n'ayant pas de personne à charge ne nomment pas les services de proximité lorsqu'ils parlent des droits et ils ne nomment que très rarement le civisme comme une des responsabilités citoyennes. Encore une fois, leur identité citoyenne, construite par leur interaction au jour le jour, est fortement influencée par le fait qu'ils utilisent beaucoup les services offerts par la communauté. Les résultats montrent que les parents ou les personnes ayant des personnes à charge insistent plus sur les droits et responsabilités relatifs à la vie communautaire.

Une fois de plus, la relation entre l'emploi et la citoyenneté est toujours présente lorsqu'il est question des droits et responsabilités. Bien que modifié par le fait d'avoir des enfants ou des personnes à charge, le lien reste le même. Ainsi, la culture de l'emploi et la catégorie de classe sociale dans laquelle ils se trouvent font varier le lien. Pour ce qui est de la culture de l'emploi, les personnes ayant des enfants et des personnes à charge suivent la même tendance que les citoyens qui n'en ont pas. Les personnes dans une culture de l'emploi compétitive auront tendance à dire que les gens ont trop de droits et qu'ils ne prennent pas assez leurs responsabilités à cœur. Les personnes évoluant dans une culture du regard des pairs expliqueront qu'elles ont plus de responsabilités et donc plus de droits. Celles qui évoluent dans une culture d'entreprise vont avoir tendance, dans leurs réponses à faire la balance entre les droits et responsabilités et à expliquer qu'il faut que tous et chacun les prennent à cœur. En ce qui concerne l'attribution de la cause des inégalités en termes de capacité de faire valoir ses droits et responsabilités, les personnes ayant des enfants à charge et qui se situent dans la catégorie classe sociale supérieure nommeront des causes individuelles comme l'éducation, le « sens du travail » et l'intelligence comme raisons. Ils le feront de la même façon que les personnes sans enfants à charge. Il en va de même pour les personnes appartenant à la catégorie sociale inférieure ayant des enfants, ils attribueront les inégalités en termes de capacité à faire valoir leurs droits en termes structurels (faibles revenus, non accessibilité aux avocats) de la même façon que les citoyens dans leur situation, mais sans enfant.

En somme, le lien entre l'emploi et la citoyenneté est toujours aussi fort et présent même pour les personnes ayant des personnes à charge. Cependant, on doit constater une certaine mutation du lien entre l'emploi et la citoyenneté. Le lien entre l'emploi et la citoyenneté suit le même raisonnement pour les personnes ayant des enfants à charge, mais il est modifié à la base par l'organisation sociale et la conciliation travail et famille. Pour être plus explicite, il est possible d'affirmer à la lumière des résultats que la pression occasionnée par le monde de l'emploi force les deux membres d'un couple à avoir recours à des services de proximité pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne à charge. De ce fait, ces citoyens ont beaucoup d'interactions au quotidien avec leur communauté rapprochée, c'est-à-dire avec des citoyens dans la localité où ils vivent. Ces interactions et l'utilisation de ces services de proximité font en sorte que le lien entre l'emploi et la citoyenneté, subit une mutation. Il mute, car ces citoyens modifient leur façon de se définir et de définir la communauté citoyenne. De là découle le reste des mutations, c'est-à-dire qu'ils s'impliqueront plus dans leur localité qui est en fait leur communauté citoyenne, qu'ils nommeront des droits et responsabilités citoyennes propres à la vie en communauté (civisme). En résumé, pour bien saisir la relation entre l'emploi et la citoyenneté dans le cas de parents ou de citoyens ayant des personnes à charge, il faut considérer le fait qu'il doivent concilier difficilement vie professionnelle et familiale et que cela crée une modification de leur identité citoyen.

Marshall et son actualité

Maintenant que le lien entre l'emploi et la citoyenneté est bien établi, il est important de revenir sur les éléments ayant amorcé cette recherche. Cette dernière avait comme point d'appui, dans la conceptualisation de la citoyenneté, la théorisation d'un auteur largement reconnu pour sa contribution sur ce sujet : Marshall (1964). Il va sans dire que la société et le marché de l'emploi ont beaucoup évolué depuis l'exposé de Marshall (1964). En effet, dans le premier chapitre de ce travail, il était noté que le marché de

l'emploi se polarisait de plus en plus et qu'on pouvait voir des « gagnants » et des perdants à cette polarisation. Deux questions se posaient alors sur l'actualité de la thèse développée par ce dernier et qui aurait pu fragiliser la conceptualisation de la citoyenneté dans cette recherche : Est-ce que l'emploi est toujours aussi central dans la définition de ce qu'est un citoyen et est-ce que la polarisation du marché de l'emploi risque de faire tomber le compromis sur lequel s'est construite la citoyenneté moderne. Cette section sera consacrée à donner des réponses à ces deux questions posées en début de travail, mais aussi à vérifier si l'exposé de Marshall (1964) est encore d'actualité pour étudier la citoyenneté dans le nouveau contexte provoqué par le marché de l'emploi et par les changements sociaux.

La centralité de l'emploi dans la définition de ce qu'est un citoyen.

Les résultats de cette recherche sont assez clairs sur la centralité de l'emploi dans la citoyenneté actuelle. Certains auteurs comme Baldwin (1997) notent même que, pour la population, les droits citoyens doivent être gagnés sur la place publique par une participation au marché de l'emploi pour être considérés comme légitimes par le reste des citoyens. L'emploi a donc une place tout aussi importante dans la constitution du citoyen moderne qu'il ne l'avait au moment de l'exposé de Marshall et cela même si le marché de l'emploi s'est en quelque sorte effondré.

On l'a vu, le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté est identifiable. Il joue sur l'identitaire citoyen, sur la participation des citoyens et sur la façon dont ils considèrent leurs droits et responsabilités. Bien entendu, l'emploi n'explique pas toutes les dimensions de la citoyenneté (par exemple, les droits octroyés aux citoyens et variant d'un pays à l'autre). Les régimes mis en place par les gouvernements ont une importance capitale dans le développement de ce qu'est un citoyen dans chaque pays et influencent le rapport qu'entretient le citoyen avec le marché de l'emploi (Jenson, 2000). Il n'en reste pas moins que la plupart des mécanismes de redistribution sont basés sur la participation des citoyens au marché de l'emploi. Comme on l'a vu précédemment, l'exclusion de ce marché de

l'emploi conduit presque inévitablement le citoyen dans une zone à haut risque d'exclusion sociale de laquelle il ne peut sortir qu'en se recréant un espace citoyen par une participation sociale ou une activité de résistance extérieure au marché de l'emploi (Dufour, 2000, 2002).

En somme, Marshall (1964) avait peur que les citoyens oublient leur devoir le plus fondamental qui était de travailler, et de bien travailler, à cause de la situation de plein emploi qui régnait à l'époque de son exposé. Aujourd'hui, en cette période de restructuration du marché de l'emploi, l'importance de l'emploi ne semble pas avoir diminuée dans la définition de ce qu'est un citoyen. Il est même possible de dire que l'importance de l'emploi devient un agent de crainte et de souffrance pour des citoyens qui s'en trouvent privé à cause des fluctuations et modifications du marché (Dejours, 1998).

L'effondrement du marché de l'emploi et l'affaiblissement du compromis citoyen

Est-ce que l'effondrement du marché de l'emploi et sa polarisation risquent de faire sombrer le compromis sur lequel la citoyenneté moderne est fondée? La réponse à cette question n'est pas simple, car même si l'emploi est aussi central qu'à l'époque de Marshall (1964), les droits sociaux sont grandement menacés par les modifications du marché de l'emploi. On assiste en effet à un effritement progressif de ces droits (Robert Castel, 1995a; Turner, 2001) et les répondants de cette recherche semblaient tous d'accord sur ce point. Comment cela influence-t-il le compromis sur lequel la citoyenneté est basée?

Marshall (1964) évoquait le fait que la citoyenneté était un statut égalitaire entre tous les membres d'une même communauté qui permettait de rendre légitimes les inégalités sociales causées par l'emploi. Encore aujourd'hui, la citoyenneté joue un rôle semblable. Lorsque les personnes interrogées ont dû se prononcer sur leurs droits et responsabilités, elles ont été peu loquaces et se sont contentées de dire que tout le monde avait les mêmes droits et responsabilités. Leurs réponses n'étaient pas très élaborées, comme si la question

venait mettre à jour que l'égalité juridique de la citoyenneté cachait en fait une inégalité sociale. Un des paramètres du lien unissant l'emploi à la citoyenneté est justement le fait que l'emploi sert de base pour justifier les inégalités de faits.

C'est d'ailleurs en comparant les répondants en fonction de leur statut socioéconomique (catégorie de classes sociales) que cette inégalité sociale cachée par l'égalité des droits est apparue. Tous les répondants s'entendaient pour dire que même s'ils étaient égaux en droits, dans les faits ce ne sont pas tous les citoyens qui pouvaient revendiquer leurs droits et faire respecter leurs responsabilités de la même façon. L'attribution de cette différence de capacité variait en fonction du statut socioéconomique. Les personnes plus favorisées socialement disaient que c'était leurs plus grandes capacités et attributs personnels qui leur permettaient de mieux faire valoir leurs droits et responsabilités, alors que les moins favorisés disaient du bout des lèvres qu'ils n'arrivaient pas à faire valoir leurs droits à cause de conditions sociales non favorables.

La tension entre cette égalité de droits et cette inégalité de faits est facilement palpable dans les résultats. On remarque un malaise dans les réponses sur les droits et responsabilités. D'un côté, les répondants ont en tête cette image du citoyen égal par rapport aux autres citoyens. Ils répondent spontanément que tous et chacun ont les mêmes droits. D'un autre côté, une fois cette première réponse passée, leur position se nuance, car il devient évident qu'on ne peut soutenir une égalité de fait. C'est à ce moment précis qu'entre en ligne de compte leur justification.

La théorie développée par Marshall (1964) est encore actuelle sur ce point : la citoyenneté qui est à la base de nos institutions démocratiques est nécessaire, car elle permet de justifier en quelque sorte les différences de statut socioéconomique malgré une égalité de droits. Les justifications que donnent les personnes interrogées passent d'ailleurs par l'emploi. Les personnes qui bénéficient d'emplois reconnus socialement et de bonnes conditions salariales mentionnent dans leurs justifications qu'elles ont réussi leurs études et que cela montre qu'elles ont fait les efforts nécessaires pour en arriver à ce niveau de

consommation. Leurs capacités supérieures à faire valoir leurs droits et responsabilités est le fait des efforts qu'ils ont mis dans leurs études et dans leur emploi. Ainsi, cette inégalité de fait est tolérable, car on peut prétendre que tous ceux qui le voudraient pourraient obtenir ce qu'ils veulent en termes de citoyenneté et de réussite socioéconomique.

En fait, la conception que tous les répondants portent est que tous et chacun ont une chance de gagner au « Monopoly » social. C'est ce qui justifie la citoyenneté, car sans cette égalité de droits, il ne serait pas possible de penser à un système démocratique où tous et chacun ont droit de vote, où tous et chacun peuvent revendiquer les mêmes droits et responsabilités. C'est pourquoi les répondants de cette étude ont été peu loquaces sur la question de la citoyenneté, de l'emploi et des droits et responsabilités. La citoyenneté doit rester un statut égalitaire au niveau juridique et ainsi permettre les inégalités de faits au niveau socioéconomique.

Toutefois, si on suit le raisonnement de Marshall (1964), la tension qui existe entre ces deux dimensions de la citoyenneté devrait augmenter dans les prochaines années. Pour lui, les inégalités sociales ne sont justifiables aux yeux des citoyens que s'ils peuvent tous prétendre à une égalisation des chances à l'intérieur d'une même classe sociale et à un accès aux services minimaux de base comme l'éducation. La citoyenneté telle qu'on la connaît aujourd'hui ne peut fonctionner que si les citoyens ont l'impression que ce n'est pas qu'une simple reproduction des privilèges héréditaires dus à la fortune de parents. Malheureusement, la plupart des personnes interrogées ont mentionné que les droits sociaux entourant la citoyenneté s'effritaient progressivement. Les personnes exclues du marché de l'emploi, par leur difficulté à bénéficier des paiements de transferts sociaux, sont les premières touchées par cette nouvelle donne sociale.

La nouvelle réalité est qu'on assiste à une polarisation de plus en plus grande de la société (Hodgson, 2008; Tremblay, 2004). Cette dernière diminue de plus en plus le fragile équilibre existant entre les inégalités sociales et l'égalité en droit. Comme les droits sociaux semblent s'effriter progressivement aux yeux des citoyens (Turner, 2001), il se pourrait

qu'ils ne considèrent plus qu'il soit possible d'avoir une chance égale entre tous les citoyens. Cela viendrait remettre en question le modèle actuel de la citoyenneté et il serait possible de voir une montée des nationalismes (Habermas, 1995). Il est possible de faire cette interprétation à partir du fait que les personnes sans emploi, ceux et celles à qui on renvoie une image de citoyen partiellement exclu d'une pleine citoyenneté, sont les citoyens qui montrent le plus de sentiments raciste et xénophobe. Le phénomène est explicable de la même façon que la citoyenneté romaine, même si elle était l'une des plus inclusives qui soit (Le Port, 1999), est tombée faute de vraiment signifier quelque chose à ceux qui pouvaient revendiquer le titre de citoyen. Pour ces citoyens exclus de toute participation au marché du travail, qui ne bénéficient que de peu de droits sociaux, la citoyenneté ne signifie pas beaucoup de choses. Leur mouvement de recul face à l'autre est compréhensible. Pourquoi seraient-ils accueillants envers un étranger (un non citoyen), alors que leur propre citoyenneté ne leur permet pas de bénéficier de réels avantages sociaux.

En bref, une citoyenneté qui ne peut garantir un minimum en termes de services sociaux de base et de service éducatif est une citoyenneté qui pourrait être appelée à devenir moins inclusive; voire même à n'être réservée qu'aux citoyens étant capables de faire preuve de leur indépendance économique. Cela constituerait sans doute un lourd recul de la démocratie et une grande perte pour les personnes défavorisées économiquement ou exclues du marché de l'emploi, mais cela serait possible dans la mesure où cette question de l'indépendance économique revient constamment dans les débats sur la citoyenneté (Le Port, 1999; Schnapper, 2000).

Rappelons simplement que suite à l'acquisition du droit civil de vendre sa force de travail à qui le voulait en échange d'un salaire, certains citoyens se sont progressivement établis économiquement (Marshall, 1964). Ce n'est qu'à la suite de la réussite de ces nouveaux citoyens que certains ont pu revendiquer une place dans « l'administration de la cité ». À partir de là, ils ont conquis les droits politiques : le droits d'élire et d'être élu

(Marshall, 1964). Cette conquête pourrait être réversible et certains citoyens pourraient demander à ce que les personnes ne participant pas par leur force de travail à l'économie soient exclues de la citoyenneté. Lesemann et Ulysse (1995: 62) notent d'ailleurs aux États-Unis que plusieurs auteurs et politiciens prônent dans leur discours « l'exclusion politique et sociale de tous ceux qui se révèlent incapables d'honorer leurs obligations de citoyens au plan économique ». La citoyenneté est un fragile compromis entre égalité de droits et inégalités sociales.

En somme, une trop grande tension entre le marché de l'emploi et la reconnaissance des droits sociaux pourrait bien créer les conditions propices à l'exclusion citoyenne des citoyens ne pouvant remplir leur obligation économique (travailler). Il est donc important de rappeler aux États leur responsabilité à l'égard de ces droits sociaux pour éviter tout recul qui pourrait être négatif pour la démocratie et la citoyenneté. Est-ce que la polarisation du marché de l'emploi risque de faire tomber le compromis sur lequel s'est construite la citoyenneté moderne? À cette question, il faut répondre oui si les gouvernements ne font rien pour réduire les inégalités sociales ou pour éviter une polarisation grandissante du marché de l'emploi.

La famille et la citoyenneté selon Marshall

Un dernier élément doit retenir notre attention à la lumière des résultats de ce projet de recherche. À l'époque où Marshall avait écrit son exposé, le marché de l'emploi était composé presque uniquement d'hommes. Aujourd'hui, le modèle familial basé sur une femme au foyer et un père pourvoyeur ne constituerait tout au plus que 19% des ménages (Tremblay, 2004). Ainsi, les deux conjoints travaillent dans la plupart des cas. Ce nouveau fait social provoque un désinvestissement des activités domestiques au profit de la sphère marchande. De plus en plus de familles ont recours à des services de proximité pour faire réaliser des activités domestiques normalement dévolues aux femmes qui restaient à la maison (Frédéric Lesemann, 2002). Cette évolution économique et sociale pose une

question importante à la théorie de Marshall (1964) : est-il possible aujourd'hui pour les ménages, si l'on préfère les citoyens ayant des personnes à charge, de bénéficier de suffisamment de couverture sociale et de droits sociaux pour atteindre un plein exercice de leur citoyenneté en considérant que les deux conjoints travaillent?

Cette question est très importante puisque les résultats ont montré que les citoyens ayant des enfants ou des personnes à charge modifiaient grandement leur identité citoyen par leur plus grande utilisation des services communautaires et leur participation accrue dans leur communauté rapprochée. Cette difficile conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle est tellement importante qu'elle vient muter le lien entre la citoyenneté et l'emploi en lui donnant une orientation particulière. Serait-il pertinent de prendre en compte cette nouvelle donne socioéconomique pour à permettre à tous les parents de remplir leur obligation parentale et d'acquérir une pleine citoyenneté qui ne serait pas mutée par cette difficile conciliation entre la vie familiale et l'emploi?

À cette question, Kershaw (2005) répond positivement. Pour lui, une des lacunes de la citoyenneté moderne, telle que théorisée par Marshall (1964), est qu'elle ne prend pas suffisamment en compte le travail à la maison et l'aide qui est offerte aux personnes à charge. Les changements que la société et le marché de l'emploi ont connus nécessitent, selon lui, que l'on prenne en considération le travail domestique pour que les familles puissent jouir d'une complète citoyenneté. Dans le cadre de ce projet de recherche, cela équivaldrait à considérer le travail à la maison ou le travail des aidants naturels comme le fait d'avoir un emploi.

Pour arriver à cela, Kershaw (2005) mentionne qu'il faut effectuer un changement majeur dans les politiques sociales qui sont encore trop basées sur une division du travail et de la vie à la maison. Pour lui, les politiques sociales contribuent encore aujourd'hui à une reproduction du système d'oppression patriarcale, car elles n'offrent que peu d'opportunité aux femmes, qui sont encore majoritaires lorsque vient le temps de prendre en charge les enfants ou leurs proches malades, d'acquérir une pleine citoyenneté.

À la lumière des résultats de cette recherche doctorale, il serait possible de dire que, tout en utilisant la théorisation de Marshall (1964), il est nécessaire de prendre en considération le travail des aidants naturels. Il aurait été intéressant, pour avoir plus d'informations, d'aller interroger des personnes qui ont fait le choix de rester à la maison pour s'occuper d'un proche malade ou d'un enfant. Cela étant dit, le sujet et l'objet de cette recherche était de mieux saisir la relation et le lien unissant l'emploi et la citoyenneté; les personnes dans ces situations n'ont donc pas été considérées pour cette recherche. Par contre, les résultats donnent suffisamment d'informations pour aller dans le sens de Kershaw (2005) et dire que les changements socioéconomiques ont suffisamment d'effets pour qu'ils soient pris en compte de meilleure façon dans les politiques sociales. Rappelons simplement que les femmes et les jeunes familles souffrent encore beaucoup plus que les autres citoyens de pauvreté au Canada.

En bref

La théorisation de la citoyenneté développée par Marshall (1964) est encore d'actualité aujourd'hui, car la centralité du travail dans la définition de ce qu'est un citoyen est toujours aussi présente. Ce qui semble plus difficile avec l'utilisation de cette théorisation dans des recherches actuellement est le fait qu'il faut la revisiter pour prendre en compte la modification relative aux droits sociaux. Ici, deux changements ont été relevés. Le premier est l'effritement progressif des droits sociaux, surtout en ce qui concerne les personnes sans emploi et les travailleurs ne bénéficiant d'emploi, n'octroyant que peu d'avantages sociaux. Dans ce premier cas, il faut considérer que l'emploi n'est peut-être pas toujours garant de l'acquisition d'une pleine citoyenneté et de meilleures conditions de vie. Le deuxième est le fait que les deux conjoints des ménages travaillent maintenant, mais que les politiques sociales sont encore généralement construites sur le modèle d'un père pourvoyeur et d'une mère au foyer. Dans ce dernier cas, il faut prendre en

considération le travail des aidants naturels qui est fait dans l'ombre et sans reconnaissance officielle.

Considérations pour l'intervention sociale et perspectives d'applications pratiques des résultats

Cette dernière partie de la discussion sera consacrée aux retombées des résultats de cette thèse pour l'intervention sociale, car ce projet de recherche avait une visée interdisciplinaire et appliquée. Il sera question, dans un premier temps, des retombées des résultats de recherche pour les intervenants œuvrant dans le domaine de l'intégration en emploi. Dans un deuxième temps, il sera question des résultats de ce projet de recherche en lien avec l'élargissement de l'espace démocratique dans l'organisation communautaire et les projets de mobilisation collective. Finalement, il sera question du militantisme politique et des différentes formes d'engagement politique.

Intégration en emploi et citoyenneté : un lien qui n'est pas direct

Les résultats de cette thèse ont une importance capitale dans le domaine de l'intervention visant la réinsertion en emploi. En effet, l'hypothèse à la base de ce projet de recherche laissait entendre qu'il y avait des emplois qui seraient de meilleurs points d'appui que d'autres pour atteindre une pleine citoyenneté. Les intuitions de départ laissaient présager deux types d'emplois qui seraient moins intéressants pour l'acquisition d'une pleine citoyenneté. Il y avait les petits emplois précaires mal rémunérés et ne jouissant que d'une faible protection sociale, puis il y avait les emplois qui demandaient beaucoup en termes de charge de travail et de responsabilités. Les résultats montrent une réalité beaucoup plus dramatique que cela dans un de ces cas et une fausse hypothèse dans l'autre cas.

Premièrement, les emplois demandant énormément en termes de charge de travail étaient parmi ceux qui jouissaient d'une bonne reconnaissance sociale, de bons salaires et de bons avantages sociaux. L'hypothèse de départ de ce projet de recherche statuait que ces citoyens, du fait de leur énorme charge de travail, n'allaient en rester qu'aux simples dimensions formelles de la citoyenneté comme aller voter. Les résultats montrent qu'il n'en est rien. En effet, les répondants s'impliquaient tout autant que d'autres répondants ayant des emplois moins demandant en termes de charge de travail. En fait, la reconnaissance sociale de leur emploi leur permettait d'être sollicités comme bénévoles dans différentes organisations et de choisir là où ils s'impliqueraient. Comme on l'a vu précédemment, les citoyens occupant ces emplois pouvaient jouir, à l'extérieur de leur emploi, d'une reconnaissance sociale importante. En bref, l'hypothèse selon laquelle les emplois lourds en termes de responsabilités et de charge de travail seraient un mauvais tremplin pour une pleine citoyenneté, s'avère fausse. Suite à ce que les résultats montrent, il est possible d'affirmer que ces emplois, loin d'être mauvais pour l'acquisition d'une pleine citoyenneté, sont un point d'appui formidable pour être pleinement reconnu comme citoyen. Il est faux de croire que les citoyens jouissant d'emplois prestigieux et reconnus socialement seront confinés aux seules dimensions formelles de la citoyenneté. En fait, ils ont beaucoup plus d'opportunités de s'impliquer de façon citoyenne à l'extérieur de leur emploi.

Il en est bien autrement dans le cas des personnes ne bénéficiant que de petits emplois peu reconnus socialement, offrant peu de protection sociale et un faible salaire. Dans le cas de ces personnes qui occupent des emplois de maintenance (conciergerie), de manutention et de services à la clientèle, l'emploi est un véritable frein à l'acquisition d'une pleine citoyenneté. Dans leurs cas, l'hypothèse de départ s'avère vraie; les résultats montrent que ces citoyens peinent à faire reconnaître leurs droits les plus fondamentaux. D'ailleurs, lors de l'analyse des résultats préliminaires, il était évident que pour une bonne partie de ces citoyens il était même difficile de faire reconnaître les normes du travail dans le cadre même de leur emploi. On se souviendra des gérants de boutique de vêtements

interrogés qui ne connaissaient pas leurs droits et qui disaient que c'était eux-mêmes qui faisaient leur sécurité d'emploi en étant toujours au meilleur de leur capacité de vente pour pouvoir répondre aux objectifs fixés par leurs employeurs. On se souviendra également qu'ils avaient même de la difficulté à avoir deux jours de congés l'un à la suite de l'autre. On se souviendra aussi des messagers à vélo qui, même s'ils travaillaient à temps plein et par toutes les intempéries, n'arrivaient simplement pas à joindre les deux bouts avec leur salaire et qui craignaient d'être blessés au travail faute de pouvoir bénéficier d'une couverture en cas de non possibilité de travailler.

En plus des ces piètres conditions de travail, l'identité citoyenne qu'ils dégagent de leur participation au marché de l'emploi ne leur procure pas de plus grandes possibilités d'implication sociale. Ils ne jouissent d'aucun prestige accolé à leur emploi qui pourrait leur permettre d'obtenir une crédibilité supplémentaire lorsqu'ils prennent la parole en public. On pourrait affirmer qu'ils sont considérés socialement comme des citoyens facilement remplaçables, car on ne leur reconnaît pas de compétences ou d'expériences particulières qui pourraient les rendre indispensables. Eux-mêmes en viennent à intérioriser cet identitaire citoyen lors de leur participation quotidienne. Ils exécutent au travail les tâches qu'on leur demande de faire, intériorisent progressivement qu'ils sont facilement remplaçables et ne revendiquent plus de meilleures conditions.

En prenant en considération ces éléments et le fait que l'emploi n'est pas la meilleure porte d'entrée pour comprendre la participation politique du citoyen, ne serait-il pas possible de poser la question suivante : Est-il plus rentable pour un citoyen vivant une situation de précarité au travail de persister dans son emploi que de militer ou de s'impliquer politiquement dans une association ou un mouvement social? En effet, on a vu que l'implication sociale dans des groupes de défense de droits et des associations permettait à des personnes sans emploi de se créer ou recréer un espace de citoyenneté (Dufour, 2002). Les résultats ont aussi montré que l'implication dans des mouvements sociaux ou dans des manifestations était l'élément influençant le plus la croyance des

citoyens en leur capacité de faire changer politiquement les choses. Si l'emploi ne permet pas d'acquérir une pleine citoyenneté, s'il nuit à une pleine émancipation du citoyen politique, ne serait-il pas plus justifiable de recommander une participation sociopolitique plus importante.

Dans le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté, ce que les gens exposés à ce genre de décision risqueraient de perdre est le lien d'inclusion. En effet, il existe encore aujourd'hui une forte présomption selon laquelle « il vaut mieux travailler dans n'importe quelles conditions que de ne pas travailler ». On revient encore souvent sur la nécessité de travailler pour que les droits sociaux accolés à la citoyenneté soient considérés comme légitimes (Baldwin, 1997). Pourtant, si ces personnes choisissant de ne plus travailler arrivaient à faire la preuve, par leur implication sociale et bénévole, qu'ils contribuent à la société et qu'ils la font progresser, il se pourrait qu'ils arrivent à passer par-dessus ces injonctions et puissent se sentir inclus de façon citoyenne.

La ligne entre le non emploi et ces petits emplois souffrant d'une faible reconnaissance sociale, d'une faible protection et d'un faible revenu semble très mince lorsqu'on analyse les résultats de cette thèse. En effet, les employés qui travaillent dans ces conditions se retrouvent avec les personnes sans emploi dans la catégorie classe sociale inférieure et partagent beaucoup de choses avec eux. La seule chose qu'ils ne partagent pas avec les personnes sans emploi est ce sentiment d'exclusion sociale du fait de leur emploi. Un fait à remarquer est que l'une des personnes sans emploi ne vivait pas de sentiment d'exclusion sociale, par rapport aux trois autres, du fait de ses nombreuses implications sociales et du court laps de temps passé hors du marché de l'emploi (Entrevue 4). Il est alors possible d'éviter, dans certaines circonstances, ce mouvement d'exclusion et d'auto-exclusion par des implications sociales qui ne sont pas considérées comme le fait d'avoir un emploi.

En bref, il est possible de dire que pour certaines personnes, le marché de l'emploi n'est pas le meilleur tremplin vers une pleine citoyenneté. Les personnes qui n'ont aucune

formation, qui souffrent d'un handicap ou qui n'ont simplement aucune expérience d'emploi sont à risque de se retrouver dans des emplois qui ne leur seront pas d'une grande utilité pour conquérir une pleine citoyenneté. Dans certains cas, le choix de participer socialement autrement que par le fait d'avoir un emploi pourrait être plus payant pour eux. D'ailleurs, les deux personnes interrogées œuvrant dans le milieu communautaire (entrevue 10 et 18) ont d'abord commencé par être des bénévoles avant de devenir des militants puis obtenir un emploi dans l'organisation où ils travaillent toujours. Sans formation de base, sans expérience de travail, ils n'auraient pas pu trouver de meilleurs milieux de formation et d'acquisition d'une pleine citoyenneté que les organisations dans lesquelles ils ont travaillé. Leur participation directe sur le marché de l'emploi n'aurait sûrement pas donné d'aussi bons résultats. La question reste donc ouverte, car le propos de cette thèse n'était pas de répondre à cette question : Vaut-il mieux pour certaines personnes de privilégier une participation bénévole ou militante plutôt qu'une participation par l'emploi?

Toutefois, il est important de considérer cet aspect lorsqu'il est question d'intervention visant le retour en emploi. En effet, lorsque des personnes ont recours à des services ou des programmes d'employabilité, il n'est pas rare qu'on ait affaire à des personnes démunies en termes de scolarité et d'expérience de travail. Les intervenants proposent alors aux participants toutes sortes de formules pour les « mettre à jour » pour l'obtention d'un emploi. Dans les pires cas, on tâche de leur inculquer ce qu'est un rythme de travail (se lever le matin, appeler pour avertir d'un retard, comment se comporter avec des collègues de travail, etc.) Dans des cas moins lourds, il suffit d'aider les travailleurs à mettre à jour certaines compétences (informatiques) ou à mettre à jour un CV pour leur permettre de postuler sur de nouveaux emplois.

Tout de suite, on remarque que ce n'est pas le même genre de travail d'intervention qu'il est nécessaire de faire dans les deux cas présentés précédemment. Dans le premier, l'écart relatif au marché de l'emploi est énorme, alors que dans le deuxième, il est minime. On remarque que dans le second cas, les personnes sont avantagées et risquent de retrouver

un emploi plus facilement et, surtout, un meilleur emploi. Dans le deuxième cas, la réinsertion en emploi peut plus facilement déboucher sur une citoyenneté plus active.

Lorsqu'on travaille à faire de la réinsertion sociale dans des domaines spécifiques comme les services de santé mentale ou les services de déficience intellectuelle, il n'est pas rare que le travail d'insertion en emploi soit plus laborieux. L'écart entre les exigences du marché du travail et ce qu'une personne peut offrir est souvent très grand. Il faut travailler très fort pour préparer et accompagner une personne dans son processus de réinsertion en emploi. Bien que cette intégration en emploi débouche sur une plus grande inclusion sociale par le fait d'avoir un emploi, les personnes se retrouvent souvent dans des emplois précaires et peu reconnus socialement. Ainsi, ils ne gagnent pas une pleine citoyenneté. De plus, ces emplois ne sont pas un gage de stabilité, car les taux de roulement de personnel y sont très élevés, les conditions de travail précaires et les avantages sociaux presque nuls. Les personnes se retrouvant dans ces emplois perdent nécessairement une partie de la stabilité dont ils bénéficiaient dans les programmes d'aide spécifiquement conçus pour eux.

Par contre, le fait de vouloir se réintégrer socialement par son travail en l'inscrivant dans une relation structurelle à la société par le biais d'un employeur est tout à fait louable. Ce que ces personnes marginalisées par leurs conditions cherchent avant toute chose, c'est de contribuer dans la mesure de leurs capacités à la communauté citoyenne. Dans certains cas, lorsque la distance entre le marché de l'emploi et ce qu'ils ont à offrir est trop grande, il serait peut-être préférable de penser à une réinsertion bénévole. Rappelons que certaines formes de bénévolat s'apparentent de plus en plus à des emplois, car ils inscrivent les personnes socialement en leur donnant un rôle et une identité sociale et citoyenne. Lesemann (2002: 25) écrit d'ailleurs sur ce sujet que le bénévolat est « une volonté de contribuer de manière active et autonome au mieux-être d'une société qui se définit par ses « projets » et dans laquelle l'individu se réalise par ses « activités ». Ainsi, dans certains cas, les professionnels de l'intervention sociale et du retour en emploi devraient considérer l'insertion bénévole comme une alternative productrice d'une plus grande citoyenneté. Pour

certaines personnes, l'insertion en emploi n'est pas une avenue qui produira les meilleurs résultats en termes de citoyenneté. Il vaut peut-être mieux privilégier une participation bénévole.

En bref, les emplois ne mènent pas tous vers un même type de citoyenneté. Certains emplois jouissent d'une excellente reconnaissance sociale et de bons avantages sociaux qui permettent aux personnes qui les occupent de jouir d'une pleine citoyenneté. D'autres emplois, par contre, sont peu enviables en termes d'avantages citoyens qu'ils offrent et cela fait en sorte que les personnes qui les occupent ont plus de difficultés à jouir d'une pleine citoyenneté. Ces résultats questionnent l'intervention visant le retour en emploi en montrant que ce n'est pas le simple fait d'avoir un emploi qui mène vers une pleine citoyenneté. Le lien unissant l'emploi et la citoyenneté est plus complexe que cette simple équation et nécessite une réflexion plus poussée. Ainsi, le bénévolat pourrait être une alternative intéressante par rapport à un retour en emploi pour certaines personnes.

Bénévolat et reproduction des statuts socioprofessionnels

Une deuxième retombée de cette thèse au niveau de l'intervention sociale, plus particulièrement au niveau de l'intervention sociale auprès des collectivités, est le fait qu'on assiste à une reproduction des statuts socioprofessionnels à l'extérieur de l'emploi. Cet élément est important à considérer sous toutes ses formes, car il s'avère que les groupes communautaires et la plupart des associations caritatives font appel à des bénévoles dans le cadre de leurs actions. On peut se poser la question suivante : est-ce que les processus d'intervention collective prennent suffisamment en compte ce phénomène pour éviter une reproduction des statuts socioprofessionnels dans leur organisation? Rien n'est moins sûr.

En organisation communautaire et en intervention collective, un intervenant social a souvent comme fonction de créer des comités de support, de concertation ou d'action sociopolitique (Hardina, 2002). Dans le cadre de cette fonction, il est appelé à recruter des bénévoles et des militants pour constituer ces groupes. Il n'est en fait que l'initiateur ou

l'animateur d'une action citoyenne (Alinsky, 1976). En ce qui concerne les organisations communautaires, la réalité n'est pas différente, car pour qu'une majorité fonctionne, plusieurs doivent avoir recours aux bénévoles. Les intervenants sociaux sont alors chargés de recruter une fois de plus des bénévoles et des militants. Ainsi, que l'on soit dans une organisation communautaire ou que l'on soit intervenant auprès des collectivités, on doit mobiliser des bénévoles et des militants (Hardina, 2002).

Si on se fie aux résultats obtenus dans cette recherche, l'intervenant social ou l'animateur sera tenté de choisir les bénévoles en fonction de leur emploi pour aller chercher les compétences généralement reconnues à un corps de métier. D'ailleurs, il a déjà été question de la sélection des conseils d'administration qui n'échappait pas à la règle établie par le lien entre l'emploi et la citoyenneté. Il en va de même pour toute activité de recrutement. L'intervenant social, comme n'importe quel citoyen, utilise les repères que l'emploi d'une personne lui procurent. Rappelons simplement que l'emploi donne un statut au citoyen et un positionnement social qui permet aux autres citoyens de savoir à quoi s'attendre de la part de l'autre citoyen.

Malheureusement, ce genre de sélection hâtive pourrait nuire à une réelle transformation sociale ou au respect des principes et valeurs d'égalité à la base de l'intervention collective et communautaire (Lamoureux et al., 2002). En effet, ce réflexe, conditionné par le lien entre l'emploi et la citoyenneté, est en contradiction avec ces principes et ces valeurs puisqu'il conduit à une reproduction des rapports sociaux inégalitaires à l'intérieur même d'une action sociale qui se dit égalitaire.

Même à l'intérieur des mouvements progressifs, on doit se battre contre l'idée que certains citoyens sont plus aptes que d'autres, souvent en raison des fonctions qu'ils occupent professionnellement, pour mener des activités à terme. À l'origine de plusieurs mouvements progressifs se retrouve aussi ce genre de raisonnement. Il n'est pas rare d'entendre, même de la part d'intellectuels reconnus, Marcuse (1969) par exemple, qu'à la tête des mouvements de libérations on retrouve des médecins, des avocats, des intellectuels

(professeurs d'université) comme précurseurs et que cela est nécessaire pour encadrer et intellectualiser le combat auprès du reste des citoyens (comprendre ici la masse des petits travailleurs). Cela est en lien et ne diffère pas des résultats de cette recherche qui stipulent que l'on reconnaît davantage de compétences aux citoyens ayant des emplois reconnus socialement et bénéficiant de meilleure protection sociale. Malheureusement, ce qu'on oublie c'est que la manière d'appréhender le monde et d'être citoyen varie énormément en fonction du statut social que l'emploi procure. Les conditions de vie, les intérêts, les différentes participations diffèrent tous d'un citoyen à l'autre. Si ce ne sont que des citoyens appartenant à une classe favorisée par leur emploi qui intellectualisent les luttes, prennent les décisions dans les actions collectives ou dirigent l'ensemble des bénévoles dans les organisations communautaires, il est possible de dire qu'on assistera à une reproduction des rapports sociaux inégalitaires.

Ce genre de recrutement débouche souvent sur un écart entre la lutte proposée par ces militants qualifiés et les conditions objectives et matérielles des personnes vivant la situation à changer ou à modifier dans le cas d'intervention collective. Dans le cas de groupes communautaires, ce genre de recrutement provoque une démobilisation de la base bénévole qui ne voit progressivement plus sa réelle utilité. L'expérience des groupes « ML » dans les années 1980 a été instructive sur ce point. En effet, ces groupes fortement politisés et composés d'intellectuels engagés vers un changement social, ont tous éclaté du fait de leur contradiction entre la réalité vécue et la théorie qu'ils prenaient pour une réalité (Lamoureux et al., 2002).

Aujourd'hui encore, le risque de répéter la même erreur est toujours présent. En effet, même si cette expérience a été riche en enseignement, le réflexe des organisations et des intervenants sociaux reste d'aller chercher les personnes « ayant les meilleures compétences » et jouissant de la plus grande reconnaissance possible. C'est pour cette raison qu'on tente souvent par tous les moyens de respecter les principes et valeurs de l'intervention collective et de l'organisation communautaire en choisissant les bénévoles ou

les militants autrement que par le référent traditionnel qu'est l'emploi. Pourtant, cela n'est jamais simple, parce qu'il faut aussi conjuguer avec le mouvement de recul des personnes que l'on tâche de recruter. En fait, étant habitués à ne pas se faire demander de prendre des postes de décision, les citoyens, qui n'ont pas d'emplois leur permettant une reconnaissance sociale et un identitaire conséquent, sentent un malaise et un sentiment d'inconfort face à ce genre de demande. Ce qui n'est pas le cas d'un citoyen jouissant d'un emploi reconnu socialement, car il a l'habitude de se faire demander son opinion et de prendre des décisions dans le cadre de son emploi et dans sa vie extraprofessionnelle.

Machiavel (1513: 107) disait qu'un prince allait rencontrer trois sortes d'esprits quand il sélectionnait ses ministres : « Les uns voient tout par eux-mêmes, les autres ne voient qu'à mesure qu'on leur montre; et les derniers, enfin, ne voient ni d'eux-mêmes, ni lorsqu'on leur montre. » Il ne faisait pas référence au statut des Ministres, à leur famille, ni à la grosseur de leur armée. Il mettait simplement en garde le Roi contre ceux qui ne travaillaient que pour leur propre gloire. En intervention collective et dans une organisation communautaire, ce sont les mêmes principes qui doivent précéder la sélection de bénévoles et de militants.

Malgré le mouvement de recul que peut provoquer le fait de sortir du cadre octroyé par l'emploi, il est important que l'intervenant auprès des collectivités cherche à recruter des citoyens qui ont de bonnes idées, « qui voient tout par eux-mêmes », et qui s'engagent à travailler pour le groupe ou l'action collective sans faire passer leurs intérêts personnels avant ceux du collectif. Ces citoyens, habiles grâce à leur sensibilité aux autres et par leur aptitude politique, ne sont pas que des citoyens ayant un emploi reconnu socialement et jouissant de bons avantages sociaux. Ces citoyens se retrouvent dans toutes les catégories de personnes désirant s'impliquer collectivement.

D'ailleurs, ce qui garantit une participation politique des citoyens à leur société n'est pas l'emploi. Les résultats ont montré que le fait d'avoir participé à une manifestation, à un mouvement social ou à une activité politique avait plus d'importance que l'emploi en

soi pour prédire la participation politique d'un citoyen. Ainsi, il est possible de dire qu'impliquer des citoyens dans des activités collectives ou des groupes communautaires est un pas de plus vers leur implication politique et bénévole. En effet, ces expériences sont formatrices. Elles aident le citoyen à prendre conscience de son pouvoir politique et de sa capacité à faire changer les choses. En fait, il est possible de dire qu'elles aident le citoyen à se construire dans l'interaction comme un acteur politique libre.

En bref, la reproduction des statuts professionnels hors emploi est un fait observé dans cette recherche. Cela interpelle énormément les intervenants sociaux travaillant auprès des collectivités et des groupes communautaires. Bien qu'il soit difficile de complètement contourner le lien entre l'emploi et la citoyenneté dans le recrutement de citoyen pour des activités collectives et militantes, il est important de prendre conscience de ce fait pour ne pas risquer de perdre de vue les valeurs de l'intervention collective et de l'organisation communautaire. Ne pas prendre conscience de ce fait, c'est risquer de perdre de vue les besoins des personnes qu'on tente d'aider. Ne pas prendre conscience de ce fait, c'est passer à côté de la chance de participer à la formation et à la construction d'un nouvel acteur politique.

Y-a-t'il des formes d'engagement politique moins valables que d'autres?

Une dernière retombée pratique de cette thèse, en lien avec la retombée précédente, que les intervenants sociaux devraient prendre en considération dans leur travail de mobilisation et de conscientisation, est le fait qu'on ne peut pas vraiment juger de l'importance de l'engagement politique du citoyen. Même Marshall (1964) n'a pas fait ce faux pas dans sa présentation de la citoyenneté moderne. Pour Marshall, l'important rappelons-le, était que chaque citoyen se souvienne de son devoir de travailler et de bien travailler. C'est sur cela que reposait le système entourant la citoyenneté et la démocratie d'un pays donné. Pourtant, encore aujourd'hui, on a tendance à reconnaître et à donner davantage d'importance à la participation et à l'engagement politique des citoyens. En

intervention sociale, cela se traduit beaucoup par un travail de mobilisation et de conscientisation politique. C'est ce qu'on appelle souvent l'éducation à la citoyenneté. Est-il si nécessaire que les personnes se politisent davantage pour devenir de « vrais citoyens »?

Au départ de ce projet de recherche, l'hypothèse supposait que les personnes ayant des emplois très prenant en termes de temps de travail et de responsabilités n'allaient en rester qu'aux dimensions formelles de la citoyenneté telle que le fait d'aller voter. En supposant cette hypothèse, cela en revenait à dire que certains citoyens se désinvestiraient de vraies actions citoyennes de nature politique. Implicitement, cela voulait dire que la participation à des mouvements sociaux, à des mouvements politiques ou à des manifestations étaient des engagements politiques qui avaient plus de valeur que le simple fait d'aller voter.

Ce que les résultats ont montré est que les citoyens qui avaient le plus d'implication et de participation politique étaient des gens qui, dans le cadre de leur travail, avaient des fonctions et des tâches politiques à remplir. Ces mêmes personnes se plaignaient du désinvestissement des gens de la politique et de leur faible participation aux débats. Pourtant, presque la totalité des personnes interrogées s'impliquaient bénévolement et, surtout, dans leur communauté rapprochée. Est-ce que les citoyens se désinvestissent réellement de la politique et des vraies actions de nature citoyenne?

Lorsqu'on tente de répondre à cette question, une nouvelle interrogation apparaît immédiatement : existe-t-il des formes d'engagement citoyen qui sont plus valables que d'autres? En effet, les trois répondants qui avaient dans leur emploi des tâches politiques à effectuer et qui participaient, par conséquent, beaucoup plus que les autres répondants politiquement, ne participaient pas du tout en dehors de leur emploi à une quelconque activité politique. L'emploi façonnait directement leur identité citoyenne de telle façon qu'un autre type de participation politique à l'extérieur de leur emploi était à toutes fins pratiques impossible. Les autres citoyens interrogés, lesquels dans leur tâche de travail n'avaient pas ce type de tâches, s'impliquaient peut-être moins à un niveau politique direct,

mais ils contribuaient de façon aussi importante à leur communauté. Dans leur cas, l'emploi ne les empêchait en aucun cas de s'investir là où ils le voulaient. Par ailleurs, ces répondants n'avaient pas cette tendance à confondre tâches de travail et vie privée. Ils arrivaient à faire la distinction claire entre ce qui était fait dans le cadre de leur travail et ce qui était une implication citoyenne bénévole ou politique de leur part.

L'hypothèse de ce projet de recherche laissait entendre une différence entre certaines activités citoyennes « nobles » comme le fait de militer politiquement ou de s'impliquer dans des mouvements sociaux et certaines activités citoyennes formelles comme le fait d'aller voter. C'était une erreur, car en définissant la citoyenneté de façon beaucoup plus large que celle du droit et de la simple participation politique directe et formelle, il devient impossible de qualifier une activité comme une activité « noble » de la citoyenneté et une autre comme une activité « moins importante » de la citoyenneté. Cette dernière est un tout qui se constitue en lien avec l'emploi que l'on occupe et qui procure un statut et un repère social aux autres citoyens rencontrés dans la sphère publique. Ainsi, chaque engagement du citoyen sur la place publique doit être considéré sur un pied d'égalité.

Il va sans dire qu'une des limites de cette thèse se situe justement dans cette appropriation de l'objet politique. En effet, l'emploi, sauf celui des trois personnes qui avaient dans leurs tâches de travail des tâches de nature politique, n'était pas une bonne porte d'entrée pour saisir l'implication politique des gens. La participation à des mouvements sociaux ou à des regroupements politiques était l'aspect le plus important à considérer pour comprendre la construction du citoyen politiquement. Il semble que la participation à des mouvements sociaux aide le citoyen à se construire un identitaire qui lui permet de croire en ses capacités de faire changer les choses. Cette nouvelle croyance en sa capacité de faire changer les choses par son implication politique lui procure une motivation à s'impliquer de nouveau.

Dans la thèse de Dufour (2000), les personnes sans emploi arrivaient à se recréer un espace de citoyenneté à l'extérieur du marché du travail par leur participation à des groupes sociaux de défense de droits et par leur engagement bénévole dans leur communauté. Dans un article publié dans la revue *Nouvelles Pratiques sociales*, Dufour (2002: 19) écrit, que dans les discours des personnes sans emploi rencontrées en France et au Québec, on note une forme de résistance qui s'exprime par une « prise de position proprement politique ». Ces personnes se co-construisent des espaces de citoyenneté en s'investissant dans des activités communautaires, dans du bénévolat, ou encore dans un militantisme plus direct. Ainsi, les personnes sans emploi qui s'investissent dans leur communauté arrivent tant bien que mal à se reconstruire un certain espace citoyen. Dans ce cas, ce n'est pas la participation par l'emploi qui est importante, mais la participation à la vie communautaire. Cette participation est une forme de résistance politique citoyenne qui aide la personne à bâtir son identité citoyen en présentant aux autres citoyens l'image d'une personne qui s'investit de façon citoyenne.

Encore une fois, l'implication de ces personnes sans emploi n'est pas proprement politique au sens de participation à une activité politique directe, mais elle peut être considérée comme telle dans le sens où elle implique une reconnaissance de la participation sociale et bénévole d'un citoyen. La participation à la communauté est probablement une activité citoyenne aussi « noble » que la participation politique directe pour plusieurs citoyens. D'ailleurs, rappelons ici que certains citoyens, comme le répondant 13, voient dans la politique directe une action négative non citoyenne. Pour les citoyens ayant ce type d'appréhension, la participation bénévole et l'engagement communautaire ont une valeur intrinsèque beaucoup plus importante que le fait d'aller voter ou de militer dans un parti politique.

En reconnaissant cet aspect des résultats, il est important pour les intervenants sociaux de comprendre que l'implication politique directe n'est pas une action citoyenne « plus noble » que d'autres actions comme celle de s'impliquer bénévolement dans leur

communauté. L'éducation à la citoyenneté ne devrait donc pas seulement viser la participation politique des gens; elle devrait plutôt viser le fait que les citoyens font tous partie d'une même communauté. En ce sens, l'éducation à la citoyenneté devrait être une éducation de solidarité et d'engagement communautaires.

En conclusion

En conclusion, la première chose qu'il est nécessaire de retenir de ce chapitre est que l'emploi est un des éléments les plus importants à considérer lorsqu'on veut comprendre la citoyenneté. L'analyse des résultats montre qu'on peut définir le lien qui unit l'emploi et la citoyenneté comme étant *un lien d'inclusion, un lien identitaire qui lie la personne à sa communauté, un lien qui détermine le type de participation citoyenne entre citoyens et un lien permettant de justifier les inégalités objectives et matérielles entre citoyens*. Bien sûr, il faut nuancer ce lien, car la famille inclus une mutation du lien entre l'emploi et la citoyenneté en venant modifier l'identitaire citoyen. Cette mutation se répercute dans toutes les dimensions de la citoyenneté. Cet élément indique que la conciliation entre la famille et le marché de l'emploi n'est pas encore une chose acquise socialement; c'est la deuxième chose à retenir de l'analyse des résultats de ce chapitre. Il faut aussi retenir que la théorisation de Marshall (1964) est encore bien d'actualité pour comprendre la citoyenneté aujourd'hui. Cela est possible en raison de l'importance toujours centrale de l'emploi dans la définition de ce qu'est un citoyen. Cependant, il faut tenir compte du fait que l'emploi n'est pas nécessairement un gage d'une meilleure citoyenneté aujourd'hui, car on assiste à un effritement des protections sociales (droits sociaux) accolées à l'emploi et à une polarisation grandissante du marché du travail. Il faut aussi tenir compte, lorsqu'on utilise la théorisation de Marshall (1964), que la vie familiale et l'emploi ne font pas toujours bon ménage et que les parents ou les aidants naturels doivent se redéfinir comme citoyens à cause de cette pression. Finalement, les retombées de cette recherche ont une importance capitale dans le domaine de l'intervention visant le retour en

emploi, dans les pratiques d'intervention collective et dans l'éducation à la citoyenneté dans son volet politique.

Conclusion

La citoyenneté moderne et le lien qu'elle entretient avec l'emploi

« Le travail est un des fondements de la citoyenneté, d'une part parce que le revenu et les droits tirés du travail permettent l'exercice de sa citoyenneté et d'autre part parce qu'il permet l'apprentissage de la citoyenneté, en particulier de la connaissance non seulement de ses droits mais aussi de ses devoirs. »(Guerault, 2000: 4)

Au départ de cette thèse doctorale, un bref historique de la citoyenneté a servi d'amorce au projet de recherche. À la fin de cette expérience, il est possible de dire que l'histoire de la citoyenneté se poursuit toujours. La citoyenneté est un qualificatif qui trace une ligne entre ceux qui sont inclus et ceux qui sont exclus de la communauté citoyenne. Comme Castel (1995a: 429) le rappelle : « On ne fonde pas de la citoyenneté sur l'inutilité sociale ». La citoyenneté est toujours en tension; chaque changement social et chaque changement économique modifient l'équilibre de la citoyenneté et retracent ses frontières. Ainsi, seuls sont pleinement citoyens les individus inscrits dans les réseaux producteurs de richesses et de reconnaissances sociales. Ceux qui ne participent pas à ces échanges réglés, perdent progressivement leurs droits; c'est-à-dire leur citoyenneté.

Cette thèse doctorale a montré qu'on peut définir le lien qui unit l'emploi et la citoyenneté comme étant *un lien d'inclusion, un lien identitaire qui lie la personne à sa communauté, un lien qui détermine le type de participation citoyenne entre citoyens et un lien permettant de justifier les inégalités objectives et matérielles entre citoyens*. L'emploi est au cœur de la définition de la citoyenneté moderne et cela même si le marché de l'emploi s'est polarisé et a subi de nombreuses transformations.

C'est en partant du concept de citoyenneté tel que développé par Marshall (1964), qu'il a été possible de montrer que la citoyenneté moderne, celle qui est au cœur de notre société contemporaine, entretenait un lien évident avec le marché de l'emploi. En effet, le

développement des sociétés industrialisées et de leur marché de l'emploi a provoqué une reconfiguration des frontières de la citoyenneté en y accolant plusieurs droits. Aujourd'hui, ce marché de l'emploi, en profonde transformation, a un impact direct, une fois de plus, sur les frontières de la citoyenneté. Le premier chapitre de cette thèse s'est chargé d'explorer la conceptualisation de la citoyenneté telle que proposée par Marshall (1964) et à décrire les modifications du marché de l'emploi depuis l'écriture de cette conceptualisation.

Une fois les balises conceptuelles et contextuelles posées, le second chapitre de cette recherche a mis l'accent sur une redéfinition opérationnelle des principaux concepts à l'étude : la citoyenneté et l'emploi. À partir des éléments mis en relief du premier chapitre et des balises conceptuelles proposées par Marshall (1964), la citoyenneté a été redéfinie en trois dimensions : l'identité, la participation et les droits et responsabilités. Cette reconceptualisation plus large a permis d'observer le lien entre l'emploi et la citoyenneté sous ses différentes formes. L'emploi a aussi été redéfini plus largement; de manière à ce que l'on puisse comparer les emplois entre eux et que l'on puisse effectuer un échantillonnage permettant de répondre aux questions de recherche. Ce deuxième chapitre concluait sur l'hypothèse et les questions de recherche après avoir abordé la question des relations entre citoyens ayant des emplois différents et la relation qu'entretiennent des citoyens de différents emplois avec la société. En bref, ce chapitre tentait d'expliquer pourquoi avoir un emploi fait d'une personne un citoyen et un membre actif d'une communauté citoyenne.

Le troisième chapitre de cette thèse a été consacré aux méthodes d'investigation du terrain. La méthodologie qualitative de cueillette de données par entrevues semi-structurées a été expliquée. On y a vu comment l'échantillon par contraste a été constitué et comment les données ont été analysées en trois temps.

Le quatrième chapitre a été consacré à la présentation des résultats obtenus du travail terrain. Chacune des sous-dimensions de la citoyenneté a été explorée à l'aide des

propos recueillis chez les répondants ayant différents emplois. Les résultats ont été présentés de manière à mettre en lumière le lien que l'emploi entretient avec la citoyenneté.

Finalement, le dernier chapitre s'est attaqué à la discussion des résultats. La première partie de ce chapitre est revenue sur le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté de manière à le définir clairement. Une fois ce travail fait, c'est de la conceptualisation de Marshall (1964) dont il a été question. Les pistes d'utilisation, les nuances à faire et les apports à intégrer ont été montrés pour que d'autres chercheurs puissent utiliser cette conceptualisation sans problème. Finalement, c'est des retombées pratiques de cette thèse dont il a été question.

Pertinence et retombées de cette étude dans le développement des connaissances

Cette thèse a contribué de manière originale au développement des connaissances sur le lien unissant l'emploi à la citoyenneté. Plutôt que de s'intéresser simplement aux personnes hors emploi ou vivant des situations d'exclusion sociale, l'angle de recherche a privilégié une étude des personnes en emploi. Ce nouvel angle d'approche de la problématique aura permis de mieux saisir le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté. Maintenant il est possible, grâce aux résultats de cette recherche, de mener une réflexion plus complète sur ce que représente le fait d'avoir un emploi pour un citoyen. Les résultats montrent aussi que l'emploi, s'il n'est pas reconnu socialement ou s'il souffre d'une faible reconnaissance sociale, ne débouche pas nécessairement sur une citoyenneté plus complète.

Les retombées de cette recherche seront particulièrement intéressantes pour le domaine de l'intervention sociale. À titre d'exemple, trois domaines de l'intervention sociale ont été abordés dans la discussion pour montrer comment les résultats de cette thèse pourraient s'appliquer dans le concret.

Il a d'abord été question de continuité entre l'emploi et la citoyenneté dans le cadre des interventions sociales visant l'insertion socioprofessionnelle. Les résultats de cette thèse viennent nuancer la logique sous-jacente à de nombreux programmes qui impliquent « qu'il vaut mieux accepter m'importe quel emploi, que de ne pas travailler ». Les résultats montrent plutôt que dans certains cas, l'emploi, si on fait fi du lien d'inclusion qu'il procure, ne débouche pas sur une plus grande citoyenneté. Les résultats de cette thèse aideront sûrement à renouveler les pratiques de réinsertion socioprofessionnelle en proposant une réflexion plus complète sur ce qu'est le lien entre l'emploi et la citoyenneté. En bout de ligne, les interventions sociales visant la réinsertion ont toutes pour objectif ultime de faire que tous et chacun aient leur place dans la grande communauté citoyenne.

Il a aussi été question du bénévolat comme prolongement du statut socioprofessionnel des citoyens. Les résultats ont montré qu'en fonction du statut procuré par son emploi, on ne s'impliquait pas de la même façon. Pour les personnes bénéficiant de « bons emplois reconnus socialement », cela signifiait qu'on leur demandait de participer bénévolement à différentes tâches et qu'ils choisissaient où ils s'impliquaient. Leurs choix s'arrêtaient souvent sur des tâches de planification, de direction et de décision comme celles accomplies dans le cadre de leur travail. Pour les personnes occupant des emplois moins reconnus socialement et même précaires, cela signifiait qu'ils devraient s'offrir ou demander pour être bénévoles. Leurs tâches de travail restent loin des tâches de planification et d'organisation. Les tâches qu'on leur confiait, comme celles qu'ils faisaient dans le cadre de leur emploi, avaient tendance à être des tâches plus manuelles, ponctuelles et concrètes. Cela pose beaucoup de questions dans le domaine de l'intervention sociale auprès des collectivités qui se veut, selon les valeurs d'usage, plus démocratique. Ce que les résultats montrent dans ce domaine c'est qu'il ne faut pas prendre pour acquis la démocratie et qu'il faut rester sensible à ce phénomène issu du lien entre l'emploi et la citoyenneté.

Finalement, ce sont formes d'engagement politique que les résultats de cette recherche questionnent. Souvent, dans les mouvements sociaux fortement politisés, on retrouve des animateurs sociaux ou des intervenants pour dire que les gens s'engagent peu politiquement. Ce que les résultats de cette recherche ont montré, c'est que ces intervenants et animateurs, qui sont sensés être un modèle d'implication politique pour les autres citoyens, ne sont engagés politiquement qu'à l'intérieur de leur emploi. Ainsi, les critiques relatives à l'engagement des citoyens ont du mal à tenir la route. Chez les personnes ayant des emplois ne nécessitant pas d'engagement politique direct, on retrouvait des engagements sociaux et communautaires variés et intéressants. Il y a d'autres formes d'engagement social tout aussi valable que l'engagement politique qui méritent qu'on leur porte attention. Pour le domaine de l'intervention sociale à l'intérieur des mouvements sociaux, ces résultats contribueront sûrement à renouveler les pratiques.

Cela étant dit, l'intervention sociale implique toujours une part de bricolage, d'innovation et de courage de la part des intervenants sociaux et des animateurs sociaux. Les résultats de cette thèse, une fois transférés efficacement dans la pratique, devront être réappropriés par les intervenants et les animateurs sociaux. Ce n'est qu'une fois traduit dans le réel concret de la pratique, là où les théories se confrontent aux réalités matérielles et objectives de l'existence citoyenne, qu'il sera possible de voir les retombées effectives de ce travail.

Limites

Comme tout travail de recherche scientifique, cette thèse a ses limites. La première de ces limites est relative à sa méthodologie et à son échantillonnage. En effet, la méthodologie choisie pour répondre aux questions et à l'hypothèse de recherche était parfaite pour le caractère exploratoire de ce sujet. Malheureusement, cette méthodologie a les inconvénients de ses avantages, c'est-à-dire que ses résultats sont difficilement généralisables si on les extrait de leur contexte.

Ainsi, il serait mal choisi d'utiliser les résultats de cette thèse dans un autre pays, voire une autre province, qui n'a pas les mêmes législations en termes de citoyenneté. En fait, les variances notables entre les différents régimes de citoyenneté fausseraient probablement en partie les résultats. De plus, il faut se rappeler que l'emploi ne peut être considéré sans qu'on le situe dans un régime particulier de production, car c'est son positionnement dans ce régime de production qui lui donne un statut et une reconnaissance sociale.

Cette limite due à la méthodologie implique que les résultats dans d'autres contextes devront être considérés avec réserve et nuance. Par contre, pour ce qui est du lien entre l'emploi et la citoyenneté comme tel, la généralisation de ce résultat sera plus facile, car il constitue le cœur de cette recherche, l'élément le plus contributif à l'avancement des connaissances. Le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté a été défini de la manière la plus large et la plus neutre possible pour permettre à d'autres chercheurs de se l'approprier pour éventuellement le confirmer dans d'autres contextes.

La deuxième limite de cette recherche est plus une nuance. Au départ de ce projet, il semblait évident qu'il serait possible de bien saisir le citoyen sous toutes ses dimensions. Les résultats ont montré que l'emploi n'était peut-être pas la meilleure porte d'entrée pour comprendre la participation politique des citoyens. Bref, ce travail de recherche n'apporte que peu de réponses pour ceux et celles qui voudraient comprendre comment la participation politique d'un citoyen se développe. Ce n'était de toutes façons pas le propos de cette thèse. La seule conclusion sur le développement de la participation politique des citoyens à laquelle ce travail de recherche est parvenu montre que c'est la participation politique en elle-même qui est le meilleur garant d'une participation ultérieure.

En bref, si une personne voulait s'intéresser directement au développement de la participation politique des citoyens, il serait possible de retravailler tout un volet de ce travail de recherche en partant du questionnaire et en allant jusqu'à l'échantillonnage pour

mieux saisir le pourquoi et le comment de la participation politique des citoyens. Pour le moment, et comme ce n'était pas le propos de cette thèse, on ne peut qu'affirmer que l'emploi n'a qu'une faible influence sur celle-ci.

Des recherches à poursuivre

Une recherche de cette envergure ne peut se conclure que sur de nouvelles perspectives de recherche. Trois nouvelles avenues de recherche sont à envisager pour la poursuite de cette étude sur le lien unissant l'emploi à la citoyenneté.

La première voie qui serait envisageable serait de répéter l'expérimentation dans un pays différent pour voir si le lien entre l'emploi et la citoyenneté en serait modifié. En effet, une recherche de ce genre pourrait venir nuancer certains résultats de la présente recherche ou les enrichir. Il est certain qu'en fonction du régime de citoyenneté en présence certains résultats seront différents, mais dans l'ensemble, le lien qui unit l'emploi à la citoyenneté devrait être similaire.

La deuxième voie à explorer pour la poursuite de cette étude sur la citoyenneté serait de suivre des immigrants à leur arrivée au pays pour voir la reconstitution de leur identité citoyenne en fonction de leur réintégration sur le marché de l'emploi. Il serait même intéressant de sélectionner des répondants de deux types : des immigrants étant en mesure de réintégrer leur emploi antérieur dans leur nouveau pays et des immigrants n'étant pas en mesure de faire reconnaître leurs compétences (subissant par conséquent une déqualification socioprofessionnelle). Cet échantillonnage permettrait sans aucun doute d'observer comment un citoyen se recrée une identité en fonction du changement de régime de citoyenneté, mais aussi en fonction du changement de statut socioprofessionnel qu'il subit.

Finalement, la dernière voie à envisager, celle-là plus pratique, serait d'aller questionner les personnes sans emploi participant à un processus de réinsertion en emploi

pour voir comment ce processus influence et modifie leur citoyenneté. En fait, le processus de réinsertion en emploi s'attaque à la tâche de recréer le lien entre l'emploi et la citoyenneté. Les personnes étant privées d'un emploi, même si elles peuvent se recréer un espace citoyen par leur participation à différents groupes, souffrent en générale de se sentiment d'exclusion; Celui-ci vient de l'affaiblissement presque complet du lien unissant l'emploi à la citoyenneté. Une recherche portant sur les tentatives de reconstruction de ce lien permettrait sans aucun doute de cerner des éléments essentiels à mettre en œuvre dans l'intervention. Une telle recherche contribuerait de façon notable au renouvellement des pratiques sociales entourant l'insertion en emploi.

En bref, cette thèse doctorale ne se termine pas sur une note finale, mais s'ouvre plutôt sur un univers de recherches à effectuer et de connaissances à consolider. Il n'en reste pas moins que le travail effectué contribuera à animer la recherche et l'intervention sociale pour plusieurs années encore.

Bibliographie

- Alinsky, S. D. (1976). *Manuel de l'animateur social : une action directe non violente*. Paris: Éditions du Seuil.
- Allemand, S. (1998). La citoyenneté en débats. *Sciences Humaines*(88), 12-17.
- Baldwin, P. (1997). State and citizenship in the age of globalisation. In P. Klalowski & A. Follesdal (Eds.), *Restructuring the welfare state, theory and reform of social policy* (pp. 95-119). Berlin: Springer.
- Balibar, E. (2004). *We, the people of Europe? : reflections on transnational citizenship*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Beaud, J.-P. (2003). L'échantillonnage. In B. Gauthier (Ed.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données* (4ème Édition ed., pp. 211-242). Saint-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Bernard, P. (1999). La cohésion sociale: critique dialectique d'un quasi-concept. *Lien social et politiques-RIAC*(41), 47-59.
- Bernard, P., & Boisjoly, J. (1991). Le travail en segments:matrice des protagonistes et rémunération du travail. *Sociologie et société*, 23(2), 151-168.
- Blumer, H. (1969). *Symbolic interactionism; perspective and method*. Englewood: Prentice-Hall.
- Blumer, H. (1990). *Industrialisation as an agent of social change*. New York: Aldine de Gruyted.
- Boismenu, G. (2000). La contrepartie dans l'aide sociale et la transformation du rapport individu-État au Canada. In M. Potvin, B. Fournier & Y. Couture (Eds.), *L'individu et le citoyen dans la société moderne* (pp. 99-127). Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Bourque, G., & Duchastel, J. (2003). Mondialisation, citoyenneté corporative et logique confédérale. In J. Duchastel (Ed.), *Fédéralismes et mondialisation : l'avenir de la démocratie et de la citoyenneté* (pp. 117-132). Outremont, Québec: Athéna Édition.
- Bourque, G., Duchastel, J., & Pineault, É. (1999). L'incorporation de la citoyenneté. *Sociologie et société*, 31(2), 41-64.
- Castel, R. (1995a). *Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*. Paris: Éditions Fayard.
- Castel, R. (1995b). Les pièges de l'exclusion. *Lien social et politiques-RIAC*(34), 13-21.

- Castel, R. (1996). Les marginaux dans l'histoire. In S. Paugam (Ed.), *L'exclusion, l'état des savoirs* (pp. 32-41). Paris: Éditions la découverte.
- Castel, R. (1998). Du travail social à la gestion sociale du non-travail. *Esprit*(241), 28-48.
- Castel, R., & Haroche, C. (2001). *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*. Saint-Armand-Montrond: Fayard.
- Chang, K., & Chelladurai, P. (2003). Comparison of part-time workers and full-time workers: Commitment and citizenship behaviors in Korean sport organizations. *Journal of Sport Management*, 17(4), 394-416.
- Corbin, J., & Strauss, A. L. (1990). Grounded theory research: procedure, canons and evaluative criteria. *Qualitative sociology*, 13(1), 3-21.
- Coutu, M. (1999). Droits fondamentaux et citoyenneté. In M. Coutu, P. Bosset, C. Gendreau & D. Villeneuve (Eds.), *Droits fondamentaux et citoyenneté: Une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire?* (pp. 3-20). Montréal: Éditions Thémis.
- Coyle-Shapiro, J., & Kessler, I. (2000). Consequences of the psychological contract for the employment relationship: A large scale survey. *Journal of Management Studies*, 37(7), 903-930.
- Coyle-Shapiro, J. A. M., & Kessler, I. (2003). The employment relationship in the UK public sector: A psychological contract perspective. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 13(2), 213-230.
- Dejours, C. (1998). *La souffrance en France, la banalisation de l'injustice sociale*. Paris: Le Seuil.
- DeSève, N. (2005). La conciliation des temps au travail et hors du travail. In G. Laflamme & P.-A. Lapointe (Eds.), *Le travail tentaculaire: Existe-t-il une vie hors du travail?* (pp. 45-54). St-Foy: Les presses de l'Université Laval.
- Dorvil, H., Morin, P., & Grenier, S. (2003). *La réadaptation psychosociale des patients psychiatriques désinstitutionnalisés dans leurs familles naturelles, les résidences d'accueil et les logements sociaux avec support communautaire*. Montréal: GRASP/Université de Montréal.
- Dubois, J.-P. (2003). Démocratie et citoyenneté. In J.-P. Dubois, M.-C. Vergiat, E. Balibar & Ligue des droits de l'homme (Paris France) (Eds.), *Refonder la citoyenneté : démocratie politique & démocratie sociale* (pp. 9-34). Latresne: Bord de l'eau.

- Dufour, P. (2000). *Citoyenneté et hors-travail : la construction politique d'un nouvel espace social au Québec et en France*. Montréal: Université de Montréal.
- Dufour, P. (2002). La vie quotidienne des sans-emploi : des formes communes de résistance, au-delà des frontières. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(1), 180 -194.
- Eco, U. (1997). *Comment voyager avec un saumon*. Paris: Grasset.
- Ellfsen, B., & Hamel, J. (2000). Citoyenneté, jeunesse et exclusion. *Lien social et politiques-RIAC*(43), 133-142.
- Eme, B., & Laville, J.-L. (1994). *Cohésion sociale et emploi*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Feather, N. T. (2002). Some issues for research on the psychology of work and unemployment: Comments on the Australian Psychological Society discussion paper. *Australian Psychologist*, 37(1), 10-12.
- Fortin-Legris, P.-L., & Rancourt, M.-È. (2005). *Guide d'introduction aux droits économiques, sociaux et culturels : connaître nos droits pour en revendiquer le respect!* Montréal: Ligue des droits et libertés.
- Fossey, E., Harvey, C., McDermott, F., & Davidson, L. (2002). Understanding and evaluating qualitative research. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 36, 717-732.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Paris: Éditions de Minuit.
- Grenier, S. (2002). *Les indicateurs de l'employabilité chez les personnes ayant des troubles mentaux: Une recherche action pour l'amélioration des services aux usagers d'Accès-Cible (S.M.T.)* (Mémoire de maîtrise en intervention sociale ed.). Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Guerault, S. (2000). *Éducation civique*. France: Mémoire IUFM de Créteil.
- Habermas, J. (1995). Citizenship and national identity: some reflexion on the future of Europe. In R. Beiner (Ed.), *Theorizing citizenship* (pp. 175-207). Albany: State University of New York Press.
- Hardina, D. (2002). *Analytical skills for community organization practice*. New York: Columbia University Press.
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 2200 A (XXI) C.F.R. (1976).

- Hodgson, G. (2008). *De l'inégalité en Amérique : La vague conservatrice, de Reagan à Bush* Paris: Gallimard.
- Hodson, R. (2002). Management citizenship behavior and its consequences. *Work and Occupations*, 29(1), 64-96.
- Hughes, E. (1958). *Men and their work*. Glencoe: The Free Press.
- Jenson, J. (2000). Le nouveau régime de citoyenneté du Canada: investir dans l'enfance. *Lien social et politiques-RIAC*, 44, 11-24.
- Jenson, J., & Papillon, M. (2003). Les frontières de la citoyenneté sous tension: les Cris de la Baie James et la redéfinition de la communauté politique canadienne. In J. Duchastel (Ed.), *Fédéralismes et mondialisation : l'avenir de la démocratie et de la citoyenneté* (pp. 131-150). Outremont, Québec: Athéna éditions.
- Kershaw, P. (2005). *Rethinking the rights and responsibilities of Canadian social citizenship*. Vancouver: University of British Columbia Press.
- Kuzel, A. J. (2000). Sampling in qualitative inquiry. In B. F. Crabtree & W. L. Miller (Eds.), *Doing Qualitative Research* (second edition ed., pp. 33-45). London: Sage Publications.
- Lamoureux, H., Lavoie, J., Mayer, R., & Panet-Raymond, J. (2002). *La pratique de l'action communautaire*. Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- Laperrière, A. (1997). La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées. In J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer & A. Piers (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 309-340). Boucherville: Gaëtan Morin Éditeur.
- Lapointe, P.-A. (2005). Paradoxes et évolution récente du travail dans la "société postindustrielle". In G. Laflamme & P.-A. Lapointe (Eds.), *Le travail tentaculaire: existe-t-il une vie hors du travail?* (pp. 7-29). St-Foy: Les presses de l'Université Laval.
- Le Port, A. (1999). *La citoyenneté*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Legoff, J. (1991). La citoyenneté dans l'entreprise à l'épreuve de la crise. In D. Cola, C. Emeri & J. Zyberberg (Eds.), *Citoyenneté et nationalité, perspective en France et au Québec* (pp. 317-341). Paris: Presses Universitaires de France.

- Leonard, P. (2003). *Promoting welfare? Government information policy and social citizenship*. Bristol: The Policy Press.
- Lesemann, F. (2002). Le bénévolat : de la production « domestique » de services à la production de « citoyenneté ». *Nouvelles pratiques sociales*, 15(2), 25-41.
- Lesemann, F., & Ulysse, P.-J. (1995). Welfare, workfare, et citoyenneté aux États-Unis. *Lien social et politiques-RIAC*(34), 55-62.
- Leterre, T. (1997). La naissance et les transformations de l'idée de citoyenneté. *Cahiers Français*(281), 3-10.
- Machiavel, N. (1513). *Le prince*. Paris: Librio.
- Marcuse, H. (1969). *Vers la libération: Au-delà de l'homme unidimensionnel*. Paris: Médiation.
- Marques-Pereira, B. (2003). La citoyenneté politique des femmes. *Compact civil*, 215.
- Marshall, T. H. (1964). *Class, citizenship and social development*. New York: Doubleday and Company inc.
- Matte, D., Baldino, D., & Courchesne, R. (1998). L'évolution de l'emploi atypique au Québec. *Le marché du travail*, 19(5), 25.
- Matthews, J. S., & Erickson, L. (2005). Public opinion and social citizenship in Canada. *Canadian Review of Sociology and Anthropology-Revue Canadienne De Sociologie Et D Anthropologie*, 42(4), 373-401.
- Mayer, R., & Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. In R. Mayer, F. Ouellet, M.-c. St-Jacques & D. Turcotte (Eds.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 159-190). Montréal: Gaëtan Morin Éditeur.
- Mayer, R., & St-Jacques, M.-C. (2000). L'entrevue de recherche. In R. Mayer, F. Ouellet, M.-c. St-Jacques & D. Turcotte (Eds.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 115-134). Montréal: Gaëtan Morin Éditeur.
- McAll; C. (1995). Les murs de la cité: territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté. *Lien social et politiques-RIAC*(34), 81-92.
- McAll, C. (1999). L'État des citoyens et la liberté du marché. *Sociologie et sociétés*, 31(2), 27-40.

- Méda, D. (1995). *Le travail une valeur en voie de disparition*. Paris: Champs Flammarion.
- Michel, A. (2001). *Le travail et l'emploi, un contenu et un contenant*. Unpublished manuscript, Poitou-Charentes.
- Ouellet, F., & St-Jacques, M.-C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. In R. Mayer, F. Ouellet, M.-c. St-Jacques & D. Turcotte (Eds.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 71-90). Montréal: Gaëtan Morin Éditeur.
- Packard, V. (1959). *The Status Seekers: An exploration of class Behavior in America and the hidden barriers that affect you, your community, your future*. New York: David McKay Company.
- Paugam, S. (2000a). *La disqualification sociale, essai sur une nouvelle pauvreté*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Paugam, S. (2000b). *Le salariable de la précarité*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation*. Paris: Gallimard.
- Potvin, r., Bernier, A., Bertrand, P., & Boisjoly, J. (2001). Précarité et nouveaux rapports de travail dans les années 1980 et 1990. In H. Dorvil & R. Mayer (Eds.), *Problèmes sociaux* (Vol. 1, pp. 373-395). Saint-Foy: Presse de l'Université du Québec.
- Pronovost, G. (2005). Les exigences du temps pour la famille, la collectivité et pour soi. In G. Laflamme & P.-A. Lapointe (Eds.), *Le travail tentaculaire: existe-t-il une vie hors du travail?* (pp. 31-44). St-Foy: Les presses de l'Université Laval.
- Rappard, P. (1991). La citoyenneté thérapeutique. In N. Robatel (Ed.), *Le citoyen fou* (pp. 217-240). Paris: Presses Universitaires de France.
- Rifkin, J. (1996). *La fin du travail* (P. Rouve, Trans.). Montréal: Editions du Boréal
- Rifkin, J. (2001). *L'âge de l'accès; survivre à l'hypercapitalisme*. Montréal: Boréal.
- Rocher, G. (1999). Droits fondamentaux, citoyens minoritaires, citoyens majoritaires. In M. Coutu, P. Bosset, C. Gendreau & D. Villeneuve (Eds.), *Droits Fondamentaux et citoyenneté: Une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire?* (pp. 24-41). Montréal: Éditions Thémis.
- Sassen, S. (2003). Economic Globalization and the Redrawing of Citizenship. In J. Friedman (Ed.), *Globalization, the state, and violence* (pp. 67-86). Walnut Creek, CA: AltaMira Press.

- Savoie-Zajc, L. (2003). L'entrevue semi-dirigée. In B. Gauthier (Ed.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données* (4 édition ed., pp. 293-316). Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Schnapper, D. (1996). Intégration et exclusion dans les sociétés modernes. In s. Paugam (Ed.), *L'exclusion, l'état des savoirs* (pp. 23-31). Paris: Éditions la découverte.
- Schnapper, D. (2000). *Qu'est-ce que la citoyenneté?* Saint-Amand: Gallimard.
- Stiglitz, J. E. (2002). *La Grande désillusion*. Paris: Sayard.
- Taylor, C. (1992). *Grandeur et misère de la modernité*. Montréal: Bellarmin.
- Taylor, C. (1998). *Les sources du moi, la formation de l'identité moderne*. Montréal: Boréal.
- Tremblay, D.-G. (2004). *Conciliation emploi-famille et temps sociaux*. Sainte-Foy: TÉLUQ Octares édition.
- Tremblay, D.-G. (2005). Manquons-nous de temps ou avons nous besoin d'une réduction du temps de travail? In G. Laflamme & P.-A. Lapointe (Eds.), *Le travail tentaculaire: Existe-t-il une vie hors du travail?* (pp. 55-83). St-Foy: Les presses de l'Université Laval.
- Turner, B. S. (2001). The erosion of citizenship. *British Journal of Sociology*, 52(2), 189-209.
- Ulysse, P. J. (2001). *Genèse et mutations de l'idée de citoyenneté américaine : une lecture sociologique des rapports minoritaire-majoritaire*. Montréal: Université de Montréal.

Annexe 1 : Grille d'entrevue

Grille d'entrevue

Bonjour mon nom est Stéphane Grenier. Je suis étudiant au doctorat en sciences humaines appliquées et je mène en ce moment ma recherche doctorale. J'aimerais vous poser, dans le cadre de cette recherche, une série de questions qui me permettront de répondre aux questions que je me pose sur l'emploi et sur ce que cela représente aujourd'hui d'être citoyen. L'ensemble des informations que vous me transmettez durant cette entrevue resteront confidentielles. L'entrevue, une fois transcrite sur papier et anonymisée, sera effacée ou détruite. Durant le temps de cette opération les documents confidentiels seront gardés à mon domicile dans un classeur fermé sous clé. L'entrevue durera environ 1h30 et sera divisée en trois parties. Vous pourrez vous retirer de cette entrevue si vous n'avez pas envie de continuer. La première partie de l'entrevue portera sur votre situation socioprofessionnelle. La deuxième partie portera sur ce que cela représente pour vous aujourd'hui être citoyen. Finalement, dans la dernière partie, il vous sera demandé de raconter une expérience vécue comme citoyen.

Première partie

#1 L'emploi

#1.1 Parlez-moi de votre cheminement socioprofessionnel?

-Les études, expériences, choix, changements (demander pour CV)

#1.2 Quel a été votre premier emploi?

#1.3 Parlez-moi de votre emploi en ce moment?

#1.3.1 De quel type de contrat s'agit-il?

#1.3.1.2 Est-ce que vous avez choisi ce type de contrat de travail?

#1.3.2 Est-ce que vous êtes syndiqué?

#1.3.3 Est-ce que vous avez une bonne sécurité d'emploi?

#1.3.3.1 Si oui, qu'est-ce qu'une bonne sécurité d'emploi pour vous?

#1.3.3.2 Si non, qu'est-ce que serait une bonne sécurité d'emploi pour vous?

#1.3.4 Selon vous, comment votre emploi est-il considéré socialement?

#1.3.4.1 Qu'est-ce qui fait qu'un emploi est reconnu socialement?

#1.3.5 À titre indicatif votre revenu se situe dans quelle catégorie?

0 à 15 000\$

15 000 à 30 000\$

30 000 à 45 000\$

45 000 à 60 000\$

60 000 à 75 000\$

75 000 et plus\$

#1.3.5.1 Comment vous est-il versé? (Salaire, action, honoraires, etc.)

#1.3.6 Est-ce que votre emploi a d'autres particularités que nous n'aurions pas abordées?

#1.4 Selon vous, est-ce que l'emploi d'une personne peut influencer sa participation à la vie collective?

#1.5 Pourriez-vous me décrire votre situation familiale?

#1.5.1 Avez-vous des enfants (âge)?

Deuxième partie

#2 Le citoyen

#2.1 L'identité citoyenne

#2.1.2 Si je vous demandais de m'expliquer brièvement comment se définit un citoyen que seriez-vous tenté de me répondre?

#2.1.3 Par rapport à ce que vous venez de dire, expliquez-moi si vous vous sentez citoyen?

#2.1.4 Comment jugeriez-vous du moment opportun pour prendre la parole sur la place publique?

#2.1.5 Comment jugez-vous de la valeur de l'opinion des autres citoyens sur la place publique?

#2.1.6 Pensez-vous que l'emploi d'une personne peut influencer son identité citoyenne?

#2.2 La participation citoyenne

Participation politique

#2.2.1 Considérez-vous que votre vote peut changer les choses?

#2.2.2 Faites-vous partie d'une organisation politique?

#2.2.2.1 Si oui, combien de temps y consacrez-vous par semaine, par mois ou par année?

#2.2.2.2 Comment vous êtes-vous retrouvé membre d'une organisation politique?

#2.2.2.3 Comment voyez-vous votre apport militant?

#2.2.2.4 Si non, y aurait-il eu une raison qui aurait pu vous pousser à y participer?

#2.2.3 Considérez-vous que la politique est un engagement citoyen valable encore aujourd'hui?

#2.2.4 Est-ce qu'il vous est arrivé de participer à des mouvements sociaux ou des activités organisées par ces mouvements sociaux?

#2.2.4.1 Pensez-vous que le militantisme à l'intérieur des mouvements sociaux est une participation citoyenne?

#2.2.5 Est-ce que votre emploi vous amène à être actif sur la place publique?

Participation sociale et culturelle

#2.2.6 Faites-vous du bénévolat?

#2.2.6.1 Si oui qu'est-ce que cela vous apporte comme citoyen de faire du bénévolat?

#2.2.6.2 Si non, considérez-vous le bénévolat comme un engagement citoyen?

#2.2.6.3 Croyez-vous que l'emploi peut avoir un impact sur la participation bénévole d'une personne?

#2.2.7 Qu'est-ce que vous faites en termes de loisirs?

#2.2.7.1 Est-ce qu'il y a des choses que vous ne pouvez pas faire comme loisir à cause de votre emploi?

Participation économique

#2.2.11 Est-ce que vous avez votre mot à dire dans l'organisation de votre travail?

#2.2.12 Est-ce que vos revenus vous permettent de vivre convenablement?

#2.2.13.1 Qu'est-ce que je dois comprendre par convenablement?

#2.2.13.2 Si non, qu'est-ce qui fait que vous ne pouvez pas vivre convenablement?

#2.2.13 Est-ce que vous avez la possibilité de faire des économies?

#2.2.14 Vous est-il possible de faire des investissements?

#2.2.15 Selon vous, comment la situation socioprofessionnelle agit-elle sur la participation économique, politique et culturelle des gens?

#2.3 Les droits et responsabilités citoyennes

#2.3.1 On parle souvent aujourd'hui des droits et responsabilités des citoyens, qu'est-ce que tout cela veut dire pour vous?

#2.3.2 Est-ce que cela inclut des droits et responsabilités sociaux et culturels?

#2.3.3 Est-ce que cela inclut des droits et responsabilités économiques?

#2.3.4 Croyez-vous que tous les citoyens ont les mêmes droits et responsabilités?

#2.3.5 Qu'est-ce qui influence l'exercice de ces droits et responsabilités citoyennes?

Troisième partie

#3 Expérience citoyenne racontée

#3.1 Pourriez-vous me raconter une expérience citoyenne que vous avez vécue?

« Une expérience citoyenne, c'est un moment où vous avez pris part à une action pour faire changer les choses. Peu importe si cela a fonctionné ou non. »

Relances possibles :

- a) Précisez les implications de cette participation citoyenne (politique, économique, sociale)?
- b) Comment vous êtes-vous senti comme citoyen à ce moment là (politique, économique, sociale)?
- c) À partir de quelles lois ou de quels droits fondez-vous votre action citoyenne (politique, économique, sociale)?
- d) Votre emploi était-il un facilitateur ou une difficulté dans votre action citoyenne?

Annexe 2 : Formulaire éthique

Renseignements aux participants

Titre de la recherche

Vous êtes invités à participer à une recherche doctorale dont le titre est : « L'emploi et la citoyenneté une fragile alliance. »

Nom du chercheur

Stéphane Grenier, candidat au doctorat en sciences humaines appliquées, Université de Montréal

Nom du directeur

Gérard Boismenu directeur du département de sciences politiques

Département

Doctorat en sciences humaines appliquées, faculté des études supérieures

Description du projet de recherche

« La citoyenneté est une utopie créatrice » (Schnapper, 2000) et elle est le fruit de longues luttes sociales. Aujourd'hui, la citoyenneté est dans une de ses crises les plus profondes, car elle fait face à trois défis. Le premier est suscité par la construction de

l'Europe politique. En effet, la citoyenneté s'est toujours définie sur des assises nationales. Le deuxième est de définir la citoyenneté dans des sociétés hétérogènes. Lors de la révolution française et de la révolution américaine cette question ne s'est pas posée, car on a établi la citoyenneté dans un grand principe d'égalité. Lorsque l'on parle de citoyenneté aujourd'hui, la question de l'immigration et de l'intégration se pose avec vigueur. Le troisième défi posé est de réaliser la citoyenneté avec des sociétés modernes de plus en plus organisées autour d'un projet essentiellement économique. Aujourd'hui, c'est la question du chômage et de l'exclusion qui est au cœur des débats. La question de la citoyenneté se pose de façon particulièrement importante pour les personnes qui sont exclues du monde du travail, car cela renvoie à un état de dépendance par rapport à la société, d'où l'exclusion du principe de réciprocité (devoir et responsabilité) de la citoyenneté. Selon Hassenteufel (1997 :53), « la sortie du marché du travail, ou d'une situation d'emploi stable, conduit souvent à une exclusion de la citoyenneté sociale dans la mesure où (...) dans tous les pays où le système de protection sociale repose sur les principes de l'assurance sociale, les droits sociaux sont fondés sur le travail. » Ce projet se situe dans ce troisième défi de redéfinition, car il vise un éclaircissement du rôle que joue vraiment l'emploi dans la construction du citoyen.

Quelle est donc la nature du lien entre l'emploi et la citoyenneté? L'emploi semble être un puissant intégrateur social qui mène à la participation sociale et à la citoyenneté dans bien des cas. Les personnes exclues du marché de l'emploi se retrouvent dans des conditions qui ne permettent pas vraiment une pleine participation citoyenne. Ces personnes sans emploi se trouvent progressivement exclues d'une multitude de droits sociaux, de moyens de participation culturelle et économique. Pourtant, on ne peut pas dire que l'emploi mène nécessairement à une plus grande citoyenneté dans tous les cas. Il existe des cas d'employés qui sont littéralement submergés par leur emploi et qui ne peuvent plus faire autre chose comme participation citoyenne que de travailler. On pourrait dire qu'ils perdent leur vie citoyenne en tentant de la gagner. L'emploi dans leur cas les priverait d'une part de leur citoyenneté. La nature du lien entre l'emploi et la citoyenneté n'est donc

pas claire. L'emploi serait comme un médaillon à deux faces; c'est-à-dire qu'il peut jouer sur une face un rôle de facilitation permettant l'accès à la citoyenneté, alors que sur l'autre face, il jouerait un rôle limitatif en coupant la personne de ses possibilités citoyennes.

Objectif général

L'objet principal de ce projet de recherche est donc d'explorer la nature du lien entre la citoyenneté et l'emploi. D'une façon plus précise, la question posée est : Quelle est la nature du lien entre la citoyenneté et l'emploi dans les sociétés occidentales?

Objectifs spécifiques poursuivis

- a) Comprendre et expliquer la relation entre l'emploi et la citoyenneté.
- b) Voir comment le citoyen se construit à un micro-niveau avec l'aide de son éventuelle participation au monde de l'emploi.
- c) Comprendre l'importance de l'emploi dans la définition d'une personne en tant que citoyen.

Lieu du déroulement de la recherche

La collecte des données (entrevues) se déroulera dans la région de Montréal. L'organisme Force Jeunesse servira de principal vecteur de recrutement des participants. Une autorisation de procéder a été obtenue de la part du comité d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal.

Processus de la recherche

Les personnes participant à l'étude seront contactées par le chercheur. Un lieu et un moment propices seront choisis par la personne interrogée pour l'entrevue. Chaque entrevue semi-structurée devrait durer approximativement une heure. Le temps requis à la participation à cette étude ne devrait pas durer plus de deux heures.

Avantage et bénéfice

Certains conseillers en emploi ont remarqué que la simple réflexion sur leur travail et leur participation sociale entraînait chez les personnes interrogées un processus de changement et une réorganisation de la vie professionnelle. Les personnes interrogées pourraient donc bénéficier de ces retombées indirectes de la recherche.

Inconvénients et risques

Bien que cette étude ne comporte vraisemblablement pas d'inconvénients ni de risques pour l'intégrité des personnes interrogées, il pourrait arriver que la personne se sente inconfortable avec certaines questions. Cependant, le principal désagrément qu'on puisse objectivement envisager serait lié au temps demandé aux personnes interrogées pour leur participation à la recherche.

Durée du projet

Cette étude se déroulera sur une période de 12 mois.

Confidentialité des données recueillies

L'anonymat des participants sera respecté. Le chercheur principal réalisera les entrevues. Les entrevues qui ne seront pas transcrites par le chercheur le seront par une

personne ayant signé un engagement de confidentialité. Les transcriptions des entrevues seront anonymes de manière à ce qu'il soit impossible de reconnaître les personnes qui ont bien voulu répondre aux questions. De plus, dès la transcription des entrevues sur papier, les enregistrements seront détruits. Durant l'intervalle entre l'entrevue et la transcription, les entrevues seront gardées sous clé dans le classeur personnel du chercheur à son domicile. La confidentialité dans cette recherche sera respectée dans les limites prévues par la loi.

Diffusion des résultats

Les résultats de cette étude feront l'objet d'une thèse de doctorat qui sera défendue devant jury. Une série d'articles et de communications seront d'ailleurs tirés de cette étude. Une formation à l'intention des intervenants en emploi sera aussi tirée des résultats de cette enquête. Aucun nom ni aucune adresse ne seront mentionnés, de quelque manière que ce soit, dans cette diffusion des résultats. Les participants pourront obtenir une copie des documents précédents sur demande.

Les responsabilités du chercheur

Le chercheur s'engage à répondre à toutes les questions de la part des personnes interrogées dans les plus brefs délais. De plus, le chercheur s'engage à connaître et à respecter l'ensemble des principes éthiques et règles déontologiques applicables à la présente étude.

Les responsabilités du sujet de recherche

La personne interrogée s'engage à collaborer de manière diligente à toutes les procédures reliées à l'étude. Elle s'engage également à exprimer auprès du chercheur toutes craintes suscitées par sa participation.

Participation et retrait

La participation à cette étude est entièrement volontaire. Le sujet de recherche potentiel est par conséquent tout à fait libre d'accepter ou de refuser d'y contribuer en totalité ou en partie (ex. ne pas vouloir répondre à une question). Dans le cas où il accepte, le sujet de recherche est également libre, à tout moment, de mettre fin à sa participation, et ce, sur simple avis verbal sans donner d'explications. Son départ n'entraînera aucune forme de pression de la part des chercheurs, ni aucun préjudice. Par ailleurs, si un sentiment d'inconfort survenait en raison du thème abordé lors de l'entrevue, celle-ci pourrait être interrompue ou reportée selon le désir de la personne interrogée.

Compensation

Aucune compensation ne sera donnée.

Commanditaire du projet

Aucun commanditaire à ce projet de recherche

Conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est prévisible

Question sur la recherche

Si vous avez des questions au sujet de cette recherche, vous pouvez communiquer avec une des personnes suivantes :

Stéphane Grenier, Chercheur : tel. [REDACTED] ou Courriel

[REDACTED]

Gérard Boismenu, Directeur de thèse : tel [REDACTED] ou Courriel

[REDACTED]

Annexe 3 : Fiche pour le recrutement des participants

À l'intention de Force Jeunesse et de la Toile des Jeunes Travailleurs

L'échantillon qualitatif et son explication

Cette recherche sera menée auprès de personnes qui travaillent dans différents types d'emplois ou qui n'ont pas d'emploi. Comme ce présent projet de recherche vise à élucider le lien entre l'emploi et la citoyenneté, un échantillon composé de personnes en emploi et de personnes sans emploi sera constitué.

L'échantillonnage dans la recherche qualitative demande autant, sinon plus, de précautions que l'échantillonnage d'un projet quantitatif. Ceci dit, on ne peut évaluer l'échantillon d'une recherche qualitative de la même façon que celui d'une recherche quantitative (Fossey et al., 2002; Kuzel, 2000). Premièrement, on n'évalue pas un échantillon qualitatif selon sa représentativité vu sa grandeur (moins de 20 unités d'analyse en général). Deuxièmement, on n'évalue pas un échantillonnage qualitatif selon sa généralisabilité. Les recherches qualitatives n'ont généralement pas la prétention de pouvoir généraliser leurs résultats empiriques. Troisièmement, on ne peut juger un échantillonnage qualitatif sur la distribution des caractéristiques à l'étude dans l'échantillon. On cherche même le contraire; c'est-à-dire que l'on cherche beaucoup plus les unités d'analyse qui vont donner le plus d'informations souhaitées. Selon Patton (1990, in Kuzel, 2000 :33), « the validity, meaningfulness, and insights generated from qualitative inquiry have more to do with the information-richness of the case selected and the observational/analytical capacities of the researcher than with sample size. »

L'échantillonnage sera fait au Québec. Dans une première considération, le temps disponible et les ressources financières m'obligent à restreindre mon champ de recherche à cette région. Dans une deuxième considération, une recherche voulant couvrir autant de dimensions et composantes ne pourrait se faire facilement dans des pays différents, car cela demanderait encore une fois trop de temps et d'efforts pour comptabiliser les variables indépendantes comme les lois et politiques d'immigration de chaque pays. Cependant, le développement mondial des méga-cités comme Montréal ou Québec rend urgente la compréhension des formes de socialité qui leur sont propres. En ce sens, l'échantillon proposé garde une excellente pertinence scientifique et sociale. Par ailleurs, l'élément le plus important c'est qu'il reste pertinent par rapport au cadre théorique développé (Fossey et al. 2002).

Éventuellement, les résultats et conclusions issus de cette recherche pourront servir d'amorce à un deuxième projet de recherche, un projet post-doctoral par exemple, qui regardera si les résultats peuvent être généralisés concrètement à d'autres pays. Une étude tablant sur les résultats de ce projet pourrait aisément, avec un financement adéquat bien sûr, établir des comparaisons entre les pays en tenant compte des différentes politiques et cultures citoyennes.

Je ne définirai pas au départ le nombre exact de personnes qui seront interviewées, car les exigences de la recherche qualitative obligent le chercheur à atteindre une saturation théorique, c'est-à-dire que les nouvelles entrevues et données n'arrivent plus à apporter de nouvelles informations et ne remettent plus en cause les hypothèses, avant de mettre fin à son travail de terrain (Savoie-Zajc, 2003). Ma méthode préconise donc une construction de l'échantillon qui est différente de la méthode de recherche traditionnelle qui vise la représentativité. La représentation sociologique sera assurée par la diversité des types de données recueillies et rencontrées dans la recherche (Beaud, 2003). Cette diversité

permettra de découvrir des expériences communes et parfois différentes à travers lesquelles se dégagent des processus (Kuzel, 2000). Même si les groupes à l'étude ne constituent pas une entité homogène, l'analyse des données devraient permettre l'atteinte de la saturation théorique autour de certaines catégories (Corbin et Strauss, 1990). Je crois par contre pouvoir estimer que 30 entretiens seront nécessaires pour arriver à assurer une certaine représentation et une saturation théorique. Les recherches qualitatives ont généralement un échantillonnage tournant autour de 10 à 20 unités étudiées (Kuzel, 2000).

Mon échantillon sera construit en fonction des dimensions que j'ai attribuées à l'emploi dans mon cadre théorique : Le contrat d'emploi, le revenu de l'emploi, la syndicalisation, la sécurité, la reconnaissance. Je vais privilégier une approche par **cas contraires**, c'est-à-dire que je vais d'abord privilégier des employés dans des situations qui s'opposent (Kuzel, 2000). Par exemple, si j'interroge une personne syndiquée, je tâcherai de recruter une personne non syndiquée par la suite. Il en sera de même pour chacune des dimensions qui donnent la texture de l'emploi. Étant donné que j'ai retenu cinq dimensions importantes à mon concept d'emploi cela devrait me faire 10 personnes à interroger de prime abord.

Comme le concept d'emploi comprend à coup sûr les cinq dimensions, les personnes sélectionnées par la suite devront l'être en fonction des résultats des analyses préliminaires des premières entretiens. En privilégiant un aller-retour entre les entretiens et l'analyse, cela me permettra non seulement de préciser mes questions, mais aussi mon échantillon. Par exemple, si je vois une relation importante entre le revenu d'emploi et la citoyenneté, je pourrai aller chercher d'autres employés jouissant de revenus et d'avantages sociaux particuliers pour confirmer ou infirmer ces premières analyses.

Pour ce qui est des personnes sans emploi, je pense les sélectionner en fonction de deux caractéristiques significatives. Dans un premier temps, je sélectionnerai une personne qui est depuis peu de temps sans emploi et une personne qui est sans emploi depuis longtemps. La ligne de démarcation entre les gens qui sont depuis peu en emploi et ceux qui y sont depuis longtemps sera de deux ans. Cette démarcation m'est suggérée par un

résultat que j'ai obtenu dans mon mémoire de maîtrise (Grenier, 2002) et qui laisse voir que l'employabilité d'une personne chute progressivement jusqu'à deux ans pour se stabiliser par la suite. Les personnes qui seront considérées comme sans emploi depuis peu seront sans emploi depuis moins d'un an, alors que les autres seront à l'extérieur du marché de l'emploi depuis plus de deux ans. Ce premier choix est aussi influencé par le fait que l'identitaire de la personne peut se modifier progressivement plus son exclusion du monde du travail se prolonge. Ainsi, sélectionner deux personnes à des moments différents de leur exclusion pourrait apporter des éléments intéressants sur la compréhension du lien entre l'emploi et la citoyenneté. Dans un deuxième temps, je sélectionnerai une personne qui est impliquée dans une organisation quelconque et une personne qui n'est pas impliquée. Comme je l'ai dit dans le cadre théorique de ce projet, je considère que certaines formes de bénévolat s'apparentent de plus en plus à des emplois. Il se peut donc que les personnes sans emploi minimisent l'implication de cette exclusion en participant à des organisations. Le fait de retenir deux caractéristiques importantes pour les personnes sans emploi m'apportera à interroger au moins 4 personnes différentes sans emploi. Comme pour les personnes en emploi, il se peut que je précise mon échantillon par la suite avec un aller-retour entre l'analyse et les entrevues.

Sans vouloir en arriver à une représentativité à tout prix, je vais tenter dans cette étude de conserver un équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes que j'interrogerai. Ce n'est que pour me prémunir de certains biais qui pourraient survenir durant les entrevues, les hommes et les femmes ayant parfois des rapports différents au travail. Dans le même ordre d'idées, je vais privilégier des entrevues avec des citoyens canadiens de naissance. Comme je l'expliquais en introduction de ce projet de recherche, je ne souhaite pas travailler sur la dimension d'immigration dans ce projet de doctorat, car la tâche serait trop volumineuse. Je vais donc privilégier des canadiens nés au pays pour me concentrer plus spécifiquement sur le lien entre l'emploi et la citoyenneté. Finalement, je vais interroger des personnes de plus de 30 ans. Je veux trouver des gens qui ont eu une certaine expérience de vie pour enrichir ma cueillette d'informations.

En résumé, mon échantillon ne sera donc pas un échantillon probabiliste, car il ne respectera en aucune façon les règles statistiques de la probabilité. Il s'agira plutôt d'un échantillon non probabiliste. Ce sera un échantillon typique (Ouellet et St-Jacques, 2000). Dans ce type d'échantillon, on choisit les répondants dans la population mère à partir de certaines caractéristiques. Il est important que ces caractéristiques représentent les différentes facettes du problème à l'étude. Une fois cette première sélection faite, on peut soit poursuivre l'échantillonnage en fonction de certaines caractéristiques particulières choisies dans les précédentes, ce que je compte faire, ou continuer l'échantillonnage en suivant les mêmes quotas. En résumé, ce qui est important dans ce type d'échantillonnage est de pouvoir justifier théoriquement le choix des variables et des répondants en fonction des objectifs de l'objet d'étude.

Les critères d'inclusion et d'exclusion

- 1) Premièrement, je ne cherche pas à rencontrer des gens directement impliqués dans Force Jeunesse ou dans la Toile des Jeunes Travailleurs. Je ne veux pas non plus rencontrer de super militants d'autres organisations. L'échantillon serait biaisé. Je veux rencontrer d'autres gens qui ne sont pas nécessairement membres d'une organisation (vous pourriez me référer un parent ou une connaissance par exemple).
- 2) Deuxièmement, les personnes référées devront avoir **plus de trente ans**. J'aimerais aussi couvrir le plus de tranches d'âge possibles. Je ne veux pas me retrouver avec un échantillon tournant autour de 30-40 ans. Les personnes référées devraient donc **se répartir entre 30 et 70 ans**.
- 3) Troisièmement, il devrait y avoir un certain équilibre entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes.
- 4) Quatrièmement, j'aimerais qu'il y ait certaines personnes dans l'échantillon avec des enfants à charge.
- 5) Cinquièmement, je cherche à interroger seulement des citoyens canadiens de naissance. Comme je ne m'intéresse pas à la citoyenneté et l'immigration dans ce

projet de recherche, je ne veux pas contaminer l'échantillon avec des considérations d'ordre migratoire.

Les travailleurs que je cherche pour une première série d'entrevues

Contrat de travail	Un travailleur ayant un contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein	Un travailleur ayant un contrat de travail atypique (industrie des services)
Revenus	Un travailleur ayant un excellent salaire (Un avocat dans une firme)	Un travailleur à faible revenu (Un travailleur du communautaire)
Syndicalisation	Un travailleur syndiqué	Un travailleur non-syndiqué
La sécurité	Un travailleur jouissant d'une excellente sécurité d'emploi (un fonctionnaire ou un policier)	Un travailleur qui est sur la « corde raide », c'est-à-dire qui risque de perdre son emploi sous peu
La reconnaissance	Un travailleur qui fait un emploi reconnu socialement (un médecin spécialiste)	Un travailleur qui fait un métier non reconnu socialement (courrier à vélo)
Les sans emploi	Une personne sans emploi depuis peu (moins	Une personne sans emploi depuis plus de

Annexe 4 : Liste des répondants et leurs caractéristiques

- (Ent. 1) 49 ans, Femmes, sans enfant, une médecin psychiatre
- (Ent. 2) 54 ans, Homme, sans enfant, concierge résident
- (Ent. 3) 35 ans, Homme, sans enfant, conseiller syndical
- (Ent. 4) 31 ans, femme, deux enfants, sans travail depuis un peu plus d'un an (ingénieur minier)
- (Ent. 5) 26 ans, Homme, sans enfants, assistant gérant boutique de vêtement
- (Ent. 6) 45 ans, Femme, deux enfants, médecin en soins palliatifs
- (Ent. 7) 32 ans, Femme, deux enfants, enseignante au primaire
- (Ent. 8) 30 ans, Homme, sans enfant, conseiller en finances personnelles
- (Ent. 9) 47 ans, Femme, un enfant, chef administrative d'un hôpital
- (Ent. 10) 52 ans, Femme, trois enfants, coordonnatrice d'un centre de femmes
- (Ent. 11) 24 ans, Femme, sans enfant, gérante de boutique de vêtements
- (Ent. 12) 58 ans, Femme, sans enfant, agente d'information et webmestre
- (Ent. 13) 40 ans, Homme, deux enfants, ingénieur civil
- (Ent. 14) 49 ans, Femme, trois enfants, Ébavureuse (finitions et polissage de pièces pour enlever leurs imperfections)
- (Ent. 15) 32 ans, Homme, sans enfant, travailleur autonome (graphisme multimédia)

(Ent. 16) 27 ans, Homme, deux enfants, courrier à vélo

(Ent. 17) 59 ans, femme, trois enfants, conseillère financière

(Ent. 18) 44 ans, homme, sans enfant, organisateur communautaire

(Ent. 19) 37 ans, femme, trois enfants, agente de relations humaines

(Ent. 20) 45 ans, femme, deux enfants, artiste en résidence

(Ent. 21) 37 ans, homme, un enfant, courrier à vélo (dealer de drogue)

(Ent. 22) 40 ans, Femme, trois enfants, sans emploi depuis toujours

(Ent. 23) 36 ans, homme, un enfant, sans emploi depuis plus de trois ans (commis bureau)

(Ent. 24) 53 ans, Femme, sans enfant, sans emploi depuis de trois ans (secrétaire sans formation)